



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

HORS DIRECTIONS  
Secrétariat Général  
0706-DM

Affaire suivie par : Delphine MEYER  
Tél. 03 89 32 69 24  
Courriel : delphine.meyer@mulhouse-alsace.fr

Mulhouse, le 20 mars 2018

## **CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre part à la séance du conseil d'agglomération qui se tiendra

**LUNDI 26 MARS 2018 à 17 h 30**

**AU PARC DES EXPOSITIONS DE MULHOUSE**

Merci de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération qui figure ci-dessous.

Je vous invite également à télécharger la liasse qui accompagne le courriel de convocation et qui contient les projets de délibérations et leurs pièces jointes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président

Fabian JORDAN

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU**  
**26 MARS 2018**

1° Désignation du secrétaire de séance F. JORDAN

**Partie 1/2 : de la délibération 396C à la  
délibération 404C**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES**

**- Administration générale**

2° Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017 (0706)  
**Voir fichier PV 11-12-17 joint à la convocation** F. JORDAN

3° Projet de délibération n°396C Information du Conseil d'agglomération sur les décisions prises par délégation (0706) F. JORDAN

4° Projet de délibération n°408C Désignation des délégués communautaires au sein des organismes et associations divers - délibération complémentaire (0706) F. JORDAN

5° Projet de délibération n°371C Mutualisation : convention cadre de prêt de matériel (m2A-communes) (045) M. GUTH (JL SCHILDKNECHT)

**- Finances**

6° Projet de délibération n°418C Vote du budget primitif 2018 (050)  
**Voir 2 PJ budget jointes à la convocation** A. HOME  
P. MAITREAU

7° Projet de délibération n°393C Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2018 (0502) A. HOME

8° Projet de délibération n°398C Délégation au président en matière de gestion active de la dette pour 2018 (0502) A. HOME

9° Projet de délibération n°401C Détermination des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOMA) pour 2018 (0502) A. HOME

**- Ressources humaines**

10° Projet de délibération n°410C Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - loi du 20 avril 2016 (2212) F. JORDAN

## **UN TERRITOIRE RESPONSABLE : TRANSPORT, URBANISME ET AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**

### **- Transport**

- 11° Projet de délibération n°392C Tarification des titres de transports urbains Soléa et Domibus (131) D. RAMBAUD
- 12° Projet de délibération n°441C Location de vélos à assistance électrique : tarification (131) PA. STRIFFLER (D. RAMBAUD)

### **- Environnement et énergie**

- 13° Projet de délibération n°389C Subvention de fonctionnement au Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement « Le Moulin » à Lutterbach (042) JD. BAUER J. SPIEGEL
- 14° Projet de délibération n°419C Versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie (ALME) (042) JD. BAUER J. SPIEGEL
- 15° Projet de délibération n°424C Subvention 2018 à l'Association ATMO Grand Est - association de surveillance de la qualité de l'air (042) R. SCHNEIDER J. SPIEGEL
- 16° Projet de délibération n°425C Convention de partenariat avec Unis-Cité pour sensibiliser les familles du « Défi famille à énergie positive » (042) J. SPIEGEL
- 17° Projet de délibération n°430C Biodiversité et environnement - approbation du programme d'actions 2018 et versement de subventions (042) JD. BAUER J. SPIEGEL
- 18° Projet de délibération n°443C Biodiversité et environnement - signature d'une convention d'objectifs avec ODONAT Grand Est (042) JD. BAUER J. SPIEGEL

### **- Urbanisme et aménagement**

- 19° Projet de délibération n°404C Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région mulhousienne - bilan de la concertation et arrêt du projet (3200)  
**Voir 12 PJ 404C jointes à la convocation** R. NEUMANN F. HILLMEYER
- 20° Projet de délibération n°442C Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCOT et du PLU de Bantzenheim : déclaration d'intention (322) R. NEUMANN (Marc BUCHERT)
- 21° Projet de délibération n°379C Projet de Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics : avis de m2A (322) L. HAYE

22° Projet de délibération n°399C Programme partenarial de l'agence d'urbanisme - R. NEUMANN  
acompte 2018 (32)

**UN TERRITOIRE ATTRACTIF : EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

**- Emploi**

23° Projet de délibération n°432C Emploi - association Sémaphore Mulhouse Sud MF. VALLAT  
Alsace - subvention 2018 (212) (F. JORDAN)

24° Projet de délibération n°435C Emploi - association E2C 68 (Ecole de la MF. VALLAT  
Deuxième chance) - subvention 2018 (212) (F. JORDAN)

25° Projet de délibération n°433C Emploi - association REAGIR - subvention 2018 MF. VALLAT  
(212) (M. LUTZ)

26° Projet de délibération n°434C Emploi - MEF Mulhouse Sud Alsace - MF. VALLAT  
subvention 2018 (212) (M. LUTZ)

27° Projet de délibération n°436C Emploi - association ALSACE ACTIVE - MF. VALLAT  
subvention 2018 (212) (M. LUTZ)

**- Enseignement supérieur**

28° Projet de délibération n°373C Enseignement supérieur - subvention à l'UHA M. LUTZ  
dans le cadre du projet de constitution de la  
plateforme SMART-UHA (2111)

**- Développement économique**

29° Projet de délibération n°374C Développement économique - financements A. LECONTE  
2018 des pôles de compétitivité « Véhicule du (L. RICHE)  
Futur », « Alsace Biovalley » et « Fibres-  
Energivie » (211)

30° Projet de délibération n°421C Développement économique - subvention C. BONI DA SILVA  
annuelle à l'Association du Technopôle de la  
Région de Mulhouse (211)

31° Projet de délibération n°380C Développement économique - participation au L. RICHE  
financement de la manifestation « Challenge  
Industrie Mulhouse » (211)

32° Projet de délibération n°331C Développement économique - participation au L. RICHE  
financement du festival du numérique « Bizz &  
Buzz » (211)

33° Projet de délibération n°384C Développement économique - participation au L. RICHE  
financement de la manifestation « Startup  
Weekend Mulhouse » (211)

- |     |                               |   |          |
|-----|-------------------------------|---|----------|
| 34° | Projet de délibération n°420C | Développement économique - soutien à la stratégie d'innovation - soutien de Mulhouse Alsace Agglomération à l'agence d'innovation Grand Est « Grand E-Nov » (211) | L. RICHE |
| 35° | Projet de délibération n°446C | Développement économique - soutien à la création d'un Centre d'innovations technologiques 4ITEC 4.0 (211)   | L. RICHE |
| 36° | Projet de délibération n°437C | Attractivité / cinéma - fonds de soutien à l'accueil de tournages - exercice 2018 (212)   | L. RICHE |

**- Tourisme**

- |     |                               |  |          |
|-----|-------------------------------|--|----------|
| 37° | Projet de délibération n°403C | Parc Zoologique et Botanique : exploitation du petit train touristique dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public (215) | B. GROFF |
| 38° | Projet de délibération n°414C | Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa Région (OTC) : plan annuel d'actions et subventions 2018 (214)                         | B. GROFF |

**UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, AU SERVICE DE SES HABITANTS : ENFANCE, CITOYENNETÉ, SPORT, HANDICAP, SENIORS, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**- Enfance**

- |     |                               |   |           |
|-----|-------------------------------|---|-----------|
| 39° | Projet de délibération n°439C | Délégation de service public pour l'exploitation du site périscolaire « Les Romains » à Rixheim - engagement de la procédure (4214) | J. MEHLEN |
|     |                               | Le projet est reporté.  |           |
| 40° | Projet de délibération n°445C | Évolution de la tarification périscolaire sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération - année scolaire 2018/2019 (423)       | J. MEHLEN |

**- Citoyenneté**

- |     |                               |  |                           |
|-----|-------------------------------|--|---------------------------|
| 41° | Projet de délibération n°438C | Appel à projets parentalité / citoyenneté 2018 (313)   | C. RISSER<br>(A. COUCHOT) |
| 42° | Projet de délibération n°397C | Appel à projets prévention de la délinquance, de la radicalisation et sécurité routière - session 2018 (442) | A. COUCHOT                |

**- Handicap**

43° Projet de délibération n°395C Renouvellement de la convention avec le FIPHFP pour les années 2018 à 2020 (2214) F. JORDAN

**- Logement et politique de la Ville**

44° Projet de délibération n°347C Convention de partenariat entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL) (326) F. ZELLER (V. HAGENBACH)

45° Projet de délibération n°413C Politique de l'habitat - partenariat avec GRDF (326) F. ZELLER (V. HAGENBACH)

46° Projet de délibération n°402C Aires d'accueil des gens du voyage - délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de m2A - lancement de la procédure (327) A. BOUR (V. HAGENBACH)

**QUESTIONS DIVERSES**

47° Projet de délibération n°448C Avis du Conseil d'agglomération sur la demande d'autorisation environnementale (« Autorisation Loi sur l'Eau ») dans le cadre de la construction d'un centre pénitentiaire à Lutterbach (322) F. JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**79 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉCISIONS  
PRISES PAR DÉLÉGATION (0706/5.2.3/396C)**

**I. Décisions du Bureau**

Lors de sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'Agglomération des décisions qu'il a approuvées.

Il s'agit des décisions suivantes :

Bureau du 19 février 2018

**Décision n°390B**

**Avenant n°01 à la convention de partenariat  
entre la Région Grand Est, m2A et le lycée du  
Rebberg pour la restauration des enfants du  
périscolaire Freinet accueillis au lycée**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Bureau avait approuvé la signature de conventions pour la prise en charge de la restauration des élèves du site périscolaire Freinet par le lycée du Rebberg ; l'agglomération ne disposant pas de locaux adaptés pour la restauration du midi dans le cadre de sa compétence périscolaire. Le tarif du repas facturé à m2A, entré en vigueur au

1<sup>er</sup> janvier 2018, étant passé à 3,48 euros TTC (contre 3,25 euros TTC avant), le Bureau a approuvé la signature d'un avenant avec la Région Grand Est et le lycée du Reberg afin de prendre en compte ce nouveau tarif.

**Décision n°311B**

**Périscolaire Rixheim-Entremont - transfert de volumes à Mulhouse Alsace Agglomération**

Le Bureau a approuvé le transfert de propriété à m2A par la commune de Rixheim propriétaire de l'immeuble, des volumes affectés à l'exercice des compétences petite enfance et périscolaire, à savoir le volume AA et en indivision forcée, le volume AC. Pour ce faire, une convention de gestion sera signée entre la commune de Rixheim et m2A afin de définir la répartition des charges de fonctionnement du bâtiment. Dans la mesure où m2A a financé l'équipement pour un montant de 3 913 551,53 euros, le transfert de propriété des volumes sera effectué à l'euro symbolique.

**Décision n°391B**

**Cession d'un terrain sis rue Saint-Exupéry à Rixheim**

Le Bureau a approuvé la cession d'un terrain appartenant à m2A de 0,94 are sis rue Saint-Exupéry à Rixheim aux propriétaires riverains. Ces derniers s'engagent à maintenir le terrain clos sans portillon sur limite de propriété m2A (côté forêt) afin d'éviter les intrusions. Conformément à l'estimation de France Domaine, cette opération sera réalisée au prix de 940 euros.

**Décision n°387B**

**Cession de terrain dans la zone d'activités Technopark à Dietwiller**

Le Bureau a approuvé la cession d'un terrain appartenant à m2A d'environ 3 173 m<sup>2</sup> sis zone d'activités Technopark à Dietwiller à la SCI L'ATELIER DU STEGAT. En effet, le Cabinet d'Architecture DUO ARCHITECTURES, qui s'est porté acquéreur de l'un des lots, a obtenu un avis favorable lors du Comité d'Agrément de novembre 2017. Conformément à l'estimation de France Domaine, cette opération sera réalisée au prix de 164 996 euros HT.

**Décision n°341B**

**Site DMC - travaux et gestion du réseau d'assainissement - conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Le Bureau a approuvé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIVOM de la région mulhousienne pour la réalisation de travaux complémentaires sur le réseau d'assainissement sur le site DMC. Dans le cadre du marché à bons de



commandes en cours, le coût de ces travaux est estimé à 287 212,80 euros TTC par le SIVOM. Quant à la mission de maîtrise d'œuvre, elle sera réalisée à titre gratuit par le syndicat. À la suite des travaux, les ouvrages feront l'objet d'une mise à disposition et d'une gestion par le SIVOM.

#### **Décision n°381B**

##### **Site DMC - travaux de dépollution liés aux travaux d'adduction d'eau potable - conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Le Bureau a approuvé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Mulhouse pour la réalisation de travaux de dépollution liés aux travaux d'adduction d'eau potable. Le coût additionnel de ces travaux est estimé à 55 404 euros TTC, soit un coût total du dépôt des terres en installation agréée à 142 884 euros TTC. Le remboursement sera pris en charge par m2A.

#### **Décision n°377B**

##### **Centrale thermique de l'Illberg - extension du réseau - passation d'un avenant transactionnel**

Dans le cadre de l'extension du réseau de chauffage urbain de la Centrale Thermique de l'Illberg vers les hôpitaux « Hasenrain » et « Emile Muller » et après saisie de la Commission d'Appel d'Offres, le Bureau a approuvé la signature d'un avenant transactionnel portant sur le raccordement en aérien de la sous-station de la résidence « Les Tilleuls » et destiné à faciliter l'entrée directe dans la sous-station. Par conséquent, le marché objet du lot 04 : Process sous-station est porté à 610 977,47 euros HT, soit une augmentation de 9,56 % par rapport au prix du marché initial établi à 557 687,00 euros HT et porté à 602 812,34 euros HT par avenant n°1.

#### **Décision n°369B**

##### **Passation d'une convention pour la fourniture de carburant au CPI de Hochstatt, Froeningen, Zillisheim**

Le Bureau a approuvé la signature d'une convention pour la fourniture de carburant au Centre de Première Intervention de Hochstatt, Froeningen et Zillisheim. Cette convention définit les modalités de mise en œuvre, ainsi que les conditions de facturation, permettant ainsi au Corps des Sapeurs-Pompiers des communes précédemment citées d'utiliser la station-service du Parc Automobile située au Centre Technique Communautaire de Didenheim.

#### **Décision n°388B**

##### **Marché public de services pour l'exploitation du Village Industriel de la Fonderie**

En application de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le Bureau a approuvé le renouvellement du contrat

confiant à CITIVIA le marché public de services pour l'exploitation du Village Industriel de la Fonderie (VIF), jusqu'au 31 décembre 2020.

En tant que structure expérimentée en matière de gestion de sites industriels, CITIVIA aura pour mission d'assurer la gestion administrative du site, l'exploitation, l'entretien courant et la maintenance, ainsi que la prise en gestion des immeubles. Dans le cadre de l'exploitation, elle aura une mission de gestion locative, pour le compte de m2A. Elle pourra également l'assister dans le suivi de travaux de grande ampleur qui sera rémunéré à hauteur de 5 % d'une assiette constituée du montant HT des travaux, des honoraires des bureaux d'études et prestations intellectuelles.

Du point de vue financier, les recettes d'exploitation sont estimées pour m2A à 575 000 HT par an. m2A règlera un prix forfaitaire annuel à CITIVIA, qui correspondra aux charges réelles d'exploitation du site, soit un montant prévisionnel de 2 659 800 euros HT et à la rémunération des missions d'exploitation à hauteur de 156 000 euros HT sur la période des trois ans.

#### **Décision n°394B**

#### **Marchés publics : avenants aux marchés à procédure adaptée**

Le Bureau a autorisé la signature de deux avenants transactionnels aux marchés de travaux pour la construction d'une nouvelle base nautique de canoë-kayak à Riedisheim, afin de réaliser des travaux complémentaires pour améliorer la fonctionnalité des locaux et la sécurité du bâtiment : concernant le lot n° 07 « plâtrerie, cloisons sèches et faux-plafonds », pour un montant de 5 858,51 euros HT, portant le montant du marché à 44 117,51 euros HT, et concernant le lot n° 15 « Electricité courants forts et faibles », pour un montant de 8 494,83 euros HT, portant le montant du marché à 86 514,13 euros HT.

#### **Décision n°363B**

#### **Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Immobilière 3F Grand Est**

Dans le cadre de l'opération de construction de cinq logements PLUS et de quatre logements PLAI, rue du Moulin à Richwiller, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Immobilière 3F Grand Est pour un prêt d'un montant de 836 945 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

#### **Décision n°365B**

#### **Garantie communautaire d'emprunt en faveur de m2A Habitat**

Dans le cadre de l'opération de construction de huit

logements PLUS et de six logements PLAI, rue d'Ottmarsheim à Habsheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de m2A Habitat pour un prêt d'un montant de 1 790 900 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Décision n°366B**

**Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Immobilière 3F Grand Est - rue Henri Nico à Rixheim**

Dans le cadre de l'opération de construction de huit logements PLUS et de six logements PLAI, rue Henri Nico à Rixheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Immobilière 3F Grand Est pour un prêt d'un montant de 1 233 664 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Décision n°367B**

**Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Immobilière 3F Grand Est - rue Aristide Briand à Lutterbach**

Dans le cadre de l'opération de construction de dix-huit logements PLUS et de treize logements PLAI, rue Aristide Briand à Lutterbach, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de Immobilière 3F Grand Est pour un prêt d'un montant de 3 037 157 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Décision n°370B**

**Engagement d'un Chargé de la conservation du canevas topographique et de l'exécution de travaux cadastraux**

Le poste de Chargé de la conservation du canevas topographique et de l'exécution de travaux cadastraux au service Informations géographiques est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation en techniques et règles de positionnement dans l'espace ainsi que des connaissances liées à la gestion du domaine public et du foncier.

Conformément à l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer ces fonctions, le Bureau a décidé de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée maximale de trois ans.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

## II. Décisions du Président

En application des délégations de pouvoir accordées le 16 janvier 2017, le Président a pris les décisions suivantes en matière de :

- gestion de la dette à court terme (en application de la délégation de pouvoir accordée le 16 janvier 2017, précisée par la délibération n° 49C du 27 mars 2017) :

- **Décision du 2 février 2018 : réalisation d'une ligne de trésorerie de 2 500 000 € auprès de la Société Générale**

Destinée à améliorer la gestion de la trésorerie de m2A, cette ligne de trésorerie, souscrite pour un an, est assortie d'un taux basé sur l'index EURIBOR moyen mensuel 1 mois + marge de 0,60 % l'an.

- marchés publics passés par voie de procédure adaptée

N°	Service	Titulaire du marché	Objet	Date notification	Montant du marché (HT)	Nature
C2018050	043	CHLOROPHYLL VISION 1, rue du Docteur Bronner 67600 SELESTAT	Achat licence E-COMMUNITY 01/01 au 30/4/18	02/03/2018	12 000,00 €	Fournitures
C2018049	215	TRANSFOPECHE 10 Boulevard Sainte Beuve 62200 BOULOGNE SUR MER	Achat de poissons pour l'alimentation des animaux du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	21/02/2018	5 637,75 €	Fournitures
C2018043	151	SUEZ ENVIRONNEMENT 14 rue du Noret 25620 MAMIROLLE	Raccordement du Learning Center au réseau d'eaux pluviales	20/02/2018	6 753,06 €	Travaux
C2018042	124	SIAM - CONCESSIONNAIRE PEUGEOT 7 rue de Berne - B.P. 25 68311 ILLZACH CEDEX	MAPA / AC Marché subséquent n°24 - Acquisition d'une berline routière diesel	26/02/2018	17 728,68 €	Fournitures
C2018041	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier janvier 2018	19/02/2018	22 073,41 €	Services
C2018039	1533	CREATIV'TP Helioparc 68 100B rue Marie Louise 68850 Staffelfelden	Travaux de terrassement rue des Pierre Loti suite à fuite sur le réseau HP	13/02/2018	32 265,20 €	Travaux
C2018038	1533	PATI 15 rue de l'Industrie 68260 KINGERSHEIM	Travaux de tuyauterie rue des frères Lumière suite à fuite sur le réseau HP	13/02/2018	5 855,96 €	Travaux
C2018037	1533	PATI 15 rue de l'Industrie 68260 KINGERSHEIM	Travaux de tuyauterie rue des frères Lumière suite à fuite sur le réseau HP	13/02/2018	4 462,80 €	Travaux
C2018036	1533	CREATIV'TP Helioparc 68 100B rue Marie Louise 68850 Staffelfelden	Travaux de terrassement rue des frères Lumière suite à fuite sur le réseau HP	13/02/2018	11 241,20 €	Travaux
C2018035	215	SPECIES 360 7900 International Drive, suite 1040 MN 55425 Minneapolis	Prestations de service - Base de données SPECIES 360 pour la gestion des animaux dans les zoos - Année 2018	02/01/2018	5 132,74 €	Services
C2018034	215	RALF Imagen Y comunicacion SL AVDA DE SOMOSIERRA 12 NAVE 17	Achat de tee-shirts destinés à la vente à la boutique du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	02/02/2018	4 329,00 €	Fournitures

		28703 SAN SEBASTIAN DE LOS				
C2018033	043	GFI PROGICIELS 145 bd Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Maintenance 2018 contrôle d'accès C7230	01/01/2017	4 874,00 €	Services
C2018032	043	GFI PROGICIELS 145 bd Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Maintenance.2018 gestion horaire C7224	01/01/2017	12 441,00 €	Services
C2018031	153	C2S SECURITE 1 rue Auguste Kroener 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT	Maintenance entretien des SSI type 1 et 2a des bâtiments communautaires	08/02/2018	15 000,00 €	Services
C2018030	043	SCHNEIDER ELECTRIC IT FRANCE 140 avenue Jean Kuntzmann 38334 SAINT ISMIER CEDEX	Maintenance année 2018 ONDULEUR GALAXY 3000	01/01/2018	6 881,00 €	Services
C2018029	043	GFI PROGICIELS 145 bd Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Evolution gestion CHRONOGESTOR VERS CHRONOTIME	22/11/2016	13 975,00 €	Fournitures
C2018028	043	GFI PROGICIELS 145 bd Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Maintenance 2018 progiciel CHRONOTIME contrat 7243	01/01/2017	15 071,00 €	Services
C2018027	214	AGENCE NOYON 372 bis avenue de Saint-Omer 62610 ARDRES	Projet de réaménagement du camping de l'III	20/12/2017	7 840,00 €	Services
C2018026	231	CALESTOR PERIWAY AGENCE EST 13 rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM	Consommables informatiques	05/02/2018	90 000,00 €	Fournitures
C2018021	12	RENAULT RETAIL GROUP 1 rue de Sausheim BP49 68311 ILLZACH CEDEX	Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers <u>Lot n° 1</u> Fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers de marque Renault	18/01/2018	90 000,00 €	Fournitures
C2018017	15	IN SITUA 16,rue Denis Papin 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ	Assistance du Maître d'Ouvrage pour l'aide au choix du lauréat d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du multi-accueil La Grande Ourse à Illzach	26/01/2018	7 500,00 €	Services
C2018016	1500	OTIS 6 rue Bartholdi 68190 ENSISHEIM	Maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs <u>Lot n° 2</u> Patrimoine divers hors périscolaire	18/01/2018	50 000,00 €	Services
C2018015	1500	SCHINDLER 104A rue des Bains 68390 SAUSHEIM	Maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs <u>Lot n° 1</u> Patrimoine périscolaire	22/01/2018	35 000,00 €	Services
C2018014	1532	HUBER ELECTRICITE 39 rue de Belfort 68200 MULHOUSE	Remplacement de quatre projecteurs 2000W dans la grande salle du Palais des sports	11/01/2018	9 058,00 €	Travaux
C2018013	044	SINTEGRA S.A.S. 11 Chemin des Prés 38240 MEYLAN	Réalisation d'une orthophoto numérique hivernale du territoire de m2A	18/01/2018	37 300,00 €	Services
C2018012	043	KIMOCE 26 rue Victor Schoelcher 68057 MULHOUSE CEDEX	Maintenance 2018 du progiciel de gestion KIMOCE	22/12/2017	31 274,00 €	Services
C2018011	121	REGIE D L'ILL 75 rue des Flandres 68100 MULHOUSE	Prestation de nettoyage manuel des espaces publics du quartier Drout et Barbanègre ANNEE 2018	02/01/2018	85 000,00 €	Services

C2018010	121	REGIE DE BOURTZWILLER 15 rue de Bordeaux 68200 MULHOUSE	Prestation de nettoyage manuel des espaces publics du quartier de Bourtzwiller - Année 2018	02/01/2018	175 000,00 €	Services
C2018009	121	REGIE DE BOURTZWILLER 15 rue de Bordeaux 68200 MULHOUSE	Prestation de balayage manuel des espaces publics des communes de Riedisheim, Zimmersheim, Eschentzwiller, Bruebach et Flaxlanden - Année 2018	02/01/2018	85 000,00 €	Services
C2018008	12	OUEST VENDEE BALAIS SAS 22 chemin de Baudroux 79500 SAINT MARTIN LES MELLE	Fourniture de balais pour balayuses mécaniques	02/02/2018	170 000,00 €	Fournitures
C2018004	043	HAUT-RHIN TELECOM 12, rue Jean-Philippe Rameau 93200 SAIN-DENIS	Location fibre télécom pour 2018	21/12/2017	8 995,00 €	Services
C2018003	043	TEAMNET 10, rue Mercœur 75011 PARIS	Maintenance du 12/12/2017 au 11/06/2018 du progiciel MPI	12/06/2016	4 090,00 €	Services
C2018002	42	LABORATOIRE RIVADIS SAS Impasse du petit rosé 79100 LOUZY	Fourniture de denrées alimentaires spécifiques pour bébés pour les structures multi-accueil gérées en régie	03/01/2018	40 000,00 €	Fournitures
C2017307	043	RICOH FRANCE SAS Parc Tertiaire SILIC - 7/9 avenue Robert Schuman 94150 RUNGIS	Achat imprimantes multifonction MPC 3004 pour services 060-151-417	16/11/2017	10 905,00 €	Fournitures
C2017306	215	Entreprise forestière Neuville Xhout-Si-Plout 13 6960 MANHAY BELGIQUE	Réalisation d'une clôture pour le nouvel enclos des cerfs de Bactriane	08/12/2017	4 857,41 €	Travaux
C2017302	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier décembre 2017	12/01/2018	20 614,59 €	Services
C2017301	124	SIAM - CONCESSIONNAIRE PEUGEOT 7 rue de Berne - B.P. 25 68311 ILLZACH CEDEX	MAPA / Marché subséquent n°23 - Acquisition d'une fourgonnette diesel deux places	17/01/2018	10 311,00 €	Fournitures
C2017300	121	SINEU GRAFF Rue des Vosges 67230 KOGENHEIM	Fourniture de corbeilles losange avec éteignoir	14/12/2017	10 175,00 €	Fournitures
C2017299	121	SINEU GRAFF Rue des Vosges 67230 KOGENHEIM	Fourniture de corbeilles oblongue avec éteignoir	14/12/2017	6 450,00 €	Fournitures
C2017298	215	SAINT-LAURENT ZA du Bouillon 79430 LA CHAPELLE SAINT LAURENT	Achat de produits alimentaires surgelés pour les animaux du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	15/11/2017	4 456,78 €	Fournitures
C2017297	2211	MEDIARGIE RH 13 rue du docteur Naudier 77400 LAGNY SUR MARNE	Formation télétravail	28/12/2017	5 200,00 €	Services
C2017296	2211	GIFOP Formation 15 rue des Frères Lumières 68069 MULHOUSE CEDEX 2	Formation Habilitation électrique	28/12/2017	8 298,00 €	Services
C2017295	1513	TOUT UN PROGRAMME 16 rue de la Sinne 68100 MULHOUSE	Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la construction d'un Multi-accueil 'La Grande Ourse' à Illzach	24/01/2018	13 280,00 €	Services
C2017293	2020	ACTION PROD STUDIO 40 rue de Murbach 68200 MULHOUSE	Film collaborateurs m2a	10/07/2017	4 600,00 €	Services

C2017292	021	ALSACE 20 33 avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	Campagnes de communication alsace20	11/12/2017	15 000,00 €	Services
C2017291	021	LORRACH 75 allée Gluck 68060 MULHOUSE CEDEX	Objet pub	15/12/2017	5 155,00 €	Services
C2017290	43	SYNERGLACE 2 rue de la forêt 68990 HEIMSBRUNN	Acquisition d'une surfaceuse pour la patinoire	13/12/2017	87 890,00 €	Fournitures
C2017289	131	CITYWAY 85 rue Pierre Duhem CS 30557 13594 AIX-EN- PROVENCE CEDEX 3	Mise en œuvre d'une plateforme numérique expérimentale pour la création d'un compte mobilité.	16/06/2017	365 000,00 €	Services
C2017288	131	ALICE & VALENTIN 9 rue Alfred Engel 68100 MULHOUSE	Création et intégration d'une vitrine digitale pour le Compte Mobilité	21/12/2017	14 800,00 €	Services
C2017287	215	MEDIA CREATION 43 rue Buffon 68200 MULHOUSE	Conception et production des outils de communication du parc zoologique et botanique de Mulhouse	28/12/2017	192 000,00 €	Services
C2017285	124	UGAP Parc Club des Tanneries 9 rue de Rossignols 67831 TANNERIES CEDEX	Châssis RENAULT TRUCKS D26 + climatisation	02/05/2017	182 935,00 €	Fournitures
C2017284	124	UGAP Parc Club des Tanneries 9 rue de Rossignols 67831 TANNERIES CEDEX	Fourniture de 2 caissons BO SEMAT 19 M3	21/06/2016	124 370,00 €	Fournitures
C2017283	313	Voyages CHOPIN-HEITZ 7 rue des Machines 68200 MULHOUSE	Transport des élèves dans le cadre de l'Aventure Citoyenne 2018	28/12/2017	12 500,00 €	Services
C2017282	121	SOM 203 rue d'Antran 86100 CHATELLERAULT	Fourniture de corbeilles 30 litres sans support	14/12/2017	7 420,00 €	Fournitures
C2017280	121	SINEU GRAFF Rue des Vosges 67230 KOGENHEIM	Fourniture de couvercle + éteignoir non monté + corps + plaque a logo	14/12/2017	12 580,00 €	Fournitures
C2017279	121	SINEU GRAFF Rue des Vosges 67230 KOGENHEIM	Fourniture de couvercles + éteignoir monté + éteignoir non monté	14/12/2017	10 600,00 €	Fournitures
C2017278	121	SINEU GRAFF Rue des Vosges 67230 KOGENHEIM	Fourniture ossature complète + éteignoir monté - corps losange	14/12/2017	13 237,40 €	Fournitures
C2017277	121	INTERPACK 518 route de Blangy 14130 LE TORQUESNE	Fourniture de sacs 110l transparents	12/12/2017	6 245,20 €	Fournitures
C2017276	121	APRICO 40 rue de Brogny 74000 ANNECY	Fourniture de sacs pour déjections canines en rouleau	12/12/2017	16 643,00 €	Fournitures
C2017275	42	SATD Z.A. rue Creuse Fontaine 67130 RUSS	Fourniture d'une structure de jeu Bimbo Couleur et travaux de pose au périscolaire de Pulversheim	03/07/2017	7 032,00 €	Fournitures
C2017274	215	LANGENSEE 135 Grand'Rue Pierre Braun 68170 RIXHEIM	Achat de perches de châtaignier pour la clôture intérieure du futur enclos des chameaux	11/12/2017	9 090,00 €	Fournitures
C2017273	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier novembre 2017	12/12/2017	28 056,24 €	Services
C2017272	215	INNOCENTI & MANGONI PIANTE Via del Girone, 17 51100 CHIAZZANO - ITALIA	Achat de plantes pour l'aménagement intérieur de différents enclos au Parc zoologique et botanique de Mulhouse	11/12/2017	6 871,00 €	Fournitures
C2017271	043	SOLU INFO SERVICE 3, allée de Chantilly	Achat 18 imprimantes OKI pour Services PUPA + stock	16/11/2017	11 240,00 €	Fournitures

		54500 VANDOEUVRE LES NANCY				
C2017270	15	TECHNOX 254 chemin de la Farlède 83500 LA SEYNE SUR MER	Remplacement des grilles de goulottes à la piscine de l'Illberg et au bassin d'initiation à la natation	14/12/2017	22 802,76 €	Travaux
C2017269	125	ATIC 10 rue du Ried - BP 80702 67850 HERRLISHEIM	Prestation de vidange et de nettoyage des séparateurs à hydrocarbures au Centre Technique Communautaire à Richwiller	10/11/2017	7 645,00 €	Services
C2017268	151	SNEF Aire d'activités de la Thur 68840 PULVERSHEIM	Raccordement au réseau de chaleur de la piscine de l'Illberg	15/12/2017	63 502,21 €	Travaux
C2017267	043	SPIE ICS 53, boulevard de Stalingrad 92247 MALAKOFF CEDEX	Licences WEBEX 1 an du 17/11/17 au 16/11/18	17/11/2017	9 360,00 €	Fournitures
C2017266	1532	FERBECK & FUMITHERM ZI Les Berlioz 38300 LES EPARRES	Réfection d'une chaudière à charbon à la piscine Pierre et Marie Curie	05/12/2017	26 895,00 €	Travaux
C2017265	151	CEGELEC 15, rue du Luxembourg - B.P. 227 68315 ILLZACH	Rénovation de l'éclairage du plateau sportif de la grande salle du Palais des Sports à Mulhouse	14/12/2017	35 426,87 €	Travaux
C2017264	042	INSOLITE EVENTS JS LOISIRS 2 passage de l'hôtel de ville 68100 MULHOUSE	Disco soupe 2017	01/12/2017	6 428,50 €	Services
C2017263	131	COCYCLIQUE INGENIERIE 1 rue de la marne 68360 SOULTZ	Etude pour la reprise de la plateforme tramway Coteau	15/11/2017	4 800,00 €	Services
C2017262	131	CHUBB ALSACE Rue du pont du péage parc de la porte sud bat. E 67412 ILLKIRCH CEDEX	Extinction automatique salle informatique Soléa	03/11/2017	14 573,00 €	Travaux
C2017261	131	LEVIEUX PATRICK SARL 32 rue de Bellac BP 10004 NIEDERROEDERN 67470 SELTZ CEDEX	Plancher surélevé pour salle informatique Soléa	03/11/2017	5 936,15 €	Travaux
C2017260	131	ALSACE FLUID TECHNIC Aire d'Activités du Florival 5 rue Henri Seiller 68500 ISSENHEIM	Sécheur d'air par absorption Hankison	03/11/2017	9 696,80 €	Fournitures
C2017259	4301	MARSHALL'S ROMSEY ROAD 99999 LOCKERLEY	Révision surfaceuse	01/12/2017	4 000,00 €	Services
C2017258	2312	ORAPI HYGIENE 12 rue Pierre Mendès Frane 69120 VAULX EN VELIN	Acquisition de monobrosses pour nettoyage des locaux	29/11/2017	4 774,00 €	Fournitures
C2017257	211	INNOECO 503 rue du belvédère 91400 ORSAY	Marché d'expertise dans l'industrie du futur. Marché d'expertise, de mise en œuvre opérationnelle et d'animation de la stratégie d'innovation de m2A dans l'industrie du futur.	08/09/2017	117 200,00 €	Services



- action en justice

Constitution de partie civile pour des faits de dégradations de portes dans une piscine

Mémoires en réplique du 19 janvier 2018 dans le cadre de recours introduits par trois sociétés contestant la décision de refus de l'Etat de prononcer le dégrèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2013

Constitution de partie civile du 12 février 2018 pour des faits de violences sur un agent

Mémoire en défense du 15 février 2018 suite au recours d'un agent contestant une sanction d'exclusion temporaire de fonctions de trois jours

Mémoire en réplique du 26 février 2018 dans le cadre du recours introduit par une société contestant la décision de refus de l'Etat de prononcer le dégrèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2015

- contrat de transaction

Indemnisation versée à un tiers suite à l'endommagement de ses lunettes

Indemnisation versée à un tiers suite à l'endommagement de son véhicule

Le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises par délégation.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**80 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE (0706/5.3.4/408C)**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération issue de la fusion est représentée au sein d'associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

M. Marc BUCHERT a été élu à la présidence du Syndicat mixte pour la gestion des Ports du Sud Alsace. De ce fait, il ne souhaite plus siéger au sein du Consortium International pour le Développement des Voies Navigables. Il est donc proposé de le remplacer par M. Philippe TRIMAILLE.

<b>Dir</b>	<b>ORGANISME/ ASSOCIATION</b>	<b>NOMBRE DE SIÈGES</b>	<b>NOMS</b>
1	Consortium International pour le Développement des Voies Navigables	2	<b>Philippe TRIMAILLE</b> - Jean-Luc VONFELT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve la désignation mentionnée ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**80 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**MUTUALISATION : CONVENTION CADRE DE PRET DE MATERIEL**  
**(M2A-COMMUNES)**  
**(045 /5.7.7/371C)**

Dans le cadre des réflexions menées au sein de l'atelier projet « mutualisation et coopération », les communes de l'agglomération ont exprimé le besoin d'organiser le prêt de matériel avec m2A et entre elles afin de favoriser les économies d'échelle.

Le projet de convention ci-joint détermine le cadre et les modalités de prêt de matériel.

Tout type de matériel, y compris les véhicules et autres matériels immatriculés, est susceptible de faire l'objet d'un prêt.

Une liste et un descriptif de chaque matériel mis à disposition sont déposés en ligne sur la plateforme de partage de m2A.

Chaque commune ou EPCI s'engage librement à mettre à disposition un ou plusieurs matériels en stipulant les conditions de prêt (lieu de réception, conditions d'utilisations spécifiques, formations et ou accréditations nécessaires à son utilisation, tarification, etc...).

Une réservation est obligatoire pour chaque utilisation de matériel. Pour cela, chaque commune demandeuse s'adresse directement à la commune prêteuse du matériel.

Si le prêt de certains types de matériels bien spécifiques nécessite des agents habilités, le prêt du matériel concerné est assorti d'une prestation de service

effectuée par le propriétaire du matériel pour le compte du demandeur. La tarification de cette prestation correspond au seul coût réel supporté par le propriétaire, sans frais complémentaires ni marges.

L'agent en charge de l'utilisation du matériel reste placé sous l'autorité et la responsabilité du maire de sa commune ou du président de l'EPCI, propriétaire du matériel.

Les prêts peuvent être entièrement gratuits ou tarifés en tenant compte uniquement des dépenses d'entretien, d'utilisation (consommables) et de renouvellements. Aucun frais complémentaire, ni marge au bénéfice du prêteur, n'est pris en compte.

Chaque partie prêteuse et chaque partie emprunteuse s'assurent en responsabilité civile.

La dégradation ou la destruction d'un matériel par la partie emprunteuse à la suite d'une négligence ou d'une utilisation inappropriée mettra à sa charge les frais de remise en état ou remplacement dudit matériel.

L'ensemble des documents en lien avec le prêt de matériel est en ligne sur la plateforme de partage m2A. Celle-ci est prise en charge par m2A.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la convention cadre de prêt de matériel entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes membres de l'agglomération et entre les communes membres
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires et tout document utile à sa mise en œuvre.

PJ : Convention

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', is written over a horizontal line.

Fabian JORDAN

## **CONVENTION CADRE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION POUR LA MUTUALISATION PAR LE PRET DE MATERIEL**

Entre

Les communes membres de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

La Ville de **Baldersheim**, représentée par son Maire, **M Pierre LOGEL**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Bantzenheim**, représentée par son Maire, **M Raymond KASTLER**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Battenheim**, représentée par son Maire, **M Maurice GUTH**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Berrwiller**, représentée par son 1er Adjoint, **M Bernard STOCKER**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Bollwiller**, représentée par son Maire, **M Jean Paul JULIEN**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Bruebach**, représentée par son Maire, **M Gilles SCHILLINGER**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Brunstatt-Didenheim**, représentée par son Maire, **Mme Bernadette GROFF**, dûment habilitée par délibération du

La Ville de **Chalampé**, représentée par son Maire, **Mme Martine LAEMLIN**, dûment habilitée par délibération du

La Ville de **Dietwiller**, représentée par son Maire, **M Christian FRANTZ**, dûment habilité par délibération du

La Ville d'**Eschentzwiller**, représentée par son Maire, **M Gilbert IFFRIG**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Feldkirch**, représentée par son Maire, **M Pierre SALZE**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Flaxlanden**, représentée par son Maire, **M Claude FREY**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Galfingue**, représentée par son Maire, **M Christophe BITSCHENE**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Habsheim**, représentée par son Maire, **M Gilbert FUCHS**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Heimsbrunn**, représentée par son Maire, **M Jean Paul MOR**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Hombourg**, représentée par son Maire, **M Thierry ENGASSER**, dûment habilité par délibération du

La Ville d'**Illzach**, représentée par son Maire, **M Jean Luc SCHILDKNECHT**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Kingersheim**, représentée par son Maire, **M Jo SPIEGEL**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Lutterbach**, représentée par son Maire, **M Rémy NEUMANN**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Morschwiller-le-Bas**, représentée par son Maire, **Mme Josiane MEHLEN**, dûment habilitée par délibération du

La Ville de **Mulhouse**, représentée par son Maire, **Mme Michèle LUTZ**, dûment habilitée par délibération du

La Ville de **Niffer**, représentée par son Maire, **M Jean Luc VONFELT**, dûment habilité par délibération du

La Ville d'**Ottmarsheim**, représentée par son Maire, **M Marc MUNCK**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Petit-Landau**, représentée par son Maire, **M Armand LE GAC**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Pfastatt**, représentée par son Maire, **M Francis HILLMEYER**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Pulversheim**, représentée par son Maire, **M Jean Claude EICHER**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Reiningue**, représentée par son Maire, **M Alain LECONTE**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Richwiller**, représentée par son Maire, **M Vincent HAGENBACH**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Riedisheim**, représentée par son Maire, **M Hubert NEMETT**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Rixheim**, représentée par son Maire, **M Ludovic HAYE**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Ruelisheim**, représentée par son Maire, **M Francis DUSSOURD**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Sausheim**, représentée par son Maire, **M Daniel BUX**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Staffelfelden**, représentée par son Maire, **M Thierry BELLONI**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Steinbrunn-le-Bas**, représentée par son Maire, **M Daniel HASSLER**, dûment habilité par délibération du

La Ville d'**Ungersheim**, représentée par son Maire, **M Jean Claude MENSCH**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Wittelsheim**, représentée par son Maire, **M Yves GOEPFERT**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Wittenheim**, représentée par son Maire, **M Antoine HOME**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Zillisheim**, représentée par son Maire, **M Joseph GOESTER**, dûment habilité par délibération du

La Ville de **Zimmersheim**, représentée par son Maire, **M Philippe STURCHLER**, dûment habilité par délibération du

**Et**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN, dûment habilité par délibération du Conseil d'Agglomération du 26/03/2018.

## **PREAMBULE**

Afin de favoriser les économies d'échelle et apporter une réponse aux besoins des communes et de m2A, il apparaît opportun de favoriser et développer la mutualisation et le prêt de matériels entre les communes et entre ces dernières et m2A.

Les parties se sont rapprochées pour déterminer les modalités de prêt de matériel.

## **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités de mise en œuvre de la mutualisation par le prêt de matériels entre les différents signataires.

Via cette convention l'ensemble des signataires s'engage à respecter les modalités qui encadrent ce dispositif de prêt de matériel.

## **Article 2. Les matériels concernés**

Tout type de matériel, y compris les véhicules et autres matériels immatriculés, est susceptible de faire l'objet d'un prêt entre les différents signataires.

La liste et la description précise des matériels concernés est mise en ligne sur une plateforme internet dédiée. Chaque commune ou EPCI s'engage librement à déposer sur la plateforme le matériel qu'il souhaite mettre à disposition sous forme de prêt aux signataires de la présente convention.

Chaque commune ou EPCI s'engage à actualiser périodiquement sa liste de matériels.

Chaque matériel sera décrit et illustré de façon précise et les conditions particulières qui encadrent sa mise à disposition seront stipulées (lieu de réception, conditions d'utilisations spécifiques, formations et ou accréditations nécessaires à son utilisation, etc...).

Chaque prêteur signataire s'engage à mettre à disposition du matériel correspondant fidèlement à la description mentionnée sur la plateforme et remplissant toutes les conditions de sécurité et de respect des normes en vigueur.

Chaque demandeur signataire s'engage à respecter scrupuleusement les conditions particulières qui encadrent le prêt à partir de la réception jusqu'au moment de la restitution. Il s'engage à ce que le matériel prêté soit utilisé par des agents disposant des qualifications professionnelles et habilitations nécessaires pour son utilisation.

## **Article 3. Les modalités de prêts entre les signataires**

Une réservation est obligatoire pour chaque utilisation de matériel. Pour cela, chaque commune demandeuse s'adresse directement à la commune prêteuse du matériel. Les deux communes concernées utiliseront le modèle de formulaire à remplir avec les informations nécessaires à la mise en œuvre du prêt, joint en annexe à la présente convention.

Le prêteur, après avoir réceptionné la demande, s'engage à répondre dans un délai maximum de 10 jours.

En cas d'accord, le prêteur indiquera au demandeur le lieu de réception du matériel ainsi que les conditions tarifaires associées au prêt.

Au moment de la réception, les deux parties procéderont à la signature du 1<sup>er</sup> volet du formulaire de prêt.

Le prêteur conserve l'original du formulaire et délivre une copie au demandeur.

Au moment de la restitution, les parties procèdent à la signature du 2<sup>ème</sup> volet du formulaire dédié aux conditions de réception.



#### **Article 4. Les conditions tarifaires et financières associées au prêt de matériel.**

Les conditions tarifaires associées au prêt de matériel sont précisées par le gestionnaire lui-même dans la fiche descriptive de chaque matériel mis à disposition sur la base du modèle joint en annexe à la présente convention. Les tarifs tiennent uniquement compte des dépenses d'entretien, d'utilisation (consommables) et de renouvellements. Aucun frais complémentaire, ni marge au bénéfice du prêteur, n'est pris en compte.

Avant la fin du mois de janvier n+1, chaque signataire prêteur adresse aux différents demandeurs ayant eu recours à du prêt de matériel lui appartenant un titre de recettes récapitulatif de l'ensemble des prêts mis en œuvre au cours de l'exercice N-1 ainsi qu'une copie des factures associées à m2A qui administre le dispositif sur la base du modèle joint en annexe à la présente convention.

#### **Article 5. Propriété du matériel**

Tous les matériels concernés par ce dispositif et mis en ligne sur la plateforme dédiée sont de la propriété des prêteurs et le restent y compris lors de la période de prêt à un demandeur signataire de la convention.

#### **Article 6. Responsabilité et assurances**

Chaque partie prêteuse est responsable de tout dommage causé à une autre partie signataire ou à un tiers par un matériel défectueux ou non conforme aux normes. Elle s'assure en responsabilité civile à cette fin.

S'agissant des matériels immatriculés, elle les assure en responsabilité civile et le cas échéant en dommages. Elle veille à ce que ces matériels soient couverts au moins en responsabilité civile en cas d'utilisation par un tiers.

Chaque partie emprunteuse est responsable de tout dommage causé à une autre partie signataire ou à un tiers lors de l'utilisation du matériel sauf en cas de matériel défectueux ou non conforme aux normes. Elle s'assure en responsabilité civile à cette fin.

La dégradation ou la destruction d'un matériel par la partie emprunteuse à la suite d'une négligence ou d'une utilisation inappropriée mettra à sa charge les frais de remise en état ou remplacement dudit matériel.

La partie propriétaire est responsable de tout dommage causé à une autre partie signataire ou à un tiers lors d'une prestation de service réalisée dans les conditions indiquées à l'article 8 de la présente convention.

En cas de vol du matériel prêté, la partie prêteuse dépose plainte pour vol. Si le vol résulte d'une négligence de la partie emprunteuse et si l'auteur du vol n'est pas identifié, les frais de remplacement du matériel volé incombent à cette dernière au titre de sa responsabilité civile. A défaut, la partie prêteuse déclare le vol à son assurance si le matériel est assuré.

## **Article 7. La plateforme de partage m2A**

L'ensemble des documents en lien avec le prêt de matériel est en ligne sur la plateforme de partage m2A. Celle-ci est prise en charge par m2A.

## **Article 8. Utilisation de matériels nécessitant la présence d'un agent de la commune ou de l'EPCI, propriétaire**

Le prêt de certains types de matériels bien spécifiques nécessite que l'agent en charge de l'utilisation de ce matériel au niveau de la commune (ou de l'EPCI) prêteuse soit amené à manipuler ledit matériel durant la durée du prêt.

Dans ce cas, le prêt du matériel concerné est assorti d'une prestation de service effectuée par le propriétaire du matériel pour le compte du demandeur. La tarification de cette prestation correspond au seul coût réel supporté par le propriétaire, sans frais complémentaires ni marges.

L'agent en charge de l'utilisation du matériel reste placé sous l'autorité et la responsabilité du maire de sa commune ou du président de l'EPCI, propriétaire du matériel. Lors de l'utilisation du matériel sur le territoire de la partie emprunteuse, les consignes données par les représentants/agents de celle-ci doivent être scrupuleusement respectées par cet agent.

Le tarif déterminé par le propriétaire tient compte de cette situation.

## **Article 9. Durée**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée d'un an et sera reconduite tacitement par période annuelle pour une durée maximale de 20 ans. Chaque partie peut résilier la présente convention à l'occasion de son échéance annuelle en respectant un préavis de deux mois.

## **Article 10. Avenant**

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention feront l'objet d'un avenant.

## **Article 11 : Règlement des litiges**

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, le

m2A, le Président	Ville de Baldersheim, le Maire	Ville de Bantzenheim, le Maire
Fabian JORDAN	Pierre LOGEL	Raymond KASTLER
Ville de Battenheim, le Maire	Ville de Berrwiller, le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Ville de Bollwiller, le Maire
M Maurice GUTH	Bernard STOCKER	Jean-Paul JULIEN
Ville de Bruebach, le Maire	Ville de Brunstatt-Didenheim, le Maire	Ville de Chalampé, le Maire
Gilles SCHILLINGER	Bernadette GROFF	Martine LAEMLIN
Ville de Dietwiller, le Maire	Ville d'Eschentzwiller, le Maire	Ville de Feldkirch, le Maire
Christian FRANTZ	Gilbert IFFRIG	Pierre SALZE
Ville de Flaxlanden, le Maire	Ville de Galfingue, le Maire	Ville de Habsheim, le Maire
Claude FREY	Christophe BITSCHENE	Gilbert FUCHS
Ville de Heimsbrunn, le Maire	Ville de Hombourg, le Maire	Ville d'Illzach, le Maire

Jean Paul MOR

Thierry ENGASSER

Jean Luc SCHILDKNECHT

Ville de Kingersheim,  
le Maire

Ville de Lutterbach,  
le Maire

Ville de Morschwiller-le-Bas,  
le Maire

Jo SPIEGEL

Rémy NEUMANN

Josiane MEHLEN

Ville de Mulhouse,  
le Maire

Ville de Niffer,  
le Maire

Ville d'Ottmarsheim,  
le Maire

Michèle LUTZ

Jean Luc VONFELT

Marc MUNCK

Ville de Petit-Landau,  
le Maire

Ville de Pfastatt,  
le Maire

Ville de Pulversheim,  
le Maire

Armand LE GAC

Francis HILLMEYER

Jean Claude EICHER

Ville de Reiningue,  
le Maire

Ville de Richwiller,  
le Maire

Ville de Riedisheim,  
le Maire

Alain LECONTE

Vincent HAGENBACH

Hubert NEMETT

Ville de Rixheim,  
le Maire

Ville de Ruelisheim,  
le Maire

Ville de Sausheim,  
le Maire

Ludovic HAYE

Francis DUSSOURD

Daniel BUX

Ville de Staffelfelden,  
le Maire

Ville de Steinbrunn-le-Bas,  
le Maire

Ville d'Ungersheim,  
le Maire

Thierry BELLONI

Daniel HASSLER

Jean Claude MENSCH

Ville de Wittelsheim,  
le Maire

Ville de Wittenheim,  
le Maire

Ville de Zillisheim,  
le Maire

Yves GOEPFERT

Antoine HOME

Joseph GOESTER

Ville de Zimmersheim,  
le Maire

Philippe STURCHLER



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Séance du 26 mars 2018

**82 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (050/7.1.1/418 C)**

Le Budget Primitif 2018 de Mulhouse Alsace Agglomération est composé de 4 budgets :

- le budget principal élaboré selon l'instruction comptable M14
- le budget annexe du chauffage urbain élaboré selon l'instruction comptable M4
- le budget annexe des transports urbains élaboré selon l'instruction comptable M43
- le budget annexe de la zone d'activité économique de Bantzenheim élaboré selon l'instruction comptable M14.

Le projet de Budget Primitif 2018 du budget principal est arrêté en dépenses et en recettes au montant de 283 209 013 € et se décompose de la manière suivante :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>239 668 352</b>	<b>239 668 352</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	224 039 115	239 453 512
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	15 629 237	214 840
<b>Section d'investissement</b>	<b>43 540 661</b>	<b>43 540 661</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	38 645 530	23 231 133
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	4 895 131	20 309 528
<b>Budget total</b>	<b>283 209 013</b>	<b>283 209 013</b>

Le budget principal est complété par les budgets annexes du chauffage urbain, des transports urbains et de la zone d'activité économique de Bantzenheim.

Pour le budget annexe du chauffage urbain, les valeurs en dépenses et en recettes sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>9 093 171</b>	<b>9 093 171</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	7 101 649	8 576 621
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	1 991 522	516 550
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 991 522</b>	<b>1 991 522</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	1 474 972	0
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	516 550	1 991 522
<b>Budget total</b>	<b>11 084 693</b>	<b>11 084 693</b>

Pour le budget annexe des transports urbains, les montants sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>61 415 772</b>	<b>61 415 772</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	50 788 919	58 601 273
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	10 626 853	2 814 499
<b>Section d'investissement</b>	<b>18 961 134</b>	<b>18 961 134</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	15 037 000	7 224 646
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	3 924 134	11 736 488
<b>Budget total</b>	<b>80 376 906</b>	<b>80 376 906</b>

Pour le budget annexe de la zone d'activité économique de Bantzenheim, les montants sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 267 800.00</b>	<b>1 267 800.00</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	15 000.00	217 584.00
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	1 252 800.00	1 050 216.00
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 252 800.00</b>	<b>1 252 800.00</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	202 584.00	0.00
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	1 050 216.00	1 252 800.00
<b>Budget total</b>	<b>2 520 600.00</b>	<b>2 520 600.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- adopte par nature et par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, le Budget Primitif principal de 2018 ainsi que les budgets annexes du chauffage urbain, des transports urbains et de la zone d'activité économique de Bantzenheim;
- autorise M. le Président à recruter, hors état des emplois et dans la limite des crédits disponibles, le personnel vacataire, saisonnier ou occasionnel qu'exige le bon fonctionnement des services communautaires et à fixer la rémunération :
  - du personnel vacataire par application des barèmes de rémunération annexés à la présente délibération,
  - du personnel saisonnier et occasionnel par analogie avec les emplois prévus à l'état des emplois ;
- donne délégation à M. le Président pour traiter les travaux, fournitures et prestations de services sur mémoires ou simples factures jusqu'à concurrence du montant fixé par la réglementation générale.

P.J. : Barèmes de rémunération

La délibération est adoptée à la majorité.



CERTIFIE CONFORME  
Le Président

Fabian JORDAN



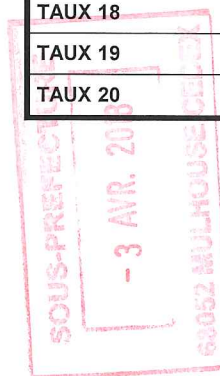
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 04/04/2018



## BAREME PAIE VACATAIRES

Ce barème est valable à compter du 01-janvier-2018

INTITULE	MONTANT	BASE DE CALCUL	INDEXATION AUGMENTATION
FORFAIT	Montant à indiquer par le service	/	/
HORAIRE AU SMIC	9,88 €	Valeur Smic	S.M.I.C
SMIC + 10%	10,87 €	Valeur Smic +10%	S.M.I.C
CHANTIER JEUNE	14,32 €	+ Avantage en Nature	S.M.I.C
TAUX 0	Indice Majoré x Valeur du point	/	Grille indiciaire/valeur du point
TAUX 1	10,57 €	/	/
TAUX 2	10,99 €	/	/
TAUX 3	11,24 €	/	/
TAUX 4	11,31 €	/	/
TAUX 5	11,37 €	/	/
TAUX 6	11,71 €	/	/
TAUX 7	12,51 €	/	/
TAUX 8	13,40 €	/	/
TAUX 9	13,55 €	/	/
TAUX 10	13,84 €	/	/
TAUX 11	14,17 €	/	/
TAUX 12	14,81 €	/	/
TAUX 13	16,86 €	/	/
TAUX 14	19,83 €	/	/
TAUX 15	28,00 €	/	/
TAUX 16	29,76 €	/	/
TAUX 17	33 €	/	/
TAUX 18	54,30 €	/	/
TAUX 19	54,88 €	/	/
TAUX 20	197,00 €	/	/



# Mulhouse Alsace Agglomération

Habitat  
Plan Climat  
Développement Durable  
Emploi  
Tourisme  
Petite enfance  
Aérodrome  
Accueil des entreprises  
Economie  
TGV  
Equipements sportifs et culturels  
Collecte  
Pistes cyclables  
Propreté  
Transports publics  
Aménagement du territoire  
Zoo  
Université  
Périscolaire



SOUS-PREFECTURE  
- 3 AVR. 2018  
68052 MULHOUSE CEDEX

**" Budget primitif**  
année 2018 "

**SOMMAIRE**

<b>Sommaire</b>	<b>page 1</b>	
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>page 2</b>	
I. Informations générales	page 3	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	page 4	
B - Modalités de vote du budget	page 5	
II. Présentation générale du budget	page 6	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	page 7	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	page 8	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	page 9	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	page 10	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	page 11	
III. Vote du budget	page 12	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles	page 13	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles	page 16	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	page 18	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	page 21	
<b>BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN</b>	<b>page 24</b>	
<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS</b>	<b>page 41</b>	
<b>BUDGET ANNEXE ZAE BANTZENHEIM</b>	<b>page 59</b>	
<b>IV - ANNEXES BUDGET GENERAL</b>	<b>page 76</b>	
	Jointes	Sans objet
<b>A - Eléments du bilan</b>	page 77	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	page 78	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	page 102	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par nature de dettes	page 103	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des Emprunts par structure de taux	page 111	
A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	page 112	
A2.5 - Détail des opérations de couverture	page 113	
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A3 - Amortissements - Méthodes utilisées	page 115	
A4 - Etat des provisions	page 117	
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	page 118	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	page 119	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		X
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	page 121	
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	page 122	
A8 - Etat des charges transférées	page 123	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	page 124	
<b>B - Engagements hors bilan</b>	page 125	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la collectivité ou l'établissement(4)	page 126	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	page 136	
B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	page 137	
B1.6 - Etat des autres engagements reçus	page 138	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	page 139	
B1.8 - Cotisations versées dans le cadre du vote du budget	page 143	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'Informations</b>	page 144	
C1 - Etat du personnel	page 145	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier(4)	page 153	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	page 155	
C3.2 - Liste des organismes des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	page 156	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	page 157	
C3.5 - Liste des immobilisations financières		X
C3.6 - Reprise des résultats de l'exercice N-1		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes</b>	page 158	
D1 - Décisions en matière des taux de contributions directes	page 159	
<b>V - ANNEXES BUDGET CHAUFFAGE URBAIN</b>	page 160	
A.2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
A.2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	page 161	
A.2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A.2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	page 163	
A.2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	page 164	
A.3 - Amortissements - Méthodes utilisées	page 165	
B1.8 - Cotisations versées dans le cadre du vote du budget	page 166	
<b>VI - ANNEXES BUDGET TRANSPORTS URBAINS</b>	page 167	
A.2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
A.2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	page 168	
A.2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	page 173	
A.2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	page 174	
A.3 - Amortissements - Méthodes utilisées	page 175	
B.1.3 - Etat des contrats de crédit bail	page 176	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	page 177	
B1.8 - Cotisations versées dans le cadre du vote du budget	page 178	
<b>Arrêté-signatures</b>	page 179	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2312- du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art.R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et à activité unique érigée en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent le présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes ou groupements de communes de 10 000 habitants ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1).

(4) Cet état est obligatoire que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art.L.5211-36 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la collectivité ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

# BUDGET GENERAL

# I Informations générales

<b>Code INSEE</b>	<b>BP 2018</b>
-------------------	--------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	277 999
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
141 096 096	302 550 069	582.56	617.61

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	806	339.00
2	Produit des impositions directes/population	353	338.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	861	411.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	80	85.00
5	Encours de la dette/population	514	390.00
6	DGF/population	100	127.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	30.38%	35.30%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98.93%	90.80%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9.26%	20.80%
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	60.36%	95.10%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

Données issues des statistiques de la Direction Générale des Collectivités Locales - les collectivités locales en chiffres 2017 - Ratios financiers obligatoires du secteur communal - Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2015

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....  
 .....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont (4) budgétaires (délibération du 17/12/2010).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté (6) :  
 sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

# II Présentation générale du budget



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>239 668 352,00</b>	<b>239 668 352,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>239 668 352,00</b>	<b>239 668 352,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>43 540 661,00</b>	<b>43 540 661,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>43 540 661,00</b>	<b>43 540 661,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>283 209 013,00</b>	<b>283 209 013,00</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

II  
A2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 632 419.00		30 169 001.00		30 169 001.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	66 681 750.00		68 056 871.00		68 056 871.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	65 304 256.00		66 223 521.00		66 223 521.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	58 763 408.00		56 199 522.00		56 199 522.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>221 381 833.00</b>		<b>220 648 915.00</b>		<b>220 648 915.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	3 400 200.00		3 346 200.00		3 346 200.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 000.00		44 000.00		44 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>224 824 033.00</b>		<b>224 039 116.00</b>		<b>224 039 116.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	2 250 925.00		5 781 187.00		5 781 187.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	9 315 000.00		9 848 050.00		9 848 050.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>11 565 925.00</b>		<b>15 629 237.00</b>		<b>15 629 237.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>236 389 958.00</b>		<b>239 668 352.00</b>		<b>239 668 352.00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 239 668 352.00**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	161 800.00		192 000.00		192 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	32 806 304.00		34 214 210.00		34 214 210.00
73	IMPOTS ET TAXES	148 028 914.00		151 448 914.00		151 448 914.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	51 290 253.00		49 776 105.00		49 776 105.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 505 966.00		3 536 808.00		3 536 808.00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>235 793 237.00</b>		<b>239 168 037.00</b>		<b>239 168 037.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	195 360.00		195 370.00		195 370.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 901.00		90 105.00		90 105.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>235 995 498.00</b>		<b>239 453 512.00</b>		<b>239 453 512.00</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	394 460.00		214 840.00		214 840.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>394 460.00</b>		<b>214 840.00</b>		<b>214 840.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>236 389 958.00</b>		<b>239 668 352.00</b>		<b>239 668 352.00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 239 668 352.00**

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)</b>	<b>15 414 397.00</b>
--	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnements sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	749 000,00		879 000,00		879 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	11 618 286,00		5 604 355,00		5 604 355,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 696 000,00		8 442 112,00		8 442 112,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 654 305,00		7 257 663,00		7 257 663,00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>32 717 591,00</b>		<b>22 183 130,00</b>		<b>22 183 130,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 000 000,00		12 914 950,00		12 914 950,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	280 000,00		405 000,00		405 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 115 000,00		3 116 050,00		3 116 050,00
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	14 395 000,00		16 436 000,00		16 436 000,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)	126 400,00		26 400,00		26 400,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>47 238 991,00</b>		<b>38 645 530,00</b>		<b>38 645 530,00</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	394 460,00		214 840,00		214 840,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	436 353,00		4 680 291,00		4 680 291,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	830 813,00		4 895 131,00		4 895 131,00
	<b>TOTAL</b>	<b>48 069 804,00</b>		<b>43 540 661,00</b>		<b>43 540 661,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>43 540 661,00</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	5 730 139,00		3 869 766,00		3 869 766,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	24 312 947,00		11 368 547,00		11 368 547,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 032,00		4 032,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	30 043 086,00		15 242 345,00		15 242 345,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 707 000,00		2 014 500,00		2 014 500,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			54 950,00		54 950,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 157 440,00		3 154 206,00		3 154 206,00
024	PRODUITS DES CESSIONS	160 000,00		2 230 651,00		2 230 651,00
	Total des recettes financières	6 024 440,00		7 454 307,00		7 454 307,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)			534 481,00		534 481,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>36 067 526,00</b>		<b>23 231 133,00</b>		<b>23 231 133,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 250 925,00		5 781 187,00		5 781 187,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	9 315 000,00		9 848 050,00		9 848 050,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	436 353,00		4 680 291,00		4 680 291,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 002 278,00		20 309 528,00		20 309 528,00
	<b>TOTAL</b>	<b>48 069 804,00</b>		<b>43 540 661,00</b>		<b>43 540 661,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>43 540 661,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rétablissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	
<b>DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)</b>	<b>15 414 397,00</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 169 001,00		30 169 001,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	68 056 871,00		68 056 871,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	66 223 521,00		66 223 521,00
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 199 522,00		56 199 522,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	3 346 200,00		3 346 200,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 000,00		44 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		9 848 050,00	9 848 050,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DETOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 781 187,00	5 781 187,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>224 039 115,00</b>	<b>15 629 237,00</b>	<b>239 668 352,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>239 668 352,00</b>
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		8 840,00	8 840,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	12 914 950,00		12 914 950,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	879 000,00		879 000,00
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 604 355,00	416 740,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	8 442 112,00	4 469 551,00	12 911 663,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	7 257 663,00		7 257 663,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	405 000,00		405 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 116 050,00		3 116 050,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	26 400,00		26 400,00
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>38 645 530,00</b>	<b>4 895 131,00</b>	<b>43 540 661,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>43 540 661,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	192 000.00		192 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 214 210.00		34 214 210.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE		206 000.00	206 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	151 448 914.00		151 448 914.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 776 105.00		49 776 105.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 536 808.00		3 536 808.00
76	PRODUITS FINANCIERS	195 370.00		195 370.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 105.00	8 840.00	98 945.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>239 453 512.00</b>	<b>214 840.00</b>	<b>239 668 352.00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

-

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>239 668 352.00</b>
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	2 014 500.00		2 014 500.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 869 766.00	3 913 551.00	7 783 317.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	11 423 497.00		11 423 497.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)		350 000.00	350 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 032.00	308 540.00	312 572.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 154 206.00		3 154 206.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		9 583 050.00	9 583 050.00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	534 481.00	108 200.00	642 681.00
48	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		265 000.00	
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 781 187.00	5 781 187.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	2 230 651.00		2 230 651.00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>23 231 133.00</b>	<b>20 309 528.00</b>	<b>43 540 661.00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	
-----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>43 540 661.00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

# III Vote du budget

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>30 632 419,00</b>	<b>30 169 001,00</b>	
6023	ALIMENTATION		700,00	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	5 634 161,00	5 494 799,00	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 124 947,00	1 167 300,00	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	3 079 012,00	3 011 850,00	
60613	CHAUFFAGE URBAIN	53 000,00	43 000,00	
60621	COMBUSTIBLES	301 150,00	271 150,00	
60622	CARBURANTS	1 272 142,00	1 380 000,00	
60623	ALIMENTATION	395 541,00	477 221,00	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 500,00	3 700,00	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 066 815,00	1 890 597,00	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	222 611,00	238 084,00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	462 308,00	417 428,00	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	303 733,00	268 821,00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	130 371,00	116 521,00	
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	30 600,00	31 450,00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	107 930,00	109 430,00	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	4 232 014,00	4 052 716,00	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	661 175,00	680 338,00	
61320099	LOCATIONS IMMOBILIERES	57 284,00	58 081,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	227 325,00	202 400,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	244 843,00	249 674,00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	467 825,00	480 325,00	
615221	ENTRETIEN REPARATION BAT PUBLICS	523 216,00	495 366,00	
615221009	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	10 000,00	10 000,00	
9				
615228	ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BATIMENTS		4 000,00	
615231	ENTRETIEN VOIRIE	21 000,00	25 000,00	
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	173 373,00	203 373,00	
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	113 110,00	135 500,00	
6156	MAINTENANCE	1 058 181,00	1 229 910,00	
6161	ASSURANCE MULTIRISQUES	814 600,00	768 100,00	
6162	ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION		10 000,00	
6168	ASSURANCES AUTRES		1 000,00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	509 500,00	322 000,00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	42 914,00	33 219,00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	215 350,00	225 360,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	24 700,00	24 500,00	
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	12 200,00	12 200,00	
6226	HONORAIRES	165 558,00	195 990,00	
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	13 000,00	6 000,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	144 445,00	157 559,00	
6232	FETES ET CEREMONIES	7 712,00	9 312,00	
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	3 000,00	2 000,00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	162 147,00	202 157,00	
6237	PUBLICATIONS	7 900,00	2 685,00	
6238	DIVERS	602 520,00	650 970,00	
6241	TRANSPORT DE BIENS	30 500,00	38 420,00	
62410097	FRAIS DE TRANSPORT HORS CEE	5 000,00	5 000,00	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	80 700,00	74 200,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	182 800,00	147 128,00	
6257	RECEPTIONS	114 150,00	152 500,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	290 650,00	295 350,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	466 000,00	467 000,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	21 972,00	73 242,00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	111 584,00	76 938,00	
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	1 000,00	1 000,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	366 163,00	377 500,00	
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	440 000,00	430 000,00	
62875	RBST COMMUNE MBRE GFP	1 972 724,00	1 884 500,00	
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	31 490,00	29 700,00	
6288	AUTRES	20 600,00	17 100,00	
63512	TAXES FONCIERES	755 236,00	689 010,00	
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 257,00	2 257,00	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	28 120,00	28 120,00	
6358	AUTRES DROITS	8 260,00	7 750,00	
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	500,00	500,00	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>66 681 750,00</b>	<b>68 056 871,00</b>	
6217	PERSO AFFECTE COMMUNE MEMBRE DU GFP	690 000,00	1 930 000,00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	710 000,00	763 000,00	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	320 000,00	346 900,00	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	29 735 100,00	30 667 037,00	
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 341 600,00	1 405 100,00	
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	6 350 200,00	6 148 700,00	
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	7 657 934,00	7 298 500,00	
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	118 000,00	53 900,00	
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	111 400,00	110 000,00	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	8 346 333,00	8 330 800,00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	9 658 533,00	9 321 900,00	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	500,00	2 500,00	
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	178 150,00	199 534,00	
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	380 000,00	380 000,00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	50 000,00	50 000,00	
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	915 000,00	900 000,00	
6488	AUTRES CHARGES	119 000,00	149 000,00	
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>65 304 256,00</b>	<b>66 223 521,00</b>	
7391178	RESTITUTION AU TITRE DEGREVTE SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	50 000,00	20 000,00	
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	64 664 256,00	64 716 320,00	
739212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE		858 000,00	
739223	REVERSEMENT FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCO	530 000,00	559 201,00	
7398	REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS DIVERS	60 000,00	70 000,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>58 763 408,00</b>	<b>56 199 522,00</b>	
651	REDEVANCE POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES	16 300,00	18 120,00	
6531	PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRE INDEMNITES ELUS	808 000,00	825 000,00	
6532	FRAIS DE MISSIONS ELUS	25 000,00	25 000,00	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	75 000,00	63 000,00	
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	192 000,00	208 000,00	
6535	FORMATION ELUS		12 000,00	
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU PDT	10 000,00	5 000,00	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	75 000,00	75 000,00	
65548	CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT	16 296 500,00	16 945 550,00	
657341	SUB FONCTIONNEMENT COMMUNE MEMBRE DU GFP	495 600,00		
657364	SUB FCT SERVICE INDUSTRIEL & COMMERCIAL	16 949 594,00	14 250 000,00	
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV	23 820 414,00	23 772 802,00	
65888	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE		50,00	
<b>656</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>		<b>221 381 833,00</b>	<b>220 648 915,00</b>	



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES(b)</b>	<b>3 400 200,00</b>	<b>3 346 200,00</b>	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	3 114 000,00	3 075 000,00	
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	100 000,00	100 000,00	
666	PERTES DE CHANGE	200,00	200,00	
6688	CHARGES FINANCIERES AUTRES	186 000,00	171 000,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)</b>	<b>42 000,00</b>	<b>44 000,00</b>	
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	2 000,00	2 000,00	
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	12 000,00	12 000,00	
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX		2 000,00	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	21 000,00	21 000,00	
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 000,00	2 000,00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	5 000,00	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES(e)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>224 824 033,00</b>	<b>224 039 115,00</b>	

<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 250 925,00</b>	<b>5 781 187,00</b>	
<b>042</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)</b>	<b>9 315 000,00</b>	<b>9 848 050,00</b>	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	9 050 000,00	9 583 050,00	
6862	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	265 000,00	265 000,00	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 565 925,00</b>	<b>15 629 237,00</b>	
<b>043</b>	<b>OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>11 565 925,00</b>	<b>15 629 237,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>236 389 958,00</b>	<b>239 668 352,00</b>	
---	-----------------------	-----------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	+
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>239 668 352,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>161 800.00</b>	<b>192 000.00</b>	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	15 000.00	25 000.00	
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	146 800.00	167 000.00	
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>32 806 304.00</b>	<b>34 214 210.00</b>	
7018	AUTRES	500.00		
704	TRAVAUX	2 173 280.00	2 256 070.00	
70612	REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	944 500.00	1 100 000.00	
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	1 597 724.00	1 682 000.00	
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	2 732 500.00	2 800 200.00	
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	555 000.00	555 000.00	
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	24 900.00	24 900.00	
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	5 887 500.00	6 117 030.00	
7078	AUTRES MARCHANDISES	412 929.00	425 500.00	
7082	COMMISSIONS	4 000.00	4 000.00	
70820099	COMMISSIONS	15 786.00	23 000.00	
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	110 500.00	122 770.00	
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES ECOLES	1 685 000.00	1 603 000.00	
70845	MISE DISPO PERSO AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	11 240 000.00	12 003 000.00	
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	2 882 750.00	2 875 400.00	
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	44 100.00	41 200.00	
70875	RBST DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 879 635.00	1 935 740.00	
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	250 700.00	227 400.00	
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	365 000.00	418 000.00	
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>148 028 914.00</b>	<b>151 448 914.00</b>	
73111	TAXE FONCIERE HABITATION ET CFE	68 708 000.00	74 505 000.00	
73112	COTISATION VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	17 326 000.00	17 375 000.00	
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	4 868 000.00	4 813 000.00	
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	1 400 000.00	1 430 000.00	
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	900 000.00	800 000.00	
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 414.00	1 414.00	
73221	F.N.G.I.R	14 573 000.00	14 573 000.00	
73223	FONDS PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	2 158 000.00	1 828 000.00	
7328	AUTRES REVERSEMENTS FISCALITE	150 000.00	140 000.00	
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	37 050 000.00	34 500 000.00	
7336	DROITS DE PLACE	174 500.00	184 500.00	
7346	TAXE GESTION MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION INONDATIONS		449 000.00	
7362	TAXES DE SEJOUR	720 000.00	850 000.00	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>51 290 253.00</b>	<b>49 776 105.00</b>	
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	5 509 000.00	5 505 000.00	
74126	DOTATION DE COMPENSATION	23 100 000.00	22 400 000.00	
74718	AUTRES	70 000.00	141 700.00	
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	139 000.00	136 500.00	
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	438 300.00	388 300.00	
74741	PARTICIPATION COMMUNE MEMBRE DU GFP	197 000.00	197 000.00	
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	2 352 000.00	2 352 337.00	
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	10 174 653.00	9 830 268.00	
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	7 665 000.00	7 242 000.00	
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A LA TAXE PROFESSIONNEL	107 000.00		
74833	ETAT COMPENSATION CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE CVAE CFE	53 300.00	20 000.00	
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	6 000.00	7 000.00	
74835	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 479 000.00	1 556 000.00	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>3 505 966.00</b>	<b>3 536 808.00</b>	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 498 795.00	1 566 360.00	
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	340 000.00	355 000.00	
75700099	REDEVANCES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	37 547.00	40 000.00	
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 629 624.00		
7588	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		956 348.00	
758800099	PPTS DIVERS GESTION COURANTE		619 100.00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)</b>		<b>235 793 237.00</b>	<b>239 168 037.00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS(b)</b>	<b>195 360,00</b>	<b>195 370,00</b>	
76811	SORTIE EMPRUNTS RISQUES IRA CAPITALISE	180 860,00	180 870,00	
7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	14 500,00	14 500,00	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)</b>	<b>6 901,00</b>	<b>90 105,00</b>	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	5 000,00	5 185,00	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 901,00	84 920,00	
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>235 995 498,00</b>	<b>239 453 512,00</b>	

<b>042</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)</b>	<b>394 460,00</b>	<b>214 840,00</b>	
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	388 000,00	206 000,00	
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSEFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	6 460,00	8 840,00	
<b>043</b>	<b>OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>394 460,00</b>	<b>214 840,00</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=</b> <b>Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>236 389 958,00</b>	<b>239 668 352,00</b>	
---	-----------------------	-----------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		+
-----------------------------------	--	---

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>		+
--	--	---

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>239 668 352,00</b>	=
--	-----------------------	---

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).  
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	749 000,00	879 000,00	
2033	FRAIS D'INSERTION	29 000,00	29 000,00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	720 000,00	850 000,00	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)	11 618 286,00	5 604 355,00	
204112	SUB EQUIPT ETAT BATIMENTS INSTALLATIONS		275 500,00	
204132	SUB EQUIPT DEPARTEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS		72 000,00	
2041411	SUB COMMUNE MBRE GFP MOBILIER MATERIEL ETUDES	45 000,00	575 500,00	
2041412	SUB COMMUNE MBRE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 055 384,00	2 207 080,00	
2041582	SUB EQUIPT GROUPEMENT COLLECTIVITES BATIMENTS INSTAL		140 000,00	
204171	SUB ETAB PUBL MOBILIER MATERIEL ETUDE	10 000,00	300 000,00	
204172	SUB EQUIPT ETAB PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS	457 000,00	321 275,00	
204181	SUB ORGANISMES PUBLICS MOBILIER MATERIEL ETUDES	370 749,00	156 000,00	
204182	SUB ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS INSTALLATIONS	1 030 000,00	425 000,00	
20421	SUB PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES	76 000,00	76 000,00	
20422	SUB DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	1 574 153,00	1 056 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	5 696 000,00	8 442 112,00	
2111	TERRAINS NUS	900 000,00	180 000,00	
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	96 000,00	1 400 000,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	670 000,00	1 698 080,00	
213180099	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		350 000,00	
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	100 000,00	100 000,00	
21520099	INSTALLATION VOIRIE		360 000,00	
21533	RESEAUX CABLES		620 000,00	
21561	MATERIEL ROULANT	3 930 000,00	3 730 000,00	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		4 032,00	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	14 654 305,00	7 257 663,00	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	11 554 305,00	7 187 663,00	
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 745 000,00	70 000,00	
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	355 000,00		
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>32 717 591,00</b>	<b>22 183 130,00</b>	

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 000 000,00	12 914 950,00	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	10 900 000,00	12 795 000,00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	40 000,00	54 950,00	
16878	AUTRES DETTES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	60 000,00	65 000,00	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	280 000,00	405 000,00	
261	TITRES DE PARTICIPATION	280 000,00	405 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 115 000,00	3 116 050,00	
274	PRETS	3 115 000,00	3 115 000,00	
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		1 050,00	
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>14 395 000,00</b>	<b>16 436 000,00</b>	

454100006	AIDE A LA PIERRE 2006 (6)			
454100007	AIDE A LA PIERRE 2007 (6)			
454100008	AIDE A LA PIERRE 2008 (6)			
454100009	AIDE A LA PIERRE 2009 (6)			
454100010	AIDE A LA PIERRE 2010 (6)			
454100011	AIDE A LA PIERRE 2011 (6)			
454100012	AIDE A LA PIERRE 2012 (6)			
454100013	AIDE A LA PIERRE 2013 (6)			
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014 (6)			
454100015	AIDE A LA PIERRE 2015 (6)			
454100016	AIDE A LA PIERRE 2016 (6)			
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017 (6)			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
454100102	PASS FONCIER 2010 (6)			
454100103	PIG AVANCE CREDITS CONSEIL GENERAL (6)			
458100005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE (6)	100 000,00		
458100007	ROUTE MARIE LOUISE (6)	26 400,00	26 400,00	
458100008	AMENAGEMENT STADE FOOT PULVERSHEIM (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>126 400,00</b>	<b>26 400,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>47 238 991,00</b>	<b>38 645 530,00</b>
-----------------------------------	----------------------	----------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)</b>	<b>394 460,00</b>	<b>214 840,00</b>	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>6 460,00</i>	<i>8 840,00</i>	
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - ETAT	4 860,00	7 000,00	
13912	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS	250,00	500,00	
13913	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	1 350,00	1 340,00	
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>388 000,00</i>	<i>206 000,00</i>	
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	10 000,00		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	378 000,00	206 000,00	
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (10)</b>	<b>436 353,00</b>	<b>4 680 291,00</b>	
204412	SUB EQUIP NATURE PERSONNES DROIT PRIVE	86 353,00	416 740,00	
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	350 000,00	350 000,00	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		3 913 551,00	
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>830 813,00</b>	<b>4 895 131,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>48 069 804,00</b>	<b>43 540 661,00</b>	
--	----------------------	----------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
<b>43 540 661,00</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réallier.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>STOCKS</b>			
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)</b>	<b>5 730 139,00</b>	<b>3 869 766,00</b>	
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 550 000,00	1 391 857,00	
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	1 338 558,00	622 099,00	
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	2 572 083,00	1 266 263,00	
13241	SUBVENTION COMMUNE MEMBRE DU GFP	52 500,00		
1326	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	3 600,00	3 600,00	
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	63 398,00	353 447,00	
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	150 000,00	232 500,00	
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)</b>	<b>24 312 947,00</b>	<b>11 368 547,00</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	24 312 947,00	11 368 547,00	
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)</b>			
<b>204</b>	<b>SUBV EQUIPEMENTS VERSEES</b>			
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>4 032,00</b>	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		4 032,00	
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION</b>			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>30 043 086,00</b>	<b>15 242 345,00</b>	

<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>2 707 000,00</b>	<b>2 014 500,00</b>	
10222	F.C.T.V.A.	2 690 000,00	2 010 000,00	
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	17 000,00	4 500,00	
<b>138</b>	<b>AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES</b>			
<b>165</b>	<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS</b>		<b>54 950,00</b>	
<b>18</b>	<b>COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS</b>			
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>3 157 440,00</b>	<b>3 154 206,00</b>	
274	PRETS	3 090 000,00	3 090 000,00	
2764	CREANCE SUR DES PARTICULIERS	67 440,00	64 206,00	
<b>024</b>	<b>PRODUITS DES CESSIONS</b>	<b>160 000,00</b>	<b>2 230 651,00</b>	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>6 024 440,00</b>	<b>7 454 307,00</b>	

454200005	PRU WITTENHEIM (6)			
454200008	AIDE A LA PIERRE 2008 (6)			
454200009	AIDE A LA PIERRE 2009 (6)			
454200010	AIDE A LA PIERRE 2010 (6)			
454200011	AIDE A LA PIERRE 2011 (6)			
454200012	AIDE A LA PIERRE 2012 (6)			
454200013	AIDE A LA PIERRE 2013 (6)			
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014 (6)			
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015 (6)			
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016 (6)			
454200017	AIDE A LA PIERRE 2017 (6)			
454200103	PIG RBST CONSEIL GENERAL (6)			
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE (6)		534 481,00	
458200008	AMENAGEMENT STADE FOOT PULVERSHEIM (6)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>534 481,00</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>36 067 526,00</b>	<b>23 231 133,00</b>	
-----------------------------------	--	----------------------	----------------------	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 250 925,00</b>	<b>5 781 187,00</b>	
<b>040</b>	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)/(7)/(8)</b>	<b>9 315 000,00</b>	<b>9 848 050,00</b>	
28031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT	55 550,00	74 020,00	
	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES			
28033	FRAIS D'INSERTION	13 320,00	16 080,00	
2804111	AMORT SUB ETAT MOB MAT ETU	600,00	600,00	
2804112	AMORT SUB ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 240,00	18 730,00	
2804132	AMORT SUB EQUIPT DPT BATIMENTS INSTALLATIONS	50 280,00	52 210,00	
280414	AMORT SUBV EQUIPEMENT VERSEES AUX COMMUNES		85 610,00	
28041411	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE MOBILIER MATETIEL ETUDES	21 220,00	17 550,00	
28041412	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE BATIMENTS INSTALLATIONS	1 407 550,00	1 590 650,00	
28041482	AMORT SUB AUTRE COMMUNE BATIMENTS INSTALLATIONS		4 620,00	
28041582	AMORT AUTRE GROUPEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS		52 130,00	
2804171	AMORT SUB ETABLISSEMTS PUBLICS LOCAUX MOBILIER MAT ET	10 000,00	12 000,00	
2804172	AMORT ETABL PUBLICS LOCAUX BATIMENTS INSTALLATIONS	599 430,00	626 370,00	
2804181	AMORT ORGANISMES PUBL MOBILIER MATERIEL ETUDES	181 610,00	237 510,00	
2804182	AMORT SUB ORGANISME PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS	1 939 920,00	2 017 470,00	
2804183	AMORT SUB ORG PUBL INFRASTR INTERERET NATIONAL	34 930,00	34 930,00	
280421	AMORT PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES	86 850,00	61 320,00	
280422	AMORT PERS DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	393 830,00	439 980,00	
2804411	AMORT SUB EQUIPT NATURE PUBLIC MOB MATERIEL ETUDES	16 340,00	16 340,00	
2804412	SUB EQUIPT PUBLIC NATURE BATIMENTS INSTALLATIONS	130 120,00	130 420,00	
2804421	AMORTSUB EQUIPT PRIVE NATURE MOB MATERIEL ETUDES	5 640,00	910,00	
2804422	AMORT SUB EQUIPT NATURE PRIVE BATIMENTS INSTAL	11 650,00	11 650,00	
28051	AMORT CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	673 710,00	658 800,00	
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	14 260,00	114 250,00	
28135	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO INSTA GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	22 960,00	22 910,00	
281568	AMORT AUTRE MATERIEL OUTILLAGE INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	8 840,00	9 050,00	
281571	AMORT MATERIEL ROULANT	20 020,00	15 940,00	
281578	AMORT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	89 770,00		
28158	AMORTISSEMENT AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	261 970,00	261 230,00	
281728	AMORT AUTRES AGENCEMENTS +AMENAGEMENTS TERRAINS	9 400,00	9 410,00	
281735	AMORT INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	30 150,00	30 140,00	
281741	AMORT CONSTRUCTION SUR SOL D' AUTRUI BATIMENTS PUBLICS	57 380,00	57 380,00	
281745	AMORT CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGTS	5 320,00	5 340,00	
281758	AMORTISSEMENT AUTRES RESEAUX MIS A DISPOSITION	800,00	450,00	
281782	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT MIS A DISPOSITION	470,00	470,00	
281784	AMORTISSEMENT MOBILIER MIS A DISPOSITION	360,00		
281788	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES A DISPOSITION	3 870,00	3 190,00	
28181	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 720,00	7 720,00	
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	1 273 960,00	1 236 530,00	
28183	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	331 640,00	369 370,00	
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	308 670,00	265 410,00	
28185	AMORTISSEMENT DU CHEPTEL	280,00	280,00	
28188	AMORTISSEMENT AUTRES	406 420,00	454 250,00	
28232	AMORTISSEMENT IMMEUBLES DE RAPPORT RECUS EN AFFECTATION	559 140,00	559 140,00	
28258	AMORTISSEMENT AUTRES INSTALLATIONS RECUES EN AFFECTATION	130,00	130,00	
28285	AMORTISSEMENT CHEPTEL RECU EN AFFECTATION	600,00	480,00	
28288	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECUES EN AFFECTATION	80,00	80,00	
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	265 000,00	265 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 565 925,00</b>	<b>15 629 237,00</b>	



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
------------------	-------------	--	-------------------------------	----------

<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES(9)</b>	<b>436 353,00</b>	<b>4 680 291,00</b>	
13141	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES COMMUNES		3 913 551,00	
2031	MBRE GFP			
2031	FRAIS D'ETUDES	350 000,00	350 000,00	
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS		308 540,00	
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	86 353,00	108 200,00	

<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>12 002 278,00</b>	<b>20 309 528,00</b>	
-----------------------------------	--	----------------------	----------------------	--

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>48 069 804,00</b>	<b>43 540 661,00</b>	
---	--	----------------------	----------------------	--

+			
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			
+			
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			
=			
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>43 540 661,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

# BUDGET ANNEXE

# CHAUFFAGE URBAIN

<b>I - INFORMATION GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau(1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires (délibération du 17/12/2010),

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>9 093 171,00</b>	<b>9 093 171,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>9 093 171,00</b>	<b>9 093 171,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>1 991 522,00</b>	<b>1 991 522,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 991 522,00</b>	<b>1 991 522,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>11 084 693,00</b>	<b>11 084 693,00</b>
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 665 679,00		6 049 649,00		6 049 649,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	754 000,00		790 000,00		790 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500,00		500,00		500,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>6 425 179,00</b>		<b>6 840 149,00</b>		<b>6 840 149,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	250 000,00		255 000,00		255 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00		6 500,00		6 500,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>6 682 179,00</b>		<b>7 101 649,00</b>		<b>7 101 649,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	636 921,00		419 782,00		419 782,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	1 270 000,00		1 571 740,00		1 571 740,00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>1 906 921,00</b>		<b>1 991 522,00</b>		<b>1 991 522,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 589 100,00</b>		<b>9 093 171,00</b>		<b>9 093 171,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>9 093 171,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	8 052 700,00		8 536 621,00		8 536 621,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			40 000,00		40 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>8 052 700,00</b>		<b>8 576 621,00</b>		<b>8 576 621,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>8 052 700,00</b>		<b>8 576 621,00</b>		<b>8 576 621,00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	536 400,00		516 550,00		516 550,00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>536 400,00</b>		<b>516 550,00</b>		<b>516 550,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 589 100,00</b>		<b>9 093 171,00</b>		<b>9 093 171,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>9 093 171,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)</b>	<b>1 474 972,00</b>
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			294 972,00		294 972,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	748 000,00		160 000,00		160 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 754 000,00				
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 502 000,00</b>		<b>454 972,00</b>		<b>454 972,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000,00		1 020 000,00		1 020 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>700 000,00</b>		<b>1 020 000,00</b>		<b>1 020 000,00</b>
4581	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 202 000,00</b>		<b>1 474 972,00</b>		<b>1 474 972,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	536 400,00		516 550,00		516 550,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>536 400,00</b>		<b>516 550,00</b>		<b>516 550,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 738 400,00</b>		<b>1 991 522,00</b>		<b>1 991 522,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>1 991 522,00</b>
---	---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 429 000,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	7 402 479,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 831 479,00</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des recettes financières</b>					
4582	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 831 479,00</b>				
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)	636 921,00		419 782,00		419 782,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	1 270 000,00		1 571 740,00		1 571 740,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 906 921,00</b>		<b>1 991 522,00</b>		<b>1 991 522,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 738 400,00</b>		<b>1 991 522,00</b>		<b>1 991 522,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>1 991 522,00</b>
---	---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>1 474 972,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 049 649,00		6 049 649,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	790 000,00		790 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)		390 000,00	390 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00		500,00
66	CHARGES FINANCIERES	255 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500,00		6 500,00
68	DOTATIONS PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		1 181 740,00	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		419 782,00	419 782,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>7 101 649,00</b>	<b>1 991 522,00</b>	<b>9 093 171,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>9 093 171,00</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		126 550,00	126 550,00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	1 020 000,00		1 020 000,00
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	294 972,00		294 972,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	160 000,00		160 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks		390 000,00	390 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 474 972,00</b>	<b>516 550,00</b>	<b>1 991 522,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 991 522,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	VARIATION DE STOCKS		390 000,00	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	8 536 621,00		8 536 621,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000,00		40 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		126 550,00	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>8 576 621,00</b>	<b>516 550,00</b>	<b>9 093 171,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>9 093 171,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 181 740,00	1 181 740,00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks		390 000,00	390 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		419 782,00	419 782,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>1 991 522,00</b>	<b>1 991 522,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	
------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 991 522,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)</b>	<b>5 665 679,00</b>	<b>6 049 649,00</b>	
601	ACHATS STOCKES MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	49 200,00		
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	400,00	400,00	
604	ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	315 770,00	306 500,00	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	4 012 547,00	4 884 119,00	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	132 000,00	110 000,00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 400,00	1 400,00	
6066	CARBURANTS	318 090,00	6 450,00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 100,00	4 800,00	
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	100,00	100,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00		
61521	ENTRETIEN BAT. PUBLICS	20 500,00	40 000,00	
61528	ENTRETIEN AUTRES	500,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	5 940,00	5 000,00	
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00		
6156	MAINTENANCE	350 000,00	280 000,00	
6162	ASSURANCE OBLIGATAIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	16 100,00	16 100,00	
6168	AUTRES	59 100,00	58 430,00	
618	DIVERS	3 000,00	3 000,00	
6228	DIVERS	100,00	100,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00	2 000,00	
6237	PUBLICATIONS	250,00		
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	200,00	200,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 500,00	1 500,00	
6257	RECEPTIONS	2 000,00	2 000,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	650,00	650,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	11 200,00	9 200,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 000,00	5 000,00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	3 000,00	3 000,00	
6288	AUTRES	235 200,00	200 200,00	
635111	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	75 000,00	70 000,00	
63512	TAXES FONCIERES	30 632,00	29 500,00	
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	5 200,00	10 000,00	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>754 000,00</b>	<b>790 000,00</b>	
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	754 000,00	790 000,00	
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 500,00</b>	<b>500,00</b>	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 500,00	500,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)</b>		<b>6 425 179,00</b>	<b>6 840 149,00</b>	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)(8)</b>	<b>250 000,00</b>	<b>255 000,00</b>	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	250 000,00	255 000,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	<b>7 000,00</b>	<b>6 500,00</b>	
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	500,00	500,00	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000,00	1 000,00	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 500,00	5 000,00	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)</b>			
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>6 682 179,00</b>	<b>7 101 649,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	636 921,00	419 782,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	1 270 000,00	1 571 740,00	
6031	VARIATION DES STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	440 000,00	390 000,00	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	830 000,00	1 181 740,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 906 921,00</b>	<b>1 991 522,00</b>	
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 906 921,00</b>	<b>1 991 522,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 589 100,00</b>	<b>9 093 171,00</b>	

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>9 093 171,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = R1 040.  
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/ rticle (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	8 052 700,00	8 536 621,00	
701	VENTES DE PRODUITS FINIS	8 030 700,00	8 338 511,00	
7083	LOCATIONS DIVERSES	22 000,00		
7087	REMBOURSEMENTS DE FRAIS		198 110,00	
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		40 000,00	
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES		40 000,00	
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75</b>	<b>8 052 700,00</b>	<b>8 576 621,00</b>	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>8 052 700,00</b>	<b>8 576 621,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)	536 400,00	516 550,00	
6031	VARIATION DES STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	440 000,00	390 000,00	
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	96 400,00	126 550,00	
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>536 400,00</b>	<b>516 550,00</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>8 589 100,00</b>	<b>9 093 171,00</b>	
--	---------------------	---------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		+
-----------------------------------	--	---

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>		+
--	--	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		=	<b>9 093 171,00</b>
---	--	---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(2) Cf. Modalités de vote I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.  
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.  
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/ article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)		294 972,00	
2031	FRAIS D'ETUDES		294 972,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	748 000,00	160 000,00	
2111	TERRAINS NUS	220 000,00		
2131	BATIMENTS		10 000,00	
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	358 000,00		
2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	110 000,00	110 000,00	
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	60 000,00	40 000,00	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	10 754 000,00		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	800 000,00		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	9 954 000,00		
	Opérations d'équipement n°(6) [...]			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 502 000,00</b>	<b>454 972,00</b>	

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000,00	1 020 000,00	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	700 000,00	1 020 000,00	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>700 000,00</b>	<b>1 020 000,00</b>	

	[...](6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>12 202 000,00</b>	<b>1 474 972,00</b>	
--	-----------------------------------	----------------------	---------------------	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)(8)</b>	<b>536 400,00</b>	<b>516 550,00</b>	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>96 400,00</i>	<i>126 550,00</i>	
13912	REGIONS	390,00	390,00	
13913	DEPARTEMENTS	4 720,00	4 720,00	
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 040,00	5 040,00	
13918	AUTRES	86 250,00	116 400,00	
	<i>Charges transférées</i>	<i>440 000,00</i>	<i>390 000,00</i>	
31	MATIERES PREMIERES	440 000,00	390 000,00	
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (9)</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>536 400,00</b>	<b>516 550,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>12 738 400,00</b>	<b>1 991 522,00</b>	
--	----------------------	---------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
-----------------------------------	---

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>1 991 522,00</b>
---	---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(2) Cf. Modalités de vote, I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/ article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 429 000,00		
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES	3 429 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	7 402 479,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	7 402 479,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 831 479,00</b>		

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	<b>Total des recettes financières</b>			

	[...](5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			

	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>10 831 479,00</b>		
--	-----------------------------------	----------------------	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	636 921,00	419 782,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)	1 270 000,00	1 571 740,00	
28033	FRAIS D'INSERTION	1 460,00	1 460,00	
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	60,00		
28131	BATIMENTS	7 210,00	364 970,00	
28135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	880,00	880,00	
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	128 280,00	126 680,00	
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	83 860,00	87 680,00	
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	29 820,00	31 280,00	
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	63 100,00	63 150,00	
281731	BATIMENTS	11 670,00	11 620,00	
281735	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	29 770,00	26 550,00	
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	26 250,00	25 630,00	
281745	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	340,00	340,00	
281753	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	82 510,00	82 510,00	
281754	MATERIEL INDUSTRIEL	347 990,00	343 870,00	
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	6 260,00	5 810,00	
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 450,00	7 470,00	
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	570,00	780,00	
28188	AUTRES	2 520,00	1 060,00	
31	MATIERES PREMIERES	440 000,00	390 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 906 921,00</b>	<b>1 991 522,00</b>	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 906 921,00</b>	<b>1 991 522,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>12 738 400,00</b>	<b>1 991 522,00</b>	
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>				
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>1 991 522,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(2) Cf. Modalités de vote, I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.  
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 146 550,00</b>	
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 020 000,00</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 020 000,00	
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>126 550,00</b>	
13912	REGIONS	390,00	
13913	DEPARTEMENTS	4 720,00	
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 040,00	
13918	AUTRES	116 400,00	
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 146 550,00</b>			<b>1 146 550,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 601 522,00</b>	
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 601 522,00</b>	
28033	FRAIS D'INSERTION	1 460,00	
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		
28131	BATIMENTS	364 970,00	
28135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	880,00	
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	126 680,00	
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	87 680,00	
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	31 280,00	
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	63 150,00	
281731	BATIMENTS	11 620,00	
281735	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	26 550,00	
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	25 630,00	
281745	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	340,00	
281753	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	82 510,00	
281754	MATERIEL INDUSTRIEL	343 870,00	
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 810,00	
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 470,00	
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	780,00	
28188	AUTRES	1 060,00	
021	Virement de la section d'exploitation	419 782,00	

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>				<b>1 601 522,00</b>

Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	<b>1 146 550,00</b>
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	<b>1 601 522,00</b>
<b>Solde (V = (IV-II)(6))</b>	<b>454 972,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

# **BUDGET ANNEXE**

## **TRANSPORTS URBAINS**

<b>I - INFORMATION GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau(1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires (délibération du 17/12/2010).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5).

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	61 415 772,00	61 415 772,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		61 415 772,00	61 415 772,00

**INVESTISSEMENT**

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	18 961 134,00	18 961 134,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		18 961 134,00	18 961 134,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	80 376 906,00	80 376 906,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 261 125,00		8 425 355,00		8 425 355,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	523 747,00		590 000,00		590 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 700 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 299 177,00		38 572 564,00		38 572 564,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>48 784 049,00</b>		<b>48 587 919,00</b>		<b>48 587 919,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	2 200 000,00		2 200 000,00		2 200 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00		1 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>50 985 049,00</b>		<b>50 788 919,00</b>		<b>50 788 919,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)					
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	10 844 000,00		10 626 853,00		10 626 853,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>10 844 000,00</b>		<b>10 626 853,00</b>		<b>10 626 853,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>61 829 049,00</b>		<b>61 415 772,00</b>		<b>61 415 772,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>61 415 772,00</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	580 000,00		620 600,00		620 600,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)	38 500 000,00		40 213 673,00		40 213 673,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 496 594,00		17 000 000,00		17 000 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	602 800,00		600 000,00		600 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>59 179 394,00</b>		<b>58 434 273,00</b>		<b>58 434 273,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000,00		167 000,00		167 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>59 359 394,00</b>		<b>58 601 273,00</b>		<b>58 601 273,00</b>
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	2 469 655,00		2 814 499,00		2 814 499,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>2 469 655,00</b>		<b>2 814 499,00</b>		<b>2 814 499,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>61 829 049,00</b>		<b>61 415 772,00</b>		<b>61 415 772,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	
	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>61 415 772,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)</b>	<b>7 812 354,00</b>
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	295 000,00		420 000,00		420 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 005 000,00		2 277 000,00		2 277 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	670 000,00		705 000,00		705 000,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 615 000,00</b>		<b>1 690 000,00</b>		<b>1 690 000,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 585 000,00</b>		<b>5 092 000,00</b>		<b>5 092 000,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 600 000,00		9 945 000,00		9 945 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 600 000,00</b>		<b>9 945 000,00</b>		<b>9 945 000,00</b>
4581	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>15 185 000,00</b>		<b>15 037 000,00</b>		<b>15 037 000,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	2 469 655,00		2 814 499,00		2 814 499,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	1 119 334,00		1 109 635,00		1 109 635,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 588 989,00</b>		<b>3 924 134,00</b>		<b>3 924 134,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18 773 989,00</b>		<b>18 961 134,00</b>		<b>18 961 134,00</b>

+  
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 18 961 134,00**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 330 000,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 219 566,00		4 907 512,00		4 907 512,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 549 566,00</b>		<b>4 907 512,00</b>		<b>4 907 512,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 261 089,00		2 317 134,00		2 317 134,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 261 089,00</b>		<b>2 317 134,00</b>		<b>2 317 134,00</b>
4582	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 810 655,00</b>		<b>7 224 646,00</b>		<b>7 224 646,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	10 844 000,00		10 626 853,00		10 626 853,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	1 119 334,00		1 109 635,00		1 109 635,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>11 963 334,00</b>		<b>11 736 488,00</b>		<b>11 736 488,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18 773 989,00</b>		<b>18 961 134,00</b>		<b>18 961 134,00</b>

+  
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 18 961 134,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	
<b>DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>7 812 354,00</b>

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 425 355,00		8 425 355,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	590 000,00		590 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00		1 000 000,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 572 564,00		38 572 564,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 200 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		10 626 853,00	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>50 788 919,00</b>	<b>10 626 853,00</b>	<b>61 415 772,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>61 415 772,00</b>
---	----------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		160 000,00	160 000,00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	9 945 000,00		9 945 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 690 000,00		1 690 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	420 000,00		420 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	2 277 000,00	50 000,00	2 327 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	705 000,00		705 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 317 134,00	2 317 134,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		1 397 000,00	1 397 000,00
49	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>15 037 000,00</b>	<b>3 924 134,00</b>	<b>18 961 134,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 961 134,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	620 600,00		620 600,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	40 213 673,00		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 000 000,00		17 000 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	600 000,00		600 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	167 000,00	160 000,00	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES		2 654 499,00	2 654 499,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>58 601 273,00</b>	<b>2 814 499,00</b>	<b>61 415 772,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
---

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>61 415 772,00</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	4 907 512,00		4 907 512,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		50 000,00	50 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 059 635,00	1 059 635,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 317 134,00		2 317 134,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		8 692 040,00	8 692 040,00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		1 934 813,00	1 934 813,00
49	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>7 224 646,00</b>	<b>11 736 488,00</b>	<b>18 961 134,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>
--

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>
------------------------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 961 134,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)</b>	<b>8 261 125,00</b>	<b>8 425 355,00</b>	
604	ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		3 960,00	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	58 000,00	73 000,00	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	1 000,00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	1 500,00	
6066	CARBURANTS	1 000,00	1 000,00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00	500,00	
611	SOUS TRAITANCE GENERALE		140 000,00	
6122	CREDIT BAIL MOBILIER	5 070 000,00	5 077 000,00	
6125	CREDIT BAIL IMMOBILIER	1 276 525,00	1 276 525,00	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	150,00	150,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES		7 500,00	
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	671 000,00	654 000,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 300,00	1 300,00	
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	1 200,00	1 200,00	
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	175 000,00	182 800,00	
6156	MAINTENANCE	5 000,00	74 500,00	
6168	AUTRES	1 600,00	1 600,00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	210 000,00	85 000,00	
618	DIVERS	3 100,00	4 200,00	
6226	HONORAIRES	5 000,00	5 000,00	
6228	DIVERS	2 000,00	2 000,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00	8 000,00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	500,00	600,00	
6238	DIVERS	40 000,00	90 000,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 000,00	4 000,00	
6256	MISSIONS	2 000,00	2 000,00	
6257	RECEPTIONS	2 000,00	2 750,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 000,00	2 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000,00	3 100,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		5 000,00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	15 500,00	16 000,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 500,00	7 500,00	
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	600,00	2 390,00	
6288	AUTRES	202 500,00	203 000,00	
63512	TAXES FONCIERES	490 000,00	480 000,00	
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	3 150,00	5 280,00	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>523 747,00</b>	<b>590 000,00</b>	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		590 000,00	
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	523 747,00		
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	
739	RESTITUTION TAXE VERSEMENT TRANSPORT	1 700 000,00	1 000 000,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>38 299 177,00</b>	<b>38 572 564,00</b>	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 000,00	1 000,00	
65712	SUB EQUIPEMENT REGION	60 000,00	62 000,00	
65714	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES	120 000,00	120 000,00	
65718	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES DIVERS	950 000,00	955 000,00	
6572	SUBVENTION EQUIPEMENT DROIT PRIVE		260 000,00	
65732	SUBVENTION EXPLOITATION AUX REGIONS	110 000,00	58 000,00	
65733	SUB EXPLOITATION DEPARTEMENT	5 000,00	5 000,00	
65734	SIB EXPLOITATION COMMUNES		128 000,00	
6574	SUBVENTION EXPLOITATION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	37 053 177,00	36 983 564,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>48 784 049,00</b>	<b>48 587 919,00</b>	
<b>(a)=(011+012+014+65)</b>				
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)(8)</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>2 200 000,00</b>	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	2 200 000,00	2 200 000,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	1 000,00	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)</b>			
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>50 985 049,00</b>	<b>50 788 919,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	10 844 000,00	10 626 853,00	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	8 985 000,00	8 692 040,00	
6812	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT A REPARTIR	1 859 000,00	1 934 813,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 844 000,00</b>	<b>10 626 853,00</b>	
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>10 844 000,00</b>	<b>10 626 853,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>61 829 049,00</b>	<b>61 415 772,00</b>	
--	----------------------	----------------------	--

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>61 415 772,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/ rticle (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES.MARCHANDISES	580 000,00	620 600,00	
7068	SERVICES ACCESSOIRES TRANSPORTS	541 000,00	620 600,00	
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	37 000,00		
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	2 000,00		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)	38 500 000,00	40 213 673,00	
734	VERSEMENT DE TRANSPORT	38 500 000,00	40 213 673,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 496 594,00	17 000 000,00	
7471	SUBVENTION DE L'ETAT	597 000,00	597 000,00	
7472	SUBVENTION REGION	1 470 000,00	1 680 000,00	
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	480 000,00	473 000,00	
7475	SUBVENTION GROUPEMENTT COLLECTIVITES	16 949 594,00	14 250 000,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	602 800,00	600 000,00	
753	COMPENSATION LIEE RELEVEMENT SEUIL VERSEMENT TRANSPORT	600 000,00	600 000,00	
7588	PRODUITS GESTION COURANTE AUTRES	2 800,00		
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75</b>		<b>59 179 394,00</b>	<b>58 434 273,00</b>	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	180 000,00	167 000,00	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000,00	167 000,00	
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>59 359 394,00</b>	<b>58 601 273,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)	2 469 655,00	2 814 499,00	
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	156 900,00	160 000,00	
791	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 162 755,00	1 257 499,00	
797	TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 150 000,00	1 397 000,00	
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 469 655,00</b>	<b>2 814 499,00</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>61 829 049,00</b>	<b>61 415 772,00</b>	
--	----------------------	----------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
-----------------------------------	---

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=	<b>61 415 772,00</b>
---	---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)</b>	<b>295 000,00</b>	<b>420 000,00</b>	
2031	FRAIS D'ETUDES	45 000,00	90 000,00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	250 000,00	330 000,00	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)</b>	<b>3 005 000,00</b>	<b>2 277 000,00</b>	
2156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	3 000 000,00	2 275 000,00	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5 000,00	2 000,00	
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)</b>			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)</b>	<b>670 000,00</b>	<b>705 000,00</b>	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	270 000,00	250 000,00	
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 000,00	455 000,00	
	<b>Opérations d'équipement n°(5) [...] ]</b>	<b>1 615 000,00</b>	<b>1 690 000,00</b>	
2009001	OPERATION 1 TRAM TRAIN	1 615 000,00	1 690 000,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 585 000,00</b>	<b>5 092 000,00</b>	

<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>9 600 000,00</b>	<b>9 945 000,00</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	9 600 000,00	9 945 000,00	
<b>18</b>	<b>COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS</b>			
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 600 000,00</b>	<b>9 945 000,00</b>	

[...](6)				
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>15 185 000,00</b>	<b>15 037 000,00</b>	
-----------------------------------	--	----------------------	----------------------	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)(8)</b>	<b>2 469 655,00</b>	<b>2 814 499,00</b>	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>2 469 655,00</i>	<i>2 814 499,00</i>	
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	27 900,00	30 070,00	
13913	DEPARTEMENTS	9 950,00	9 950,00	
13914	COMMUNES	7 460,00	8 390,00	
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	67 460,00	67 460,00	
13918	AUTRES	44 130,00	44 130,00	
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	1 162 755,00	1 257 499,00	
4818	CHARGES A ETALER	1 150 000,00	1 397 000,00	
	<i>Charges transférées</i>			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (9)</b>	<b>1 119 334,00</b>	<b>1 109 635,00</b>	
2156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	21 000,00	50 000,00	
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	1 098 334,00	1 059 635,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 588 989,00</b>	<b>3 924 134,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>18 773 989,00</b>	<b>18 961 134,00</b>	
--	----------------------	----------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
-----------------------------------	---

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>18 961 134,00</b>
---	---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 330 000,00</b>		
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 330 000,00		
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)</b>	<b>3 219 566,00</b>	<b>4 907 512,00</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 219 566,00	4 907 512,00	
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION</b>			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 549 566,00</b>	<b>4 907 512,00</b>	

<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
<b>165</b>	<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS</b>			
<b>18</b>	<b>COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS</b>			
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 261 089,00</b>	<b>2 317 134,00</b>	
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	2 261 089,00	2 317 134,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 261 089,00</b>	<b>2 317 134,00</b>	

[...](5)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>6 810 655,00</b>	<b>7 224 646,00</b>	
-----------------------------------	--	---------------------	---------------------	--



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)/(7)</b>	<b>10 844 000,00</b>	<b>10 626 853,00</b>	
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	37 400,00	22 180,00	
28033	FRAIS D'INSERTION	380,00	380,00	
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	4 500,00	60 510,00	
28128	DROITS ET VALEURS SIMILAIRES			
28128	AUTRES TERRAINS	20,00	20,00	
28131	BATIMENTS	192 320,00	254 320,00	
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	44 010,00	44 010,00	
28145	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	85 460,00	70 990,00	
28148	DES CONSTRUCTIONS			
28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	8 840,00	8 840,00	
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	6 132 110,00	6 109 370,00	
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	32 450,00	28 130,00	
28155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	16 510,00	5 970,00	
28156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	814 740,00	853 840,00	
28157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET	108 820,00	108 820,00	
28182	OUTILLAGE INDUSTRIELS			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 492 200,00	1 112 510,00	
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	590,00	1 030,00	
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	860,00	620,00	
28188	AUTRES	13 790,00	10 500,00	
4818	CHARGES A ETALER	1 859 000,00	1 934 813,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>10 844 000,00</b>	<b>10 626 853,00</b>	

<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES(8)</b>	<b>1 119 334,00</b>	<b>1 109 635,00</b>	
2031	FRAIS D'ETUDES		50 000,00	
2033	FRAIS D'INSERTION	21 000,00		
2156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	1 098 334,00	1 059 635,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>11 963 334,00</b>	<b>11 736 488,00</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>18 773 989,00</b>	<b>18 961 134,00</b>	
---	--	----------------------	----------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>		+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>		+	
		-	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>18 961 134,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 2009001 (1)

LIBELLE : OPERATION 1 TRAM TRAIN

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	<b>DEPENSES</b>	16 551 803,43		1 690 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	562 814,82		190 000,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	535 804,20		190 000,00		
21	Immobilisations corporelles	283 324,89				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	15 705 139,18		1 500 000,00		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 605 766,64		1 500 000,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>			200 000,00
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		200 000,00
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA		200 000,00

<b>RESULTAT = (c+d)-(a+b)</b>	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	1 490 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>10 105 000,00</b>	
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>9 945 000,00</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	9 945 000,00	
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>160 000,00</b>	
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	30 070,00	
13913	DEPARTEMENTS	9 950,00	
13914	COMMUNES	8 390,00	
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	67 460,00	
13918	AUTRES	44 130,00	
020	Dépenses imprévues		

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>10 105 000,00</b>		<b>10 105 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>12 943 987,00</b>	
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>2 317 134,00</b>	
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	2 317 134,00	
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>10 626 853,00</b>	
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	22 180,00	
28033	FRAIS D'INSERTION	380,00	
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	60 510,00	
28128	AUTRES TERRAINS	20,00	
28131	BATIMENTS	254 320,00	
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	44 010,00	
28145	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	70 990,00	
28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	8 840,00	
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	6 109 370,00	
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	28 130,00	
28155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5 970,00	
28156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	853 840,00	
28157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	108 820,00	
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 112 510,00	
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 030,00	
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	620,00	
28188	AUTRES	10 500,00	
4818	CHARGES A ETALER	1 934 813,00	
021	Virement de la section d'exploitation		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>12 943 987,00</b>				<b>12 943 987,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	<b>10 105 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	<b>12 943 987,00</b>
<b>Solde (V = IV-II)(6)</b>	<b>2 838 987,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**BUDGET ANNEXE**  
**ZAE BANTZENHEIM**

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....  
 .....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont (4).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté (6) :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>1 267 800,00</b>	<b>1 267 800,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 267 800,00</b>	<b>1 267 800,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>1 252 800,00</b>	<b>1 252 800,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 252 800,00</b>	<b>1 252 800,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 520 600,00</b>	<b>2 520 600,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 000,00		15 000,00		15 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>45 000,00</b>		<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>45 000,00</b>		<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	1 387 646,10		1 252 800,00		1 252 800,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 387 646,10</b>		<b>1 252 800,00</b>		<b>1 252 800,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 432 646,10</b>		<b>1 267 800,00</b>		<b>1 267 800,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 267 800,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	388 000,00		204 208,00		204 208,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 376,00		13 376,00		13 376,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>401 376,00</b>		<b>217 584,00</b>		<b>217 584,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>401 376,00</b>		<b>217 584,00</b>		<b>217 584,00</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	1 031 270,10		1 050 216,00		1 050 216,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 031 270,10</b>		<b>1 050 216,00</b>		<b>1 050 216,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 432 646,10</b>		<b>1 267 800,00</b>		<b>1 267 800,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	
	=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 267 800,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)</b>	<b>202 584,00</b>
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043  
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	356 376,00		202 584,00		202 584,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>356 376,00</b>		<b>202 584,00</b>		<b>202 584,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>356 376,00</b>		<b>202 584,00</b>		<b>202 584,00</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 031 270,10		1 050 216,00		1 050 216,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 031 270,10</b>		<b>1 050 216,00</b>		<b>1 050 216,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 387 646,10</b>		<b>1 252 800,00</b>		<b>1 252 800,00</b>

+  
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 252 800,00**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif 2017 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 387 646,10		1 252 800,00		1 252 800,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 387 646,10</b>		<b>1 252 800,00</b>		<b>1 252 800,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 387 646,10</b>		<b>1 252 800,00</b>		<b>1 252 800,00</b>

+  
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 252 800,00**

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)</b>	<b>202 584,00</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 000,00		15 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DETOCKAGE) (3)		1 252 800,00	1 252 800,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>15 000,00</b>	<b>1 252 800,00</b>	<b>1 267 800,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>=</b>
---	----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 267 800,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	202 584,00		202 584,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks		1 050 216,00	1 050 216,00
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>202 584,00</b>	<b>1 050 216,00</b>	<b>1 252 800,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>=</b>
--	----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 252 800,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	204 208,00		204 208,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)		1 050 216,00	1 050 216,00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 376,00		13 376,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>217 584,00</b>	<b>1 050 216,00</b>	<b>1 267 800,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
---

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 267 800,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks		1 252 800,00	1 252 800,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>1 252 800,00</b>	<b>1 252 800,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>
--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>
-----------------------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 252 800,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 000,00	15 000,00	
6045	ACHATS D'ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES TERRAINS A AMENAGER	5 550,00		
605	ACHAT DE MATERIEL EQUIPEMENT ET TRAVAUX	27 000,00	15 000,00	
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	12 450,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=(011+012+014+65+656)		<b>45 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>45 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 432 646,10</b>	<b>1 267 800,00</b>	
---	---------------------	---------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 267 800,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	388 000,00	204 208,00	
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	388 000,00	204 208,00	
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 376,00	13 376,00	
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	13 376,00	13 376,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=(70+73+74+75+013)	<b>401 376,00</b>	<b>217 584,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>401 376,00</b>	<b>217 584,00</b>	

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)	1 031 270,10	1 050 216,00	
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1 031 270,10	1 050 216,00	
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 031 270,10</b>	<b>1 050 216,00</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 432 646,10</b>	<b>1 267 800,00</b>	
---	--	---------------------	---------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
-----------------------------------	---

+
---

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	=
--	---

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 267 800,00</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).  
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	356 376,00	202 584,00	
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	356 376,00	202 584,00	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>356 376,00</b>	<b>202 584,00</b>	

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>			

	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>356 376,00</b>	<b>202 584,00</b>	
--	-----------------------------------	-------------------	-------------------	--



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)	1 031 270,10	1 050 216,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 031 270,10	1 050 216,00	
3555	TERRAINS AMENAGES	1 031 270,10	1 050 216,00	
	Charges transférées (9)			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 031 270,10</b>	<b>1 050 216,00</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	
--	---------------------	---------------------	--

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	
---	-----------------------------------	--

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	
---	---	--

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 252 800,00</b>
---	---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	<b>Total des recettes financières</b>			
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif 2017 (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	1 387 646,10	1 252 800,00	
3555	TERRAINS AMENAGES	1 387 646,10	1 252 800,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 387 646,10</b>	<b>1 252 800,00</b>	

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 252 800,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>					

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	
<b>Solde (V = IV-II)(6)</b>	

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

# **IV ANNEXES BUDGET GENERAL**

# A) Éléments du bilan

IV - ANNEXES									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)									
IV									
A1									

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
---------	-------------------------------	---	----------------------------------	--------------------------	-----------	----------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	12 880 000,00	6 573 082,00		6 600 542,00	606 000,00	1 260 281,00		1 460 000,00	376 225,00	4 379 400,00	4 510 000,00	38 645 530,00
- Equipements communaux (2)	20 000,00	5 957 032,00		3 902 462,00		1 260 281,00		1 400 000,00	509 000,00	509 000,00	3 530 000,00	16 578 775,00
- Equip. non communaux (c2D4) (3)		500 000,00		2 698 080,00	606 000,00			60 000,00	321 275,00	644 000,00	575 000,00	5 604 355,00
- Opérations financières	12 860 000,00	1 116 050,00							54 950,00	3 006 400,00	865 000,00	16 436 000,00
Dépenses d'ordre	4 895 131,00			6 600 542,00	606 000,00	1 260 281,00		1 460 000,00	376 225,00	4 379 400,00	4 510 000,00	4 895 131,00
Total dépenses de l'exercice	17 775 131,00	6 573 082,00		6 600 542,00	606 000,00	1 260 281,00		1 460 000,00	376 225,00	4 379 400,00	4 510 000,00	43 540 661,00
RAR N-1 et reports				6 600 542,00	606 000,00	1 260 281,00		1 460 000,00	376 225,00	4 379 400,00	4 510 000,00	43 540 661,00
Total cumulé dépenses d'investissement	17 775 131,00	6 573 082,00		6 600 542,00	606 000,00	1 260 281,00		1 460 000,00	376 225,00	4 379 400,00	4 510 000,00	43 540 661,00

RECETTES												
Total recettes de l'exercice	33 688 075,00	111 032,00		1 197 786,00		303 311,00			62 060,00	7 083 773,00	1 094 626,00	43 540 661,00
RAR N-1 et reports				1 197 786,00		303 311,00			62 060,00	7 083 773,00	1 094 626,00	43 540 661,00
Total cumulé recettes d'investissement	33 688 075,00	111 032,00		1 197 786,00		303 311,00			62 060,00	7 083 773,00	1 094 626,00	43 540 661,00

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	82 045 955,00	56 547 853,00	728 364,00	17 864 876,00	2 212 400,00	17 390 921,00		13 437 326,00	951 300,00	42 830 392,00	5 604 860,00	239 668 352,00
RAR N-1 et reports				17 864 876,00	2 212 400,00	17 390 921,00		13 437 326,00	951 300,00	42 830 392,00	5 604 860,00	239 668 352,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	82 045 955,00	56 547 853,00	728 364,00	17 864 876,00	2 212 400,00	17 390 921,00		13 437 326,00	951 300,00	42 830 392,00	5 604 860,00	239 668 352,00

RECETTES												
Total recettes de l'exercice	188 503 461,00	21 108 823,00	31 000,00	8 918 000,00	10 200,00	7 629 700,00		5 740 668,00	712 000,00	4 708 500,00	2 276 000,00	239 668 352,00
RAR N-1 et reports				8 918 000,00	10 200,00	7 629 700,00		5 740 668,00	712 000,00	4 708 500,00	2 276 000,00	239 668 352,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	188 503 461,00	21 108 823,00	31 000,00	8 918 000,00	10 200,00	7 629 700,00		5 740 668,00	712 000,00	4 708 500,00	2 276 000,00	239 668 352,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une ville commune, une établissements et services administratifs, hormis les collèges et écoles et les services à caractère public subordonnés au budget annexé (R. 221-11 et R. 221-10) de 3 500 habitants et plus, le collégement par fonctionnements, les établissements publics locaux (R. 221-11 et R. 221-10) et les établissements publics locaux par fonction et fait applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et L. 5211-14 et L. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Oublier de la structure intercommunale.

(3) Oublier de relever pas de la structure intercommunale.



Art(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
--------	---------	-------------------------------	---	----------------------------------	--------------------------	-----------	----------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	37 775 131,00	6 573 082,00		6 600 642,00	608 000,00	1 260 281,00		1 460 000,00	376 225,00	4 376 400,00	4 510 000,00	43 540 651,00
	Dépenses réelles	12 880 000,00	6 573 082,00		6 600 542,00	608 000,00	1 260 281,00		1 460 000,00	376 225,00	4 376 400,00	4 510 000,00	38 645 530,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSAMEES												12 874 850,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00	500 000,00		2 639 080,00	606 000,00	745 080,00		50 000,00	321 275,00	9 000,00	575 000,00	5 979 255,00
20A	SLUR EQUIPEMENTS VERSEES		5 087 032,00		3 802 462,00		515 201,00		1 400 000,00		500 000,00	2 120 000,00	6 442 112,00
21	IMMOBILISATIONS EN COURS		20 000,00										7 257 683,00
23	PARTICIPATIONS ET CREANES RATTACHEES A DES												465 000,00
26	OPERATIONS												465 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		116 050,00								3 000 000,00		3 116 050,00
	OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT												28 400,00
	Opérations pour compte de tiers										28 400,00		28 400,00
495100007	ROUTE MARE LOUISE	4 895 131,00									26 400,00		4 895 131,00
040	Dépenses d'ordre	214 840,00											214 840,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	214 840,00											214 840,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 680 291,00											4 680 291,00
	041												4 680 291,00

RECETTES													
	Total recettes d'investissement	33 648 075,00	111 032,00		1 197 786,00		303 311,00				7 883 779,00	1 894 628,00	43 540 651,00
	Recettes réelles	13 378 547,00	111 032,00		1 197 786,00		303 311,00				7 883 779,00	1 894 628,00	23 231 133,00
024	PRODUITS DES GESIONS												2 230 650,00
10	DOTATIONS, FOND D'AMER ET RESERVES	2 010 000,00	17 000,00		1 197 786,00		4 500,00						3 069 286,00
13	SAUVENEMENT D'AMENAGEMENT RECLIES						298 811,00						1 123 497,00
18	EMPRUNTS ET DETTES ASSAMEES	11 368 547,00											11 368 547,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 032,00										4 032,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		90 000,00										90 000,00
	Opérations pour compte de tiers												64 206,00
495200005	AMENAGEMENT STATION D'ORCHALLOUSE	20 309 528,00											534 481,00
	Recettes d'ordre	5 761 187,00											5 761 187,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 761 187,00											5 761 187,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 848 050,00											9 848 050,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 680 291,00											4 680 291,00
	041												4 680 291,00

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses fonctionnement	82 045 858,00	56 547 853,00	728 364,00	17 864 878,00	2 212 400,00	17 390 821,00		13 437 326,00	951 300,00	42 830 392,00	5 604 860,00	238 668 352,00
	Dépenses réelles	68 416 721,00	56 547 853,00	728 364,00	17 864 878,00	2 212 400,00	17 390 821,00		13 437 326,00	951 300,00	42 830 392,00	5 604 860,00	224 038 115,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 523 607,00		4 272 850,00	96 000,00	6 867 821,00		738 350,00		554 500,00	2 054 628,00	30 169 001,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSAMEES		28 457 500,00		7 292 800,00	626 000,00	9 690 800,00		2 902 400,00		19 850 637,00	574 000,00	88 056 871,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		20 000,00										68 223 521,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		16 652 746,00		6 294 128,00	1 480 000,00	559 400,00		10 198 576,00		17 629 795,00	70 000,00	58 198 522,00
66	CHARGES FINANCIERES	271 200,00	3 075 000,00										3 346 200,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	19 000,00										31 000,00
	Dépenses d'ordre	15 629 237,00											15 629 237,00
1023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 781 187,00											5 781 187,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 848 050,00											9 848 050,00
	042												9 848 050,00

RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	188 803 461,00	21 108 823,00	31 000,00	8 918 000,00	10 200,00	7 629 700,00		5 740 668,00	712 000,00	4 708 500,00	2 276 000,00	239 668 352,00
	Recettes réelles	188 808 621,00	21 108 823,00	31 000,00	8 918 000,00	10 200,00	7 629 700,00		5 740 668,00	712 000,00	4 708 500,00	2 276 000,00	239 463 512,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		18 957 000,00		4 961 000,00	10 200,00	6 077 900,00		655 000,00				34 214 210,00
73	IMMOBILISATIONS	149 025 414,00	1 248 000,00										151 448 914,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	39 082 337,00	180 000,00		3 957 000,00		666 800,00		5 184 068,00		205 900,00		48 776 108,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		525 708,00				874 800,00		1 600,00		761 800,00		3 536 608,00
76	PRODUITS FINANCIERS	180 870,00	74 500,00										255 370,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		89 265,00				800,00						90 105,00
	Recettes d'ordre	214 840,00											214 840,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	214 840,00											214 840,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>82 045 958.00</b>	<b>56 498 007.00</b>		<b>49 846.00</b>	<b>138 593 811.00</b>
	Dépenses de l'exercice	82 045 958.00	56 498 007.00		49 846.00	138 593 811.00
211	CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 313 607.00		10 000.00	10 323 607.00
212	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		26 457 500.00			26 457 500.00
214	ATTENUATIONS DE PRODUITS	66 133 521.00	20 000.00			66 153 521.00
223	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 781 187.00				5 781 187.00
242	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 848 050.00				9 848 050.00
35	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		16 612 900.00		39 846.00	16 652 746.00
36	CHARGES FINANCIERES	271 200.00	3 075 000.00			3 346 200.00
37	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000.00	19 000.00			31 000.00
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>188 503 461.00</b>	<b>21 108 823.00</b>			<b>209 612 284.00</b>
	Recettes de l'exercice	188 503 461.00	21 108 823.00			209 612 284.00
213	ATTENUATIONS DE CHARGES		192 000.00			192 000.00
242	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	214 840.00				214 840.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		18 857 410.00			18 857 410.00
73	IMPOTS ET TAXES	149 025 414.00	1 249 000.00			150 274 414.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	39 082 337.00	180 000.00			39 262 337.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		526 708.00			526 708.00
76	PRODUITS FINANCIERS	180 870.00	14 500.00			195 370.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		89 205.00			89 205.00
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>108 457 503.00</b>	<b>-35 389 184.00</b>		<b>-49 846.00</b>	<b>71 018 473.00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	041 SUBVENTION GLOBALE
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>53 705 807.00</b>	<b>1 096 000.00</b>		<b>696 200.00</b>	<b>1 000 000.00</b>			<b>49 846.00</b>
	Dépenses de l'exercice	53 705 807.00	1 096 000.00		696 200.00	1 000 000.00			49 846.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 916 607.00			397 000.00				10 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 158 400.00			299 100.00	1 000 000.00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 000.00							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 516 800.00	1 096 000.00		100.00				39 846.00
66	CHARGES FINANCIERES	3 075 000.00							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 000.00							
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>20 927 323.00</b>		<b>181 500.00</b>					
	Recettes de l'exercice	20 927 323.00		181 500.00					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000.00		167 000.00					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 857 410.00							
73	IMPOTS ET TAXES	1 249 000.00							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	180 000.00							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	526 708.00							
76	PRODUITS FINANCIERS			14 500.00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 205.00							
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-32 778 484.00</b>	<b>-1 096 000.00</b>	<b>181 500.00</b>	<b>-696 200.00</b>	<b>-1 000 000.00</b>			<b>-49 846.00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		728 364,00		728 364,00
Dépenses de l'exercice		728 364,00		728 364,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 985,00		65 985,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	501 734,00		501 734,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 645,00		160 645,00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
<b>RECETTES (2)</b>		31 000,00		31 000,00
Recettes de l'exercice		31 000,00		31 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	29 200,00		29 200,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 800,00		1 800,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Restes à réaliser - reports				
<b>SOLDES (2)</b>		-697 364,00		-697 364,00

Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE

(1)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
<b>DEPENSES (2)</b>		728 364,00				
Dépenses de l'exercice		728 364,00				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 985,00				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	501 734,00				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 645,00				
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
<b>RECETTES (2)</b>		31 000,00				
Recettes de l'exercice		31 000,00				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	29 200,00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 800,00				
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
<b>SOLDES (2)</b>		-697 364,00				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	308 900,00			1 104 100,00		16 451 878,00	17 864 878,00
	Dépenses de l'exercice	308 900,00			1 104 100,00		16 451 878,00	17 864 878,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 500,00					4 276 350,00	4 277 850,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	307 400,00			997 100,00		5 988 400,00	7 292 900,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				107 000,00		6 187 128,00	6 294 128,00
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						8 918 000,00	8 918 000,00
	<b>RECETTES (2)</b>						8 918 000,00	8 918 000,00
	Recettes de l'exercice						8 918 000,00	8 918 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						4 961 000,00	4 961 000,00
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						3 957 000,00	3 957 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						-7 533 878,00	-8 946 878,00
	<b>SOLDES (2)</b>	-308 900,00			-1 104 100,00		-7 533 878,00	-8 946 878,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	
	<b>DEPENSES (2)</b>				16 451 878,00				
	Dépenses de l'exercice				16 451 878,00				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				4 276 350,00				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				5 988 400,00				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				6 187 128,00				
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>				8 918 000,00				
	Recettes de l'exercice				8 918 000,00				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				4 961 000,00				
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				3 957 000,00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>				-7 533 878,00				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>75 400,00</b>		<b>2 008 800,00</b>	<b>128 200,00</b>	<b>2 212 400,00</b>
	Dépenses de l'exercice	75 400,00		2 008 800,00	128 200,00	2 212 400,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200,00		96 200,00		96 400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	74 900,00		422 900,00	128 200,00	626 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300,00		1 489 700,00		1 490 000,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>			<b>10 200,00</b>		<b>10 200,00</b>
	Recettes de l'exercice			10 200,00		10 200,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			10 200,00		10 200,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-75 400,00</b>		<b>-1 998 600,00</b>	<b>-128 200,00</b>	<b>-2 202 200,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	<b>DEPENSES (2)</b>					<b>162 900,00</b>	<b>1 553 500,00</b>	<b>292 400,00</b>	
	Dépenses de l'exercice					162 900,00	1 553 500,00	292 400,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					32 400,00	63 800,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					130 500,00		292 400,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						1 489 700,00		
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>						<b>10 200,00</b>		
	Recettes de l'exercice						10 200,00		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						10 200,00		
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>					<b>-162 900,00</b>	<b>-1 543 300,00</b>	<b>-292 400,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>848 400,00</b>	<b>16 541 521,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>17 390 921,00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>848 400,00</b>	<b>16 541 521,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>17 390 921,00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		6 956 921,00	1 000,00	6 957 921,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	636 700,00	9 253 900,00		9 890 600,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	211 700,00	327 700,00		539 400,00
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 000,00		3 000,00
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>333 000,00</b>	<b>7 296 700,00</b>		<b>7 629 700,00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>333 000,00</b>	<b>7 296 700,00</b>		<b>7 629 700,00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	40 000,00	6 037 900,00		6 077 900,00
73	IMPOTS ET TAXES		9 500,00		9 500,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		666 600,00		666 600,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	293 000,00	581 800,00		874 800,00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		900,00		900,00
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-515 400,00</b>	<b>-9 244 821,00</b>	<b>-1 000,00</b>	<b>-9 761 221,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS				Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES
	<b>DEPENSES (2)</b>			<b>4 838 055,00</b>	<b>11 703 466,00</b>		<b>1 000,00</b>	
	<b>Dépenses de l'exercice</b>			<b>4 838 055,00</b>	<b>11 703 466,00</b>		<b>1 000,00</b>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			4 045 555,00	2 911 366,00		1 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			487 500,00	8 766 400,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			302 000,00	25 700,00			
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			3 000,00				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>RECETTES (2)</b>			<b>2 313 600,00</b>	<b>4 983 100,00</b>			
	<b>Recettes de l'exercice</b>			<b>2 313 600,00</b>	<b>4 983 100,00</b>			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			2 247 900,00	3 790 000,00			
73	IMPOTS ET TAXES			6 000,00	3 500,00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				666 600,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			59 700,00	522 100,00			
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				900,00			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>SOLDES (2)</b>			<b>-2 524 455,00</b>	<b>-6 720 366,00</b>		<b>-1 000,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>		54 100,00	54 100,00
	<b>Dépenses de l'exercice</b>		54 100,00	54 100,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		54 100,00	54 100,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES (2)</b>		30 000,00	30 000,00
	<b>Recettes de l'exercice</b>		30 000,00	30 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		30 000,00	30 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>SOLDES (2)</b>		-24 100,00	-24 100,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	<b>DEPENSES (2)</b>				54 100,00				
	<b>Dépenses de l'exercice</b>				54 100,00				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				54 100,00				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								30 000,00
	<b>Recettes de l'exercice</b>								30 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								30 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>				-54 100,00				30 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 6 - FAMILLE**

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>123 100,00</b>	<b>116 749,00</b>			<b>13 197 477,00</b>	<b>13 437 326,00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>123 100,00</b>	<b>116 749,00</b>			<b>13 197 477,00</b>	<b>13 437 326,00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		500,00			735 850,00	736 350,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	123 100,00				2 379 300,00	2 502 400,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		116 249,00			10 082 327,00	10 198 576,00
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
<b>Restes à réaliser - reports</b>						<b>5 740 668,00</b>	<b>5 740 668,00</b>
<b>RECETTES (2)</b>						<b>5 740 668,00</b>	<b>5 740 668,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>						<b>5 740 668,00</b>	<b>5 740 668,00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					555 000,00	555 000,00
73	IMPOTS ET TAXES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					5 184 068,00	5 184 068,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					1 600,00	1 600,00
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>SOLDES (2)</b>		<b>-123 100,00</b>	<b>-116 749,00</b>			<b>-7 456 809,00</b>	<b>-7 696 658,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 7 - LOGEMENT**

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>819 300,00</b>		<b>132 000,00</b>		<b>951 300,00</b>
	Dépenses de l'exercice	819 300,00		132 000,00		951 300,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	552 500,00		2 000,00		554 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	266 800,00				266 800,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			130 000,00		130 000,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>337 000,00</b>		<b>375 000,00</b>		<b>712 000,00</b>
	Recettes de l'exercice	337 000,00		375 000,00		712 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 000,00				12 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	175 000,00		140 000,00		315 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	150 000,00		235 000,00		385 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-482 300,00</b>		<b>243 000,00</b>		<b>-239 300,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>39 193 767,00</b>	<b>2 262 795,00</b>	<b>1 383 830,00</b>	<b>42 830 392,00</b>
	Dépenses de l'exercice	39 193 767,00	2 262 795,00	1 383 830,00	42 830 392,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 774 530,00	124 900,00	202 330,00	5 101 760,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 980 737,00	1 341 600,00	568 500,00	19 890 837,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 438 500,00	786 295,00	605 000,00	17 829 795,00
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			8 000,00	8 000,00
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>4 112 600,00</b>	<b>221 600,00</b>	<b>374 400,00</b>	<b>4 708 600,00</b>
	Recettes de l'exercice	4 112 600,00	221 600,00	374 400,00	4 708 600,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 540 700,00		200 000,00	3 740 700,00
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		31 500,00	174 400,00	205 900,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	571 900,00	190 000,00		761 900,00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-36 081 167,00</b>	<b>-2 031 295,00</b>	<b>-1 009 430,00</b>	<b>-38 121 892,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRIETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>2 282 200,00</b>		<b>19 643 100,00</b>	<b>16 763 687,00</b>		<b>604 780,00</b>	
	Dépenses de l'exercice	2 282 200,00		19 643 100,00	16 763 687,00		604 780,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 800,00		3 328 100,00	1 374 050,00		70 580,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 280 400,00			15 389 637,00		310 700,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			16 315 000,00			123 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>RECETTES (2)</b>			<b>3 539 950,00</b>	<b>407 650,00</b>		<b>165 000,00</b>	
	Recettes de l'exercice			3 539 950,00	407 650,00		165 000,00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			3 133 050,00	407 650,00			
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			408 900,00			165 000,00	
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-2 282 200,00</b>		<b>-16 103 150,00</b>	<b>-16 356 037,00</b>		<b>-339 780,00</b>	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>717 200,00</b>		<b>265 100,00</b>		<b>1 270 495,00</b>	<b>728 830,00</b>	<b>449 000,00</b>		<b>206 000,00</b>
	Dépenses de l'exercice	717 200,00		265 100,00		1 270 495,00	728 830,00	449 000,00		206 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 000,00		17 500,00		9 400,00	152 330,00			50 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	819 200,00		247 600,00		474 800,00	568 500,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					786 295,00		449 000,00		156 000,00
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						8 000,00			
	Restes à réaliser - reports									
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>31 600,00</b>		<b>190 000,00</b>			<b>200 000,00</b>			<b>174 400,00</b>
	Recettes de l'exercice	31 600,00		190 000,00			200 000,00			174 400,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						200 000,00			
73	IMPOTS ET TAXES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	31 500,00								174 400,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			190 000,00						
76	PRODUITS FINANCIERS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-685 700,00</b>		<b>-75 100,00</b>		<b>-1 270 495,00</b>	<b>-528 830,00</b>	<b>-449 000,00</b>		<b>-31 600,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRE	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX IND. MANUFACT. ET AU BATIMENT AT TRAVAUX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>4 663 860,00</b>			<b>68 000,00</b>		<b>873 000,00</b>		<b>5 604 860,00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4 663 860,00</b>			<b>68 000,00</b>		<b>873 000,00</b>		<b>5 604 860,00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 004 628,00					50 000,00		2 054 628,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	574 000,00							574 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						70 000,00		70 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 083 232,00			68 000,00		753 000,00		2 904 232,00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00							2 000,00
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>793 000,00</b>					<b>1 483 000,00</b>		<b>2 276 000,00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>793 000,00</b>					<b>1 483 000,00</b>		<b>2 276 000,00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
73	IMPOTS ET TAXES						850 000,00		850 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	56 000,00							56 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	737 000,00					833 000,00		1 370 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-3 870 860,00</b>			<b>-68 000,00</b>		<b>610 000,00</b>		<b>-3 328 860,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>17 775 131,00</b>	<b>6 573 082,00</b>			<b>24 348 213,00</b>
	Dépenses de l'exercice	17 775 131,00	6 573 082,00			24 348 213,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	214 840,00				214 840,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 680 291,00				4 680 291,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 860 000,00				12 860 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00	850 000,00			870 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		500 000,00			500 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 087 032,00			5 087 032,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		20 000,00			20 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		116 050,00			116 050,00
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
458100007	ROUTE MARIE LOUISE					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>33 688 075,00</b>	<b>111 032,00</b>			<b>33 799 107,00</b>
	Recettes de l'exercice	33 688 075,00	111 032,00			33 799 107,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 781 187,00				5 781 187,00
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 848 050,00				9 848 050,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 680 291,00				4 680 291,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 010 000,00				2 010 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		17 000,00			17 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 368 547,00				11 368 547,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 032,00			4 032,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		90 000,00			90 000,00
	Opérations pour compte de tiers					
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>15 912 844,00</b>	<b>-6 462 050,00</b>			<b>9 450 894,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	041 SUBVENTION GLOBALE	048 AUTRES ACTIONS COOPERATION DECENTRALISEE
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>6 573 082,00</b>								
	Dépenses de l'exercice	6 573 082,00								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	850 000,00								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	500 000,00								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 087 032,00								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000,00								
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	116 050,00								
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
458100007	ROUTE MARIE LOUISE									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>21 032,00</b>		<b>90 000,00</b>						
	Recettes de l'exercice	21 032,00		90 000,00						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	17 000,00								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 032,00								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			90 000,00						
	Opérations pour compte de tiers									
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-6 552 050,00</b>		<b>90 000,00</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	IV A1.2
--	------------

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
Dépenses de l'exercice				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
458100007	ROUTE MARIE LOUISE			
Restes à réaliser - reports				
<b>RECETTES (2)</b>				
Recettes de l'exercice				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE			
Restes à réaliser - reports				
<b>SOLDES (2)</b>				

Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE						
(1)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
<b>DEPENSES (2)</b>						
Dépenses de l'exercice						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
458100007	ROUTE MARIE LOUISE					
Restes à réaliser - reports						
<b>RECETTES (2)</b>						
Recettes de l'exercice						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE					
Restes à réaliser - reports						
<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	IV A1.2
--	------------

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
<b>DEPENSES (2)</b>					3 991 000,00		2 609 542,00	6 600 542,00
Dépenses de l'exercice					3 991 000,00		2 609 542,00	6 600 542,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				491 000,00		2 207 080,00	2 698 080,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				3 500 000,00		402 462,00	3 902 462,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
458100007	ROUTE MARIE LOUISE							
Restes à réaliser - reports								
<b>RECETTES (2)</b>					1 020 000,00		177 788,00	1 197 788,00
Recettes de l'exercice					1 020 000,00		177 788,00	1 197 788,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				1 020 000,00		177 788,00	1 197 788,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations pour compte de tiers								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE							
Restes à réaliser - reports								
<b>SOLDES (2)</b>					-2 971 000,00		-2 431 754,00	-5 402 754,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	
<b>DEPENSES (2)</b>					2 609 542,00				
Dépenses de l'exercice					2 609 542,00				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				2 207 080,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				402 462,00				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
458100007	ROUTE MARIE LOUISE								
Restes à réaliser - reports									
<b>RECETTES (2)</b>					177 788,00				
Recettes de l'exercice					177 788,00				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				177 788,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE								
Restes à réaliser - reports									
<b>SOLDES (2)</b>					-2 431 754,00				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote chofai par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialité).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			606 000,00		606 000,00
	Dépenses de l'exercice			606 000,00		606 000,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			606 000,00		606 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
458100007	ROUTE MARIE LOUISE					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Opérations pour compte de tiers					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>			-606 000,00		-606 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREOGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	<b>DEPENSES (2)</b>								606 000,00
	Dépenses de l'exercice								606 000,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								606 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
458100007	ROUTE MARIE LOUISE								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
	Opérations pour compte de tiers								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								-606 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	IV A1.2
--	------------

**FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE**

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
<b>DEPENSES (2)</b>			1 260 281,00		1 260 281,00
Dépenses de l'exercice			1 260 281,00		1 260 281,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		745 080,00		745 080,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		515 201,00		515 201,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
458100007	ROUTE MARIE LOUISE				
Restes à réaliser - reports					
<b>RECETTES (2)</b>			303 311,00		303 311,00
Recettes de l'exercice			303 311,00		303 311,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		4 500,00		4 500,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		298 811,00		298 811,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Opérations pour compte de tiers					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE				
Restes à réaliser - reports					
<b>SOLDES (2)</b>			-956 970,00		-956 970,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS				Sous-fonction 42 JEUNESSE				
		411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES	
<b>DEPENSES (2)</b>				515 201,00	745 080,00					
Dépenses de l'exercice				515 201,00	745 080,00					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				745 080,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			515 201,00						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
458100007	ROUTE MARIE LOUISE									
Restes à réaliser - reports										
<b>RECETTES (2)</b>					303 311,00					
Recettes de l'exercice					303 311,00					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				4 500,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				298 811,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Opérations pour compte de tiers										
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE									
Restes à réaliser - reports										
<b>SOLDES (2)</b>				-515 201,00	-441 769,00					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
<b>Dépenses de l'exercice</b>				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>Opérations d'équipement</b>				
<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
458100007	ROUTE MARIE LOUISE			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>RECETTES (2)</b>				
<b>Recettes de l'exercice</b>				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>SOLDES (2)</b>				

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES					
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES	
<b>DEPENSES (2)</b>										
<b>Dépenses de l'exercice</b>										
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
23	IMMOBILISATIONS EN COURS									
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
<b>Opérations d'équipement</b>										
<b>Opérations pour compte de tiers</b>										
458100007	ROUTE MARIE LOUISE									
<b>Restes à réaliser - reports</b>										
<b>RECETTES (2)</b>										
<b>Recettes de l'exercice</b>										
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
<b>Opérations pour compte de tiers</b>										
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE									
<b>Restes à réaliser - reports</b>										
<b>SOLDES (2)</b>										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 6 - FAMILLE**

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
<b>DEPENSES (2)</b>						<b>1 460 000,00</b>	<b>1 460 000,00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>						<b>1 460 000,00</b>	<b>1 460 000,00</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					60 000,00	60 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					1 400 000,00	1 400 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
<b>Opérations d'équipement</b>							
<b>Opérations pour compte de tiers</b>							
458100007	ROUTE MARIE LOUISE						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>RECETTES (2)</b>							
<b>Recettes de l'exercice</b>							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
024	PRODUITS DES CESSIONS						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
<b>Opérations pour compte de tiers</b>							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>SOLDES (2)</b>						<b>-1 460 000,00</b>	<b>-1 460 000,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	376 225,00				376 225,00
	Dépenses de l'exercice	376 225,00				376 225,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	54 950,00				54 950,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	321 275,00				321 275,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
458100007	ROUTE MARIE LOUISE					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	58 450,00		3 600,00		62 050,00
	Recettes de l'exercice	58 450,00		3 600,00		62 050,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 500,00		3 600,00		7 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	54 950,00				54 950,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Opérations pour compte de tiers					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	-317 775,00		3 600,00		-314 175,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>		3 553 900,00	825 500,00	4 379 400,00
	Dépenses de l'exercice		3 627 500,00	825 500,00	4 353 000,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		9 000,00		9 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		518 500,00	325 500,00	844 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			500 000,00	500 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 000 000,00		3 000 000,00
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers		26 400,00		26 400,00
458100007	ROUTE MARIE LOUISE		26 400,00		26 400,00
	Restes à réaliser - reports				
	<b>RECETTES (2)</b>	80 000,00	6 774 778,00	229 000,00	7 083 778,00
	Recettes de l'exercice	80 000,00	6 240 298,00	229 000,00	6 549 298,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS		1 990 280,00		1 990 280,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	80 000,00	1 250 018,00	229 000,00	1 559 018,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 000 000,00		3 000 000,00
	Opérations pour compte de tiers		534 481,00		534 481,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE		534 481,00		534 481,00
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDES (2)</b>	80 000,00	3 220 879,00	-596 500,00	2 704 379,00

Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS								
(1)	Libellé	810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRIETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
458100007	ROUTE MARIE LOUISE							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>						80 000,00	
	Recettes de l'exercice						80 000,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						80 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Opérations pour compte de tiers							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>						80 000,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
	<b>DEPENSES (2)</b>	9 000,00		497 500,00		3 047 400,00	825 500,00			
	Dépenses de l'exercice	9 000,00		497 500,00		3 021 000,00	825 500,00			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 000,00								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			497 500,00		21 000,00	325 500,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						500 000,00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS									
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					3 000 000,00				
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers					26 400,00				
458100007	ROUTE MARIE LOUISE					26 400,00				
	Restes à réaliser - reports									
	<b>RECETTES (2)</b>					6 774 779,00	229 000,00			
	Recettes de l'exercice					6 240 298,00	229 000,00			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS					1 990 280,00				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					1 250 018,00	229 000,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					3 000 000,00				
	Opérations pour compte de tiers					534 481,00				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE					534 481,00				
	Restes à réaliser - reports									
	<b>SOLDES (2)</b>	-9 000,00		-497 500,00		3 727 379,00	-596 500,00			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRE	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX IND. MANUFACT. ET AU BATIMENT AT TRAVAUX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>4 210 000,00</b>					<b>300 000,00</b>		<b>4 510 000,00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4 210 000,00</b>					<b>300 000,00</b>		<b>4 510 000,00</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	275 000,00					300 000,00		575 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 110 000,00							2 110 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 420 000,00							1 420 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	405 000,00							405 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
	<b>Opérations d'équipement</b>								
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
458100007	ROUTE MARIE LOUISE								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>1 094 626,00</b>							<b>1 094 626,00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 094 626,00</b>							<b>1 094 626,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS	240 371,00							240 371,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	790 049,00							790 049,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 206,00							64 206,00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>-3 115 374,00</b>					<b>-300 000,00</b>		<b>-3 415 374,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES BP 2018</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature de la trésorerie	Date de la décision	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2017	Montant des remboursements 2017	
				Intérêts mandatés en 2017 (compte 6615)	Remboursements des tirages
5191 Avances du trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de crédit de trésorerie					
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	16/05/2017	10 000 000	38 000 000		38 000 000
LA BANQUE POSTALE	25/10/2017	10 000 000	27 000 000		27 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>20 000 000</b>	<b>65 000 000</b>		<b>65 000 000</b>
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)					

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989



## IV – ANNEXES BP 2018

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

A2.2

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements			Profil d' amortissement		
								Niveau de taux	Taux actuariel							
163 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					210 514 362,51											
1641 Emprunts en euros (total)					210 514 362,51											
110	SFIL CAFFIL	22/12/2006	22/12/2006	01/05/2007	5 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.009 sur Euribor 03 M) + 0.009	3,72	3,82	EUR	T	C		O		A-1
111	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/11/2007	02/11/2007	02/02/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,305 %	4,30	4,44	EUR	T	C		O		A-1
1161	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/07/2008	01/07/2008	01/07/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,84 %	4,84	4,84	EUR	A	P		O		A-1
1162	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/05/2008	17/04/2009	01/05/2010	2 000 000,00	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	1,76	1,79	EUR	A	C		O		A-1
1163	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/05/2008	07/12/2009	01/12/2010	2 400 000,00	V	Livret A + 1.17	2,42	2,42	EUR	A	C		O		A-1
117	SOCIETE GENERALE	15/12/2008	22/12/2008	30/03/2009	5 000 000,00	C	Taux fixe amuable à 4.18 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,18	4,31	EUR	T	C		O		A-1
118	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	17/12/2009	21/12/2009	31/03/2010	8 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.47 sur Euribor 03 M) + 0.47	1,18	1,20	EUR	T	C		O		A-1
119	CREDIT FONCIER DE FRANCE	07/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	6 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.47 sur Euribor 03 M) + 0.47	1,18	1,21	EUR	T	C		O		A-1
120	CCM RIEDISHHEIM ET ENVIRONS	13/04/2007	30/04/2007	31/07/2007	2 136 000,00	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	3,85	EUR	T	P		O		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
121	SOCIETE GENERALE	28/12/2009	28/12/2009	28/03/2010	1 560 000,00	V	Euribor 03 M + 0.55	1,26	1,28	EUR	T	C	O	A-1
123	SFIL CAFFIL	07/05/2010	07/05/2010	01/12/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 2,36 %	2,36	2,38	EUR	T	P	O	A-1
124	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	10 000 000,00	C	Taux fixe 3.05% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M(Postfixé)	3,05	3,13	EUR	T	C	O	B-1
125	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2010	28/12/2010	31/03/2011	8 000 000,00	F	Taux fixe à 3,4 %	3,40	3,44	EUR	T	C	O	A-1
126	CAISSE D'EPARGNE	23/08/2011	26/08/2011	30/11/2011	10 000 000,00	V	Livret A + 1,3	3,55	3,60	EUR	T	C	O	A-1
127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/12/2011	29/12/2011	01/01/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,51	EUR	A	P	O	A-1
128	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	21/12/2011	15/02/2012	31/03/2012	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4,46 %	4,46	4,54	EUR	T	P	O	A-1
129	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2012	31/07/2012	31/10/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,86 %	4,86	4,95	EUR	T	C	O	A-1
131	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2012	31/03/2013	01/08/2013	5 000 000,00	V	LEP + 2,39	5,14	5,14	EUR	T	C	O	A-1
132	SFIL CAFFIL	01/08/2009	01/08/2009	01/08/2010	782 978,05	F	Taux fixe à 4,16 %	4,16	4,16	EUR	A	P	O	A-1
133	SFIL CAFFIL	01/05/2009	01/05/2009	01/05/2010	136 526,17	F	Taux fixe à 4,81 %	4,81	4,81	EUR	A	P	O	A-1
134	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	28/09/2013	01/10/2013	01/01/2014	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,5	1,72	1,76	EUR	T	C	O	A-1
135	SOCIETE GENERALE	24/09/2013	31/01/2014	30/04/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,81 %	3,81	3,92	EUR	T	C	O	A-1
136	SaarLB	12/11/2013	29/11/2013	29/05/2014	10 000 000,00	V	Euribor 06 M + 1,5	1,83	1,86	EUR	S	C	O	A-1
137	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	26/02/2014	01/02/2017	892 321,96	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	A	C	O	A-1
138	CAISSE D'EPARGNE	16/10/2014	30/10/2014	31/01/2015	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2,69 %	2,69	2,72	EUR	T	C	O	A-1
139	SaarLB	08/12/2014	19/12/2014	19/06/2015	8 000 000,00	V	Euribor 06 M + 1,2	1,38	1,40	EUR	S	C	O	A-1
140	SFIL CAFFIL	15/07/2015	01/09/2015	01/01/2016	2 750 000,00	F	Taux fixe à 3,29 %	3,29	3,34	EUR	A	C	O	A-1
141	SFIL CAFFIL	15/07/2015	01/09/2015	01/01/2016	2 650 000,00	F	Taux fixe à 3,29 %	3,29	3,34	EUR	A	C	O	A-1
142	SFIL CAFFIL	15/07/2015	01/09/2015	01/09/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2,78 %	2,78	2,82	EUR	A	C	O	A-1
143	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	30/11/2015	30/11/2015	31/03/2016	5 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0,98)- Floor 0 sur Euribor 03 M	0,98	1,00	EUR	T	C	O	A-1

**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
144	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	31/12/2015	31/03/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1,8 %	1,80	1,81	EUR	T	P	O	A-1
145	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	22/12/2015	29/01/2016	31/03/2016	5 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 1,2)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,20	1,22	EUR	T	C	O	A-1
146	BANQUE POSTALE	28/11/2016	28/07/2017	01/04/2018	9 000 000,00	F	Taux fixe à 0,81 %	0,61	0,61	EUR	T	C	O	A-1
147	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2016	30/12/2016	31/03/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0,89 %	0,89	0,89	EUR	T	C	O	A-1
148-Consolidation	SOCIETE GENERALE	19/12/2016	31/01/2017	30/04/2017	7 500 000,00	F	Taux fixe à 0,6 %	0,60	0,61	EUR	T	C	O	A-1
149	CREDIT MUTUEL	21/07/2016	01/01/2017	31/01/2017	2 986 666,66	F	Taux fixe à 1,55 %	1,55	1,56	EUR	T	C	O	A-1
150	SaarLB	13/09/2017	30/11/2017	30/05/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 06 M + 0,4)-Floor -0,4 sur Euribor 06 M	0,13	0,13	EUR	S	C	O	A-1
151-Consolidation	BANQUE POSTALE	12/09/2017	09/04/2018	01/08/2018	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0,82 %	0,82	0,82	EUR	T	C	O	A-1
39	SFIL CAFFIL	01/10/2003	01/10/2003	01/01/2004	292 869,67	V	(Euribor 03 M-Floor -0,2 sur Euribor 03 M) + 0,2	2,33	2,38	EUR	T	P	O	A-1
42	SFIL CAFFIL	01/01/2004	01/01/2004	01/04/2004	367 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,1 sur Euribor 03 M) + 0,1	2,23	2,28	EUR	T	P	O	A-1
43	SFIL CAFFIL	19/03/2004	01/01/2004	01/04/2004	300 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,1 sur Euribor 03 M) + 0,1	2,23	2,28	EUR	T	P	O	A-1
46	SFIL CAFFIL	31/12/2004	31/12/2004	01/04/2005	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,69 %	3,69	3,74	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
151-Tirage-Eonia	BANQUE POSTALE	12/09/2017	09/04/2018	09/04/2018	0,00	V	(Eonia(Postifixe) + 0,61)-Floor 0 sur Eonia(Postifixe)	0,61	0,62	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					520 900,00									
1681 Autres emprunts (total)					25 400,00									
4009	Caisse Allocations Familiales	31/07/2014	09/06/2017	01/01/2018	25 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					495 500,00									
4000	Caisse Allocations Familiales	12/03/2007	12/03/2007	01/01/2012	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4001	Caisse Allocations Familiales	14/03/2012	27/10/2015	01/07/2016	156 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4002	Caisse Allocations Familiales	14/03/2012	27/10/2015	01/07/2016	87 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4003	Caisse Allocations Familiales	08/01/2013	24/11/2016	01/07/2017	30 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4004	Caisse Allocations Familiales	20/12/2013	10/06/2016	01/01/2017	6 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
4005	Caisse Allocations Familiales	19/12/2013	01/01/2017	01/01/2018	30 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
4011	Caisse Allocations Familiales	09/01/2013	21/10/2016	01/07/2017	30 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4012	Caisse Allocations Familiales	05/02/2007	01/01/2017	01/07/2017	10 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
4013	Caisse Allocations Familiales	12/09/2011	01/01/2017	01/07/2017	85 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
4014	Caisse Allocations Familiales	12/09/2011	01/01/2017	01/07/2017	60 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
<b>Total général</b>					<b>211 035 262,51</b>									

## A2.2 – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture?	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		7 333 333,36		145 065 846,98					12 229 802,30	3 072 563,32	-19 246,53	673 700,26	
1641 Emprunts en euros (total)		7 333 333,36		145 065 846,98					12 229 802,30	3 072 563,32	-19 246,53	673 700,26	
110	N		A-1	1 416 666,81	4,08	V	TAG 03 M(Positive) + 0.009-Floor -0.009 sur TAG 03 M(Positive)	0,00	333 333,32	0,00		0,00	
111	N		A-1	1 666 666,73	4,84	V	(Euribor 03 M + 0.0085)-Floor - 0.0085 sur Euribor 03 M	0,00	333 333,32	0,00		0,00	
1161	N		A-1	4 152 704,29	20,5	F	Taux fixe à 4,84 %	4,84	118 359,22	200 990,89		97 898,66	
1162	N		A-1	1 466 666,64	21,33	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,00	66 666,67	0,00		0,00	
1163	N		A-1	1 760 000,00	21,92	V	Livret A + 1.17	1,92	80 000,00	33 792,00		2 996,38	
117	N		A-1	2 750 000,00	11	F	Taux fixe à 4,18 %	4,31	250 000,00	112 562,46		290,28	
118	N		A-1	4 800 000,00	12	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.47 sur Euribor 03 M) + 0.47	0,14	400 000,00	7 338,90		0,00	
119	N		A-1	2 800 000,00	6,96	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.47 sur Euribor 03 M) + 0.47	0,14	400 000,00	4 097,20		241,28	
120	N		A-1	1 214 944,44	9,33	F	Taux fixe à 3,8 %	3,85	108 322,30	44 636,46		7 008,81	
121	N		A-1	996 000,00	11,99	V	Euribor 03 M + 0.55	0,22	78 000,00	2 156,78		22,82	
123	N		A-1	420 403,32	7,87	F	Taux fixe à 2,96 %	2,98	50 036,01	9 480,87		704,11	
124	N		B-1	5 333 333,33	8	C	Taux fixe 3.05% à barrière 5.5% sur Euribor 03 M(Positive)	3,13	666 666,66	157 976,71		0,00	
125	N		A-1	5 200 000,00	13	F	Taux fixe à 3,4 %	3,44	400 000,00	171 700,00		0,00	
126	N		A-1	5 833 333,25	8,87	V	Livret A + 1.3	2,07	666 666,68	117 791,67		9 902,78	
127	N		A-1	3 684 637,84	9	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	299 712,00	166 177,17		152 236,10	
128	N		A-1	4 064 330,09	9	F	Taux fixe à 4,46 %	4,54	375 710,29	175 043,43		0,00	
129	N		A-1	3 250 000,07	9,88	F	Taux fixe à 4,86 %	4,95	333 333,32	151 875,00		23 625,00	
131	N		A-1	3 500 000,06	10,33	V	LEP + 2.39	3,64	333 333,32	123 187,70		19 961,24	
132	N		A-1	480 979,14	8,58	F	Taux fixe à 4,16 %	4,16	45 152,07	20 006,73		7 503,98	

Emprunts et dettes au 01/01/2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture?	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt		Intérêts perçus (le cas échéant)
133	N		A-1	69 676,14	9,33	F	Taux fixe à 4,81 %	4,81	7 193,15	4 313,42		2 633,93
134	N		A-1	3 666 666,67	10,75	V	Euribor 03 M + 1,5	1,19	333 333,34	42 206,22		10 180,90
135	N		A-1	4 062 500,00	16,08	F	Taux fixe à 3,81 %	3,92	250 000,00	153 299,58		24 612,86
136	O	7 333 333,36	A-1	7 333 333,36	10,91	F	Taux fixe à 2,08 %	2,12	666 666,66	240 893,84	-19 246,53	7 959,94
137	N		A-1	847 705,86	18,08	V	Livret A + 1	1,75	44 616,10	14 834,85		12 843,96
138	N		A-1	8 500 000,00	16,83	F	Taux fixe à 2,69 %	2,72	500 000,00	223 606,25		35 866,67
139	N		A-1	6 399 999,98	11,97	V	Euribor 06 M + 1,2	0,94	533 333,34	59 583,74		2 078,11
140	N		A-1	2 250 000,00	8	F	Taux fixe à 3,29 %	3,34	250 000,00	75 053,13		66 531,11
141	N		A-1	2 168 181,82	8	F	Taux fixe à 3,29 %	3,34	240 909,09	72 323,92		84 111,80
142	N		A-1	9 000 000,00	17,67	F	Taux fixe à 2,78 %	2,82	500 000,00	253 675,00		79 423,05
143	N		A-1	4 500 000,00	18	V	(Euribor 03 M + 0,96)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,00	250 000,00	43 775,03		0,00
144	N		A-1	4 576 880,26	18	F	Taux fixe à 1,8 %	1,81	217 327,87	80 922,37		0,00
145	N		A-1	4 333 333,36	13	V	(Euribor 03 M + 1,2)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,22	333 333,32	51 201,39		0,00
146	N		A-1	9 000 000,00	15	F	Taux fixe à 0,61 %	0,61	450 000,00	67 481,25		12 893,88
147	N		A-1	2 800 000,00	14	F	Taux fixe à 0,89 %	0,89	200 000,00	24 252,50		0,00
148-Consolidation	N		A-1	7 125 000,00	14,08	F	Taux fixe à 0,6 %	0,61	500 000,00	42 200,00		6 795,41
149	N		A-1	2 789 999,98	13,33	F	Taux fixe à 1,55 %	1,56	206 666,68	42 043,74		6 673,61
150	N		A-1	10 000 000,00	14,91	V	(Euribor 06 M + 0,4)-Floor -0,4 sur Euribor 06 M	0,13	666 666,66	13 407,18		1 962,24
151-Consolidation	N		A-1	0,00	15,06	F	Taux fixe à 0,82 %	0,00	333 333,34	46 669,44		12 990,93
39	N		A-1	76 309,91	3	V	(TAG 03 M(Positifé)-Floor -0,3 sur TAG 03 M(Positifé)) + 0,3	0,00	22 156,07	0,00		0,00
42	N		A-1	36 080,36	1	V	TAG 03 M(Positifé) + 0,17-Floor -0,17 sur TAG 03 M(Positifé)	0,00	28 781,94	0,00		0,00
43	N		A-1	29 503,10	1	V	(TAG 03 M(Positifé) + 0,17)-Floor -0,17 sur TAG 03 M(Positifé)	0,00	23 527,24	0,00		0,00
46	N		A-1	750 000,17	2	F	Taux fixe à 3,69 %	3,74	333 333,32	23 062,50		3 801,04
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00					0,00	0,00		

**Emprunts et dettes au 01/01/2018**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture?	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
151-Tirage-Eonia	N		A-1	0,00	0,27	V	(Eonia(Postfixé) + 0,61)-Floor 0 sur Eonia(Postfixé)	0,62	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				463 520,00					63 540,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)				25 400,00					2 540,00	0,00		0,00
4009	N		A-1	25 400,00	9	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 540,00	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)				438 120,00					61 000,00	0,00		0,00
4000	N		A-1	20 000,00	3	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 000,00	0,00		0,00
4001	N		A-1	125 120,00	7,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	15 840,00	0,00		0,00
4002	N		A-1	69 920,00	7,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 740,00	0,00		0,00
4003	N		A-1	27 000,00	8,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 000,00	0,00		0,00
4004	N		A-1	5 580,00	8	F	Taux fixe à 0 %	0,00	620,00	0,00		0,00
4005	N		A-1	30 000,00	9	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 000,00	0,00		0,00
4011	N		A-1	27 000,00	8,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 000,00	0,00		0,00
4012	N		A-1	5 000,00	0,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 000,00	0,00		0,00
4013	N		A-1	76 000,00	7,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 500,00	0,00		0,00
4014	N		A-1	52 500,00	6,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 500,00	0,00		0,00
<b>Total général</b>		<b>7 333 333,36</b>		<b>145 529 366,98</b>					<b>12 293 342,30</b>	<b>3 072 563,32</b>	<b>-19 246,53</b>	<b>673 700,26</b>



IV – ANNEXES BP 2018

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

IV  
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (tunné) (A)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital restant dû au 01/01/2018	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>TOTAL (A)</b>														
Barrière simple (B)														
124	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	10 000 000,00	5 333 333,33	1	15		Taux fixe 3,05% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M (Postfixé)	Taux fixe 3,05% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M (Postfixé)	564 840,23	Taux fixe 3,05% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M (Postfixé)	3,13	157 978,71		3,66
<b>TOTAL (B)</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>5 333 333,33</b>									<b>157 978,71</b>		<b>3,66</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>5 333 333,33</b>									<b>157 978,71</b>		<b>3,66</b>

<b>IV - ANNEXES BP 2018</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL</b>		<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	53					
	% de l'encours	96,34%					
	Montant en euros	140 196 034 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	3,66%					
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	5 333 333 €					
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(F) Autres types de structures	Montant en euros						
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Stock de la dette au 01/01/2018.

<b>IV – ANNEXES BP 2018</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL</b>		<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

Instruments de couverture	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2018	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		7 333 333,36					7 333 333,36				0,00	0,00	0,00
136/S		7 333 333,36	29/11/2028	SaarLB	swap	taux	7 333 333,36	29/11/2013	29/11/2028	S			
<b>Taux variable simple (total)</b>													
<b>Taux complexe (total)</b>													
<b>Total</b>		7 333 333,36					7 333 333,36				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES BP 2018</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL</b>		<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux (7)						
<b>Taux fixe (total)</b>											
136/S	136	Taux fixe à 2,08 %	2,12	Euribor 06 M	-0,28	896 614,82	908,09	908,09	A-1	A-1	
<b>Taux variable simple (total)</b>											
<b>Taux complexe (total) (2)</b>											
<b>Total</b>						896 614,82	908,09	908,09			

**IV - ANNEXES**

**A) ELEMENTS DU BILAN  
A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION	Date de délibération ou réforme M14	
<b>AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE</b>	Seuil d'amortissement à 100 % : 150 euros ttc	17-déc-10	
	<i>Catégories de biens amorties</i>	<i>Durée</i>	
	cpte 202 - frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans	26-mars-18
	cpte 2031 - frais d'études non suivies de réalisation	5 ans	17-déc-10
	cpte 2031 - frais d'études, élaboration, modification et révision des doc. d'urbanisme	10 ans	17-déc-10
	cpte 2032 - frais de recherches et de développement - réussite du projet	5 ans	17-déc-10
	cpte 2032 - frais de recherches et de développement - échec du projet	1 an	17-déc-10
	cpte 2033 - frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	17-déc-10
	cpte 2051 - Concessions et droits similaires (1)	2 ans	17-déc-10
	cpte 208 - Autres immobilisations corporelles	2 ans	17-déc-10
	cpte 2132 - immeuble de rapport	25 ans	17-déc-10
	cpte 21561 - Matériel & outillage d'incendie - matériel roulant	10 ans	17-déc-10
	cpte 21568 - Matériel & outillage d'incendie - autre matériel	10 ans	17-déc-10
	cpte 21571 - Matériel & outillage de voirie - matériel roulant	8 ans	17-déc-10
	cpte 21578 - Matériel & outillage de voirie - autre matériel	8 ans	17-déc-10
	cpte 2158 - autres installations, matériel et outillage techniques	8 ans	17-déc-10
	cpte 2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	15 ans	17-déc-10
	cpte 2182 - Matériel de transport	10 ans	17-déc-10
	cpte 2183 - Matériel de bureau et informatique	5 ans	17-déc-10
	cpte 2184 - Mobilier	8 ans	17-déc-10
	cpte 2185 - Cheptel	10 ans	17-déc-10
	cpte 2188 - Autres immobilisations corporelles	8 ans	17-déc-10
	cpte 21732 - immeuble de rapport reçu au titre d'une mise à disposition	25 ans	17-déc-10
	cpte 21757 - Matériel et outillage de voirie reçus au titre d'une mise à disposition	8 ans	17-déc-10
	cpte 21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques reçus au titre d'une mise à dispo.	8 ans	17-déc-10
	cpte 21782 - Matériel de transport reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans	17-déc-10
	cpte 21783 - Matériel de bureau et informatique reçus au titre d'une mise à disposition	5ans	17-déc-10
	cpte 21784 - Mobilier reçus au titre d'une mise à disposition	8 ans	17-déc-10
	cpte 21785 - Cheptel reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans	17-déc-10
	cpte 21788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	8 ans	17-déc-10
	cpte 2232 - immeuble de rapport reçu en affectation	25 ans	17-déc-10
	cpte 2256 - Matériel & outillage d'incendie et de défense civile reçus en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2257 - Matériel & outillage de voirie reçus en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2258 - Autres installations, matériel et outillage techniques reçus en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2281 - Installations générales, agencements, aménagements divers reçus en affectation	15 ans	17-déc-10
	cpte 2282 - Matériel de transport reçu en affectation	10 ans	17-déc-10
	cpte 2283 - Matériel de bureau et matériel informatique reçu en affectation	5 ans	17-déc-10
	cpte 2284 - Mobilier reçu en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2285 - Cheptel reçu en affectation	10 ans	17-déc-10
	cpte 2288 - Autres immobilisations corporelles reçues en affectation	8 ans	17-déc-10
<b>AMORTISSEMENT FACULTATIF</b>	Non		
<b>AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>		<i>Durée</i>	
	cpte 20411 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat		
	- 204111 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204112 - bâtiments et installation	30 ans	24-mars-16
	- 204113 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 20412- subventions d'équipement aux organismes publics - Régions		
	- 204121 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204122 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 204123 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 20413- subventions d'équipement aux organismes publics - Départements		
	- 204131 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204132 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 204133 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 204141- subventions d'équipement aux organismes publics - Communes membres du GFP		
	- 2041411 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 2041412 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 2041413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 204148 - subventions d'équipement aux organismes publics -Autres Communes		
- 2041481 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12	
- 2041482 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16	
- 2041483 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16	

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION	Date de délibération ou réforme M14	
<b>AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	cpte 204151- subventions d'équipement aux organismes publics - GFP de rattachement - 2041511 - Biens mobiliers, matériel et études - 2041512 - bâtiments et installations - 2041513 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 204158- subventions d'équipement aux organismes publics - Autres groupements - 2041581 - Biens mobiliers, matériel et études - 2041582 - bâtiments et installations - 2041583 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 204161- sub d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - Caisse des écoles - 2041611 - Biens mobiliers, matériel et études - 2041612 - bâtiments et installations - 2041613 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 204162- subventions d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - CCAS - 2041621 - Biens mobiliers, matériel et études - 2041622 - bâtiments et installations - 2041623 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 204163- sub d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - A caractère administratif - 2041631 - Biens mobiliers, matériel et études - 2041632 - bâtiments et installations - 2041633 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 204164- sub d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - A caractère industriel et commercial - 2041641 - Biens mobiliers, matériel et études - 2041642 - bâtiments et installations - 2041643 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 20417- subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux - 204171 - Biens mobiliers, matériel et études - 204172 - bâtiments et installations - 204173 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 20418- subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes publics - 204181 - Biens mobiliers, matériel et études - 204182 - bâtiments et installations - 204183 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 2042- subventions d'équipement aux personnes de droit privé - 20421 - Biens mobiliers, matériel et études - 20422 - bâtiments et installations - 20423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 20441- subventions d'équipement en nature - organismes publics - 204411 - Biens mobiliers, matériel et études - 204412 - bâtiments et installations - 204413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	cpte 20442- subventions d'équipement en nature - personnes de droit privé - 204421 - Biens mobiliers, matériel et études - 204422 - bâtiments et installations - 204423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 ans 30 ans 40 ans	01-janv-12 24-mars-16 24-mars-16
	<b>REGIME DES PROVISIONS</b>	Constitution : provisions budgétaires Reprise : provisions budgétaires	
	<b>ICNE</b>	- Sur le stock de la dette	
	<b>AUTRES PROCEDURES (A détailler)</b>	méthode de contrepassation pour les rattachements gestion de certains investissements en AP/CP seuil de rattachement arrêté à 1 500,00 euros ttc	

(1)sauf pour les brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève

## VI - ANNEXES BP 2018

## A) ELEMENTS DU BILAN

## A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Prov. Pour risques et charges (2)	0,00		2 704 550,00	2 704 550,00	0,00	2 704 550,00
Provisions pour litiges			28 250,00	28 250,00		28 250,00
Provisions pour garanties d'emprunts Garanties emprunts divers		2006	2 676 300,00	2 676 300,00		2 676 300,00
Provisions pour dépréciation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>2 704 550,00</b>	<b>2 704 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 704 550,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Prov. Pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B + C</b>		<b>15 984 890,00</b>	
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>12 860 000,00</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	12 795 000,00	
16878	AUTRES DETTES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	65 000,00	
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>8 840,00</b>	
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - ETAT	7 000,00	
13912	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS	500,00	
13913	SUBV D'EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	1 340,00	
<b>Autres dépenses financières</b>		<b>3 116 050,00</b>	
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>15 984 890,00</b>			<b>15 984 890,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>23 028 594,00</b>	
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>5 168 706,00</b>	
10222	F.C.T.V.A.	2 010 000,00	
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	4 500,00	
274	PRETS	3 090 000,00	
2764	CREANCE SUR DES PARTICULIERS	64 206,00	
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>17 859 888,00</b>	
15112	PROVISIONS PR LITIGES		
28031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	74 020,00	
28033	FRAIS D'INSERTION	16 080,00	
2804111	AMORT SUB ETAT MOB MAT ETU	600,00	
2804112	AMORT SUB ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	18 730,00	
2804132	AMORT SUB EQUIPT DPT BATIMENTS INSTALLATIONS	52 210,00	
280414	AMORT SUBV EQUIPEMENT VERSEES AUX COMMUNES	85 610,00	
28041411	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE MOBILIER MATETIEL ETUDES	17 550,00	
28041412	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE BATIMENTS INSTALLATIONS	1 590 650,00	
28041482	AMORT SUB AUTRE COMMUNE BATIMENTS INSTALLATIONS	4 620,00	
28041582	AMORT AUTRE GROUPEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS	52 130,00	
2804171	AMORT SUB ETABLISSEMTS PUBLICS LOCAUX MOBILIER MAT ET	12 000,00	
2804172	AMORT ETABL PUBLICS LOCAUX BATIMENTS INSTALLATIONS	626 370,00	
2804181	AMORT ORGANISMES PUBL MOBILIER MATERIEL ETUDES	237 510,00	
2804182	AMORT SUB ORGANISME PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS	2 017 470,00	
2804183	AMORT SUB ORG PUBL INFRASTR INTERERET NATIONAL	34 930,00	
280421	AMORT PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES	61 320,00	
280422	AMORT PERS DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	439 980,00	
2804411	AMORT SUB EQUIPT NATURE PUBLIC MOB MATERIEL ETUDES	16 340,00	
2804412	SUB EQUIPT PUBLIC NATURE BATIMENTS INSTALLATIONS	130 420,00	
2804421	AMORTSUB EQUIPT PRIVE NATURE MOB MATERIEL ETUDES	910,00	
2804422	AMORT SUB EQUIPT NATURE PRIVE BATIMENTS INSTAL	11 650,00	
28051	AMORT CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	658 800,00	
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	114 250,00	
28135	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO INSTA GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	22 910,00	
281568	AMORT AUTRE MATERIEL OUTILAGE INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	9 050,00	
281571	AMORT MATERIEL ROULANT	15 940,00	
281578	AMORT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		
28158	AMORTISSEMENT AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	261 230,00	
281728	AMORT AUTRES AGENCEMENTS +AMENAGEMENTS TERRAINS	9 410,00	
281735	AMORT INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	30 140,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281741	AMORT CONSTRUCTION SUR SOL D' AUTRUI BATIMENTS PUBLICS	57 380,00	
281745	AMORT CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGTS	5 340,00	
281758	AMORTISSEMENT AUTRES RESEAUX MIS A DISPOSITION	450,00	
281782	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT MIS A DISPOSITION	470,00	
281784	AMORTISSEMENT MOBILIER MIS A DISPOSITION		
281788	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES A DISPOSITION	3 190,00	
28181	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 720,00	
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	1 236 530,00	
28183	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	369 370,00	
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	265 410,00	
28185	AMORTISSEMENT DU CHEPTEL	280,00	
28188	AMORTISSEMENT AUTRES	454 250,00	
28232	AMORTISSEMENT IMMEUBLES DE RAPPORT RECUS EN AFFECTATION	559 140,00	
28258	AMORTISSEMENT AUTRES INSTALLATIONS RECUES EN AFFECTATION	130,00	
28285	AMORTISSEMENT CHEPTEL RECU EN AFFECTATION	480,00	
28288	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECUES EN AFFECTATION	80,00	
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	265 000,00	
024	Produits de cessions	2 230 651,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	5 781 187,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>23 028 594,00</b>				<b>23 028 594,00</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	15 984 890,00
Ressources propres disponibles (IV)	23 028 594,00
Solde (V = IV-II)(6)	+7 043 704,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	
<b>(COMMUNE ET GROUPEMENT DE 100 000 HABITANTS ET PLUS cf. article L. 2313-1)</b>	
<b>A 7.2.1</b>	

Dépenses		Recettes (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)
	Montant		Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		
60...	Achats et variation des stocks		
61...	Services extérieurs		
62...	Autres services extérieurs		
63...	Impôts, taxes et versements assimilés		
			34 500 000
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et assimilés</b>		
641/645/647/648	Charges de personnel et assimilés		
			2 875 820
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>70</b>	<b>Prod des services, du domaine et ventes div</b>
655	Contingents et participations obligatoires	704	Produit facturation travaux
651	Redevances	706	Produit facturation prestations
		707	Ventes de marchandises
		708	Autres produits
			1 100 000
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>
			2 875 820
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>
			1 775 820
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (3)</b>	<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
			1 100 000
<b>014</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>78</b>	<b>Reprise sur provisions (3)</b>
			1 100 000
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (3)</b>	<b>013</b>	<b>Atténuations de produits</b>
			1 100 000
	<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>Total des recettes réelles</b>
	35 736 787		37 375 820
<b>042</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>042</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>
	727 071		727 071
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement (4)</b>		
	911 961		
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>
	1 639 032		0
	<b>Total général de dépenses</b>		<b>Total général de recettes</b>
	37 375 820		37 375 820

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement les provisions semi-budgétaires

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence mentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A 7.2.2

( COMMUNE ET GROUPEMENT DE 100 000 HABITANTS ET PLUS cf. article L. 2313-1)

Dépenses		Recettes (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)
Montant		Montant	
Remboursement d'emprunt et dettes assimilées		1 130 605	
1641	Emprunts	1641	Emprunts
			1 130 605
Acquisition des immobilisations		0	
203	Frais d'études et de recherche		
205	Acquisitions logicielles		
211	Acquisition de terrains		
212	Agencements et aménagements terrains		
213	Constructions		
215	Installation, matériel et outillage technique		
216	Collections et œuvres d'art		
2182	Matériel de transport		
2183	Matériel de bureau et informatique		
2184	Mobilier		
2188	Autres immobilisations corporelles		
231	Immobilisations corporelles en cours		
			0
Opération d'équipement n°... (1 ligne par opé.)			
Autres dépenses éventuelles		Autres recettes éventuelles	
45...1...	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé)	45...2...	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé)
020	Dépenses imprévues	024	Produits de cessions
66	Charges financières	76	Produits financiers
67	Charges exceptionnelles	77	Produits exceptionnels
68	Dotations aux provisions (3)	78	Reprise sur provisions (3)
014	Atténuation de charges	13	Atténuation de produits
022	Dépenses imprévues (3)		
	<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>Total des recettes réelles</b>
	<b>2 769 637</b>		<b>1 130 605</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	042	Opé. d'ordre de transfert entre section
			727 071
041	Opérations patrimoniales	041	Opérations patrimoniales
		021	Virement de la section de fonctionnement (3)
			911 961
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>
	<b>0</b>		<b>1 639 032</b>
	<b>Total général de dépenses</b>		<b>Total général de recettes</b>
	<b>2 769 637</b>		<b>2 769 637</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence mentionnée.

<b>IV - ANNEXES BP 2018</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>		<b>A8</b>

<b>A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
<b>TOTAL</b>						

2015	Etalement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours EUR/CHF	10 ans	24/08/2015 (arrêté n° 33)	2 650 000,00	795 000,00	265 000,00	1 590 000,00	
<b>TOTAL</b>							<b>265 000,00</b>	<b>1 590 000,00</b>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

45800005 AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOU:		Date de la délibération:		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
458100005				
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>				
<b>RECETTES (b)</b>			642 681,00	642 681,00
458200005 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)			534 481,00	534 481,00
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers			108 200,00	108 200,00
Annulations sur recettes (d)(6)				
<b>Recettes nettes (b - d)</b>			642 681,00	642 681,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(7) Indiquer le chapitre.

45800007 ROUTE MARIE LOUISE DDelib		Date de la délibération:		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	245 251,50		26 400,00	26 400,00
458100007	245 251,50		26 400,00	26 400,00
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	245 251,50		26 400,00	26 400,00
<b>RECETTES (b)</b>	393 000,00			
458200007 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	393 000,00			
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d)(6)				
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	393 000,00			

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(7) Indiquer le chapitre.

## **B) Engagements**

**hors bilan**

IV - ANNEXES BP 2018

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial		Taux à la date de vote du budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux			Index	Niveau de taux
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
					36 370 000,00 €	18 577 850,49 €									339 277,76 €	2 725 616,56 €
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
					3 760 000,00 €	1 709 090,80 €	11	T		F	Taux fixe à 4,62 %	F	Taux fixe à 4,62 %	A-1	77 380,79 €	151 919,20 €
CITVIA-SPL	2004	C	Zac de la Mer Rouge	DEXIA CL	1 600 000,00 €	727 272,74 €	11	T	V	Euribor 03 M + 0,28	V	Euribor 03 M + 0,28	A-1	- 289,55 €	64 646,46 €	
CITVIA-SPL	2006	C	Aménagement site Wartsila	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 400 000,00 €	488 135,50 €	3	T	V	Euribor 03 M + 0,1	V	Euribor 03 M + 0,1	A-1	- 953,38 €	162 711,87 €	
CITVIA-SPL	2005	C	Aménagement site Wartsila	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 600 000,00 €	298 304,90 €	3	T	V	Euribor 03 M + 0,1	V	Euribor 03 M + 0,1	A-1	- 563,71 €	108 474,59 €	
CITVIA-SPL	2009	P	Site SIAM	BANQUE POPULAIRE	1 920 000,00 €	1 322 349,81 €	11	T	V	Euribor 03 M + 0,9	V	Euribor 03 M + 0,9	A-1	7 555,71 €	108 367,04 €	
CITVIA-SPL	2009	P	Zac du Parc des Collines II	DEXIA CL	2 400 000,00 €	234 349,12 €	1	T	F	Taux fixe à 3,95 %	F	Taux fixe à 3,95 %	A-1	4 742,77 €	234 349,12 €	
CITVIA-SPL	2009	C	ZAC Parc des Collines II	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 400 000,00 €	266 666,69 €	1	A	V	Euribor 12 M + 0,85	V	Euribor 12 M + 0,85	A-1	1 870,96 €	266 666,69 €	
CITVIA-SPL	2010	C	Site DMC - Bat 33	CAISSE D'EPARGNE BECM	2 400 000,00 €	1 240 000,00 €	8	T	F	Taux fixe à 3,3 %	F	Taux fixe à 3,3 %	A-1	38 940,00 €	160 000,00 €	
CITVIA-SPL	2011	P	ZAC Marie-Louise	CREDIT MUTUEL	1 600 000,00 €	63 799,62 €	0	T	F	Taux fixe à 3,3 %	F	Taux fixe à 3,3 %	A-1	526,34 €	63 799,62 €	
CITVIA-SPL	2011	P	RUDIE bâtiment 33 DMC	CREDIT MUTUEL	800 000,00 €	516 979,26 €	9	T	V	(Euribor 03 M + 2) + Tunnel 0,567/2,567 sur Euribor 03 M	V	(Euribor 03 M + 2) + Tunnel 0,567/2,567 sur Euribor 03 M	A-1	12 949,66 €	51 740,69 €	
CITVIA-SPL	2011	P	RUDIE bâtiment 35 DMC	CREDIT MUTUEL	800 000,00 €	516 979,26 €	9	T	V	(Euribor 03 M + 2) + Tunnel 0,567/2,567 sur Euribor 03 M	V	(Euribor 03 M + 2) + Tunnel 0,567/2,567 sur Euribor 03 M	A-1	12 949,66 €	51 740,69 €	
CITVIA-SPL	2011	P	RUDIE bâtiment 48 DMC	CREDIT COOPERATIF	2 400 000,00 €	1 598 416,10 €	9	T	F	Taux fixe à 2,85 %	F	Taux fixe à 2,85 %	A-1	43 928,54 €	153 283,57 €	
CITVIA-SPL	2015	P	Zac des Collines 2	BANQUE POSTALE	2 400 000,00 €	611 837,68 €	1	T	F	Taux fixe à 1,75 %	F	Taux fixe à 1,75 %	A-1	5 361,37 €	611 837,68 €	
CITVIA-SPL	2015	P	Zac Didenheim	CREDIT MUTUEL	960 000,00 €	564 406,66 €	4	A	F	Taux fixe à 1,95 %	F	Taux fixe à 1,95 %	A-1	11 005,91 €	137 040,61 €	
CITVIA-SPL	2015	P	Zac Didenheim	CREDIT MUTUEL	480 000,00 €	282 202,82 €	4	A	F	Taux fixe à 1,95 %	F	Taux fixe à 1,95 %	A-1	5 502,96 €	68 520,31 €	
CITVIA-SPL	2017	F	Zac GARE	BANQUE POSTALE	860 000,00 €	860 000,00 €	1	X	F	Taux fixe à 0,98 %	F	Taux fixe à 0,98 %	A-1	8 624,00 €	0,00 €	
CITVIA-SPL	2017	P		CREDIT MUTUEL	720 000,00 €	720 000,00 €	15	T	F	Taux fixe à 1,9 %	F	Taux fixe à 1,9 %	A-1	13 882,67 €	41 894,93 €	
ALME	2013	P	ALME	CREDIT MUTUEL	200 000,00 €	71 853,42 €	2	M	F	Taux fixe à 3,3 %	F	Taux fixe à 3,3 %	A-1	1 919,32 €	30 119,16 €	
APALIB	2016	P	RIEDSHHEIM - 14 du Collège - Jardins Daphnée - VEFA 27 figs - prêt 0 %	Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail	1 200 000,00 €	1 140 000,00 €	18	A	F	Taux fixe à 0 %	F	Taux fixe à 0 %	A-1	0,00 €	60 000,00 €	
SAS KMO	2017	P	KMO	SOCIETE GENERALE	1 550 000,00 €	1 550 000,00 €	14	M	F	Taux fixe à 2,2 %	F	Taux fixe à 2,2 %	A-1	33 865,67 €	63 498,66 €	



Désignation du Bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
APALIB	2015	P	RIEDISHEIM - 14 r. du Collège - Jardins Daphnée - VEFA 27 lgts - CPLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	431 000,00 €	409 485,70 €	28	A	V	Livret A + 1.11	2,11%	V	Livret A + 1.11	1,86%	A-1		7 616,43 €	11 277,94 €
APALIB	2015	P	RIEDISHEIM - 14 r. du Collège - Jardins Daphnée - VEFA 27 lgts - PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 069 000,00 €	1 985 721,37 €	28	A	V	Livret A + 1.11	2,11%	V	Livret A + 1.11	1,86%	A-1		36 562,42 €	54 136,32 €
ASSOCIATION ALEOS	2017	P	RIEDISHEIM - Foyer Albert Schweitzer - 6 rue de la Charité	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	870 000,00 €	870 000,00 €	19	A	V	Livret A + (-0.45)	0,30%	V	Livret A + (-0.45)	0,30%	A-1		2 273,48 €	42 273,25 €
ASSOCIATION ALEOS	2017	P	RIEDISHEIM - Foyer Albert Schweitzer - 6 rue de la Charité	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	330 000,00 €	330 000,00 €	19	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		1 580,73 €	15 854,42 €
SCI FAMSQL	2017	P		CREDIT MUTUEL	200 000,00 €	200 000,00 €	15	A	V	(Livret A + 1.11) - Floor 0 sur Livret A	1,86%	V	(Livret A + 1.11) - Floor 0 sur Livret A	1,86%	A-1		3 720,00 €	11 682,54 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					75 874 334,07 €	64 376 214,52 €											749 566,55 €	1 556 430,44 €
MULHOUSE HABITAT	2008	P	rue du Général de Gaulle - Habsheim 5 logements PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	284 347,00 €	206 394,46 €	21	A	V	Livret A + 1.13	4,63%	V	Livret A + 1.13	1,88%	A-1		3 917,82 €	8 685,11 €
MULHOUSE HABITAT	2008	P	rue du Général de Gaulle - Habsheim 5 logements PLS F	CREDIT FONCIER DE FRANCE	117 627,00 €	98 460,34 €	41	A	V	Livret A + 1.13	4,63%	V	Livret A + 1.13	1,88%	A-1		1 851,05 €	2 075,59 €
MULHOUSE HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 4 logements PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	70 083,00 €	65 741,92 €	42	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1		1 051,87 €	1 074,52 €
MULHOUSE HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 4 logements PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	332 505,00 €	305 028,76 €	34	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1		4 880,46 €	6 569,21 €
MULHOUSE HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 5 logements PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60 629,00 €	56 873,50 €	42	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1		909,98 €	929,56 €
MULHOUSE HABITAT	2012	P	rue du Canal - Zillisheim 5 logements PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	286 289,00 €	271 805,43 €	34	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1		4 348,89 €	5 853,70 €
MULHOUSE HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM - Le Parc du Quaduille - 11 lgts - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	371 200,00 €	352 346,84 €	45	A	V	Livret A + 0.6	2,35%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1		5 937,55 €	5 242,08 €
MULHOUSE HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM - Le Parc du Quaduille - 11 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	757 500,00 €	704 173,13 €	35	A	V	Livret A + 0.6	2,35%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1		11 266,77 €	14 616,68 €
MULHOUSE HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM - Le Parc du Quaduille - 11 lgts - PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	389 500,00 €	339 069,81 €	35	A	V	Livret A + (-0.2)	1,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	A-1		2 712,56 €	8 104,68 €
MULHOUSE HABITAT	2013	P	RIEDISHEIM - Le Parc du Quaduille - 11 lgts - PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	185 800,00 €	174 219,51 €	45	A	V	Livret A + (-0.2)	1,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	A-1		1 388,76 €	3 148,11 €
MULHOUSE HABITAT	2015	P	HABSHEIM - 98 rue Général de Gaulle - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 068 800,00 €	1 029 368,36 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		13 896,47 €	20 910,41 €
MULHOUSE HABITAT	2015	P	HABSHEIM - 98 rue Général de Gaulle - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	146 600,00 €	143 390,27 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		1 935,77 €	2 142,66 €
MULHOUSE HABITAT	2015	P	BRUNSTATT - 309 avenue d'Altkirch - 4 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	154 500,00 €	148 731,70 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		2 007,88 €	3 021,31 €
MULHOUSE HABITAT	2015	P	BRUNSTATT - 309 avenue d'Altkirch - 4 lgts - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	192 000,00 €	186 234,49 €	44	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		2 514,17 €	3 035,00 €

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
MULHOUSE HABITAT	2015	P	SAUSHEIM - 56 rue de Mulhouse - construction 15 lgts VEFA - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 245 833,00 €	1 199 319,41 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		16 190,81 €	24 952,76 €
MULHOUSE HABITAT	2015	P	SAUSHEIM - 56 rue de Mulhouse - construction 15 lgts VEFA - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	525 000,00 €	510 539,13 €	47	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		6 892,28 €	7 629,89 €
MULHOUSE HABITAT	2015	P	WITTENHEIM - 101 rue de Kingersheim - 4 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	422 450,00 €	406 272,44 €	38	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		5 484,88 €	8 252,94 €
MULHOUSE HABITAT	2015	P	WITTENHEIM - 101 rue de Kingersheim - 4 lgts - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	220 000,00 €	213 739,32 €	48	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		2 885,48 €	3 193,87 €
MULHOUSE HABITAT	2017	P	RICHMILLER - rue de Masevaux - 5 maisons - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	713 400,00 €	699 831,89 €	38	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		9 447,73 €	13 751,28 €
MULHOUSE HABITAT	2017	P	RICHMILLER - rue de Masevaux - 5 maisons - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	288 200,00 €	284 126,75 €	48	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		3 895,71 €	4 128,24 €
MULHOUSE HABITAT	2016	P	BALDERSHEIM - Résidence Señor Le Van Gogh	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 566 900,00 €	1 537 099,23 €	38	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		20 750,84 €	30 203,08 €
MULHOUSE HABITAT	2016	P	BALDERSHEIM - Résidence Señor Le Van Gogh	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	189 200,00 €	186 525,96 €	48	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		2 516,10 €	2 710,14 €
MULHOUSE HABITAT	2017	C	RICHMILLER - Rue Joseph Schuer - 5 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	411 590,00 €	411 590,00 €	39	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		5 586,46 €	10 289,75 €
MULHOUSE HABITAT	2017	C	RICHMILLER - Rue Joseph Schuer - 5 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 100,00 €	51 100,00 €	49	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		689,85 €	1 022,00 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2013	P	KINGERSHEIM - 87 Fbg de Mulhouse - 16lgts- PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	471 256,97 €	439 559,96 €	46	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		2 417,58 €	8 423,89 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2013	P	KINGERSHEIM - 87 Fbg de Mulhouse - 16lgts- PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 002 370,37 €	900 367,70 €	31	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		4 952,02 €	26 718,04 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2013	P	KINGERSHEIM - 87 Fbg de Mulhouse - 17lgts- PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	545 146,75 €	515 125,22 €	46	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		6 964,19 €	8 151,93 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2013	P	KINGERSHEIM - 87 Fbg de Mulhouse - 17lgts- PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 196 067,13 €	1 089 942,03 €	31	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		14 706,12 €	28 531,65 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensisheim - 19 lgts -PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	857 816,30 €	825 789,44 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		11 148,16 €	16 774,94 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensisheim - 19 lgts -PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	320 733,28 €	311 893,83 €	47	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		4 210,63 €	4 660,65 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensisheim - 19 lgts -PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	537 255,48 €	513 660,71 €	37	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		2 825,24 €	12 191,47 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	WITTENHEIM - Rues Noyer Ensisheim - 19 lgts -PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	172 286,13 €	166 447,27 €	47	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		915,46 €	3 039,51 €

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Marchal Foch - 10 lgis- PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	735 333,01 €	707 173,70 €	38	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		9 546,84 €	14 365,41 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Marchal Foch - 10 lgis- PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	258 062,81 €	250 718,97 €	48	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		3 384,71 €	3 746,44 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Marchal Foch - 7 lgis- PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	443 441,24 €	423 503,40 €	38	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		2 329,27 €	10 051,24 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	RIEDISHEIM - Rue Marchal Foch - 7 lgis- PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	156 847,65 €	151 354,76 €	48	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		832,51 €	2 764,08 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	KINGERSHEIM -4bg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgis- en VEFA - PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	498 685,00 €	476 802,70 €	37	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		2 622,41 €	11 316,23 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	KINGERSHEIM -4bg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgis- en VEFA - PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	184 600,00 €	176 343,81 €	47	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		980,89 €	3 255,76 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	KINGERSHEIM -4bg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgis- en VEFA - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	587 055,00 €	565 138,07 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		7 629,38 €	11 480,12 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2015	P	KINGERSHEIM -4bg Mulhouse/rue Loewert - 17 lgis- en VEFA - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	342 516,00 €	333 081,57 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		4 496,60 €	4 977,18 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2016	C	ILLZACH - Rue Hoeffet - 10 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	971 497,00 €	0,00 €	40	X	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2016	C	ILLZACH - Rue Hoeffet - 10 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	533 865,00 €	0,00 €	50	X	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2016	C	ILLZACH - Rue Hoeffet - 10 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	673 981,00 €	0,00 €	40	X	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,55%	A-1		0,00 €	0,00 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2016	C	ILLZACH - Rue Hoeffet - 10 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	249 204,00 €	0,00 €	50	X	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,55%	A-1		0,00 €	0,00 €
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2019	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	788 622,00 €	0,00 €	41	X	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0.6 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0.6 sur Livret A	1,35%	A-1			
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2019	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	212 209,00 €	0,00 €	51	X	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0.6 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0.6 sur Livret A	1,35%	A-1			
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2019	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	772 596,00 €	0,00 €	41	X	V	(Livret A + (-0.2))-Floor -0.2 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0.2))-Floor -0.2 sur Livret A	0,55%	A-1			
SA DHLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	2019	P	15-17 RUE AUGUSTE RENOIR A KINGERSHEIM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 854,00 €	0,00 €	51	X	V	(Livret A + (-0.2))-Floor -0.2 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0.2))-Floor -0.2 sur Livret A	0,55%	A-1			
SOMCO	2008	P	La Rotonde 3 - Rieheim PAM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	360 000,00 €	217 555,18 €	11	A	V	Livret A + 0.6	4,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		2 936,99 €	18 478,54 €

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
SOMCO	2008	P	La Rotonde 3 - Richeim PAMBO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	360 000,00 €	191 309,10 €	11	A	V	Livret A + 0.25	4,25%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 913,09 €	19 530,07 €	
SOMCO	2009	P	La Rotonde 4 - Richeim PAM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	310 000,00 €	202 822,50 €	11	A	V	Livret A + 0.6	4,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 738,10 €	15 683,36 €	
SOMCO	2009	P	La Rotonde 4 - Richeim PAMBO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	310 000,00 €	200 391,57 €	11	A	V	Livret A + 0.25	4,25%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	2 003,92 €	15 800,63 €	
SOMCO	2009	P	La Rotonde 5 - Richeim PAMBO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	330 000,00 €	241 376,29 €	16	A	V	Livret A + 0.25	4,25%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	2 413,76 €	13 096,61 €	
SOMCO	2009	P	La Rotonde 5 - Richeim PAM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	330 000,00 €	244 187,39 €	16	A	V	Livret A + 0.6	4,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 296,53 €	12 875,01 €	
SOMCO	2014	P	54 rue Général de Gaulle Richeim 1 Igt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 320,00 €	184 208,11 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 486,81 €	3 871,12 €	
SOMCO	2014	P	54 rue Général de Gaulle Richeim 1 Igt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	79 680,00 €	76 327,40 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 030,42 €	1 173,48 €	
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logis- PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	507 682,00 €	507 682,00 €	39	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	2 793,35 €	11 386,29 €	
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logis- PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	178 188,00 €	178 188,00 €	49	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	980,95 €	3 105,91 €	
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logis- PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 369 271,00 €	1 369 271,00 €	39	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	18 528,14 €	26 042,07 €	
SOMCO	2017	P	RIEDISHEIM - angle rue Verdun/ rue Mame 19 logis- PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	485 659,00 €	485 659,00 €	49	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	6 571,36 €	6 664,01 €	
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 Igt-PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 096 000,00 €	1 096 000,00 €	40	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	A-1	6 028,00 €	24 571,40 €	
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 Igt-PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	266 000,00 €	266 000,00 €	50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	A-1	1 463,00 €	4 636,51 €	
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 Igt-PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 042 000,00 €	2 042 000,00 €	40	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1	27 567,00 €	38 896,66 €	
SOMCO	2015	P	RIXHEIM - rue Albert Schweitzer - 36 Igt-PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	518 000,00 €	518 000,00 €	50	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,60%	A-1	6 993,00 €	7 321,10 €	
SOMCO	2015	P	construction 2 Igt - 3 rue Basse Richeim - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	280 116,00 €	269 657,79 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 640,38 €	5 477,78 €	
SOMCO	2015	P	construction 2 Igt - 3 rue Basse Richeim - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 519,00 €	55 824,66 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	755,12 €	835,82 €	
SOMCO	2016	P	acquisition-amélioration 4 Igt - 4 rue Neuve à Plasiatt - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	180 134,00 €	176 708,04 €	38	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 385,56 €	3 472,21 €	
SOMCO	2016	P	acquisition-amélioration 4 Igt - 4 rue Neuve à Plasiatt - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	89 662,00 €	88 677,44 €	48	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	927,15 €	997,85 €	
SOMCO	2016	C	ILLZACH - Rue des Champs et des Vosges - 15 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	306 323,00 €	0,00 €	41	X	V	(Livret A + (-0.2))- Floor 0 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0.2))- Floor 0 sur Livret A	0,55%	A-1	0,00 €	0,00 €	
SOMCO	2016	C	ILLZACH - Rue des Champs et des Vosges - 15 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 007,00 €	0,00 €	51	X	V	(Livret A + (-0.2))- Floor 0 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0.2))- Floor 0 sur Livret A	0,55%	A-1	0,00 €	0,00 €	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
SOMCO	2016	C	ILLZACH - Rue des Champs et des Vosges - 15 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	748 448,00 €	0,00 €	41	X	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €
SOMCO	2016	C	ILLZACH - Rue des Champs et des Vosges - 15 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	148 890,00 €	0,00 €	51	X	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €
SOMCO	2017	P	ILLZACH - 18-22 rue des Jonquilles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	251 949,00 €	251 949,00 €	39	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		3 401,31 €	4 791,80 €
SOMCO	2017	P	ILLZACH - 18-22 rue des Jonquilles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	103 983,00 €	103 983,00 €	49	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,37%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,37%	A-1		1 423,40 €	1 469,63 €
SOMCO	2016	C	RIXHEIM - La Robinde - 6 rue Lefebvre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	170 000,00 €	163 200,00 €	24	A	V	(Livret A + (-0,25))-Floor -0,25 sur Livret A	0,51%	V	(Livret A + (-0,25))-Floor -0,25 sur Livret A	0,51%	A-1		827,33 €	6 800,00 €
SOMCO	2017	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	250 000,00 €	250 000,00 €	39	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	6 250,00 €
SOMCO	2017	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	700 000,00 €	700 000,00 €	34	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	20 000,00 €
NEOLIA	2011	P	Zac du Fiederacker - Rixheim 8 logements PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	572 070,00 €	514 948,86 €	34	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		6 951,81 €	12 034,87 €
NEOLIA	2011	P	Zac du Fiederacker - Rixheim 8 logements PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	529 676,00 €	492 817,39 €	44	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		6 653,03 €	8 274,55 €
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 6 logements PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	287 456,00 €	258 753,56 €	34	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		3 493,17 €	6 047,33 €
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 6 logements PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 152,00 €	115 512,63 €	44	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		1 599,42 €	1 939,49 €
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 635,00 €	80 003,59 €	34	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		440,02 €	2 146,94 €
NEOLIA	2011	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 211,00 €	27 592,62 €	44	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		151,76 €	556,00 €
NEOLIA	2012	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 846 393,00 €	1 700 356,80 €	34	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		22 954,82 €	38 325,92 €
NEOLIA	2012	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	585 108,00 €	553 410,79 €	44	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		7 471,05 €	9 018,75 €
NEOLIA	2012	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	524 323,00 €	475 169,95 €	34	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		2 613,43 €	12 348,62 €
NEOLIA	2012	P	30 rue de Mulhouse - Riedisheim 2 logements PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	190 272,00 €	177 263,75 €	44	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		974,95 €	3 462,58 €
NEOLIA	2015	P	réhabilitation 11 pavillons rue Raap Rixheim	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	831 945,00 €	770 503,55 €	22	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		10 401,60 €	31 912,54 €
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	705 512,00 €	691 484,96 €	39	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		3 803,17 €	15 945,26 €
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	115 534,00 €	113 617,63 €	49	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		626,00 €	2 030,20 €
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 946 554,00 €	1 903 765,97 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		25 700,84 €	37 407,86 €
NEOLIA	2016	P	WITTENHEIM - rue Bartholdi - 33 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	387 230,00 €	380 556,17 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		5 137,51 €	5 529,31 €

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	ANNULE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	154 000,00 €	147 546,57 €	47	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		1 991,88 €	3 383,79 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	ANNULE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	410 000,00 €	389 135,52 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		5 253,33 €	10 853,69 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	ANNULE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	360 000,00 €	350 962,60 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		4 738,00 €	6 896,20 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2009	P	ZAC Petit Prince - HABBSHEIM 51 logements PLS	DEXIA CL	4 300 000,00 €	3 628 189,22 €	21	A	V	(((((Livret A + Livret A) + Livret A) + Livret A) + Livret A) + 1.13	4,88%	V	(((((Livret A + Livret A) + Livret A) + Livret A) + Livret A) + 1.13	1,88%	A-1		66 209,96 €	101 354,24 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2009	P	ZAC Petit Prince - HABBSHEIM 51 logements PLS	DEXIA CL	1 300 000,00 €	1 229 358,22 €	41	A	V	(((((Livret A + Livret A) + Livret A) + Livret A) + Livret A) + 1.13	4,88%	V	(((((Livret A + Livret A) + Livret A) + Livret A) + Livret A) + 1.13	1,88%	A-1		23 111,93 €	10 657,53 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2010	P	16 rue des Bleuets - HABBSHEIM 14 logements PLS	DEXIA CL	1 110 000,00 €	929 397,27 €	23	T	V	Livret A + 1.1	2,88%	V	Livret A + 1.1	1,86%	A-1		18 108,62 €	29 017,37 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2009	P	16 rue des Bleuets - HABBSHEIM 14 logements PLS	DEXIA CL	300 000,00 €	274 751,15 €	42	T	V	Livret A + 1.1	2,88%	V	Livret A + 1.1	1,86%	A-1		5 399,06 €	3 482,19 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	PLAI BBC 4 rue des Prés BATTENHEIM 4 Logis	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	221 305,08 €	194 715,37 €	35	A	V	Livret A + (-0,4)	0,85%	V	Livret A + (-0,4)	0,35%	A-1		681,50 €	6 834,31 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	PLUS BBC 4 rue des Prés BATTENHEIM 8 Logis	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	269 657,15 €	240 031,86 €	35	A	V	Livret A + 0,4	1,65%	V	Livret A + 0,4	1,15%	A-1		2 760,37 €	7 731,37 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	PLAI 16 rue Nemesbouch LUTTERBACH 1 Logt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	113 289,67 €	99 982,48 €	35	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		549,90 €	3 433,85 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2014	P	8C-8D rue de Rennes à Kingersheim 24 LOGTS PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	758 381,32 €	708 933,82 €	45	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		9 570,61 €	18 009,84 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2014	P	8C-8D rue de Rennes à Kingersheim 24 LOGTS PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 549 655,05 €	1 427 064,02 €	35	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		19 265,36 €	43 988,83 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2014	P	8A-8B-8E rue de Rennes à Kingersheim 30 LOGTS PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	935 915,96 €	868 346,27 €	45	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		4 775,90 €	24 239,79 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2014	P	8A-8B-8E rue de Rennes à Kingersheim 30 LOGTS PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 963 323,73 €	1 792 930,12 €	35	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		9 861,12 €	60 221,94 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	rue du Peivoux - Wittenheim 4 logements PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	148 113,99 €	138 151,76 €	46	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		759,83 €	2 647,60 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	rue du Peivoux - Wittenheim 4 logements PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	311 550,13 €	284 332,53 €	36	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		1 563,83 €	7 163,63 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	rue du Peivoux - Wittenheim 8 logements PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	318 531,04 €	300 989,37 €	46	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		4 063,36 €	4 763,19 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	rue du Peivoux - Wittenheim 8 logements PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	670 050,83 €	619 864,31 €	36	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		8 368,17 €	13 485,66 €

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	HABSHEIM - rue de Hombourg - 18 lgis - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 164 700,00 €	1 091 153,91 €	38	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		14 730,58 €	35 953,71 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	HABSHEIM - rue de Hombourg - 18 lgis - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	362 000,00 €	342 131,31 €	48	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		4 616,77 €	9 693,85 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	1 rue de Hombourg - Habsheim 12 logements PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	725 000,00 €	683 341,62 €	36	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		10 591,80 €	14 310,90 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2013	P	1 rue de Hombourg - Habsheim 12 logements PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	197 000,00 €	188 750,13 €	46	A	F	Taux fixe à 1.56 %	1,56%	F	Taux fixe à 1.56 %	1,56%	A-1		2 944,50 €	2 836,20 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	STAFFELFELDEN- Rue de la République -16 PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 185 000,00 €	1 133 002,21 €	37	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		6 231,51 €	26 890,17 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	STAFFELFELDEN- Rue de la République -16 PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	232 800,00 €	224 910,28 €	47	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		1 237,01 €	4 107,11 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	STAFFELFELDEN - Rue de la République -24 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 505 000,00 €	1 448 810,32 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		19 558,94 €	29 430,87 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	STAFFELFELDEN - Rue de la République -24 PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	431 600,00 €	419 711,79 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		5 686,11 €	6 271,67 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	construction 1 rue de Reiningue Luttenbach 12 lgis PLAI 12 lgis PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	514 000,00 €	501 134,55 €	38	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		6 785,32 €	12 843,37 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	construction 1 rue de Reiningue Luttenbach 12 lgis PLAI 12 lgis PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	361 900,00 €	354 498,41 €	48	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		4 785,73 €	7 380,06 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	LUTTERBACH - rue de Reiningue - PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	692 000,00 €	672 681,68 €	38	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		3 699,64 €	19 215,01 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	LUTTERBACH - rue de Reiningue - PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	315 400,00 €	308 098,29 €	48	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		1 694,54 €	7 252,20 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	RIXHEIM - 19 rue du 20 Novembre - 4 lgis - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	410 000,00 €	389 135,52 €	37	A	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,60%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		5 253,33 €	10 853,69 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2015	P	RIXHEIM - 19 rue du 20 Novembre - 4 lgis - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	154 000,00 €	147 546,57 €	47	A	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,60%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		1 991,68 €	3 383,79 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	HABSHEIM - rue des Bleuets - construction 4 lgis PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	350 000,00 €	350 000,00 €	40	A	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		4 725,00 €	8 786,36 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	HABSHEIM - rue des Bleuets - construction 4 lgis PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	150 000,00 €	150 000,00 €	50	A	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		2 025,00 €	3 079,53 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	WITTENHEIM - 17 logements seniors - 81 rue d'Enselheim	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	590 000,00 €	590 000,00 €	40	A	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	WITTENHEIM - 17 logements séniors - 81 rue d'Ensisheim	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 000,00 €	124 000,00 €	50	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2018	P	WITTENHEIM - 17 logements séniors - 81 rue d'Ensisheim	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	610 000,00 €	0,00 €	40	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,00%	A-1			
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2018	P	WITTENHEIM - 17 logements séniors - 81 rue d'Ensisheim	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 200,00 €	0,00 €	50	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,00%	A-1			
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	RIEDISHEIM - 39 rue Bartholdi - 8 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	360 000,00 €	350 962,60 €	39	A	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0 sur Livret A	1,35%	A-1		4 738,00 €	9 020,42 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	RIEDISHEIM - 39 rue Bartholdi - 8 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	241 000,00 €	236 052,22 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		3 186,70 €	4 932,57 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	WITTENHEIM - 8 rue Coehorn - 1 logement PLA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 000,00 €	97 758,08 €	39	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		537,67 €	2 254,25 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2017	P	LUTTERBACH - rue du Nonnenbruch	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	660 000,00 €	646 535,18 €	24	T	F	Taux fixe à 1,13 %	1,13%	F	Taux fixe à 1,13 %	1,13%	A-1		7 200,26 €	23 123,78 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	LUTTERBACH - rue du Nonnenbruch	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	384 000,00 €	366 341,46 €	19	A	V	Livret A + (-0,45)	0,30%	V	Livret A + (-0,45)	0,30%	A-1		1 096,02 €	18 714,52 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	ILLZACH - Résidence Les Fleurs 52 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	572 000,00 €	550 463,14 €	24	A	V	Livret A + (-0,25)	0,50%	V	Livret A + (-0,25)	0,50%	A-1		2 752,32 €	21 644,54 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	237 000,00 €	0,00 €	40	X	V	(Livret A + (-0,2))-Floor -0,2 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0,2))-Floor -0,2 sur Livret A	0,55%	A-1		0,00 €	0,00 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	137 200,00 €	0,00 €	50	X	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0,6 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0,6 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	269 000,00 €	0,00 €	40	X	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0,6 sur Livret A	1,35%	V	(Livret A + 0,6)-Floor 0,6 sur Livret A	1,35%	A-1		0,00 €	0,00 €
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	137 400,00 €	0,00 €	50	X	V	(Livret A + (-0,2))-Floor -0,2 sur Livret A	0,55%	V	(Livret A + (-0,2))-Floor -0,2 sur Livret A	0,55%	A-1		0,00 €	0,00 €



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant 40 au 01/01/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAUT RHIN	2016	P	16 A rue du Nornebuch à LUTTERBACH	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	162 360,00 €	0,00 €	40	X	V	(Livret A + (+0,2))- Floor -0,2 sur Livret A	V	(Livret A + (+0,2))- Floor -0,2 sur Livret A	0,55%	A-1		0,00 €	0,00 €	
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes 11 lgts - PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	256 981,00 €	250 891,83 €	37	A	V	Livret A + (+0,2)	V	Livret A + (+0,2)	0,55%	A-1		1 379,85 €	6 132,62 €	
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes 11 lgts - PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	66 019,00 €	64 613,42 €	47	A	V	Livret A + (+0,2)	V	Livret A + (+0,2)	0,55%	A-1		356,47 €	1 212,21 €	
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes 11 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	322 382,00 €	315 833,19 €	37	A	V	Livret A + 0,6	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		4 263,75 €	6 637,22 €	
DOMIAL ESH	2014	P	WITTENHEIM - 2 rue des Landes 11 lgts - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	85 619,00 €	84 339,61 €	47	A	V	Livret A + 0,6	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		1 138,56 €	1 296,67 €	
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	611 335,00 €	611 335,00 €	38	A	V	Livret A + (+0,2)	V	Livret A + (+0,2)	0,55%	A-1		3 362,34 €	14 509,15 €	
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLAI F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	302 000,00 €	302 000,00 €	48	A	V	Livret A + (+0,2)	V	Livret A + (+0,2)	0,55%	A-1		1 661,00 €	5 514,85 €	
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	378 851,00 €	378 851,00 €	38	A	V	Livret A + 0,6	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		5 114,49 €	7 695,91 €	
DOMIAL ESH	2015	P	HABSHEIM - rue de la Hardt - 16 lgts en VEFA - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	230 284,00 €	230 284,00 €	48	A	V	Livret A + 0,6	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		3 108,83 €	3 441,09 €	
DOMIAL ESH	2016	P	HABSHEIM - acquisition amélioration 6 lgts - 1 rue du Général de Gaulle - PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	463 742,00 €	463 742,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		6 280,52 €	0,00 €	
DOMIAL ESH	2016	P	HABSHEIM - acquisition amélioration 6 lgts - 1 rue du Général de Gaulle - PLUS F	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 936,00 €	45 936,00 €	48	A	V	Livret A + 0,6	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		620,14 €	0,00 €	
LOGEST SAHLM	2015	P	WITTENHEIM- 46 à 60 rue de Kingersheim - réhabilitation thermique 80 lgts - PAM Eco prêt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	981 394,00 €	886 952,13 €	18	A	V	Livret A + (+0,45)	V	Livret A + (+0,45)	0,30%	A-1		2 660,86 €	48 030,52 €	
TOTAL GENERAL					112 244 334,07 €	82 954 064,96 €										1 079 834,31 €	4 282 049,00 €	

**IV - ANNEXES BP 2018**

**IV**

**B1.2**

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>		<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	A	3 055 896,31 €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B	- €
Annuité nette de la dette de l'exercice	C	15 366 810,72 €
Provisions pour garanties d'emprunts	D	2 676 300,00 €
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>15 746 407,03 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>239 453 512,00 €</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %</b>	<b>I / II</b>	<b>6,58%</b>
---	---------------	--------------

**IV - ANNEXES BP 2018**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

**B1.5**

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2018	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
2015	Indemnité de remboursement anticipée d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EUR/CHF intégrée dans les conditions financières de l'emprunt de refinancement	CAFFIL	10,00	A	1 581 000,00	1 264 800,00	158 100,00
	<b>TOTAL</b>				<b>1 581 000,00</b>	<b>1 264 800,00</b>	<b>158 100,00</b>

IV - ANNEXES BP 2018

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.6

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/2018	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevances de crédit-bail retsant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités ( annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
2016	Aide du fonds de soutien des emprunts à risque au remboursement de l'emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EUR/CHF	Agence de Services et de Paiement	13,00	A	1 808 608,88	1 530 361,48	139 123,70
	Engagements reçus des entreprises						
	<b>TOTAL</b>				<b>1 808 608,88</b>	<b>1 530 361,48</b>	<b>139 123,70</b>

**IV ANNEXES BUDGET PRINCIPAL  
B) ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B1.7 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGTC)**

**Article 204112 : Subvention d'équipement Etat - Bâtiments et installations**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
14	A affecter	Voirie	275 500,00	822	16632

<b>Total Article 204112</b>	<b>275 500,00</b>
-----------------------------	-------------------

**Article 204132 : Subvention d'équipement Département - Bâtiments et installations**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
1312	A affecter	Déplacement Doux	72 000,00	822	8123

<b>Total Article 204132</b>	<b>72 000,00</b>
-----------------------------	------------------

**Article 2041411 : Subvention d'équipement Communes membres du GFP - Mobilier Matériel Etude**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
042	A affecter	Développement Durable	75 500,00	830	12545
050	A affecter	Administration générale	500 000,00	020	23889

<b>Total Article 2041411</b>	<b>575 500,00</b>
------------------------------	-------------------

**Article 2041412 : Subvention d'équipement Communes membres du GFP - Bâtiments et installations**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
4231	A affecter	Périscolaire	400 000,00	251	11098
4231	A affecter	Périscolaire	307 080,00	251	22614
4231	A affecter	Périscolaire	750 000,00	251	22616
4231	A affecter	Périscolaire	250 000,00	251	22683
4231	A affecter	Périscolaire	500 000,00	251	23896

<b>Total Article 2041412</b>	<b>2 207 080,00</b>
------------------------------	---------------------

**Article 2041582 : Subvention d'équipement Groupement Collectivités - Bâtiments et installations**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
132	A affecter	Gdes Infrastructures Transports	140 000,00	822	23891

<b>Total Article 2041582</b>	<b>140 000,00</b>
------------------------------	-------------------

**Article 204171 : Subvention d'équipement Autres Etablissements Publics locaux - Mobilier Matériel Etude**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
214	A affecter	Tourisme	300 000,00	95	23893

<b>Total Article 204171</b>	<b>300 000,00</b>
-----------------------------	-------------------

**Article 204172 : Subvention d'équipement Autres Etablissements Publics locaux - Bâtiments et installations**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
326	A affecter	Habitat	321 275,00	70	19047

<b>Total Article 204172</b>	<b>321 275,00</b>
-----------------------------	-------------------

**Article 204181 : Subvention d'équipement Organismes Publics - Mobilier Matériel Etude**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
2111	A affecter	Innovation et Enseignement Supérieur	156 000,00	23	8270

<b>Total Article 204181</b>	<b>156 000,00</b>
-----------------------------	-------------------

## **B1.7 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (SUITE)**

### Article 204182 : Subvention d'équipement Autres Organismes publics - Bâtiments et installations

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
211	A affecter	Dév. économique	75 000,00	90	23892
2111	A affecter	Innovation et Enseignement Supérieur	310 000,00	23	22780
2111	A affecter	Innovation et Enseignement Supérieur	25 000,00	23	22781
322	A affecter	Aménagt espace et risques	15 000,00	824	23894

<b>Total Article 204182</b>	<b>425 000,00</b>
-----------------------------	-------------------

<b>Total Article 2041</b>	<b>4 472 355,00</b>
---------------------------	---------------------

### Article 20421 : Subventions d'Equipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
1312	A affecter	Déplacement Doux	10 000,00	822	16631
322	A affecter	Aménagt espace et risques	6 000,00	824	16642
4232	A affecter	Petite Enfance	60 000,00	64	8126

<b>Total Article 20421</b>	<b>76 000,00</b>
----------------------------	------------------

### Article 20422 : Subventions d'Equipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
042	A affecter	Développement Durable	250 000,00	830	23888
217	A affecter	Musées	600 000,00	322	8135
217	A affecter	Musées	3 000,00	322	22611
217	A affecter	Musées	3 000,00	322	23895
232	A affecter	Gestion ZAE	200 000,00	90	19045

<b>Total Article 20422</b>	<b>1 056 000,00</b>
----------------------------	---------------------

### Article 204412 : Subvention d'équipement en nature - Personnes de droit privé

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fonction	N°LC
232	A affecter	Gestion ZAE	308 540,00	01	23867
322	A affecter	Aménagt espace et risques	108 200,00	01	13699

<b>Total Article 2041411</b>	<b>416 740,00</b>
------------------------------	-------------------

<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>
---------------------------------------

<b>6 021 095,00</b>
---------------------

### Article 657364 : Subventions de Fonctionnement aux Etablissements à caractère industriel et commercial

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fct	N°LC
050	A affecter	Administration générale	14 250 000,00	020	13646

<b>Total Article 657364</b>	<b>14 250 000,00</b>
-----------------------------	----------------------

## B1.7 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (SUITE)

### Article 6574 : Subventions de Fonctionnement aux Associations et Autres Personnes de Droit Privé

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	Fct	N°LC
042	A affecter	Développement Durable	56 000,00	833	69
042	A affecter	Développement Durable	68 000,00	93	650
042	Alsace Nature	Développement Durable	1 000,00	833	5583
042	A affecter	Développement Durable	11 000,00	833	5583
042	A affecter	Développement Durable	68 000,00	833	15424
042	A affecter	Développement Durable	10 000,00	833	20354
042	Petite Camargue Alsacienne	Développement Durable	10 000,00	833	22518
050	A affecter	Finances	50 000,00	020	5743
070	A affecter	Secrétariat Général	2 850,00	020	16652
132	Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières	Transport	53 500,00	815	7095
211	A affecter	Dév. économique	197 000,00	90	1422
211	A affecter	Dév. économique	3 000,00	90	3926
211	A affecter	Dév. économique	90 000,00	90	5365
211	A affecter	Dév. économique	125 000,00	90	9472
211	A affecter	Dév. économique	63 500,00	90	15519
211	JEC WORLD 2018	Dév. économique	5 000,00	90	15519
211	Sud Alsace Initiative	Dév. économique	6 314,00	90	21358
211	A affecter	Dév. économique	63 000,00	90	21359
211	A affecter	Dév. économique	25 000,00	90	21360
211	A affecter	Dév. économique	80 000,00	90	22540
211	A affecter	Dév. économique	70 000,00	90	22541
211	A affecter	Dév. économique	50 000,00	90	23833
2111	UHA	Innovation et Enseignement Supérieur	95 000,00	23	5590
2111	ISTA	Innovation et Enseignement Supérieur	12 000,00	23	17812
212	MEF	Emploi et Attractivité	232 417,00	90	1201
212	SEMAPHORE	Emploi et Attractivité	554 089,00	90	1434
212	REAGIR	Emploi et Attractivité	328 058,00	90	13642
212	ALSACE ACTIVE	Emploi et Attractivité	15 000,00	90	16552
212	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	Emploi et Attractivité	138 600,00	90	21363
212	REGION GRAND EST	Emploi et Attractivité	28 444,00	90	22545
212	CRESS GRAND EST	Emploi et Attractivité	1 000,00	90	22549
214	Office de Tourisme	Tourisme	745 000,00	95	3793
214	SYMBIO	Tourisme	2 000,00	95	13568
214	Groupe Rodolphe	Tourisme	1 000,00	95	17965
214	Commune d'Ottmarsheim	Tourisme	5 000,00	95	22773
215	Zoologische Gesellschaft fur Arten und Populationsschutz e.V,ZGAP	Parc Zoologique et Botanique	1 400,00	414	5638
215	The Zoological Society of London	Parc Zoologique et Botanique	1 000,00	414	5638
215	Royal Zoological Society of South Australia	Parc Zoologique et Botanique	1 000,00	414	5638
215	Centre Suisse de Recherches Scientifiques Côtes d'Ivoire	Parc Zoologique et Botanique	3 000,00	414	5638
215	Ass. Européenne pr l'Etude et la Conservation des Lémuriens	Parc Zoologique et Botanique	3 000,00	414	5638
215	Assoc. Beauval Conservation et Recherche	Parc Zoologique et Botanique	1 000,00	414	5638
215	Grevy's Zebra Trust Kenya	Parc Zoologique et Botanique	1 500,00	414	5638
215	WAPCA - West African Primates Conservation Association	Parc Zoologique et Botanique	2 000,00	414	5638
215	Sifaka Conservation	Parc Zoologique et Botanique	1 500,00	414	5638
215	Association Anoulak	Parc Zoologique et Botanique	1 650,00	414	5638
215	Chester Zoo	Parc Zoologique et Botanique	1 450,00	414	5638
215	AFDPZ	Parc Zoologique et Botanique	1 500,00	414	5638
215	Red Panda Network	Parc Zoologique et Botanique	1 000,00	414	5638
215	Proyecto Mono Tocon	Parc Zoologique et Botanique	1 000,00	414	5638
216	A affecter	Relations Internat. Transfrontalières	17 346,00	048	12302
216	REGIO BASILIENSIS	Relations Internat. Transfrontalières	4 210,00	90	22548
216	A affecter	Relations Internat. Transfrontalières	7 500,00	048	23818
216	A affecter	Relations Internat. Transfrontalières	15 000,00	048	23823
217	Musée Impression sur Etoffes	Musées	125 050,00	322	3854
217	Musée National Automobile	Musées	781 602,00	322	3855
217	Musée Français Chemin de Fer	Musées	190 000,00	322	3856
217	Musée sans Frontières	Musées	216 998,00	322	3947
217	Musée Papier Peint	Musées	132 000,00	322	13636
217	Université Populaire REGIO-UP REGIO	Musées	20 000,00	322	22513
217	Association des Amis du Musée de la Moto de Bantzenheim	Musées	5 000,00	322	22514
217	A affecter	Musées	5 000,00	322	22514
217	Jazz à Mulhouse - Festival Météo	Musées	5 000,00	322	22515
217	Association Kalivie	Musées	9 000,00	322	22609

**B1.7 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (SUITE)**

221	AMICALE du Personnel	Ressources Humaines	977 400,00	020	5177
221	Syndicat FO	Ressources Humaines	840,00	020	5178
221	Syndicat CFDT	Ressources Humaines	840,00	020	5178
221	Syndicat FAFPT	Ressources Humaines	840,00	020	5178
221	Syndicat CGT M2a	Ressources Humaines	420,00	020	5178
221	Syndicat UNSA	Ressources Humaines	840,00	020	5178
221	A affecter	Ressources Humaines	720,00	020	5178
301	A affecter	Politique de la Ville	86 295,00	824	5351
313	A affecter	Familles et Parentalité	12 000,00	110	5688
313	A affecter	Familles et Parentalité	48 800,00	110	17819
313	A affecter	Familles et Parentalité	12 000,00	110	17820
313	A affecter	Familles et Parentalité	12 000,00	110	17821
314	A affecter	Personnes âgées et handicapées	116 249,00	61	5545
322	AURM - Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne	Aménagt Espace et Risque	700 000,00	824	645
326	AREAL	Habitat	8 000,00	72	16547
326	A affecter	Habitat	86 000,00	72	23839
326	A affecter	Habitat	36 000,00	72	23840
4231	A affecter	Périscolaire	807 877,00	251	3871
4231	A affecter	Périscolaire	3 094 589,00	251	20225
4231	SPLEA	Périscolaire	1 667 272,00	251	21510
4232	A affecter	Petite enfance	7 468 808,00	64	3819
4232	A affecter	Petite enfance	2 613 519,00	64	15322
4232	SPLEA	Petite enfance	617 390,00	251	21506
4301	Mulhouse Olympic Natation	Patrimoine Sportif	199 700,00	40	15279
4301	Mulhouse Olympic Natation	Patrimoine Sportif	270 000,00	413	16543
4301	Mulhouse Olympic Natation	Patrimoine Sportif	12 000,00	40	16544
43012	A affecter	Aquarhin CCPFRS	22 000,00	413	22592
43012	A affecter	Aquarhin CCPFRS	3 280,00	414	22593
442	ACCORD 68	Coordinations STSPD CTPS	62 000,00	110	5381
442	LE CAP	Coordinations STSPD CTPS	3 895,00	110	6970
442	TCMI - Ass. Transmetteur Club Mulhouse-Illzach	Coordinations STSPD CTPS	750,00	110	13556
442	A affecter	Coordinations STSPD CTPS	9 000,00	110	9426

<b>Total Article 6574</b>	<b>23 772 802,00</b>
---------------------------	----------------------

<b>TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 022 802,00</b>
--	----------------------



#### IV - ANNEXES BUDGET PRINCIPAL

#### B) ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### B1.8 - COTISATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

#### Article 6281-CONCOURS DIVERS COTISATIONS

Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Fonction	N°LC
042	Energie Cités	830	1222
042	Comité 21	830	1222
042	TRION	830	1222
042	ACOM France	830	1222
043	Réseau des Territoires innovants - Les interconnectés à Lyon	020	5142
044	Association Open Data France	020	21466
070	France Urbaine	020	5474
070	ADCF	020	5607
121	AMORCE	020	1332
121	AVPU Association des Villes pour la Propreté Urbaine	020	1332
132	ACUTA	822	1425
132	Consortium International pour le développement des Voies Navigables	815	1425
132	Association TGV Rhin Rhône Méditerranée	815	1425
132	ORTAL	815	1425
211	Agence d'Attractivité de l'Alsace	90	2688
211	Association Technion France	90	2688
211	Communauté des villes ARIANE	90	2688
214	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)	95	15276
215	Association des Tireurs du Ball Trap CERNAY Alsace	414	1257
215	AFDPZ - Association française des Parcs et Jardins zoologiques	414	1257
215	AFVPZ - Association Française des Vétérinaires de Parcs zoologiques	414	1257
215	Association Internationale des Educateurs de Zoos	414	1257
215	ARIENA - Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace	414	1257
215	Association SABAUD pour la Sauvegarde du Baudet du Poitou	414	1257
215	EAZWV - European Association of Zoo and Wildlife Veteranians	414	1257
215	EAZA - European Association of Zoos and Aquaria	414	1257
215	Ordre National des Vétérinaires	414	1257
215	SFDP - Société Francophone De Primatologie	414	1257
215	Chambre Régionale d'Agriculture Alsace - Etablissement de l'élevage	414	1257
215	UPRA - Association des Races Mulassières du Poitou	414	1257
215	WAZA - World Association of Zoos and Aquariums	414	1257
215	GDS Section ovine et caprine	414	1257
216	Regio Trirhena	048	23819
217	Association Museums Pass Musees	322	22686
325	Association Foncière de Didenheim	020	5733
325	Association Foncière de Wittenheim	020	5733
325	Association Foncière de Pulversheim	020	5733
4301	Syndicat National des Patinoires Insight Outside	414	8378
43011	Office du Tourisme Mulhouse	414	20262

# C) Autres éléments d'information

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2018 - Mulhouse Alsace Agglomération	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)		
	CATEGORIES (2)	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Collaborateur de cabinet	A	2		2	2	1	3
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>							
Directeur Général	A	1		1	1		1
Directeur Général Adjoint	A	4		4	1	1	2
Directeur Général des Services Techniques	A	1		1	1		1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
<u>Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux</u>	A	8		8	7	2	9
Administrateur général							
Administrateur hors classe							
Administrateur							
<u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u>	A	98		98	77	39	116
Directeur (grade en voie d'extinction)							
Attaché hors classe							
Attaché principal							
Attaché							
<u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u>	B	85		85	50	16	66
Rédacteur principal de 1ère classe							
Rédacteur principal de 2ème classe							
Rédacteur							
<u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u>	C	141	8	149	143	7	150
Adjoint administratif principal de 1ère classe							
Adjoint administratif principal de 2ème classe							
Adjoint administratif							
<b>TOTAL</b>		<b>340</b>	<b>8</b>	<b>348</b>	<b>282</b>	<b>66</b>	<b>348</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
<u>Cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux</u>	A	12		12	10		10
Ingénieur général							
Ingénieur en chef hors classe							
Ingénieur en chef							
<u>Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux</u>		39		39	29	9	38
Ingénieur hors classe							
Ingénieur principal							
Ingénieur							
<u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u>	B	95		95	81	21	102
Technicien principal de 1ère classe							
Technicien principal de 2ème classe							
Technicien							
<u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</u>	C	72		72	59	4	63
Agent de maîtrise principal							
Agent de maîtrise							
<u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u>	C	553	63	616	598	35	633
Adjoint technique principal de 1ère classe							
Adjoint technique principal de 2ème classe							
Adjoint technique							
<b>TOTAL</b>		<b>771</b>	<b>63</b>	<b>834</b>	<b>777</b>	<b>69</b>	<b>846</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</b>							
<u>Cadre d'emplois des vétérinaires territoriaux</u>	A	2		2	1	1	2
Vétérinaire de classe exceptionnelle							
Vétérinaire hors classe							
Vétérinaire de classe normale							
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)			
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>							
<u>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</u> Médecin hors classe Médecin 1ère classe Médecin 2ème classe	A	2		2	0	1	1
<u>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux</u> Infirmière hors classe Infirmière de classe supérieure Infirmière de classe normale	B	3		3	4	0	4
<u>Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales</u> Puéricultrice hors classe Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale	A	1		1	1	0	1
<u>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture</u> Auxiliaire de puériculture ppal 1CI Auxiliaire de puériculture ppal 2CI	C	16	1	17	9	8	17
<u>Cadre d'emplois des auxiliaires de soins</u> Auxiliaire de soins ppal 1CI Auxiliaire de soins ppal 2CI	C				1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>24</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>							
<u>Cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs</u> Conseiller territorial socio-éducatif supérieur Conseiller territorial socio-éducatif	A				1	0	1
<u>Cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs territoriaux</u> Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif	B	7		7	2	2	4
<u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u> Educateur principal de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants	B	14		14	16	5	21
<u>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</u> Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C				3	0	3
<u>Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux</u> Agents social principal de 1ère classe Agents social principal de 2ème classe Agent social	C				3	0	3
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>32</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
<u>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux PB</u> Conservateur PB en chef Conservateur PB	A	3		3	4	0	4
<u>Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine</u> Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1	2	0	2
<u>Cadre d'emplois des assistants de conservation PB</u> Assistant de conservation PB principal de 1ère classe Assistant de conservation PB principal de 2ème classe Assistant de conservation PB	B	3		3	3	0	3
<u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique</u> Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique	B				1	1	2
<u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine</u> Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine	C	2		2	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>11</b>

	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)		
	A	B	C			
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
<u>Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives</u> Conseiller principal des APS Conseiller des APS	A	5		5	0	0
<u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> Educateur des APS principal de 1ère classe Educateur des APS principal de 2ème classe Educateur des APS	B	35		35	38	10
<u>Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> Opérateur des activités physiques et sportives principal Opérateur des activités physiques et sportives qualifié Opérateur des activités physiques et sportives	C	2	1	3	4	0
<b>TOTAL</b>		<b>42</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>10</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
<u>Cadre d'emploi des animateurs territoriaux</u> Animateur principal de 1ère classe Animateur principal de 2ème classe Animateur	B	26	39	65	16	10
<u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u> Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation	C	30	188	218	191	62
<b>TOTAL</b>		<b>56</b>	<b>227</b>	<b>283</b>	<b>207</b>	<b>72</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1263</b>	<b>300</b>	<b>1563</b>	<b>1359</b>	<b>235</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Indice(3)	REMUNERATION Euros (3)	Fondement et nature du contrat (4)(5)
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ANIM	328	18444	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	SP	329	18500	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	SP	327	18388	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	SP	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ADM	330	18557	CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ADM	332	18669	CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18388	CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	325	18275	CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18388	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	CULT	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	CULT	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	CULT	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	CULT	325	18275	CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ANIM	328	18444	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ENT	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ENT	327	18388	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ENT	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ENT	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	ENT	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	380	21368	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	329	18500	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	329	18500	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	328	18444	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	336	18894	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	329	18500	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	329	18500	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	330	18557	CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	SP	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	328	18444	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	328	18444	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Indce(3)	REMUNERATION Euros (3)	Fondement et nature du contrat (4)(5)
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	18388	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	325	18275	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	326	18332	CDD ART 3-2 VACANT
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	FIN	787	44255	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	FIN	662	37226	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	967	54376	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	403	22661	CDD ART 3-3 1° HORS CE
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	ENT	345	19400	CDD ART 3-2 VACANT
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	ENT	391	21987	CDD ART 3-2 VACANT
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	SP	381	21424	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Indice(3)	REMUNERATION Euros (3)	Fondement et nature du contrat (4)(5)
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	394	22155	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	394	22155	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	349	19625	CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	349	19625	CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	366	20581	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	398	22380	CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	394	22155	CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	394	22155	CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	344	19344	CDD ART 3-2 VACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	413	23224	CDD ART 3-2 VACANT
ASSISTANTS TERR. ENSEIGNT ARTISTIQ	B	ANIM	373	20975	CDD ART 3-2 VACANT
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	B	S	420	23617	CDD ART 3-2 VACANT
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	B	ANIM	439	24686	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	CAB	400	22493	COLLABORATEUR DE CABINET
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	383	21537	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	COM	440	24742	CDD ART 3-3 2° CAT A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	COM	400	22493	CDD ART 3-3 1° HORS CE
ATTACHES TERRITORIAUX	A	COM	532	29915	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	COM	635	35707	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	COM	580	31490	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	COM	468	26317	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ANIM	680	38238	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ENV	664	37338	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ENV	383	21537	CDD ART 3-3 2° CAT A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	808	45435	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	FIN	560	31490	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	FIN	640	35988	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	FIN	440	24742	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	FIN	468	26317	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	FIN	400	22493	CDD ART 3-3 2° CAT A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	FIN	440	24742	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	400	22493	CDD ART 3-3 2° CAT A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	383	21537	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	808	45435	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	505	28397	CDI ART 3-3 1° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	769	43242	CDD ART 3-3 2° CAT A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	505	28397	CDD ART 3-3 2° CAT A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	468	26317	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	808	45435	CDI ART 3-3 1° ET 3-3 DER AL
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	383	21537	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	383	21537	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	640	35988	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	560	31490	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	S	808	45435	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	URB	505	28397	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	600	33739	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	505	28397	CDI ART 3-3 1° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	505	28397	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	URB	440	24742	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	600	33739	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
ATTACHES TERRITORIAUX	A	SP	664	37338	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	560	31490	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	468	26317	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	330	18557	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	330	18557	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	330	18557	CDD ART 3-2 VACANT



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Indice(3)	REMUNERATION Euros (3)	Fondement et nature du contrat (4)(5)
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	330	18557	CDD ART 3-1 REMPLACANT
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	330	18557	CDD ART 3-1 REMPLACANT
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	328	18444	CDD ART 3-1 REMPLACANT
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	328	18444	CDD ART 3-1 REMPLACANT
AUXILIAIRES PUERICULTURE TERRIT.	C	ANIM	328	18444	CDD ART 3-1 REMPLACANT
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMAC. TER	A	MT	825	46391	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	379	21312	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	344	19344	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	349	19626	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	344	19344	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	347	19513	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	366	20581	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	SP	344	19344	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	B	ANIM	439	24686	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	B	ANIM	356	20019	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	B	ANIM	377	21199	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	B	ANIM	439	24686	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	B	ANIM	347	19513	CDD ART 3-1 REMPLACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	755	42455	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	717	40318	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	31771	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	530	29803	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	565	31771	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	URB	406	22630	CDD ART 3-3 2° CAT A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	503	28285	CDD ART 3-3 2° CAT A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	URB	468	26317	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	ENT	591	33233	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
MEDECINS TERRITORIAUX	A	MS	662	37226	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER AL A
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	FIN	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	FIN	361	20300	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	354	19906	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	339	19063	CDD ART 3 1° TEMPORAIRE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	CULT	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	347	19513	CDD ART 3-1 REMPLACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	347	19513	CDD ART 3-1 REMPLACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	347	19513	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	366	20581	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	347	19513	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	MS	398	22380	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	339	19063	CDD ART 3-1 REMPLACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	361	20300	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	SP	398	22380	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	URB	354	19906	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	URB	398	22380	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	URB	361	20300	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	URB	354	19906	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	COM	548	30815	CDI ART 3-3 1° ET 3-3 DER AL
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	500	28116	CDI ART 3-3 1° ET ART 3-4 II
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	339	19063	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	361	20300	CONTRAT 1AN TRAVAILLEURS HANDI
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	347	19513	CDD ART 3-2 VACANT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Indice(3)	REMUNERATION Euros (3)	Fondement et nature du contrat (4)(5)
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	URB	373	20975	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	373	20975	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	381	20300	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	366	20581	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	356	20019	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	347	19513	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	385	21649	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	373	20975	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	CULT	347	19513	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	TECH	474	26654	CDI ART 3-3 1° ET 3-3 DER AL
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	URB	347	19513	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	ENT	433	24348	CDD ART 3-2 VACANT

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR :

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagements rural)

COM : Communication

S : Social (dont Aide Sociale)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : référence à un indice majoré de la fonction publique ou en euros annuels

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non-complet (-31h30) dans les communes de -2 000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

**IV - ANNEXES**

**C) AUTRES ELEMENTS FINANCIERS**

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville. Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Concession pour la gestion du camping de l'III	FLOBRIVAL	FLOBRIVAL	EURL	néant
Concession pour la gestion du Centre de Création d'Activités Nouvelles (CCAN) de l'aire de la Thur	SOGEQUARE	SOGEQUARE	SARL	néant
DSP Multi accueil et activités périscolaires et extrascolaires La Souris Verte à Kingersheim	Association la Souris Verte	Association la Souris Verte	Association	406 839,00
Gestion du Parc des Expositions de Mulhouse	Mulhouse expo SAEML	Mulhouse expo SAEML	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	néant
Service public de l'élimination des déchets	SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple	SIVOM	établissement public	néant
DSP Multi accueil et activités extra-scolaires l'Accueillette à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Papin	Association du Centre socio-culturel Papin	Association	358 505,00
DSP Multi accueil et activités extra et périscolaire La Marelle à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Lavoisier-Brustlein	Association du Centre socio-culturel Lavoisier-Brustlein	Association	431 913,00
DSP Multi accueil et accueil périscolaire de Bolwiller	MJC de Bolwiller	MJC de Bolwiller	Association	373 556,00
DSP Multi accueil et activités extra et périscolaire "Le Moulin des couleurs" à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Wagner	Association du Centre socio-culturel Wagner	Association	485 594,00
DSP Multi accueil collectif et familial "Les Nénuphars" Mulhouse	People and Baby	People and baby	SAS	197 939,00
DSP Multi accueil et activités extra et périscolaires Entremont à Rixheim	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	Association	602 705,00
DSP exploitation du parking gare	CITIVIA	CITIVIA	SPL	néant
DSP périscolaire Baldersheim	Association Les Copains d'abord	Association Les Copains d'abord	Association	158 068,00
DSP multi-accueil et périscolaire Ile Napoléon à Rixheim	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	Association	404 226,00
DSP périscolaire Sausheim	Association Les Copains d'abord	Association Les Copains d'abord	Association	460 351,00
DSP périscolaire Zillisheim	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	Association	153 256,14
DSP périscolaire Didenheim	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	Association	103 481,15
DSP périscolaire Morschwiller-le-Bas	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	Association	223 651,53
DSP périscolaire Heimsbrunn-Galfigue	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	Association	144 950,95
DSP périscolaire Dietwiller	Association l'île aux Copains	Association l'île aux Copains	Association	130 552,00
DSP périscolaire de Habsheim	Association l'île aux Copains	Association l'île aux Copains	Association	292 177,00
DSP périscolaire Ilôt Môme à Pfastatt	MJC de Pfastatt	MJC de Pfastatt	Association	190 000,00
DSP périscolaire Récré ô Môme à Pfastatt	MJC de Pfastatt	MJC de Pfastatt	Association	140 000,00
DSP périscolaire Wittelsheim	CSC Wittelsheim	CSC Wittelsheim	Association	265 343,00
DSP périscolaire et extrascolaire Bande Rhénane	SPL Enfance et Animation	SPLEA	SPL	1 667 272,00
Réalisation et gestion du Parking Sécurisé de l'aéroport	CITIVIA	CITIVIA	SPL	néant
DSP Exploitation de l'auberge du Zoo	Aveyron PHL	Aveyron PHL	Sarl	néant
DSP Réseaux de chaleur de Rixheim et Rixheim-Riedisheim	Groupement RCUA - Dalkia	VALORIM	SAS	néant

IV - ANNEXES

C) AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Détenition d'une part du capital social (compte 261)			
<b>Délibérations CAMSA</b>			
Délibération du 25/03/2004+SIZIRM	SAEML Du Parc des Expositions	SAEML	825 932,90
Délibérations du 23/09/2004 et du 25/09/2009	CITIVIA	SPL	586 012,58
Délibération du 23/06/2005	SOMCO	SA D'HLM	0,10
Délibération du 23/06/2005	IMMOBILIERE 3 F	SA D'HLM	0,10
Délibération du 23/06/2005	COOPERATION ET FAMILLE	SA D'HLM	0,10
Délibération du 23/06/2005	NOUVEAU LOGIS DE L'EST	SA D'HLM	0,10
Délibération du 23/06/2005	SAFC	SA D'HLM	0,10
Délibération du 23/06/2005	LOGIEST	SA D'HLM	0,10
Délibération du 23/06/2005	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	SA D'HLM	0,10
Délibération du 23/06/2005	NORD ET EST	SA D'HLM	0,10
Délibération du 27/06/2008	BATIGERE NORD EST	SA D'HLM	0,10
<b>Délibérations M2a</b>			
Délibération du 20/12/2013	CE D'ALSACE	SA COOP.	49 996,00
Délibération du 19/12/2014	EGONE	SCP HLM	99 994,25
Délibération du 09/12/2016 et du 27/03/2017	CITIVIA SPL	SPL	190 062,00
Délibération CCPFRS du 24/06/2013	ENFANCE ET ANIMATION	SPL	268 000,00
<b>TOTAL :</b>			<b>2 019 998,63</b>
Garantie ou cautionnement d'un emprunt			
	CITIVIA SPL	Autres structures Privées	12 040 789,94 €
	MULHOUSE HABITAT	OPH	9 583 981,66 €
	SA D'HLM IMMOBILIERE 3F ALSACE	SA HLM	7 848 338,14 €
	SOMCO	SA HLM	10 061 287,47 €
	NEOLIA	SA HLM	8 255 957,24 €
	HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DU DPT DU HAL	OPH	24 277 681,73 €
	ALME	Entreprise	71 853,42 €
	DOMIAL ESH	SA HLM	2 748 016,15 €
	APALIB	Association	3 515 207,07 €
	SAS KMO	Entreprise	1 550 000,00 €
	LOGIEST SA HLM	SA HLM	886 952,13 €
	ASSOCIATION ALEOS	Association	1 200 000,00 €
	SCI FAMSOL	Entreprise	200 000,00 €
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme			
<b>Subventions de fonctionnement</b>			
délibérations du conseil d'agglomération	UHA	Organisme Public	95 000,00
	MUSEE IMPRESSION SUR ETOFFES	association	125 050,00
	MUSEE PAPIER PEINT	association	132 000,00
	Ecole de la Deuxième Chance	association	138 600,00
	MUSEE FRANÇAIS CHEMIN DE FER	association	190 000,00
	MUSEE SANS FRONTIERES	association	216 998,00
	MEF	association	232 417,00
	MULHOUSE OLYMPIC NATATION	association	481 700,00
	REAGIR	association	328 058,00
	SEMAPHORE	association	554 089,00
	AURM	association	700 000,00
	OFFICE DE TOURISME	association	745 000,00
	MUSEE NATIONAL AUTOMOBILE	association	781 602,00
	AMICALE DU PERSONNEL	association	977 400,00
	SPLA	SPL	2 284 662,00

(1) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...)

#### IV - ANNEXES BUDGET GENERAL

#### C) AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

#### C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE L'EPCI

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne (SIVOM)		contribution des EPCI et des communes membres	
Syndicat mixte de l'Aérodrome (SYMA)		contribution des EPCI et des communes membres	
Syndicat mixte du Bioscope (SYMBIO)		contribution des EPCI et des communes membres	
Pôle Métropolitain		contribution des EPCI	
Syndicat mixte pour la gestion des ports du sud Alsace		contribution des EPCI et des collectivités membres	
EPAGE de la Lauch		contribution des collectivités membres	
EPAGE de la Thur		contribution des collectivités membres	
EPAGE de la Doller		contribution des collectivités membres	
EPAGE de l'Ill		contribution des collectivités membres	
EPAGE des canaux Plaine du Rhin		contribution des collectivités membres	
EPAGE du Sundgau oriental		contribution des collectivités membres	
EPAGE de la Largue		contribution des collectivités membres	
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait en TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

VI - ANNEXES

C) AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
régie	budget annexe du chauffage urbain	01/01/2017	Arrêté préfectoral 15/06/2016	SPIC	oui
régie	budget annexe des transports urbains	01/01/2017	Arrêté préfectoral 15/06/2016	SPIC	oui
régie	budget annexe ZAE Gare Bantzenheim	01/01/2017	Arrêté préfectoral 15/06/2016	SPIC	oui

**IV - ANNEXES BUDGET GENERAL**  
**C) AUTRES ELEMENTS FINANCIERS**  
**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie simple	Propreté Urbaine	01/01/2017	Arrêté préfectoral 15/06/2016	SPA
Régie simple	Parc Zoologique et Botanique	01/01/2017		SPA
Régie simple	Gestion immobilière locative	01/01/2017		SPA
Régie simple	Tourisme - Parc des Expositions	01/01/2017		SPA
Régie simple	Action foncière et patrimoine	01/01/2017		SPA
Régie simple	Equipements et sports communautaires	01/01/2017		SPA
Régie simple	Développement économique	01/01/2017		SPA
Régie simple	Systèmes d'information et télécommunication	01/01/2017		SPA

**D) Décisions en matière  
des taux  
de contributions directes**



<b>IV - ANNEXES BP 2018</b>		<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>		<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Prévision de taux	Variation prévisionnelle de taux/N-1 *	Prévision de produit	Variation prévisionnelle de produit /N-1 (%) **
Taxe d'habitation	-	-	10,06%	3,00%	31 392 000,00 €	4,50%
Taxe foncière sur le produit bâti	-	-	1,58%	233,33%	5 382 000,00 €	238,30%
Taxe foncière sur le produit non-bâti	-	-	4,78%	3,00%	94 000,00 €	4,50%
CFE	-	-	26,36%	1,54%	37 200 000,00 €	2,30%
<b>TOTAL</b>					<b>74 068 000,00 €</b>	<b>4,30%</b>

\* Variations calculées / TMP

# V ANNEXES BUDGET

## CHAUFFAGE URBAIN

IV – ANNEXES BP 2018

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt	
								Niveau de taux	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 000 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					18 000 000,00										
3020-CU	SOCIETE GENERALE	24/09/2013	31/10/2013	31/01/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,74	3,85	EUR	T	C	O		A-1
3030-CU	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	12/11/2013	30/11/2013	31/03/2014	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,7	1,93	1,98	EUR	T	C	O		A-1
3040-CU	SaarLB	08/12/2014	19/12/2014	19/08/2015	2 000 000,00	V	Euribor 06 M + 1,2	1,38	1,40	EUR	S	C	O		A-1
3050	BANQUE POSTALE	28/11/2016	28/07/2017	01/04/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,61 %	0,81	0,61	EUR	T	C	O		A-1
3060	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	21/09/2017	29/09/2017	29/12/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0,82 %	0,82	0,83	EUR	T	C	O		A-1
1643 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)															
Total général					18 000 000,00										

IV – ANNEXES BP 2018

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

A.2.2

A.2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Couverture? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (cas échéant)		
													F
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				15 516 666,70									25 703,13
1641 Emprunts en euros (total)				15 516 666,70									25 703,13
3020-CU	N		A-1	4 000 000,00	15,83	F	Taux fixe à 3,74 %	3,85	1 016 666,67	246 848,88			23 764,59
3030-CU	N		A-1	4 000 000,00	16	V	Euribor 03 M + 1,3	0,99	250 000,00	39 017,91			0,00
3040-CU	N		A-1	1 600 000,03	11,97	V	Euribor 06 M + 1,2	0,94	133 333,32	14 902,79			503,89
3050	N		A-1	1 000 000,00	15	F	Taux fixe à 0,61 %	0,61	50 000,01	4 769,86			1 432,65
3060	N		A-1	4 916 666,67	14,75	F	Taux fixe à 0,82 %	0,83	333 333,34	40 045,23			0,00
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>15 516 666,70</b>					<b>1 016 666,67</b>	<b>246 848,88</b>	<b>0,00</b>		<b>25 703,13</b>

IV - ANNEXES BP 2018

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	15 516 667 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Stock de la dette au 01/01/2018.

		<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>				

Emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/2016	Capital réamortisé	Durée (résiduelle)	Périodicité des remboursements	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Type de taux	Index	Niveau de taux	Type	Montant	Intérêts	Capital		
																	Taux fixe à 0,61 %
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette 3010-CU	2012		28/07/2017	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	0,00 €		0,00	T	V								
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette 3050	2017		28/07/2017	BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €		15,00	T	F	Taux fixe à 0,61 %	4 220,48	4 765,86 €	50 000,01 €	4 765,86 €	50 000,01 €	1 432,65 €	1 432,65 €

**IV - ANNEXES**

**A) ELEMENTS DU BILAN  
A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	COMPTE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION	DATE DE DELIBERATION
<b>AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE</b>		<i>Catégories de biens amorties</i>	<i>Durée</i>
	2051	Logiciel	5 ans
	2031	Frais d'études	5 ans
	2033	frais d'insertion	5 ans
	2131/2135/2138	Bâtiment : chaufferie, installations générales, autres constructions	50 ans
	2135/2138	Aménagement et agencement de bâtiment	15 ans
	2151	Installations complexes spécialisées	50 ans
	2153	Installations à caractère spécifique	50 ans
		Matériel industriel :	
	2154	- Turbine, équipements techniques (vanne, équipements électriques, compteurs	20 ans
	2154	- Chaudière échangeur	50 ans
	2182	Véhicule	8 ans
2183/2184	Mobilier, matériel de bureau et informatique	5 ans	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans	
<b>AMORTISSEMENT FACULTATIF</b>		Non	

**IV - ANNEXES BUDGET CHAUFFAGE URBAIN**

**B) ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B1.8 - COTISATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

**Article 6281-CONCOURS DIVERS COTISATIONS**

Service Gestionnaire	Bénéficiaire	N°LC
1533	AMORCE-Ass. Collect. territoriales et des professionnels déchets,energie et réseaux de chaleur	9276



# VI ANNEXES BUDGET

## TRANSPORTS URBAINS

IV – ANNEXES BP 2018

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET TRANSPORTS URBAINS

A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt	
								Niveau de taux	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					191 682 478,21										
1641 Emprunts en euros (total)					191 682 478,21										
2002-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/06/2003	01/07/2003	01/07/2004	11 300 000,00	V	Livret A + 0,25	3,25	3,25	EUR	A	X	O	A-1	
2003-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/07/2003	03/07/2003	01/08/2004	8 000 000,00	V	Livret A + 1,2	4,20	4,20	EUR	A	X	O	A-1	
2004-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/04/2004	01/05/2004	01/05/2005	18 000 000,00	V	Livret A + 0,25	2,50	2,50	EUR	A	X	O	A-1	
2005-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/07/2004	01/05/2004	01/09/2005	13 000 000,00	V	LEP + (-0,05)	4,20	4,20	EUR	A	X	O	A-1	
2006-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/09/2005	01/10/2005	01/10/2006	6 700 000,00	V	Livret A + 0,25	2,25	2,25	EUR	A	X	O	A-1	
2007-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2005	30/11/2005	01/12/2006	5 000 000,00	V	(Euribor 12 M- Floor -0,06 sur Euribor 12 M) + 0,06	2,77	2,81	EUR	A	P	O	A-1	
2008-TC	BEI Banque Européenne d'investissement	25/11/2003	15/06/2005	15/06/2006	20 000 000,00	V	(Euribor 03 M- Floor -0,13 sur Euribor 03 M) + 0,13	2,10	2,15	EUR	A	C	O	A-1	
2009-TC	BEI Banque Européenne d'investissement	25/11/2003	17/10/2005	15/09/2006	15 000 000,00	V	(Euribor 03 M- Floor 0,02 sur Euribor 03 M) + (-0,02)	2,16	2,21	EUR	A	C	O	A-1	
2010-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2005	01/01/2007	01/10/2007	6 000 000,00	V	(Euribor 12 M- Floor -0,06 sur Euribor 12 M) + 0,06	3,74	3,79	EUR	A	P	O	A-1	
2011-TC	SFIL CAFFIL	09/11/2006	01/01/2007	01/01/2008	2 000 000,00	V	Euribor 12 M- Floor -0,019 sur Euribor 12 M + 0,019	4,04	4,10	EUR	A	C	O	A-1	

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
2012-TC	SOCIETE GENERALE	29/12/2006	29/12/2006	29/12/2007	3 000 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0,0175 sur Euribor 12 M) + 0,0175	4,02	4,08	EUR	A	C	O	A-1
2013-TC	SFIL CAFFIL	01/01/2007	01/10/2008	01/01/2009	8 000 000,00	F	Taux fixe à 4,86 %	4,86	5,02	EUR	T	C	O	A-1
2014-TC	SOCIETE GENERALE	28/11/2006	31/12/2008	31/12/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3,91 %	3,91	3,97	EUR	A	C	O	A-1
2015-1-TC	SFIL CAFFIL	09/01/2008	31/12/2009	01/04/2010	10 000 000,00	C	Taux fixe à 3,82 %	3,82	3,93	EUR	T	C	O	B-1
2016-1-TC	SFIL CAFFIL	09/01/2008	31/12/2009	01/04/2010	4 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,035 sur Euribor 03 M) + 0,035	0,74	0,76	EUR	T	P	O	A-1
2017-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/01/2008	31/12/2009	31/12/2010	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3,92 %	3,92	3,98	EUR	A	C	O	A-1
2018-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/01/2008	31/12/2009	31/12/2010	7 000 000,00	C	Taux fixe 3,38% à base binaire 6% sur Euribor 12 M(positif)	3,38	3,43	EUR	A	C	O	B-1
2019-TC	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2010	28/12/2010	31/03/2011	17 000 000,00	F	Taux fixe à 3,4 %	3,40	3,44	EUR	T	C	O	A-1
2020-TC	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	21/12/2011	15/02/2012	31/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4,46 %	4,46	4,54	EUR	T	P	O	A-1
2021-TC	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2011	27/12/2011	31/03/2012	5 000 000,00	V	Livret A + 1,6	3,85	3,91	EUR	T	C	O	A-1
2022-TC	CAISSE D'EPARGNE	22/08/2013	31/08/2013	30/11/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,46 %	3,46	3,51	EUR	T	C	O	A-1
2023-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	26/02/2014	01/02/2016	1 662 478,21	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	A	C	O	A-1
2024	CAISSE D'EPARGNE	15/09/2017	16/11/2017	31/03/2018	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,29 %	1,29	1,30	EUR	T	C	O	A-1
2025	SOCIETE GENERALE	15/09/2017	31/10/2017	31/01/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1,28 %	1,28	1,30	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														

Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt	
								Niveau de taux	Taux actuariel						
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>															
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)															
<b>Total général</b>					<b>191 682 478,21</b>										

**IV -- ANNEXES BP 2018**  
**ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE DU BUDGET TRANSPORTS URBAINS**

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/2018 (en euros)	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice (le cas échéant)	
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)		
						Emprunts et dettes au 01/01/2018							
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>													
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				102 228 954,65						2 089 347,87		276 607,23	
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>				102 228 954,65						2 089 347,87		276 607,23	
2002-TC	N		A-1	5 753 568,23	10,5	V	Livret A + 0,25	1,00	497 419,42	57 535,88		26 134,74	
2003-TC	N		A-1	612 925,76	0,58	V	Livret A + 1,2	1,95	612 925,76	11 952,05			
2004-TC	N		A-1	9 926 432,01	11,33	V	Livret A + 0,25	1,00	782 687,14	99 264,32		60 704,31	
2005-TC	N		A-1	1 809 918,41	1,67	V	LEP + (-0,05)	1,20	912 936,31	21 719,02		3 558,03	
2006-TC	N		A-1	4 015 537,88	12,75	V	Livret A + 0,25	1,00	290 784,45	40 155,38		9 208,42	
2007-TC	N		A-1	1 170 434,69	2,92	V	(Euribor 12 M-Floor - 0,06 sur Euribor 12 M) + 0,06	0,00	379 524,56	0,00		40,90	
2008-TC	N		A-1	10 400 000,00	12,46	V	(Euribor 03 M-Floor - 0,13 sur Euribor 03 M) + 0,13	0,00	800 000,00	0,00		0,00	
2009-TC	N		A-1	7 800 000,00	12,71	V	(Euribor 03 M-Floor - 0,13 sur Euribor 03 M) + 0,13	0,00	600 000,00	0,00		0,00	
2010-TC	N		A-1	1 934 896,82	3,75	V	(Euribor 12 M-Floor - 0,06 sur Euribor 12 M) + 0,06	0,00	457 444,56	0,00		13,45	
2011-TC	N		A-1	1 000 000,00	9	V	(TAM(Positif) + 0,019)-Floor-0,019 sur TAM(Positif)	0,00	100 000,00	0,00		0,00	
2012-TC	N		A-1	1 350 000,00	8,99	V	(Euribor 12 M-Floor - 0,0175 sur Euribor 12 M) + 0,0175	0,00	150 000,00	0,00		3,09	
2013-TC	N		A-1	4 400 000,00	10,75	F	Taux fixe à 4,86 %	5,02	400 000,00	209 412,00		49 140,00	
2014-TC	N		A-1	3 499 999,99	9	F	Taux fixe à 3,91 %	3,97	388 888,89	138 750,69		0,00	
20151-TC	N		B-1	6 900 000,00	17	C	Taux fixe 3,78% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Positif)	3,89	400 000,00	258 688,50		62 107,50	
20161-TC	N		A-1	2 838 123,70	17	F	Taux fixe à 3,44 %	3,54	154 832,11	96 983,64		23 932,71	
2017-TC	N		A-1	4 760 000,00	17	F	Taux fixe à 3,92 %	3,98	280 000,00	189 183,56		0,00	

Emprunts et dettes au 01/01/2018												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt		Intérêts perçus (le cas échéant)
2018-TC	N		B-1	4 200 000,00	12	C	Taux fixe 3,38% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	3,43	350 000,00	144 720,33		0,00
2019-TC	N		A-1	11 050 000,00	13	F	Taux fixe à 3,4 %	3,44	850 000,00	364 862,50		0,00
2020-TC	N		A-1	2 709 553,30	9	F	Taux fixe à 4,46 %	4,54	250 473,55	116 695,61		0,00
2021-TC	N		A-1	3 000 000,00	9	V	Livret A + 1,6	2,37	333 333,32	67 562,50		0,00
2022-TC	N		A-1	3 563 333,39	10,67	F	Taux fixe à 3,46 %	3,51	333 333,32	119 656,33		9 370,83
2023-TC	N		A-1	1 514 230,39	17,08	V	Livret A + 1	1,75	84 123,91	26 499,03		22 871,77
2024	N		A-1	3 000 000,00	15	F	Taux fixe à 1,29 %	1,30	200 000,00	42 462,50		0,00
2025	N		A-1	5 000 000,00	14,83	F	Taux fixe à 1,28 %	1,30	333 333,36	63 262,23		10 121,48
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>102 228 954,65</b>					<b>9 942 040,66</b>	<b>2 069 347,87</b>	<b>0,00</b>	<b>276 607,23</b>

IV – ANNEXES BP 2018

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET TRANSPORTS URBAINS

IV  
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital restant 01/01/2018	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant 01/01/2018
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
20151-TC	SFIL CAFFIL	10 000 000,00	6 900 000,00	1	25	31/12/2009 - 01/01/2012	Taux fixe 3,78% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Positive)	Taux fixe à 3,82 %	1 665 675,56	Taux fixe 3,78% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Positive)	3,89	258 688,50		6,75
2018-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 000 000,00	4 200 000,00	1	20		Taux fixe 3,38% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Positive)	Taux fixe 3,38% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Positive)	608 724,60	Taux fixe 3,38% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Positive)	3,43	144 720,33		4,11
TOTAL (B)		17 000 000,00	11 100 000,00									403 408,83		10,86
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		17 000 000,00	11 100 000,00									403 408,83		10,86

**IV - ANNEXES BP 2018**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET TRANSPORTS URBAINS**

**A2.4**

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22					
	% de l'encours	89,14%					
	Montant en euros	91 128 955 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	10,86%					
	Montant en euros	11 100 000 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Stock de dette au 01/01/2018.



**IV - ANNEXES**

**A) ELEMENTS DU BILAN  
A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	COMPTE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION	DATE DE DELIBERATION
<b>AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE</b>		<i>Catégories de biens amorties</i>	<i>Durée</i>
	2051	Logiciel	5 ans
	2031	Frais d'études	5 ans
	2033	Frais d'insertion non suivie de réalisation	5 ans
	2121/2125/2128	Aménagements de terrains nus, terrains bâtis, autres terrains	25 ans
		Construction :	
	2131	- bâtiment public	25 ans
	2135	- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 ans
	2138	- Autres constructions	25 ans
		Construction sur sol d'autrui :	
	2141	- bâtiments	25 ans
	2145	- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans
	2148	- Autres constructions	25 ans
	2153	Installation à caractère spécifique	25 ans
	2154	Matériel industriel	10 ans
	2155	Outillage industriel	10 ans
	2155	Infrastructure Tramway	25 ans
		Matériel de transport :	
	2182/2156	- travaux de rénovation des bus	3 ans
	2182/2156	- véhicule pour personne à mobilité réduite	8 ans
	2182/2156	- Autobus d'occasion	8 ans
	2182/2156	- équipements des autobus (matériel embarqué) et déco extérieure des bus	10 ans
	2182/2156	- rame de Tramway	25 ans
	2182/2156	- Autobus neuf	15 ans
	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage Industriels	10 ans
	2183	Matériel informatique et bureautique	5 ans
2184	Mobilier	5 ans	
	Autres immobilisations corporelles :		
2188	- petit matériel < 500 €	5 ans	
2188	- petit matériel > 500 €	10 ans	
2188	Equipement spécifique électrique	25 ans	
<b>AMORTISSEMENT FACULTATIF</b>		Non	

<b>IV - ANNEXES</b>	
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	<b>B 1.3</b>

**B 1.3 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

année d'origine	nature du bien	montant de la redevance de l'exercice	crédit-bailleur	durée du contrat	redevances restant à courir		
					2019	2020	cumul restant au 31.12.18
2004	véhicules tramway	3 249 948,47	Sogefinerg	25 ans	3 254 368,98	3 258 776,06	41 927 225,28
2008	autobus	977 544,62	La Banque Postale Crédit Entreprises	15 ans	977 544,62	977 544,62	4 021 008,32
2009	atelier & bât. adm.	1 063 770,56	Unifergie	27 ans	1 063 770,56	1 063 770,56	26 011 300,86

**IV ANNEXES BUDGET TRANSPORTS URBAINS  
B) ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B1.7 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGTC)**

**Article 65712 : Subventions d'équipement aux régions**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	REGION VIALSACE	transports urbains	62 000,00	110

<b>Total Article 65712</b>	<b>62 000,00</b>
----------------------------	------------------

**Article 65714 : Subventions d'équipement aux communes**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	A affecter	transports urbains	120 000,00	50

<b>Total Article 65714</b>	<b>120 000,00</b>
----------------------------	-------------------

**Article 65718 : Subventions d'équipement aux organismes divers**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	SNCF MOBILITES	transports urbains	955 000,00	51

<b>Total Article 65718</b>	<b>955 000,00</b>
----------------------------	-------------------

**Article 6572 : Subventions d'équipement de droit privé**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	SOLEA	transports urbains	260 000,00	9274

<b>Total Article 6572</b>	<b>260 000,00</b>
---------------------------	-------------------

**Article 65732 : Subventions d'exploitation aux régions**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	REGION	transports urbains	58 000,00	6249

<b>Total Article 65732</b>	<b>58 000,00</b>
----------------------------	------------------

**Article 65733 : Subventions d'exploitation aux départements**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	Parc naturel régional des ballons des Vosges	transports urbains	5 000,00	3206

<b>Total Article 65733</b>	<b>5 000,00</b>
----------------------------	-----------------

**Article 65734 : Subventions d'exploitation aux communes**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	CHALAMPE	transports urbains	28 000,00	8268
131	Syndicat Intercommunal de Wittelsheim	transports urbains	100 000,00	9272

<b>Total Article 65734</b>	<b>128 000,00</b>
----------------------------	-------------------

**Article 6574 : Subventions d'exploitation aux personnes de droit privé**

S. Gest	Bénéficiaire	Objet	Montant	N°LC
131	SOLEA	transports urbains	35 400 000,00	52
131	REGION	transports urbains	1 500,00	8263
131	SOLEA	transports urbains	1 580 000,00	4224
1312	ETB Eurodistrict Trinational de Bâle	Déplacement Doux	2 064,00	9291

<b>Total Article 6574</b>	<b>36 983 564,00</b>
---------------------------	----------------------

<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>38 571 564,00</b>
--------------------------	----------------------

#### IV - ANNEXES BUDGET TRANSPORTS URBAINS

##### B) ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### B1.8 - COTISATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

##### Article 6281-CONCOURS DIVERS COTISATIONS

Service Gestionnaire	Bénéficiaire	N°LC
131	GART - Groupement des Autorités Responsables du Transport	29
131	TRANS.CITE	29
1312	Fédération Française de Cyclo Tourisme	9293

# Arrêté-signatures

Arrêté-signatures

Nombre de membres en exercice : 104

Nombre de membres présents : 82 (+8 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 90

Votes :

81 (+8 procurations)

Contre : 1

Abstentions : 1

Présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération "Mulhouse Alsace Agglomération" (m2A) le 26 mars 2018

Délibéré par le Conseil d'Agglomération réuni en session le 26 mars 2018

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture le 3 avril 2018

A Mulhouse le 26 mars 2018

NEUMANN Rémy		GROFF Bernadette		FREY Claude	
ENGASSER Thierry		RAMBAUD Denis	<i>Député - Président du Département</i> 	EICHER Jean-Claude	
LOGEL Pierre		COUCHOT Alain		DUSSOURD Francis	
STRIFFLER Michèle		SPIEGEL Jo		DUMEZ Guy	
BUX Daniel		NICOLAS Thierry		DHALLENNE-Christine	
MILLION Lara		JENN Fatima		DANTZER Remy	
RICHE Laurent		HILLMEYER Francis		BUCHERT Maryvonne	
HOME Antoine		HAYE Ludovic		BOUR Annette	
LUTZ Michèle		HASSLER Daniel		BONI DA SILVA Claudine	
JORDAN Fabian		GUTH Maurice		BOCKEL Jean-Marie	
SCHILDKNECHT Jean-Luc		GRETH Béatrice		BITSCHENE Christophe	<i>Ex-cuse</i> <i>Prés. à Fabiano JORDAN</i> 
MEHLEN Josiane		GOESTER Joseph		BILA Ayoub	<i>Ex-cuse</i> <i>Prés. à Alain Couchot</i> 
HAGENBACH Vincent		GOEPFERT Yves	<i>Présent</i> 	BECHT Olivier	
BUCHERT Marc		FUCHS Gilbert		BAUER Jean Denis	

SOUS-PRÉFECTURE  
- 3 AVR. 2018  
67052 MULHOUSE CEDEX

BALANCHE Geneviève		LAEMLIN Martine	BAECHTEL Rachel
ZELLER Fabienne <i>Escuée</i>		KEMPF Pierrette	SZUSTER Darek
WALTER Jean-Pierre		KASTLER Raymond	SUAZEMMANUELLE <i>Escuée</i>
VONFELT Jean-Luc <i>Escuée</i>		JULIEN Jean-Paul	STOESSEL Bernard <i>Escuée</i>
VALLAT Marie-France		LEMASSON Marie-Odile	SOUZAIS Dominique <i>Escuée</i>
TRIMAILLE Philippe		LAGAUW Brigitte	SOTHER Thierry <i>Escuée</i> <i>Proc. à Malika SCHMIDLIN BEN M'BAREK</i>
STRIFFLER Paul-André		KOEHL Arnaud <i>Escuée</i> <i>Proc. à Brigitte LAGAUW</i>	SORNIN Cécile <i>Escuée</i>
SCHNEIDER Romain		HIRTZ Raymond <i>Escuée</i>	SCHWEITZER Pascale Cléo <i>Escuée</i>
SCHILLINGER Gilles		HERZOG Michèle <i>Escuée</i>	SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika <i>Escuée</i> <i>départ point 6°</i>
SALZE Pierre		HERRBRECHT Christophe <i>Escuée</i>	SCHIRMANN Jean <i>Escuée</i>
RISSER Chantal <i>Escuée</i> <i>Proc. à Paul QUIN</i>		GUEHAMA Nasira <i>Escuée</i>	SHELL Christiane <i>Escuée</i>
RAPP Catherine		GRISEY Sylvie <i>Escuée</i>	SAMUEL-WEIS Michel <i>Escuée</i>
QUIN Paul		GOETZ Anne-Catherine <i>Escuée</i>	ROTTNER Jean <i>Escuée</i>
NEMETT Hubert		GERARDIN Jean-Marie <i>Escuée</i>	PULEDDA Patrick <i>Escuée</i>
MUNCK Marc		DUFFAU Philippe <i>Escuée</i>	OMEYER Guy <i>Escuée</i>
MOR Jean-Paul		CHAPRIER Roland <i>Escuée</i>	MOTTE Nathalie <i>Escuée</i>
MENSCH Jean-Claude <i>Escuée</i>		CAPRILI Dominique <i>Escuée</i> <i>Proc. à Claudine BANI DA SILVA</i>	MAUPIN Philippe <i>Escuée</i>
MAITREAU Philippe <i>Escuée</i>		BOUAMAIED Nour <i>Escuée</i> <i>Proc. à Anne-Catherine BOETZ</i>	MARGUIER Sara <i>Escuée</i>
LIPP Pierre <i>Escuée</i> <i>Proc. à Geneviève BALANCHE</i>		BINDER Patrick <i>Escuée</i>	LUTTRINGER Karine <i>Escuée</i>
LE GAC Armand <i>Escuée</i>		BINDER Martine <i>Escuée</i>	LOUIS Maryse <i>Escuée</i>
LECONTE Alain <i>Escuée</i>		BILGER Christine <i>Escuée</i>	

SOUS-PREFECTURE  
17 AVR 2018  
6952 MULHOUSE CEDEX

# Mulhouse Alsace Agglomération

Habitat  
Plan Climat  
Développement Durable  
Emploi  
Tourisme  
Petite enfance  
Aérodrome  
Accueil des entreprises  
Economie  
TGV  
Équipements sportifs et culturels  
Tram-train  
Collecte  
Pistes cyclables  
Propreté  
Transports publics  
Aménagement du territoire  
Zoo  
Université  
Périscolaire



SOUS-PREFECTURE  
- 3 AVR. 2018  
632 MULHOUSE CEDEX

**“ Budget Primitif**  
Rapport de présentation  
année 2018 ”

  
MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> partie – Examen du budget général</b>	<b>6</b>
<b>I - Section de Fonctionnement</b>	<b>6</b>
<b>A – Recettes et dépenses réelles</b>	<b>6</b>
• <b>Opérations de gestion</b>	<b>6</b>
<b>1) Recettes</b>	<b>6</b>
<b>2) Dépenses</b>	<b>10</b>
• <b>Opérations financières</b>	<b>15</b>
<b>B – Dépenses et recettes d’ordre</b>	<b>15</b>
<b>II - Section d’Investissement</b>	<b>16</b>
<b>A – Opérations réelles</b>	<b>16</b>
• <b>Recettes</b>	<b>16</b>
• <b>Dépenses</b>	<b>17</b>
<b>B – Opérations d’ordre</b>	<b>21</b>
<b>2e partie – Examen des budgets annexes</b>	<b>21</b>
<b>I - Budget annexe du Chauffage Urbain</b>	<b>21</b>
<b>A – Section d’exploitation</b>	<b>21</b>
<b>B – Section d’investissement</b>	<b>22</b>
<b>II - Budget annexe des Transports Urbains</b>	<b>23</b>
<b>A – Section d’exploitation</b>	<b>23</b>
<b>B – Section d’investissement</b>	<b>25</b>
<b>III - Budget annexe de la zone d’activité économique (ZAE) de Bantzenheim</b>	<b>25</b>
<b>A – Section d’exploitation</b>	<b>26</b>
<b>B – Section d’investissement</b>	<b>26</b>



# Préambule

Le budget primitif 2018 est le deuxième pour cette nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et du nouveau dispositif de gouvernance mis en place depuis.

Sa préparation s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile, résultant ainsi que cela a été souligné dans le ROB, de la faiblesse de l'autofinancement de m2A.

Ce contexte, nous le tenons de l'histoire de notre collectivité qui s'est structurée plutôt tardivement si on la compare aux collectivités de même envergure. La nature des compétences exercées nous rapproche du citoyen et des attentes qu'il peut exprimer mais elle nous place dans une situation de structure de charges extrêmement rigide laissant peu de marges de manœuvre.

S'ajoutent à cela en plus des réductions massives des dotations d'Etat, les nouvelles contraintes imposées par la Loi de Finances 2018 qui prévoit un encadrement strict des dépenses de fonctionnement nous obligeant à nous ré-interroger sur nos pratiques et nos modes de fonctionnement.

L'élaboration du budget 2018 a ainsi eu pour fil conducteur l'impérieuse nécessité d'améliorer notre situation financière et de restaurer nos marges de manœuvre. Cela s'est traduit par des efforts drastiques à déployer sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement via :

- un encadrement encore plus strict des dépenses des services,
- une analyse approfondie des contributions versées à nos différents partenaires,
- une volonté accrue de maîtriser la masse salariale qui se traduira par le non remplacement d'un certain nombre de nos collaborateurs,
- mais aussi un ajustement inévitable de la fiscalité qui se traduira par une évolution de la fiscalité ménage de 3 % et de 1,54 % pour la fiscalité professionnelle. Par ailleurs, afin de limiter les effets du lissage de la TEOM pour les habitants des communes dans lesquelles les taux sont les plus bas, il est proposé d'instaurer un mécanisme de solidarité permettant de baisser le taux moyen pondéré de la TEOM de 12,49 % à 11,49 % au

moyen d'un rééquilibrage des taux de TEOM et de Taxe Foncière Propriétés Bâties.

L'agglomération se doit toutefois de maintenir un niveau d'ambition en regard de la stratégie de développement, d'attractivité de son territoire et des services rendus à la population.

De par ses investissements, l'agglomération joue un rôle prépondérant dans le soutien de l'activité économique de notre bassin de vie.

Il convient donc de maintenir nos investissements dans les volumes prévus dans notre programmation. Les efforts déployés pour améliorer le niveau d'autofinancement nous permettent d'envisager de conserver le volume d'investissement programmé sur les cinq années à venir à savoir 116 M€. Reste à présent à affiner le contenu de cette PPI qui se doit d'être en parfaite adéquation avec les priorités définies dans le cadre du projet d'agglomération. Ce travail, déjà initié sera mené à son terme au cours de l'année 2018.

**Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (en €)**

<b>Budget principal</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>239 668 352</b>	<b>239 668 352</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	224 039 115	239 453 512
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	15 629 237	214 840
<b>Section d'investissement</b>	<b>43 540 661</b>	<b>43 540 661</b>
Dépenses ou recettes <i>réelles</i>	38 645 530	23 231 133
Dépenses ou recettes <i>d'ordre</i>	4 895 131	20 309 528
<b>Budget total</b>	<b>283 209 013</b>	<b>283 209 013</b>

<b>Budget annexe chauffage</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>9 093 171</b>	<b>9 093 171</b>
Dépenses ou recettes réelles	7 101 649	8 576 621
Dépenses ou recettes d'ordre	1 991 522	516 550
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 991 522</b>	<b>1 991 522</b>
Dépenses ou recettes réelles	1 474 972	0
Dépenses ou recettes d'ordre	516 550	1 991 522
<b>Budget total</b>	<b>11 084 693</b>	<b>11 084 693</b>

<b>Budget annexe transports</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>61 415 772</b>	<b>61 415 772</b>
Dépenses ou recettes réelles	50 788 919	58 601 273
Dépenses ou recettes d'ordre	10 626 853	2 814 499
<b>Section d'investissement</b>	<b>18 961 134</b>	<b>18 961 134</b>
Dépenses ou recettes réelles	15 037 000	7 224 646
Dépenses ou recettes d'ordre	3 924 134	11 736 488
<b>Budget total</b>	<b>80 376 906</b>	<b>80 376 906</b>

<b>Budget annexe ZAE Bantzenheim</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 267 800</b>	<b>1 267 800</b>
Dépenses ou recettes réelles	<b>15 000</b>	<b>217 584</b>
Dépenses ou recettes d'ordre	1 252 800	1 050 216
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 252 800</b>	<b>1 252 800</b>
Dépenses ou recettes réelles	202 584	0
Dépenses ou recettes d'ordre	1 050 216	1 252 800
<b>Budget total</b>	<b>2 520 600</b>	<b>2 520 600</b>

# 1<sup>ère</sup> partie : Examen du budget général

## I - Section de Fonctionnement

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 239 668 352 €. Elle est composée d'opérations réelles, c'est-à-dire donnant lieu à décaissement ou encaissement, et d'opérations d'ordre, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations réelles sont réparties en *opérations de gestion*, en *opérations financières* et en *opérations exceptionnelles*. La différence entre les recettes et les dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion prévu pour l'exercice.

### A - Recettes et dépenses réelles

Le solde des opérations réelles, soit le résultat prévisionnel de gestion sur l'exercice 2018 ressort à 15,41 M€. Ce solde sera repris dans l'autofinancement.

L'autofinancement représente ainsi 8,82 % de nos recettes de fonctionnement (hors ACTP) en 2018, contre 6,52% au BP 2017. La progression de notre autofinancement à ce niveau est essentielle pour pouvoir maîtriser notre niveau d'endettement, tout en assurant la politique d'investissement décidée par la Communauté. Elle nous permet par ailleurs de nous inscrire dans les dispositions prévues par la Loi de Finances pour 2018.

#### • Opérations de gestion

##### 1) RECETTES

Au total, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 239 453 512 €.

Les postes principaux sont constitués par ordre décroissant :

- des recettes à caractère fiscal (chapitre 73) pour 151 448 914 € ;
- des dotations de l'Etat et autres subventions (chapitre 74) pour 49 776 105 € ;
- des produits des services et des domaines (chapitre 70) pour 34 214 210 € ;

- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) pour 3 536 808 € ;
- des produits financiers (chapitre 76) pour 195 370 € ;
- des recettes liées à des remboursements de charges (chapitre 013) pour 192 000 € ;
- des produits exceptionnels (chapitre 77) pour 90 105 €.

## Chapitre 73 - Impôts et taxes

Globalement ce chapitre se chiffre à 151 448 914 € en augmentation de 2,32 % par rapport au BP 2017 en raison essentiellement de l'évolution des taux de fiscalité de 3 % sur les taxes ménages et de 1,54 % pour les entreprises sur la CFE.

En outre, afin de limiter les effets du lissage de la TEOM (à partir de 2019) pour les habitants des communes dans lesquelles les taux sont les plus bas, il est proposé de mettre en place un mécanisme de solidarité qui permet de baisser le taux moyen de la TEOM de 12,49% à 11,49% au moyen d'un rééquilibrage des taux de Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) et de TEOM selon le détail ci-dessous :

	Taux 2017	Taux 2018	Evol en %	Rééquilibrage des taux	Taux définitif 2018	Evol en pt
CFE	25,96%	26,36%	1,54%		26,36%	0,4000
TH	9,77%	10,06%	3,00%		10,06%	0,2931
TFPB	0,474%	0,488%	3,00%	1,09%	1,58%	1,1042
TEOM (TMP)	12,49%	12,49%	0,00% (1)	-1,02%	11,47%	- 1,0200
TFPNB	4,64%	4,78%	3,00%		4,78%	0,1392
VT	2,00%	2,00%	0,00% (2)		2,00%	-
Tx GEMAPI	Instaurée au 1er janv. 2018 (loi MAPTAM) pour un produit de 449 K€ et les taux additionnels prévisionnels suivants : TH = 0,065%, TFPB = 0,003%, TFPNB = 0,031% et CFE = 0,171%					

(1) Taux stables par zone hors rééquilibrage avec la TFPB à l'exception de la zone de l'ex CCPFRS qui enregistre une progression conformément aux accords passés

(2) Evolution uniquement dans le cadre du lissage mis en œuvre sur une partie du territoire

Les dotations détaillées sont les suivantes :

<b>Recette fiscale</b>	<b>BP 2017 en M€</b>	<b>BP 2018 en M€</b>		<b>Evolution 2017 / 2018</b>
CVAE	17,33	17,38	0,3%	Effet évol des bases forfaitaires et physiques
CFE	36,37	37,20	2,3%	Effet évol du taux de 1,54 % + effet évol des bases forfaitaires et physiques
TASCOM	4,87	4,81	-1,1%	Effet évol bases
Ressources fiscalité ménages	32,34	37,31	15,4%	Effet évol du taux de 3% + effet évol forfaitaires et physiques
TEOM	36,99	34,45	-6,9%	Rééquilibrage taux TEOM/TFPB et effet bases
IFER	1,40	1,43	2,1%	Effet bases
FNGIR	14,57	14,57	0,0%	-
FPIC	2,16	1,83	-15,3%	2,16 M€ en 2017 et 1,83 M€ en 2018 avec à la garantie de sortie du FPIC de 75%
Rôles supplémentaires fiscalité	0,86	0,85	-1,2%	-
Taxe Gemapi		0,45		Instauration de cette taxe en 2018 - Loi MAPTAM
Taxe de séjour	0,72	0,85	18,1%	-
Divers	0,42	0,33	-22,1%	
<b>Total Chap 73 Impôts et taxes</b>	<b>148,02</b>	<b>151,45</b>	<b>2,32%</b>	<b>Evol de 2,32%</b>

## **Chapitre 74 - Dotations et participations**

Les ressources 2018 provenant des dotations, subventions et participations s'élèvent à 49 776 105 € en baisse de 2,9 % par rapport au BP 2017 en raison des évolutions législatives induisant des diminutions sensibles des compensations de l'Etat (Dotation de compensation des EPCI et DCRTP).

Elles sont recensées dans le tableau ci-après :



Recette	BP 2017 en M€	BP 2018 en M€		Evolution 2017 / 2018
DGF d'intercommunalité	5,51	5,51	0,0%	Stabilité de la DGF
Attribution de compensation Etat	1,65	1,58	-3,8%	Effet évolution législative
Dotation de compensation EPCI (ex CPS)	23,10	22,40	-3,0%	Effet évolution législative
Reversement des communes "ex-part 2 SIZIRM"	2,35	2,35	0,0%	Stable
DCRTP	7,67	7,24	-5,5%	Effet évolution législative
Participation CAF Petite enfance	5,28	5,18	-1,8%	Baisse de 1,8 %
Participation CAF Périscolaire	3,94	3,96	0,5%	-
Participations diverses	1,80	1,55	-13,7%	Baisse de 13,7 %
<b>Total Chap 74 Dotations et subventions</b>	<b>51,29</b>	<b>49,78</b>	<b>-2,9%</b>	<b>Baisse de 2,9%</b>

## Chapitre 70 - Produits des services et du domaine

La dotation globale de ce chapitre s'élève à 34 214 210 €, en hausse de 4,3 % par rapport au BP 2017.

L'évolution est liée pour environ 0,8 M€ à des refacturations de personnel, notamment dans le cadre de la mutualisation.

Les autres recettes complémentaires proviennent de recettes plus importantes essentiellement au parc zoologique et botanique ainsi qu'au périscolaire.

Les principaux postes qui le composent sont :

Objet	BP 2017 en M€	BP 2018 en M€		Evolution 2017 / 2018
Refacturations de charges de personnel (services mutualisés + budgets annexes + SIVOM + communes)	16.04	16.86	5.2%	Hausse de 5,2 %
Tarifification des services (Zoo, piscines, périscolaire, petite enfance, Pupa...)	16.04	16.74	4.3%	Hausse de 4,3% liée à l'augmentation recettes zoo et du périscolaire
Divers produits des services	0.73	0.61	-15.9%	Baisse de 15,9 %
<b>Total chap. 70 Produits des services</b>	<b>32.81</b>	<b>34.21</b>	<b>4.3%</b>	<b>Hausse de 4,3 %</b>

## Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

La dotation de ce chapitre s'élève à 3 536 808 €, en légère hausse par rapport au BP 2017. Elle est constituée par les recettes issues de la facturation des loyers des bâtiments communautaires et notamment les redevances du Parc Expo ainsi que par les refacturations de matériel ou d'entretien de véhicules entre la Communauté et les communes membres. S'ajoutent à cette liste, les refacturations liées aux sites de la Fonderie et de DMC, les recettes en provenance du parking gare ainsi que les recettes liées au Centre Sportif.

Objet	BP 2017 en M€	BP 2018 en M€		Evolution 2017 / 2018
Facturation pour remboursements de frais	1.22	1.30	6.2%	Hausse de 6,2%
Recettes issues de loyers et redevances	2.13	2.11	-1.1%	
Divers	0.15	0.14	-6.8%	Baisse de 6,8 %
<b>Total Chap 75 Produits de gestion courante</b>	<b>3.50</b>	<b>3.54</b>	<b>1.2%</b>	<b>Hausse de 1,2%</b>

## Chapitre 77 – Produits exceptionnels

En 2018, un montant de 90 105 € est anticipé contre 6 901 € au BP 2017. Le montant principal provient de la reprise des excédents de clôture du Pays de la région mulhousienne.

### 2) DEPENSES

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 224 039 115 € en baisse par rapport au BP 2017 qui s'élevait à 224 824 033 €.

Les principaux postes de dépenses sont constitués par ordre décroissant des :

- charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 66 056 871 € ;
- atténuations de produits (chapitre 014) : 66 223 521 € ;
- charges de gestion courante (chapitre 65) : 56 199 522 € ;
- charges à caractère général (chapitre 011) : 30 169 001 € ;
- charges financières (chapitre 66) : 3 346 200 € ;
- charges exceptionnelles (chapitre 67) : 44 000 €.

<i>En M€</i>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evol</b>	<b>Commentaires</b>
Charges à caractère général / moyens des services	30.63	30.17	-1.5%	<i>Baisse de 1,5% des moyens des services grâce à encadrement strict des dépenses et accentuation des efforts de gestion</i>
Charges de personnel	66.68	68.06	2.1%	<i>Hausse de 2,1% par rapport au BP 2017 mais de 1,5% par rapport au CA 2017. Forte maîtrise masse salariale grâce à politique recrutement / remplacement très stricte</i>
Charges de gestion courante / contributions au partenaires	58.76	56.20	-4.4%	<i>Baisse (malgré instauration taxe Gemapi) liée à réduction contribution budget transports et encadrement participations à nos partenaires extérieurs</i>
Attributions de compensations aux communes et DSC	65.30	66.22	1.4%	<i>Evolution liée à instauration DSC</i>
Charges financières	3.40	3.35	-1.6%	<b>En légère baisse</b>
Charges exceptionnelles	0.04	0.04	4.8%	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>224.82</b>	<b>224.04</b>	<b>-0.3%</b>	<b>Hors Gemapi la baisse serait de l'ordre de 1,2M€ soit - 0,55%</b>

## Chapitre 012 - Frais liés au personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 68 056 871 € soit une évolution contenue à 1,5% par rapport au CA 2017.

Cette évolution s'explique par :

- le GVT entraînant une évolution de l'ordre de 0,96%,
- les décisions prises au plan national et les diverses mesures locales conduisant à une augmentation automatique de 0,49%.

Ce montant agglomère l'ensemble des charges de personnel de m2A.

Il recouvre les charges liées à la rémunération des :

- agents communautaires ;
- agents mutualisés en partie refacturés à la Ville de Mulhouse ;
- agents mis à la disposition des budgets annexes ou d'autres collectivités (SIVOM) et intégralement refacturés.

La maîtrise des charges de personnel est indispensable malgré les progressions qui s'imposent à nous.

Contenir l'évolution de la masse salariale suppose que dans le cadre du dialogue social continu mis en œuvre dans la collectivité soient définies les mesures susceptibles de répondre à certaines attentes des agents (amélioration du régime indemnitaire, accompagnement de la mobilité, prévention des risques psychosociaux, adaptation des postes de travail...) tout en respectant la limite que nous nous sommes fixés.

Un plan strict de maîtrise des effectifs et de la masse salariale suppose :

- qu'il n'y ait aucun recrutement sauf nécessité de service ;
- le remplacement partiel des agents quittant la collectivité avec pour objectif premier de maintenir nos niveaux de service.

Les efforts qui vont ainsi s'imposer à nous porteront sur le non remplacement de 20 à 25 postes.

## **Chapitre 65 - Charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante s'élèvent à 56 199 522 € pour 2018 en baisse de 4,4% par rapport au BP 2017 et cela malgré la nouvelle dépense Gemapi de 449 K€ qui incombe à notre collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce chapitre est essentiellement constitué des participations de m2A aux organismes de regroupement auxquels elle adhère et aux contributions versées à ses partenaires associatifs.

Elle comporte également la participation du budget général au budget annexe des transports urbains qui est de 14,25 M€ (16,95 M€ au BP 2017) ce qui constitue une baisse de 15,93% par rapport à la dotation du BP 2017.

Les principaux postes qui composent ce chapitre sont les suivants :

- Des subventions de fonctionnement pour 23,77 M€** destinées essentiellement :

- aux structures intervenant dans le cadre de la petite enfance pour 10,64 M€ ;
- au périscolaire pour 5,6 M€ ;
- au domaine de l'emploi, de l'économie, et de l'enseignement supérieur pour 2,18 M€ ;
- aux musées techniques pour 1,49 M€ ;
- à l'Amicale du personnel pour 0,98 M€ ;
- au secteur du tourisme pour 0,75 M€ ;
- au secteur de l'aménagement de l'espace communautaire pour 0,7 M€ ;
- au soutien aux clubs sportifs pour 0,51 M€ ;
- au développement durable pour 0,22 M€ ;
- à l'habitat pour 0,13 M€.

**Des contributions à des organismes de regroupement pour 16,95 M€ :**

- 16,3 M€ au profit du SIVOM pour le traitement et l'élimination des déchets, en augmentation de 1,24% par rapport au BP 2017;
- 449K€ pour la mise en œuvre de la compétence Gemapi via 7 EPAGE auxquels nous allons contribuer ;
- 70 K€ au profit du syndicat mixte de l'Aérodrome ;
- 111,5 K€ pour le Pôle métropolitain.

**Une baisse de la participation d'équilibre au budget annexe des transports urbains** qui passe de 16,95 M€ au BP 2017 à 14,25 M€ au BP 2018. Cette baisse a été rendue possible grâce à un meilleur financement du budget annexe par le Versement Transport ainsi que par les efforts de gestion demandés au délégataire.

**Des indemnités aux élus pour un montant de 1 138 000€ contre 1 110 000 au BP 2017.**

## Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les crédits nécessaires au fonctionnement des services, à l'accomplissement de leurs missions ainsi qu'aux prestations rendues à la population.

Ces charges représentent 30 169 001 € en 2018 en baisse de 1,5% par rapport au BP 2017. Cette baisse des moyens attribués aux services a été rendue possible grâce à un travail minutieux d'interrogations de nos pratiques en vue de la rationalisation des ressources affectées...

L'essentiel de ces dépenses est constitué par :

- la mise en œuvre de la collecte des ordures ménagères, du parc auto et de la propreté sur le territoire communautaire pour 8,37 M€ (hors frais de personnel et charges liées au traitement et à l'élimination des déchets) ;
- la gestion des activités périscolaires et petite enfance pour 4,95 M€ ;
- la gestion des équipements nautiques de la communauté, de la patinoire et des divers équipements sportifs pour 5,21 M€ ;
- le développement économique, l'attractivité et l'emploi pour 2,63 M€ ;
- le fonctionnement du parc zoologique et botanique pour 2,12 M€ ;
- les services fonctionnels de la collectivité pour 1,77 M€ ;
- le secrétariat général et la communication pour 0,78 M€ ;
- la gestion immobilière pour 1,02 M€ ;
- les moyens généraux (nettoyage, achats centraux, reprographie) pour 0,81 M€ ;
- les moyens informatiques et les informations géographiques pour 0,99 M€ ;
- l'habitat pour 0,55 M€ ;
- le développement durable et l'entretien des espaces verts pour 0,46 M€ ;
- le tourisme, les musées et les relations internationales pour 0.12 M€.

## **Chapitre 014 - Atténuation de produits**

Ce chapitre, destiné aux reversements de fiscalité, s'élève à 66 223 521 € et est essentiellement composé de :

- 64 716 320 € d'attribution de compensation versée aux communes. Cette dotation est légèrement supérieure à celle du BP 2017 compte tenu notamment du retour d'ACTP effectué à la ville centre suite à la démutualisation du service communication;
- 858 000 € de Dotation de Solidarité Communautaire, suite à la décision prise en 2017 ;
- 559 201 € de reversement de FPIC.

### **Opérations financières**

Pour 2018 les frais financiers sont estimés à 3,35 M€, soit à un niveau légèrement inférieur au réalisé 2017 (3,4 M€), sous l'effet de la mise en place à de très bonnes conditions des emprunts réalisés en 2017 (au taux moyen de 0,66 %).

En 2017 m2A a mis en place 5 prêts, dont 1 sans intérêts de la CAF pour un total de 26,5 M€.

Les frais financiers 2018 se décomposent de la manière suivante :

- 3,075 M€ pour les intérêts de la dette à long terme (encours de dette de 144,5 M€ au 01.01.2018 avec un taux moyen de 2,13 % et une durée résiduelle moyenne de 13 ans et 1 mois);
- 0,171 M€ pour les autres charges financières liées à la dette ;
- 0,1 M€ pour les frais financiers relatifs à l'utilisation des lignes de trésorerie.

### **B - Dépenses et recettes d'ordre**

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections de Fonctionnement et d'Investissement. Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

Il s'agit pour l'essentiel d'opérations liées à la constatation de dotations pour l'amortissement des immobilisations, à l'inscription de provisions ou à des écritures liées aux opérations pour compte de tiers.

## **II – Section d'Investissement**

Le total de la section est équilibré à 43 540 661 €.

L'autofinancement et les financements extérieurs demeurent les premières ressources de financement de la section d'investissement.

### **A - Opérations réelles**

#### **• Recettes**

##### ***1) AUTOFINANCEMENT***

L'autofinancement prévisionnel progresse de façon très significative à 15,4 M€ soit 8,82 % des recettes réelles de fonctionnement contre 11,2 M€ et 6,52 % des recettes réelles de fonctionnement au BP 2017. Cela va nous permettre de conforter notre situation financière et de satisfaire aux obligations fixées par l'Etat dans le cadre de la contractualisation qui sera mise en place au cours de l'année 2018.

##### ***2) DETTE***

Le recours prévisionnel à l'emprunt s'élève à 11,42 M€ contre 24,31 M€ au BP 2017 et un recours effectif à l'emprunt de 26,55 M€ en 2017.

##### ***3) SUBVENTIONS***

Les subventions se montent à 3 869 766 €.

Les principales sources de financement au titre des dotations et participations pour 2018 sont :

- les aides du Département : 1 266 263 € ;



- les aides de l'Etat ou des établissements nationaux : 1 391 857 € ;
- les aides de la Région : 622 099 € ;
- les fonds européens pour 353 447 € ;
- les aides diverses pour 236 100 €.

#### **4) DOTATIONS ET FONDS DIVERS**

La dotation de ce chapitre quasi exclusivement consacrée au FCTVA s'élève à 2 014 500 €.

#### **5) PRODUIT DES CESSIIONS**

Il s'élève à 2 230 651 € et comprend notamment :

- l'aliénation du terrain Hohmatten pour 1,36 M€ ;
- un échange de biens avec une commune pour 621K€.

#### **• Dépenses**

La PPI sur la période 2018 – 2028 s'élève à 116 M€ d'inscriptions budgétaires pour les cinq années à venir :

- 47 M€ pour les opérations pluriannuelles en APCP ;
- 42,56 M€ pour les fonds de concours, participations et subventions ;
- 10 M€ pour les investissements annuels travaux et maintenance (NOAN) ;
- 13 M€ pour les investissements annuels en matière de véhicules, de matériel informatique et mobilier (MOB) ;
- 2,5 M€ pour les investissements fonciers (FONC) ;
- 1 M€ pour les investissements financiers (FIN).

Un travail de revue de la PPI déjà initié sera mené à son terme en cours d'année de manière à mettre en adéquation la PPI aux enjeux et priorités de notre agglomération. Pour le BP 2018, n'ont été inscrits que les crédits relatifs aux opérations en cours de réalisation ou correspondant à des projets décidés et validés.

Pour l'année 2018, le total des dépenses prévisionnelles réelles de l'exercice est de 38 645 530 € et se décompose comme suit :

### ***1) LES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS ET LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT***

Le total de ces investissements se monte à 17 308 498 € et se décline selon les axes suivants :

- investissements en programmation pluriannuelle pour 11 704 143 € ;
- fonds de concours pour 5 604 355 €.

Le détail des opérations programmées figure dans les tableaux ci-après :

En M€

		<b>BP 2018 Travaux</b>	<b>BP 2018 Fonds de concours</b>	<b>Total</b>
<b>Aménagement et infrastructures communautaires</b>	Route Marie Louise	0.02		
	FDC Rocade nord		0.28	
	Pistes cyclables		0.08	
	Syndicat mixte SYMA		0.14	
	ZA Hohmatten	1.40		
	Site DMC	1.35		
	Site VIF	0.71		
	Réseau ferroviaire	0.07		
	Syndicat mixte Ports Sud Alsace	0.06		
	Fibre optique ex CCPFRS	0.62		
	<b>Sous total</b>	<b>4.23</b>	<b>0.50</b>	<b>4.72</b>
<b>Périscolaire, petite enfance</b>	Péri Pulversheim	0.05		
	Péri Freinet	0.10		
	Péri Matisse et Pergaud	0.10		
	Péri restruc Wittelsheim	0.05		
	Péri Flaxlanden	0.10		
	Péri Sellier Mulhouse		0.40	
	Péri Filozof Mulhouse		0.31	
	Péri Pfastatt		0.75	
	Péri Illzach école Jonquilles		0.50	
	Péri Victor Hugo Mulhouse		0.25	
	FDC Petite enfance		0.06	
	Petite enfance Pfastatt Ribambelle	0.50		
	Petite enfance Illzach Gde Ourse	0.50		
	Crèche Ottmarsheim	0.40		
<b>Sous total</b>	<b>1.80</b>	<b>2.27</b>	<b>4.07</b>	
<b>Développement éco, recherche, université</b>	Learning Center	3.50		
	FDC divers Université		0.49	
	FDC Salsa RUDIE		0.08	
	FDC Parc Expo		0.20	
	Divers		0.02	
	<b>Sous total</b>	<b>3.50</b>	<b>0.79</b>	<b>4.29</b>
<b>Equipements sportifs communautaires</b>	Entretien et rénovation piscines	0.30		
	Centre canoë kayak	0.17		
	Hangar canoë	0.05		
	<b>Sous total</b>	<b>0.52</b>		<b>0.52</b>
<b>Développement durable, attractivité, habitat</b>	Transition énergétique	0.50		
	Rénovation zoo	0.75		
	Développement durable et attractivité		0.33	
	FDC Office Tourisme camping		0.30	
	FDC habitat		0.32	
	FDC Musées Techniques		0.61	
	<b>Sous total</b>	<b>1.25</b>	<b>1.55</b>	<b>2.80</b>
<b>Divers</b>	Investissements sur le patrimoine communautaire et fonds de concours divers	<b>0.41</b>	<b>0.50</b>	<b>0.91</b>
<b>Total des invest pluriannuels</b>		<b>11.70</b>	<b>5.60</b>	<b>17.30</b>

En M€	Objet	BP 2018
<b>Investissements à caractère annuel</b>	<b>Investissements annuels travaux</b>	2.00
	<b>Investissements annuels mobilier</b>	2.60
	<b>Investissement foncier</b>	0.32
	<b>Investissement financier</b>	3.55
	<b>Sous total</b>	<b>8.47</b>
<b>Total des invest 2018</b>		<b>25.77</b>

## ***2) LES INVESTISSEMENTS ANNUELS- TRAVAUX***

Ils s'élèvent globalement à 2 000 000 €, stables par rapport au BP 2017.

## ***3) LES INVESTISSEMENTS ANNUELS –MOBILIER***

Ils s'élèvent globalement à 2 600 000 €, montant identique à celui du BP 2017.

## ***4) LES INVESTISSEMENTS FONCIERS***

Ils s'élèvent globalement à 323 000 € et comprennent l'acquisition de terrains ou de constructions.

## ***5) DEPENSES FINANCIERES : 3 550 000 €***

Figurent principalement dans ces dépenses le renouvellement de l'avance de trésorerie de 3 M€ à CITIVIA (même montant inscrit en recette), ainsi que l'augmentation programmée de capital de Citivia pour 350 K€.

## ***6) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE POUR 12 795 000 €***

## **B - Opérations d'ordre**

Les opérations d'ordre de la section d'investissement sont le reflet de celles qui ont été décrites pour la section de fonctionnement. En effet, le total des recettes d'ordre est égal aux dépenses d'ordre de fonctionnement, et celui des dépenses d'ordre aux recettes d'ordre de fonctionnement. Cela illustre le mécanisme de transfert entre les sections.

## **2<sup>e</sup> partie : Examen des Budgets annexes**

Les budgets annexes de m2A sont au nombre de trois :

- le budget annexe du Chauffage Urbain regroupant les Centrales Thermiques de l'Illberg et de Rixheim ;
- le budget annexe des Transports Urbains ;
- le budget annexe de la Zone d'Activités Economiques de Bantzenheim.

## **I - Budget annexe du Chauffage Urbain**

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 084 693 € contre 21 327 500 € en 2017. La configuration de ce budget annexe est sensiblement différente en 2018 puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la centrale de Rixheim et le réseau afférent sont passés en DSP.

### **A - Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à 9 093 171 € et concerne pour 8 773 611 € la centrale de l'Illberg.

Les dépenses de la centrale de l'Illberg comprennent principalement :

- les achats d'énergie pour 4,88 M€ contre 3,87 M€ en 2017, l'écart étant

lié à l'extension du réseau aux hôpitaux en cours d'année ;

- les charges de personnel pour 0,79 M€ ;
- les amortissements et autres écritures d'ordre pour 1,28 M€ qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie ;
- l'autofinancement complémentaire servant à financer la section d'investissement pour 0,42 M€ ;
- les intérêts des emprunts pour 0,25 M€.

Les autres dépenses sont essentiellement constituées des charges courantes d'exploitation à hauteur de 1,14 M€ (314 K€ de maintenance, des études et des prestations, des fournitures diverses, assurances, entretien, impôts et taxes pour le reste...).

Les dépenses 2018 relatives à la centrale de Rixheim s'élèvent à 319 560 € et portent sur les amortissements, les taxes foncières et les assurances.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 9 093 171 € dont 8 762 211 € pour la centrale de l'Illberg.

Ces dernières portent pour l'essentiel sur :

- la vente de chaleur pour 5,44 M€ ;
- la vente d'électricité pour 2,9 M€ ;
- les écritures d'ordre (gestion des quotas de CO2) pour 423 K€.

Pour ce qui est de la centrale de Rixheim, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 330 960 € et sont constitués par des reversements du délégataire à hauteur de 238 K€ et des écritures d'ordre pour 92,8 K€.

## **B - Section d'Investissement**

Equilibré en dépenses et en recettes, le budget d'investissement s'élève à 1 991 522 dont 1 898 672 € affectés à la centrale de l'Illberg.

Ces derniers se répartissent ainsi :

- 0,16 M€ pour des travaux divers ;
- 0,3 M€ pour des frais d'étude ;
- le remboursement de l'emprunt pour 1,02 M€ ;
- des écritures d'ordre pour 0,42 M€.

Pour la centrale de Rixheim, les seules dépenses prévisionnelles 2018 sont de 92 850 € et sont relatives aux écritures d'ordre.

Les investissements prévus sont financés par :

- la dotation aux amortissements pour 1,57 M€ ;
- l'autofinancement complémentaire provenant de la section de fonctionnement pour 0,42 M€.

## **II - Budget annexe des Transports Urbains**

Le Budget annexe des transports s'élève globalement à 80 376 906 € en 2018 en légère baisse par rapport au BP 2017 qui était de 80 603 038 €.

Il est à noter que ce budget annexe intègre pour la première fois en 2018 les dotations liées à la gestion des déplacements doux.

### **A - Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 61 415 772 €.

Les dépenses réelles, d'un montant de 50 788 919 €, comprennent principalement :

- 35,4 M€ pour la DSP Solea et 1,58 M€ pour la DSP ex Domibus. Ces DSP sont en hausse de 0,35 % par rapport au BP 2017 ;
- 6,34 M€ pour les crédits-bails mobiliers et immobiliers ;
- 0,65 M€ de redevances et droits de passage ;

- 1,4 M€ pour les subventions d'équipement (Région, organismes divers, communes) ;
- 2,2 M€ pour les frais financiers de la dette, dotation identique à celle du BP 2017 ;
- 1 M€ pour le remboursement de la taxe de versement transport ;
- Près de 1 M€ de frais divers (études, maintenance, entretien...) ;
- 0,59 M€ pour les frais de personnel ;
- 0,48 M€ de taxe foncière ;
- 0,16 M€ pour la gestion des déplacements doux.

Les recettes réelles d'exploitation d'un montant de 58 601 273 €, sont constituées par :

- le versement transport estimé à 40,21 M€ contre 38,5 M€ au BP 2017 et une réalisation effective en 2017 de 39,19 M€.
- une compensation versement transport de l'Etat de 0,6 M€ liée au relèvement du seuil de 9 à 11 salariés ;
- la contribution versée par le budget général de la Communauté qui est de 14,25 M€, contre 16,95 M€ au BP 2017, soit une baisse de près de 16 % ;
- une subvention du Conseil Départemental de 0,47 M€, en légère baisse par rapport à 2017 ;
- une subvention de la Région de 1,68 M€ alors qu'elle était de 1,47 M€ en 2017 ;
- une participation de l'Etat stable pour 0,6 M€ ;
- une participation de Mulhouse de 0,44 M€ pour la mise en place de la navette centre-ville et pour les transports vers l'école relais ;
- des produits exceptionnels pour 0,17 M€ ;
- des recettes de 0,14 M€ pour la gestion des déplacements doux.



## **B - Section d'Investissement**

Equilibré en dépenses et en recettes, le budget d'investissement s'élève à 18 961 134 € contre 18 773 989 € au BP 2017. Sur ce montant, les recettes réelles représentent 15,04 M€.

Les dépenses d'investissement se décomposent en :

- 2,275 M€ pour l'achat des bus dans le cadre de la DSP ;
- 0,61 M€ pour des frais d'études divers et de frais d'insertion ;
- 2 M€ de travaux et d'aménagements divers ;
- 9,95 M€ de remboursement du capital de la dette ;
- 0,2 M€ pour la réalisation de pistes cyclables ;
- 3,92 M€ destinés aux écritures d'ordre (transferts de subventions d'équipements en section de fonctionnement et charges à étaler sur plusieurs exercices).

Les investissements prévus sont financés grâce à :

- 4,9 M€ de recours prévisionnel à l'emprunt, dotation supérieure à celle du BP 2017 (3,22 M€). Un emprunt de 8 M€ a été contracté en 2017 ;
- 2,32 M€ de créances sur transfert de droit à déduction de la TVA ;
- 11,74 M€ d'amortissement et d'étalement de charges.

## **III - Budget annexe de la zone d'activité économique (ZAE) de Bantzenheim**

Suite à la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la CCPFRS, le nouvel EPCI m2A est en charge de ce budget destiné à la création et à l'aménagement d'une zone d'activité économique sur le territoire de la commune de Bantzenheim.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 520 600 €.

## **A - Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 267 800 €.

Les dépenses comprennent :

- des études et prestations de service pour 15 000 € ;
- la valorisation des terrains en stock pour 1 252 800 €.

Les recettes s'élèvent à 1 267 800 € et sont constituées par :

- la cession de terrains pour 204 208 € ;
- une subvention du Département pour 13 376 € ;
- des écritures de gestion de stock pour 1 050 216 €.

## **B - Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 252 800 €.

Les dotations en dépenses et en recettes sont essentiellement liées à des écritures de gestion de stock de terrains.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**82 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2018**  
**(0502/7.2./393C)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique, perçoivent les taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) en plus de la contribution économique territoriale. A l'intérieur de la contribution économique territoriale, composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les collectivités locales ont la possibilité de voter un taux sur la seule part CFE, le taux de CVAE étant fixé au niveau national, à 1,50 %.

Par délibération du 27 mars 2017, le Conseil d'Agglomération a décidé de fixer la durée de la période de réduction des écarts de taux de CFE à 12 ans, de sorte que les différents taux applicables sur le territoire se rapprocheront progressivement du taux moyen pondéré jusqu'à application d'un taux unique en 2028.

Afin de limiter l'évolution de la part intercommunale de la contribution des ménages et des entreprises au financement du budget communautaire un programme significatif d'économies budgétaires a été conduit ainsi que des renégociations de contrats et de délégations de services publics.

L'ensemble de ces efforts permet de construire un budget primitif 2018 avec un produit fiscal prévisionnel égal à 37 305 000 € en ce qui concerne les impôts ménages et à 37 200 000 € en ce qui concerne la CFE, sur la base d'un ajustement limité à 3,0 % pour les taux de la fiscalité ménage (taxe foncière sur les propriétés bâties – TFBP, taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB et taxe d'habitation – TH) et à 1,54 % pour celui de la CFE.

Par ailleurs par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil d'Agglomération a décidé à l'unanimité la mise en œuvre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOMA) sur la base d'une zone unique de perception à compter de 2019 avec un lissage progressif des taux sur une période de 9 ans.

Afin de limiter les effets de ce lissage pour les habitants des communes dans lesquelles les taux sont les plus bas, il est proposé de mettre en œuvre un mécanisme de solidarité qui permet de baisser le taux moyen pondéré de TEOMA de 12,49 % à 11,49 % au moyen d'un rééquilibrage des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOMA).

Le taux de TFPB 2018 serait ainsi augmenté de 1,09 point et les taux de TEOMA 2018 dans chaque zone diminués de 1,02 point. Ce rééquilibrage est neutre pour les contribuables à l'exception près des différences d'exonérations et d'abattements existants entre la TFPB et la TEOMA.

Ce faisant, le taux de TFPB appliqué dans l'agglomération se rapprocherait de ceux constatés dans les autres EPCI du département.

Il est proposé en conséquence de fixer les taux de la fiscalité directe comme suit pour 2018 :

Taxes	Taux moyen pondéré 2017	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	9,77 %	10,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,474 %	1,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,64 %	4,78 %
CFE	25,96 %	26,36 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide d'appliquer les taux de la fiscalité directe suivants pour 2018 :

Taxe d'habitation :	10,06 %
Taxe sur le foncier bâti :	1,58 %
Taxe sur le foncier non bâti :	4,78 %
Cotisation foncière des entreprises :	26,36 %

- décide de mettre en réserve la différence correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun et le taux voté,

- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

La délibération est adoptée à la majorité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**79 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**DELEGATION AU PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION ACTIVE DE LA**  
**DETTE POUR 2018**  
**(0502/7.3/398C)**

La circulaire interministérielle « Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État » n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 rappelle l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales, et l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier.

En matière d'information de l'assemblée délibérante, la circulaire rappelle le champ et la durée de la délégation prise au titre de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et évoque le contrôle de l'assemblée délibérante sur les actes effectués en son nom.

La présente délibération a pour but de préciser la délégation donnée par le Conseil d'agglomération au Président lors de sa séance du 16 janvier 2017, en matière de réalisation des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion active de la dette.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours total de la dette était égal à 263,2 M€, dont 145,5 M€ sur le budget Général, 102,2 M€ sur le budget Transports Urbains et 15,5 M€ sur le budget Chauffage Urbain.

Il se répartissait de la façon suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	119 759 768 €	45,49%	3,17%
Fixe à phase	17 125 000 €	6,50%	0,61%
Variable	71 383 235 €	27,11%	0,55%
Livret A	38 573 652 €	14,65%	1,62%
Barrière	16 433 333 €	6,24%	3,53%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>263 274 988 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,09%</b>

Le tableau ci-après reprend cet encours et retrace son évolution sur 10 ans.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	263 274 988,33 €	23 252 049,63 €	5 221 285,86 €	28 473 335,49 €	250 022 938,70 €
2019	250 022 938,70 €	23 183 940,80 €	4 976 247,32 €	28 160 188,12 €	226 838 997,90 €
2020	226 838 997,90 €	22 132 156,69 €	4 890 814,23 €	27 022 970,92 €	204 706 841,21 €
2021	204 706 841,21 €	21 729 694,70 €	4 648 844,68 €	26 378 539,38 €	182 977 146,51 €
2022	182 977 146,51 €	21 042 177,42 €	4 366 146,96 €	25 408 324,38 €	161 934 969,09 €
2023	161 934 969,09 €	20 713 024,24 €	4 112 288,50 €	24 825 312,74 €	141 221 944,85 €
2024	141 221 944,85 €	20 803 717,64 €	3 749 375,96 €	24 553 093,60 €	120 418 227,21 €
2025	120 418 227,21 €	20 475 346,14 €	3 226 057,11 €	23 701 403,25 €	99 942 881,07 €
2026	99 942 881,07 €	19 660 073,65 €	2 700 664,87 €	22 360 738,52 €	80 282 807,42 €
2027	80 282 807,42 €	16 731 221,33 €	2 159 988,81 €	18 891 210,14 €	63 551 586,09 €

La « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales » a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales.

INDICES SOUS-JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

La dette de m2A est répertoriée ainsi dans ce cadre :

Indice sous-jacent / structure	Nombre de contrats	Encours au 01/01/2018	% de l'encours
1 / A	80	246,8 M€	93,76 %
1 / B	3	16,4 M€	6,24 %

## **STRATEGIE DE FINANCEMENT PAR L'EMPRUNT POUR L'ANNEE 2018 :**

Afin de réaliser tout investissement, et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, ainsi que de limiter les charges financières et le risque de taux, le Président, sur la base de la délibération du 16 janvier 2017, a délégué pour contracter de nouveaux produits de financement, des instruments de couverture et des produits de refinancement des encours existants.

Cette délégué s'effectue dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 25 juin 2010 et des nouvelles dispositions introduites par le décret n°2014-984 du 28 août 2014 encadrant les conditions d'emprunts des collectivités locales, pris en application de la loi du 26 juillet 2013 de séparation des activités bancaires.

### **1) Produits de financement :**

#### **► Stratégie d'endettement :**

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, m2A recourra à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Les nouveaux financements respecteront les recommandations « indices sous-jacents et structure de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales » et seront réalisés suivant la classification suivante :

Indices sous-jacents : 1 à 2

Structure : A à C

#### **► Caractéristiques essentielles des contrats :**

Dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette, m2A mettra en place des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- des emprunts à taux variables avec un taux plafond (CAP), un taux plancher (FLOOR) ou associant les deux (COLLAR),
- des emprunts sous format Schuldschein,
- et/ou des emprunts à barrière sur Euribor ou Eonia et ses dérivés.

Les produits de financement 2018 seront réalisés pour un montant maximum correspondant à la somme inscrite au budget, y compris les restes à réaliser.

Les index de référence des contrats d'emprunts et contrats de couverture pourront être :

- l'Eonia et ses dérivés (T4M, TAG, TAM)
- l'Euribor
- le TEC ou autre index obligataire
- l'inflation Européenne et française
- le livret A

Ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

#### **► Dans le cadre de la mise en place des emprunts le Président pourra être amené :**

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,



- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer des ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- pour les réaménagements de dette,
  - à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
  - à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
  - à allonger la durée du prêt,
  - à modifier la périodicité et le profil de remboursement ou à modifier la marge appliquée,
  - et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

## **2) Instruments de couverture :**

### ► Stratégie d'endettement :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, m2A est susceptible de recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux, de figer un taux ou de garantir un taux.

### ► Caractéristiques essentielles des contrats :

Dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette m2A pourra faire appel à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP).

Les opérations de couverture seront adossées à des emprunts en cours ou à des emprunts nouveaux ou de refinancement réalisés dans le cadre du budget 2018, et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne pourra excéder l'encours global de la dette de collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- l'Eonia et ses dérivés (T4M, TAG, TAM)
- l'Euribor,
- le CMS 1 à 30 ans
- le TEC 1 à 20 ans
- l'inflation Européenne et française
- le livret A

ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés. Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

► Dans le cadre de la mise en place des emprunts le Président pourra être amené :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

### **3 / Produits de refinancement des encours existants :**

Les produits de refinancement qui seront mis en place en substitution des contrats existants dans le cadre de la gestion active de la dette pourront porter sur tous les types de produits dès lors que leur réalisation permettra d'optimiser significativement les conditions des encours refinancés.

Toutefois, conformément au décret du 28 août 2014, des emprunts ou swaps structurés pourront être souscrits à l'unique condition qu'ils soient mis en place dans le cadre d'opérations de désensibilisation de produits risqués.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

### **4) Des produits de trésorerie :**

Les lignes de trésorerie destinées à couvrir les besoins de trésorerie de m2A de 2018 pourront être réalisées pour un montant maximum de 25 000 000 €.

Les index de références des lignes de trésorerie pourront être :

- l'Eonia et ses dérivés (T4M, TAG, TAM)
- l'Euribor
- un taux fixe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération:

Article 1 : Décide de donner délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du financement de m2A ou à la sécurisation de son encours et conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-avant définies.

Article 2 : Cette délégation est donnée pour l'exercice budgétaire 2018.

Article 3 : Le Conseil d'agglomération sera tenu informé des emprunts, des instruments de couverture et produits de financements contractés dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 du C.G.C.T.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**78 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**DETERMINATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES  
MENAGERES et ASSIMILEES (TEOMA) POUR 2018**  
**(0502/7.2/401C)**

Conformément au III de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) issus d'une fusion peuvent prendre les délibérations afférentes à la TEOMA jusqu'au 15 janvier de l'année qui suit celle de la fusion, l'année de la fusion s'entendant de celle au cours de laquelle l'arrêté de fusion a été pris.

En l'absence de telles délibérations il est cependant prévu que les délibérations prises antérieurement par les EPCI fusionnés sont maintenues pour une durée qui ne peut excéder 5 ans.

Dans cette situation, le nouvel EPCI vote le taux et perçoit le produit de la TEOMA en lieu et place des EPCI dissous.

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil d'Agglomération a décidé à l'unanimité la mise en œuvre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOMA) sur la base d'une zone unique de perception à compter de 2019 avec un lissage progressif des taux sur une période de 9 ans (2019 – 2027).

Afin de limiter les effets de ce lissage pour les habitants des communes dans lesquelles les taux sont les plus bas, il est proposé de mettre en œuvre un mécanisme de solidarité qui permet de baisser le taux moyen pondéré de TEOMA de 12,49 % à 11,49 % au moyen d'un rééquilibrage des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOMA).

Le taux de TFPB 2018 serait ainsi augmenté de 1,09 point et les taux de TEOMA 2018 dans chaque zone diminués de 1,02 point. Ce rééquilibrage est neutre pour les contribuables à l'exception près des différences d'exonérations et d'abattements existants entre la TFBP et la TEOMA.

Dans le respect des accords passés, les taux de TEOMA relatifs à la zone correspondant à l'ancienne Communauté de communes Porte de France Rhin Sud continueront quant à eux de progresser en 2018.

Il appartient donc au Conseil de voter pour 2018 les taux de TEOMA en tenant compte des 15 zones de perception actuellement en vigueur.

Le budget primitif 2018 a été élaboré sur la base des taux ressortant comme suit pour 2018 :

	Communes	Taux 2017	Taux 2018
Zone 1	Mulhouse	15,31 %	14,29 %
Zone 2	Berrwiller	14,94 %	13,92 %
	Bollwiller	15,64 %	14,62 %
	Feldkirch	14,20 %	13,18 %
	Kingersheim	11,78 %	10,76 %
	Pulversheim	14,88 %	13,86 %
	Richwiller	15,25 %	14,23 %
	Ruelisheim	15,11 %	14,09 %
	Staffelfelden	15,44 %	14,42 %
	Ungersheim	14,59 %	13,57 %
	Wittenheim	15,01 %	13,99 %
Zone 3	Lutterbach	11,88 %	10,86 %
	Morschwiller-le-Bas	9,96 %	8,94 %
	Zillisheim	8,97 %	7,95 %
Zone 4	Reiningue	12,71 %	11,69 %
Zone 5	Sausheim	8,95 %	7,93 %
Zone 6	Bruebach	9,05 %	8,03 %
	Eschentzwiller	8,94 %	7,92 %
	Flaxlanden	8,45 %	7,43 %
	Riedisheim	10,13 %	9,11 %
	Zimmersheim	8,88 %	7,86 %
Zone 7	Illzach	8,48 %	7,46 %
Zone 8	Pfastatt	8,47 %	7,45 %
Zone 9	Heimsbrunn	10,06 %	9,04 %
Zone 10	Galfingue	7,00 %	5,98 %
Zone 11	Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim	8,76 %	7,74 %
Zone 12	Steinbrunn-le-Bas	9,96 %	8,94 %
Zone 13	Wittelsheim	13,64 %	12,62 %
Zone 14	Brunstatt-Didenheim	10,05 %	9,03 %

Périmètre de l'ex-CCPFRS	Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau	5,20 %	5,90 %
--------------------------	--	--------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- fixe les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées pour 2018 comme indiqués dans le tableau ci-dessus,
- et charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**78 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE – LOI DU  
20 AVRIL 2016 (2212 / 4.1.6/410C )**

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prévoit un dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents :

- occupant à la date du 31 mars 2013 (ancien dispositif : 31 mars 2011) en qualité d'agent contractuel de droit public un emploi permanent pourvu conformément à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984
- travaillant pour une quotité de temps de travail au moins égale à 50 %
- justifiant d'une durée de 4 ans de services publics effectifs en ETP
  - soit au cours des 6 années précédant le 31 mars 2013 (ancien dispositif : 31 mars 2011)
  - soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel ils postulent. Dans ce cas, 2 années au moins devront avoir été effectuées au cours de 4 années précédant le 31 mars 2013 (ancien dispositif : 31 mars 2011).

Ce dispositif s'arrête le 12 mars 2018.

Dans ce cadre, un rapport sur la situation des agents de Mulhouse Alsace Agglomération remplissant les conditions d'éligibilité au dispositif d'accès à l'emploi titulaire ainsi que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ont été présentés au Comité technique du 8 mars 2018.

Il convient de relever que parallèlement, les textes relatifs aux parcours professionnels, aux carrières et à la rémunération (PPCR) applicables aux agents

de catégorie B sont parus au courant du mois de mai 2016 ; ce qui a permis à 18 agents de catégorie B d'accéder à ce dispositif en 2016.

Les textes relatifs aux parcours professionnels, aux carrières et à la rémunération applicable aux catégories A et C sont parus en 2017.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce dispositif, il est proposé d'ouvrir 7 postes à Mulhouse Alsace Agglomération en 2018.

L'ouverture de ces 7 postes constituera la dernière étape d'une démarche initiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016.

En application de l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération est soumis au Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération:

- Approuve ces propositions
- Charge Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

PJ : 1 Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN



# PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE



## Conseil d'Agglomération du 26 mars 2018

*Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires*

*Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique*

*Décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents*

*Décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.*

**Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire fixe le nombre d'emplois ouverts en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la GPEEC**

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire présente en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la GPEEC :

- Les grades des cadres d'emplois ouverts au recrutement réservé
- Le nombre d'emplois ouverts
- La répartition de ces emplois entre les sessions successives de recrutement
- Les conditions dans lesquelles les recrutements sont opérés, ces dernières prenant en compte notamment les acquis de l'expérience professionnelle

correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil.

<b>Les emplois ouverts à Mulhouse Alsace Agglomération</b>
--

**En 2018, 7 postes sont ouverts selon les modalités suivantes :**

**Filière Administrative**

Attaché	3
---------	---

**Filière Technique**

Ingénieur	2
Agent de maîtrise	2

---

<b>TOTAL</b>	<b>7</b>
--------------	----------

**Mulhouse Alsace Agglomération propose d'ouvrir ces postes en 2018**

## **Modalités des recrutements réservés par la voie des sélections professionnelles**

En application de la loi n°2012-647 du 12 mars 2012 telle que modifiée par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, lorsqu'il prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, le programme pluriannuel définit, outre le nombre d'emplois ouverts, les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés, lesquelles prennent notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois ou le corps d'accueil.

Les sélections professionnelles sont confiées à une commission d'évaluation professionnelle. Cette commission procède à l'audition des candidats en vue d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelle donne accès.

L'audition consiste en un entretien à partir d'un dossier remis par le candidat au moment de son inscription et comportant obligatoirement une lettre de candidature et un CV mais également tout élément complémentaire permettant d'apprécier son parcours professionnel: attestations de stage et/ou de formation, titres, travaux, œuvres....

L'audition démarre par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle.

Le déroulement des auditions s'inscrit dans la grille d'évaluation suivante:

### **I. Présentation générale et expérience du candidat.**

Cette partie vise à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois

#### A. Exposé du candidat

#### B. Compétences professionnelles acquises

- 1) Compétences théoriques: maîtrise des disciplines du métier
- 2) Compétences techniques: adaptation aux cas concrets, nouvelles pratiques
- 3) Compétences relationnelles: encadrement, contact avec les usagers

#### C. Expérience professionnelle

- 1) Dans la fonction publique territoriale
- 2) Dans la collectivité
- 3) Sur le poste actuel
- 4) Autres

### **II. Connaissance de l'environnement territorial**

#### A. Attribution des collectivités territoriales

#### B. Rôle des élus

#### C. Réformes en cours dans le secteur d'exercice

#### D. Enjeux actuels de la collectivité

#### E. Ouverture sur les enjeux d'intérêt général

**III. Motivations à intégrer la fonction publique territoriale et le grade**

A. Projet professionnel

B. Formations suivies

C. Perspectives de mobilités internes et externes



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**78 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**TARIFICATION DES TITRES DE TRANSPORTS URBAINS SOLEA ET  
DOMIBUS (131/8.7/392C)**

En sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, Mulhouse Alsace Agglomération définit les tarifs appliqués sur les réseaux Soléa et Domibus.

Sur le réseau Soléa, les recettes perçues annuellement auprès des voyageurs sont de l'ordre de 10,5 millions d'euros hors taxe, soit 22 % des charges d'exploitation. Elles contribuent donc de manière substantielle au financement du service.

Les enjeux actuels de la politique tarifaire sont :

- d'améliorer l'attractivité des transports publics en simplifiant la gamme tarifaire et l'achat des titres,
- de lutter contre la fraude,
- de simplifier la gamme tarifaire et de préparer l'arrivée du compte mobilité.

La proposition de grille tarifaire ci-jointe répond à ces objectifs en s'appuyant sur les mesures suivantes :

1. Le maintien du prix du titre unitaire à 1€50
2. Une évolution globale des tarifs en effet de masse de 0,84 %
3. Une clarification des conditions d'accès au titre « groupe 10 » et la suppression du tarif « poussette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la nouvelle grille tarifaire s'appliquant aux services de Soléa et de Domibus (titre « 1 voyage » exclusivement),
- fixe la date d'application des nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

PJ : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabian Jordan', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN

TARIFICATION DES TRANSPORTS URBAINS		
Nom du titre	Prix € TTC applicables à compter du 01/07/2018	Conditions d'utilisation
<b>Tickets</b>		
1 voyage	1,50	Un aller simple avec correspondance dans l'heure. Retour interdit.
Duo	2,80	Un aller-retour dans la journée ou un aller simple pour deux.
10 voyages	13,40	10 allers simples avec correspondance dans l'heure. Retour interdit.
5 voyages	7,00	5 allers simples avec correspondance dans l'heure. Retour interdit.
10 voyages réduit	11,00	10 allers simples avec correspondance dans l'heure pour les personnes âgées de 65 ans et plus, enfants de 4 à 10 ans inclus, invalides de guerre et aveugles. Retour interdit. Un justificatif peut être demandé lors du contrôle.
24h	4,30 (4.18*)	Ticket valable 24h après validation pour des voyages illimités sur le réseau Soléa, autocar et TER dans l'agglomération mulhousienne
Indigo	2,00	Ticket valable une journée pour des voyages illimités en cas de déclenchement Plan volontaire particules fines - ozone
3 jours	8,60	Ticket valable 3 jours calendaires après validation pour des voyages illimités
Famille	4,60	Un aller-retour dans la journée pour 3 à 5 personnes d'une même famille voyageant ensemble
Groupe 10	10,30	1 aller simple pour un groupe de 10 personnes + 1 accompagnateur gratuit avec correspondance dans l'heure. Les enfants de moins de 4 ans ne comptent pas.
Complément + 5 personnes	5,20	Complément pour 5 personnes supplémentaires au Groupe 10
Groupe scolaire	15,00	1 aller simple avec correspondance dans l'heure pour un groupe de 30 personnes maximum, accompagnateurs compris. Ce titre est réservé aux groupes scolaires des écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées de l'agglomération mulhousienne.
Ticket congrès	tarif dégressif selon durée	Ticket personnalisable réservé aux congressistes (mini 70 personnes). Il permet de circuler librement et en illimité sur le réseau Soléa pendant la période l'événement.
<b>Abonnements mensuels</b>		
Moins de 26 ans (mensuel)	19,70	Condition d'obtention : avoir entre 4 et 25 ans
26-64 ans (mensuel)	43,00	Condition d'obtention : avoir entre 26 et 64 ans
65 ans et plus (mensuel)	33,00	Condition d'obtention : avoir plus de 65 ans ; cet abonnement est également ouvert aux voyageurs en fauteuil roulant et aveugles titulaires de la carte d'invalidité
<b>Abonnements annuels</b>		
4-25 ans (annuel)	189,00	Condition d'obtention : avoir entre 4 et 25 ans
26-64 ans (annuel)	400,00	Condition d'obtention : avoir entre 26 et 64 ans
65 ans et plus (annuel)	300,00	Condition d'obtention : avoir plus de 65 ans ; cet abonnement est également ouvert aux voyageurs en fauteuil roulant et aveugles titulaires de la carte d'invalidité
Pass entreprise	400,00	Pass non nominatif à la disposition des collaborateurs d'une entreprise ou d'une association. Utilisable par une seule personne à la fois.
<b>Titres sociaux</b>		
Joker (mensuel)	17,00	Demandeurs d'emploi et personnes en situation de précarité. Abonnement attribué sur décision de la commune de résidence.
10 voyages demandeur d'emploi	6,70	
<b>Titres multimodaux m2A</b>		
P + tram	2,00	Parking pour la journée + aller/retour en tramway avec correspondance pour tous les passagers de la voiture jusqu'à 7 personnes
Option Auto	+50€	Option covoiturage, donnant accès au réseau Citiz à Mulhouse et dans toutes les villes partenaires Citiz en France. Cette option est à rajouter au montant annuel d'un abonnement.
<b>Titres multimodaux : prix public (entre parenthèses, la part Soléa)</b>		
<i>* les tarifs de ces titres sont donnés à titre indicatif, ils évoluent selon les dispositions prévues dans les conventions entre la Région Alsace, le CG68 et m2A (entre parenthèses, la part Soléa)</i>		
<b>Alsaplus</b>		
Alsaplus Groupe Journée	6,80 (6.63*)	Ticket valable un jour, le samedi, dimanche et jours fériés pour un groupe de 2 à 5 personnes pour des voyages illimités sur toutes les lignes bus, tram, autocar et TER dans l'agglomération mulhousienne
Alsaplus job (Mensuel)	(34,40*)	Destiné aux salariés pour des trajets multimodaux
Alsaplus job (Hebdomadaire)	(12,45*)	Destiné aux salariés pour des trajets multimodaux
Alsaplus campus (Mensuel)	(19,70*)	Destiné aux élèves de moins de 21 ans, apprentis de moins de 23 ans, étudiants de moins de 26 ans pour des trajets multimodaux régionaux.
Alsaplus campus (Hebdomadaire)	(12,45*)	Destiné aux élèves de moins de 21 ans, apprentis de moins de 23 ans, étudiants de moins de 26 ans pour des trajets multimodaux régionaux.
<b>DuAI</b>		
DuAI 1 combi	16,00* (3,00*)	Ticket 1 personne à la journée sur le périmètre RVF et Soléa
DuAI 2 combi	32,00* (6,00*)	Ticket FAMILLE à la journée valable pour 2 adultes qui peuvent être accompagnés gratuitement de 2 enfants de 4 à 11 ans sur le périmètre RVF et Soléa
DuAI M mini combi	116,00* (25,00*)	Abonnement mensuel entre Mulhouse et Müllheim avec le réseau Soléa
DuAI M combi	143,00* (25,00*)	Abonnement mensuel entre Mulhouse et Freiburg avec les réseaux RVF et Soléa
<b>Attitudes</b>		
Attitudes aller simple	A-B : 4,70*(1.30*) A-B-C : 5,20* (1.20*) A-B-C-D : 6,70* (1.20*)	Ticket valable entre 1 heure et 1h30 selon la distance parcourue. Le retour avec le même ticket n'est pas autorisé.
Attitudes aller-retour	A-B : 8,80*(2.80*) A-B-C : 10,20* (2.80*) A-B-C-D : 13,10* (2.80*)	Ticket valable le jour de la validation pour un aller-retour.
Attitudes carnet 10 billets	A-B : 35,80*(11.10*) A-B-C : 40,00* (10.80*) A-B-C-D : 51,10* (10.60*)	10 titres Attitudes Aller Simple
Attitudes Abonnement mensuel	A-B : 68,00*(28.10*) A-B-C : 79,90* (29.20*) A-B-C-D : 92,00* (29.20*)	Abonnement tout public ; mensuel valable du 1er au dernier jour du mois. Permet la libre circulation sur les zones choisies.



## Variation des tarifs 2017-2018

	tarifs 2017	tarifs 2018	Variation
<b>TICKETS</b>			
1 voyage	1,50 €	1,50 €	0,00%
Duo	2,80 €	2,80 €	0,00%
5 voyages	7,00 €	7,00 €	0,00%
10 voyages	13,40 €	13,40 €	0,00%
10 voyages tarif réduit	10,70 €	11,00 €	2,80%
24h*	4,30 €	4,30 €	0,00%
3 jours	8,20 €	8,60 €	4,88%
Famille	4,60 €	4,60 €	0,00%
Groupe 10 personnes	9,80 €	10,30 €	5,10%
Complément + 5 personnes	4,90 €	5,20 €	6,12%
Groupe scolaire	15,00 €	15,00 €	0,00%
<b>ABONNEMENTS</b>			
Moins de 26 ans mensuel	19,50 €	19,70 €	1,03%
Moins de 26 ans annuel	186,00 €	189,00 €	1,61%
26-64 mensuel	42,50 €	43,00 €	1,18%
26-64 annuel	396,00 €	400,00 €	1,01%
Plus de 65 ans mensuel	32,20 €	33,00 €	2,48%
Plus de 65 annuel	298,00 €	300,00 €	0,67%
Pass Entreprise annuel	395,00 €	400,00 €	1,27%
<b>TARIFICATION SOCIALE</b>			
10 voyages demandeurs d'emploi	6,70 €	6,70 €	0,00%
Joker mensuel	17,00 €	17,00 €	0,00%
<b>TITRE MULTIMODAL m2A</b>			
P+tram	2,00 €	2,00 €	0,00%
<b>TITRES MUTIMODAUX (part Soléa) *</b>			
<b>Alsaplus (TER+Soléa)</b>			
Alsaplus job mensuel	33,90 €	34,40 €	1,47%
Alsaplus campus mensuel	19,50 €	19,70 €	1,03%
Alsaplus job hebdomadaire	12,32 €	12,45 €	1,06%
Alsaplus campus hebdomadaire	12,32 €	12,45 €	1,06%
Alsaplus GJ m2a	6,80 €	6,80 €	0,00%
<b>Attitudes (tram-train) : prix moyen</b>			
1 voyage	1,23 €	1,23 €	0,00%
Duo	2,80 €	2,80 €	0,00%
carnet 10 voyages	10,73 €	10,83 €	0,93%
abonnement : Mois	28,53 €	28,83 €	1,05%
<b>Evolution globale en effet masse</b>			<b>0,84%</b>

\* tarif indicatif évoluant selon les dispositions des conventions



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**78 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE : TARIFICATION**  
**(131/8.7/441C)**

Mulhouse Alsace Agglomération souhaite donner un élan décisif à l'utilisation du vélo à assistance électrique sur son territoire. A ce titre, elle a acquis une flotte de 565 vélos en bénéficiant de l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la démarche « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Ces vélos à assistance électrique seront proposés à la location longue durée aux habitants des communes de l'agglomération afin de favoriser leur usage pour les déplacements quotidiens entre le domicile et le travail. La gestion de ce dispositif (contrats de location et entretien des vélos) sera confiée à un prestataire privé sur le fondement d'un marché de services d'une durée de 3 ans, reconductible une fois.

Il convient de fixer les tarifs de location des vélos ainsi que les tarifs des réparations et de déplacement du prestataire liés à leur entretien et aux réparations.

Il est proposé de fixer un tarif forfaitaire mensuel unique de location à 37 € TTC.

Le tarif de location inclut :

- la mise à disposition du vélo au local du prestataire, au domicile du locataire, ou à la Mairie de sa commune,
- 2 révisions annuelles d'entretien du vélo qui pourront se faire au local du prestataire ou au domicile du locataire,
- les réparations liées à l'usage courant du vélo.

Le tarif de location n'inclut pas :

- le coût des réparations ne résultant pas de l'usage courant du vélo,
- les déplacements au domicile du locataire liés à l'entretien courant hors les 2 révisions annuelles,
- les déplacements au domicile du locataire liés aux réparations ne résultant pas de l'usage courant du vélo.

Le tarif du déplacement (aller-retour) au domicile du locataire lié à la réparation du vélo ou à son entretien (hors révisions biannuelles) est fixé à 10 € TTC. Il est identique, quelle que soit la commune de destination.

Les réparations sont facturées selon la grille tarifaire annexée à la présente délibération qui inclut le coût de remplacement des pièces détachées et la main d'œuvre.

La caution demandée lors de la mise à disposition d'un vélo est fixée à 800 € TTC, non encaissable. Une régie communautaire sera créée pour l'encaissement des recettes et la gestion des cautions.

Ce service public de location de vélos électriques entre dans le dispositif de prise en charge de l'abonnement par l'employeur à hauteur de 50%. Il sera compatible avec le projet de compte mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve les tarifs ci-dessus,
- approuve la grille tarifaire des réparations,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN

Locations des vélos à assistance électrique de Mulhouse Alsace Agglomération :  
tarifs de remplacement des pièces détachées (main d'œuvre comprise)

Nom du produit	Code article	Prix TTC
ACCESSOIRES NEXUS 7V COLLIER 5/8 INOX + OUTER CASING Y74Y98160	PREN10	9 €
BATTERIE VAE 36V 11AH AVEC FEU INTEGRE	PAPBBT17-V01	370 €
BEQUILLE CENTRALE DOUBLE ALU SILVER + VIS L.50MM	PABQ33	19 €
CABLE MOTEUR VAE ARCADE L.1M50	PRENA8	18 €
CABLE MOTEUR VAE BAFANG	PREND6	12 €
CABLE PRINCIPAL 4 CONNECTEURS VAE ARCADE	PRENA7	27 €
CABLE PRINCIPAL 4 CONNECTEURS VAE BAFANG	PREND4	23 €
CACHE GRIS POUR PIGNON CARDAN VAE	PREN62	2 €
CAPTEUR COUPE-CIRCUIT DEPORTE ROLLER BRAKE VAE ARCADE	PRENA5	20 €
CAPTEUR DE ROTATION DE PEDALAGE VAE BAFANG	PREND8	11 €
CAPTEUR DE ROTATION PEDALAGE VAE ARCADE	PRENA4	5 €
CARDAN SEUL POUR CADRE VAE 26 NEX 7 (Lg 443.7 mm) NPC	PCATC2	100 €
CAVALIER A PINCE POUR GARDE-BOUE ARRIERE VAE 26"	PAGBCL02	2 €
CHAMBRE A AIR 26X1.50/1.75" ANTICREV.KENDA VALVE SCHRAEDER	PRCA64	5 €
CHARGEUR DE BATTERIE VAE ARCADE 36V (PAPBBT16-17-18)	PACCHBT08	45 €
CINTRE VAE ALU L.610MM NR-AL-14	PPCT34	10 €
COMPTEUR DIGITAL VAE ARCADE 36V DISPLAY NOIR	PPCTCP27	53 €
COMPTEUR DIGITAL VAE BAFANG	PPCTCP32	101 €
CONTROLEUR 36V VAE ARCADE E-CARDAN 26"	PAPBCT08	40 €
CONTROLEUR 36V VAE BAFANG V2	PAPBCT13-3	88 €
DISQUE AIMANTE CAPTEUR DE PEDALAGE VAE BAFANG	PREND7	5 €
DISQUE AIMANTE D.80MM ROTATION DE PEDALAGE VAE ARCADE	PRENA3	4 €
FEU ARRIERE INTEGRE VAE POUR BATTERIE GRISE	PAECAR03	27 €
FEU ARRIERE INTEGRE VAE POUR BATTERIE NOIRE	PAECAR04	27 €
FEU AVANT A LED PETIT MOD. + SUPPORT INOX VAE	PAECA03	4 €
FEU AVANT SPRINT SWITCH STANDARD SUPPORT INOX MONTE+FIL VAE	PAEC90	10 €
FIL DE LUMIERE AVANT VAE ARCADE L.1M35	PAECFL16	5 €
FIL DE LUMIERE AVANT VAE BAFANG L.1M10	PAECFL20	4 €
FOND DE JANTE 26" HPM 22X1680MM HTE RESISTANCE BLEU	PRFJ19	2 €
FOURCHE SUSPENSION SUNTOUR 26 BLANCHE VAE	PFSP85	34 €
FOURCHE SUSPENSION SUNTOUR 26 NOIRE VAE	PFSP86	34 €
FREIN A ROULEAU GM	PPFRD3	33 €
FREIN AR ROLLERBRAKE BRIM45 NEXUS 7V AVEC VENTILATION ANTI-CORROSION	PPFR93	19 €
GARDE-BOUE AV 26" ENVELOPPANT GRIS 9006 MAT (avec 1 équerre)	PAGBH1	41 €
GARDE-BOUE AR 26" F54 GRIS PLAST.+BAVETTE ASS (POUR G-B VPAGBC9)	PAGBH7	11 €
JEU DE DIRECTION AHEADSET SEMI-INTEGRE 1"1/8 NECO POUR VAE	PPJD22	6 €
LEVIER DE FREIN ARRIERE VAE BAFANG	SPPLV23	22 €
LEVIER DE FREIN AVANT VAE BAFANG	SPPLV19	8 €
LEVIERS DE FREIN ROLLER BRAKE ALHONGA ALU D&G LA PAIRE	PPLV65	12 €
MANETTE REVOSHIFT NEXUS DROITE 7V SHIMANO POUR VAE	PTMN58	10 €
MANIVELLE DROITE ALU 170MM POUR CARDAN "CARRE DECALE"	PTMMD04	5 €
MANIVELLE DROITE ALU 170MM POUR CARDAN "CARRE STANDARD"	PTMMD01	5 €
MANIVELLE GAUCHE ALU 170MM POUR CARDAN "CARRE DECALE"	PTMMG04	6 €
MANIVELLE GAUCHE ALU 170MM POUR CARDAN "CARRE STANDARD"	PTMMG01	6 €
MOTEUR AVANT 205W VAE BAFANG	A008908	153 €
MOTEUR AVANT ELECTRIQUE 36V 250W ARCADE AVEC SORTIE CABLE A DROITE VAE	SPRMFELC13	153 €
MOYEU ARRIERE NEXUS 7V ASGC30007RASS	PRMR40	85 €
PATTE LATERALE PORTE-BAGAGES PEINTE L.160MM VAE (UNITE)	PAPBFX13	1 €
PIGNON HELICOÏDAL POUR MOYEU NEXUS-7 CARDAN BIKE	PRPG08	7 €
PNEU 26X1.75 CITY K935 K- VAE (Max 4.5 Bar)	PRPNK0	17 €
POIGNEE ERGO PVC70 DROITE NOIRE L.90MM VAE	PPPG56-V01	2 €
PORTE-BAGAGES 26" PHOSPHATE POUR VAE ARCADE (COULEUR A PRECISER)	PAPB63	48 €
POTENCE ALU REGLABLE VAE AUTO QUILLE 180 D.25.4MM JD-373N	PPPT76	31 €
POTENCE ALU REGLABLE VAE BAFANG	PPPTA8	26 €
RESSORT ANTIROTATION POUR VAE	PCAT59	5 €
ROUE ARRIERE 26" M260 NOIR NEXUS7 RAYONS INOX VAE	PRR1C0	111 €
ROUE AVANT 26 M 260 NOIR VAE 36V 250W ARCADE RAYONS INOX	PRF1C2	86 €
ROUE AVANT MOTEUR BAFANG	A008167	209 €
SANDOW TRIPLE POUR PORTE-BAGAGES VAE	PAPBSDA6	5 €
SERRURE DE BATTERIE AVEC CLES POUR VAE	PAPBCT08C-3	11 €
SUPPORT DE BATTERIE CONTROLEUR NOIR VAE ARCADE	PAPBCT12-01	30 €
SUPPORT PANIER INFÉRIEUR POUR PANIER VAE	PAPNSP25	3 €
SURGAINE NOIRE TRESSEE OUVERTE D.17	XXXX	2 €
VIS BTR INOX POUR CARDAN L.45MM (BEQUILLE A VIS PABQ33)	PVVSC7	1 €



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**76 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE D'INITIATION A LA  
NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT « LE MOULIN» A LUTTERBACH  
(042/7.5.6/389C)**

Dans le cadre de sa compétence relative à la protection, à la mise en valeur et à l'éducation à l'environnement, Mulhouse Alsace Agglomération contribue au fonctionnement du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement « Le Moulin » à Lutterbach (CINE) dont les missions participent à la sensibilisation aux enjeux de biodiversité, de nature en ville, de prévention des déchets et de développement durable.

Pour lui permettre de poursuivre ses missions, m2A lui accorde un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Il est proposé que le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018 soit identique au montant versé en 2017 soit **56 000 €**.

- 20 000 € ont déjà été versés en début d'année afin de permettre au CINE de fonctionner (délibération 334C du 11 décembre 2017).
- Le solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 s'élève alors à **36 000 €**.

Les crédits seront proposés au budget primitif 2018

Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 833  
Service gestionnaire et utilisateur 042  
Ligne de crédit n° 69

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le montant de la subvention
- approuve le versement du solde de la subvention de 36 000 €
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires

PJ : une convention

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN

## CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Président, M. Fabian JORDAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 mars 2018, ci-après dénommée "m2A",

et

L'Association de Gestion et d'Animation du Moulin - CINE de l'Agglomération Mulhousienne, représentée par son Président, M. Henri JENN, ci-après dénommée "l'Association",

il est convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

Dans le cadre de sa compétence relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, m2A entend favoriser l'accès de tous à un contact avec la nature, faciliter l'insertion dans la ville par l'intermédiaire d'une éducation à l'environnement urbain et renforcer les liens entre le monde rural et le monde urbain. La concrétisation de ces objectifs passe notamment par la création du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de m2A, composé de locaux équipés et de terrains aménagés, propriété de m2A, laquelle en a confié la gestion et l'animation à l'Association du CINE.

Le cadre général des relations entre m2A et l'Association de Gestion et d'Animation du CINE est défini dans la convention de gestion et d'animation du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de l'Agglomération Mulhousienne du 14 février 2000.

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, complétée par le décret 2001-495 du 6 juin 2001. Elle a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération et l'Association du CINE.

Les obligations respectives de la Communauté d'Agglomération et de l'Association ont été définies dans la convention en date du 14 février 2000. Elles restent valables pour l'année 2018 sauf dispositions contraires prises en application des articles 17 et 18 de ladite convention.

Sont précisées au titre de l'année 2018 par la présente, les modalités d'application des articles 7 "Subventions" et 16 "Reddition des comptes, présentation des documents financiers".

## ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour aider l'Association à remplir ses missions telles que définies dans la convention du 14 février 2000 et rappelées dans la présente, m2A fixe annuellement, dans le cadre de la préparation de son propre budget, le montant de son concours financier.

A cet effet, l'Association présente annuellement à m2A une demande de subvention qui précise les objectifs d'actions pour l'année à venir.

Au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, la subvention accordée à l'Association du CINE s'élève à 56 000 €

Cette aide sera payée à l'Association en deux versements, par mandat administratif sur le compte CCM LUTTERBACH, Banque 10278 Guichet 03012 Cpte 00027220345 Clé 54 après présentation par celle-ci d'une demande écrite signée par son Président.

## ARTICLE 3 : SUIVI / CONTROLE

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 complété par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'Association sera soumise au contrôle de m2A :

- L'Association devra communiquer au plus tard le 30 avril de la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, son rapport moral de l'année écoulée, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée
- D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment sur demande de m2A de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.
- Par ailleurs l'association s'engage à ne pas louer les locaux dont elle est gestionnaire à des groupements susceptibles de causer, par leurs actes ou leurs propos, des troubles à l'ordre public.

## ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue et acceptée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Fait à Mulhouse en deux exemplaires, le

Pour Mulhouse Alsace Agglomération,

Pour l'Association du CINE

Le Président

Le Président

Fabian JORDAN

Henri JENN





**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**73 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A**  
**L'AGENCE LOCALE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ALME)**  
**(042/7.5.6/419C)**

Dans le cadre de sa compétence relative à l'énergie, à la mise en valeur du patrimoine bâti communal et communautaire, Mulhouse Alsace Agglomération a contribué à créer l'Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie (ALME).

Les missions de l'ALME ont pour objectif de développer des actions visant à réduire l'impact sur l'environnement et sur le changement climatique par l'utilisation rationnelle de l'énergie et par la promotion des énergies renouvelables.

Pour lui permettre de poursuivre ses missions, m2A assure à l'ALME, depuis sa création en 1999, un soutien financier par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, fixée chaque année dans le cadre de son budget.

Il est proposé que le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018 soit identique au montant versé en 2017 et qu'il s'élève à **68 000 €**.

- 20 000 € ont déjà été versés à la structure par m2A conformément à la délibération 338C du 11 décembre 2017.
- Le solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 s'élève à **48 000 €**.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018

Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 93  
Service gestionnaire et utilisateur 042  
Ligne de crédit n° 650

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le versement du solde de la subvention de 48 000 €
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : une convention

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabian JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN

## CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Entre

**Mulhouse Alsace Agglomération m2A**, représentée par son Président, M. Fabian JORDAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 mars 2018, ci-après dénommée "m2A",

et

**L'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie**, représentée par son Président, M. Joseph GOESTER, ci-après dénommée "l'ALME",

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Mulhouse Alsace Agglomération a créé l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie (ALME) le 1<sup>er</sup> septembre 1999, en collaboration avec la Ville de Fribourg, dans le cadre du programme européen SAVE. Les partenaires de ce programme étaient : la Commission Européenne (DG-TREN), l'ADEME, EDF/GDF, l'OPAC Mulhouse-Habitat. Le financement de l'ALME a été assuré par ces partenaires sur la période septembre 1999 à août 2002.

Dans le cadre de sa compétence relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, m2A a mis en place une politique locale de gestion de l'énergie. Celle-ci permet d'améliorer la qualité de l'air et de lutter contre l'effet de serre, conformément aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial engagé en 2006, actualisé en décembre 2010, ainsi que du Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique. La réalisation de ces objectifs nécessite d'inscrire les actions dans la durée.

Les missions de l'ALME ont pour objectif de développer des actions visant à réduire l'impact sur l'environnement et sur le changement climatique par l'utilisation rationnelle de l'énergie. A l'instar des années précédentes, l'ALME a présenté à m2A une demande de subvention qui précise les objectifs d'actions pour l'année à venir.

Compte-tenu des actions d'intérêt communautaire menées par l'ALME, m2A entend poursuivre son soutien financier à l'ALME.

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention, conclue en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, complétée par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, a pour objet de préciser les modalités de financement de l'ALME par m2A au titre de l'année 2018 pour la réalisation d'actions sur la question de l'énergie, détaillées dans les articles suivants.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES**

Pour soutenir les actions engagées par l'ALME et l'aider dans son fonctionnement, m2A verse une subvention à l'ALME pour soutenir l'activité des 2 EIE (Espace Information Energie) sur le territoire de m2A. Cette aide de m2A complète la participation accordée par l'ADEME et par la Région Grand Est aux E.I.E, qui assurent annuellement le financement de cette opération.

Ainsi, pour 2018, l'aide financière allouée par m2A à l'ALME est fixée à **68 000 €**. Cette aide sera payée, selon les règles et délais comptables en vigueur dans les établissements publics de coopération intercommunale, à l'Association, après présentation par l'ALME d'une demande écrite signée par son Président en deux versements, par mandat administratif, sur le compte bancaire suivant :

Crédit Mutuel, Guichet 3003, Compte n° 00020095801 clé 65.

## **ARTICLE 3 : SUIVI / Contrôle**

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, complété par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'Association sera soumise au contrôle de m2A :

- L'association devra communiquer au plus tard le 31 mai de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, une copie certifiée de ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, son rapport d'activité de l'année écoulée, ainsi que le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi précitée.
- D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment sur demande de m2A de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

Elle s'engage à faire mention de la participation de m2A sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias

## **ARTICLE 4 : ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de m2A puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de prime correspondant.

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITE**

L'aide financière apportée par m2A aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à l'association ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

## **ARTICLE 6 : UTILISATION DE LA SUBVENTION**

En cas de non-exécution des actions décrites aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sans l'accord écrit de la collectivité, l'association reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à m2A la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des dispositions de l'article 3.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite des actions, l'association devra rembourser à m2A la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de m2A pour la modification des actions.

Les reversements sont effectués par l'association dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par m2A.

#### **ARTICLE 7 : NOUVELLE CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect par l'association des engagements énumérés à l'article 3 ainsi qu'à l'utilisation de la subvention conformément aux objectifs et actions décrits aux articles 1<sup>er</sup> et 2.

#### **ARTICLE 8 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

#### **ARTICLE 10 : RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### **ARTICLE 11 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à MULHOUSE, en deux exemplaires, le 26 mars 2018

Pour Mulhouse Alsace Agglomération,  
Le Président

Pour l'ALME,  
Le Président

Fabian JORDAN

Joseph GOESTER



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**77 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION ATMO GRAND EST - ASSOCIATION  
DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR (042/7.5.6/424 C)**

Dans le cadre de sa compétence relative à la qualité de l'air, Mulhouse Alsace Agglomération gère la mission « Gestion de la qualité de l'air » pour le compte des 39 communes qui la composent.

ATMO Grand Est est l'organisme régional portant agrément d'une association de surveillance de la qualité de l'air au titre du code de l'environnement, après fusion des entités alsacienne (anciennement ASPA), lorraine et champenoise au 1er janvier 2017.

A ce titre, les projets initiés et portés par la structure s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre du service de surveillance de la qualité de l'air reconnu service d'intérêt économique général au sens du droit de l'Union Européenne. L'action d'ATMO Grand Est donne ainsi lieu à compensations financières.

**Subvention 2018**

Mulhouse Alsace Agglomération, membre du collège collectivités, octroie chaque année un soutien financier à ATMO Grand Est afin de garantir ses activités dans le domaine de la surveillance et de la connaissance des concentrations de polluants dans les zones urbaines.

Il est proposé de soutenir ATMO Grand Est **pour l'année 2018** au travers d'une **subvention de** :

- **68 000 € TTC<sup>1</sup> pour le fonctionnement**, prévus au budget primitif 2018  
« *Subvention ATMO Grand Est* » (en référence subvention 2017 : 68 000€)  
Imputation Ch. 65 Nature 6574 Fonct. 833 LC n°15424
- **10 964 € TTC pour l'investissement**, prévus au budget primitif 2018 –  
« *Subvention d'équipement ATMO Grand Est* » (en référence subvention 2017 : 10 749 €)  
Imputation Ch. 204 Art. 204181 Fonct. 830 LC n° 15365

**Programme de travail de la mission « gestion de la qualité de l'air » pour l'année 2018**

Dans le cadre du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA), des interventions pour la qualité de l'air intérieur sont envisagées. Il est proposé de permettre à ATMO Grand Est d'intervenir occasionnellement dans les établissements dont m2A est propriétaire afin de réaliser des mesures de qualité de l'air intérieur. Ces interventions ne donneront pas lieu à une compensation financière mais devront être notifiées par avance à m2A.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les propositions de subventions à ATMO Grand Est,
- charge M. le Président ou son représentant de signer la convention d'objectifs et d'accomplir tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

PJ : une convention

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN

---

<sup>1</sup> Les montants alloués à Atmo Grand Est détaillés dans la présente délibération sont nets de TVA en vertu du régime fiscal applicable aux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.



# **CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2018**



## CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2018

### Entre

**Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**, représentée par son Président, M. Fabian JORDAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 mars 2018, ci-après dénommée « m2A »,

### Et

**L'Association ATMO GRAND EST**, association régie par les articles 21 à 79 du Code civil local, dont le siège social est situé à l'Espace Européen de l'Entreprise de Strasbourg, 5 rue de Madrid, 67300 Schiltigheim, n° de SIRET 822 734 307 00017, représentée par son Président, M. Jean-François HUSSON, ci-après dénommée « ATMO GRAND EST »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

- Considérant le projet initié et conçu par ATMO GRAND EST conforme à son objet statutaire.
- Considérant qu'en application des articles L 221-1 et suivants du code de l'environnement, l'Etat assure, avec le concours des collectivités territoriales dans le respect de leur libre administration et des principes de la décentralisation, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement. Dans chaque région, et dans la collectivité territoriale de Corse, l'Etat confie la mise en œuvre de cette surveillance à un ou des organismes agréés.
- Considérant que ATMO GRAND EST est l'organisme agréé sur la région Grand Est au titre de l'article L. 221-3 du code de l'environnement, pour une durée de trois ans à compter de la date de l'arrêté du 13 décembre 2016, portant agrément d'une association de surveillance de la qualité de l'air au titre du code de l'environnement (livre II, titre II) du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, publié au Journal Officiel du 27 décembre 2016.
- Considérant le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
- Considérant que la compétence « lutte contre les pollutions de l'air et les nuisances sonores » auparavant détenue par le SIVOM a été transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à m2A.
- Considérant que les missions d'ATMO GRAND EST participent de cette politique.
- Considérant que l'activité de surveillance de la qualité de l'air constitue un service d'intérêt économique général au sens du droit de l'Union européenne, nécessitant la mise en œuvre d'obligations de service public.
- Considérant le programme régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) élaboré par ATMO GRAND EST pour les années 2017 à 2021 selon l'article 5 de l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public et les orientations stratégiques annuelles du ministère chargé de l'environnement.

Dans ce cadre, m2A entend soutenir les actions initiées et conçues par ATMO GRAND EST qui s'inscrivent dans ce service d'intérêt économique général en lui octroyant une compensation financière<sup>1</sup> au regard de ses obligations de service public conformément à la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne publiée au JOUE L7/3 à L7/10 du 11 janvier 2012.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, les parties s'engagent :

Pour ATMO GRAND EST : à fournir le service de surveillance et d'étude de la pollution atmosphérique avec toutes les obligations de service public qui en découlent et qui sont détaillées dans l'article 2 de la présente convention.

Dans ce cadre, l'association réalisera les actions inscrites dans son programme de surveillance de la qualité de l'air 2017-2021 (PRSQA) qui constitue son programme d'actions, adopté en Conseil d'Administration.

Pour m2A : à verser à ATMO GRAND EST une subvention compensatoire du fait des obligations de service public qu'elle prend en charge dans le cadre de la fourniture du service de surveillance et d'étude de la pollution atmosphérique. Les modalités de cette subvention compensatoire sont détaillées dans la présente convention sans préjudice des règles nationales et celles de l'Union européenne en matière des aides publiques aux entreprises et sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la collectivité.

## **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Les actions relevant d'un service d'intérêt économique général que ATMO GRAND EST entend développer sur le territoire communautaire comportent, pour la durée de la présente convention, les obligations de service public suivantes :

- Accès universel : l'ensemble des données et rapports produits par ATMO GRAND EST sont systématiquement rendus publics.
- Continuité du service : garantie de la continuité du service au profit du public concerné, en veillant notamment à une amplitude horaire suffisante, via un système d'astreintes permettant la mise en œuvre d'alertes en cas de pic de pollution.
- Qualité du service : maintien d'un haut niveau de qualité de services garanti par les procédures de travail d'ATMO GRAND EST basées sur la norme de management qualité ISO 9001 – v2015.

## **ARTICLE 3 : PARAMETRES DE CALCUL DE LA SUBVENTION**

### *3.1 Principe*

Le coût éligible des actions estimé à 68 000 € pour la partie fonctionnement et 10 964 € TTC pour la partie investissement, sur la durée de la convention, est défini en conformité avec les budgets

---

<sup>1</sup> Les montants alloués au titre de cette compensation financière et détaillés dans la présente convention sont nets de TVA en vertu du régime fiscal applicable aux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

prévisionnels figurant en annexe et détaillé à l'article 4. Le besoin de financement public prend en compte toutes les recettes affectées aux actions.

Le budget prévisionnel des actions indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière de l'administration établis en conformité avec les règles définies à l'article 3.2 et l'ensemble des recettes affectées.

### *3.2 Estimation des coûts*

Les coûts à prendre en considération comprennent les coûts occasionnés par la mise en œuvre des actions, conformément au dossier de demande de subvention présenté par ATMO GRAND EST.

Ils comprennent notamment les coûts directement liés à la mise en œuvre des actions, qui :

- sont liés à l'objet des actions ;
- sont nécessaires à la réalisation des actions ;

### *3.3 Adaptation du budget*

Lors de la mise en œuvre des actions, ATMO GRAND EST peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation des actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1.

ATMO GRAND EST notifie ces modifications à m2A par écrit dès qu'elle peut les évaluer.

En cas d'acompte, le versement du solde annuel conformément à l'article 5 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

## **ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

La contribution financière de m2A ne peut être versée à ATMO GRAND EST que sous réserve des trois conditions suivantes :

- La délibération de la collectivité approuvant le budget primitif.
- Le respect par ATMO GRAND EST des obligations lui incombant au titre de la présente convention.
- La vérification par m2A que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action.

Dans ce cadre, m2A accorde à ATMO GRAND EST, en 2018, les subventions suivantes :

- 68 000 € TTC pour les actions de fonctionnement
- 10 964 € TTC pour les actions d'investissement

ATMO GRAND EST s'engage à utiliser l'intégralité de cette subvention pour mener à bien ses missions et le financement d'équipements décrits dans l'article 1.

## **ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention de fonctionnement sera versée, après délibération du Conseil d'Agglomération, en deux fois : la première partie, correspondant à 80% du montant total soit 54 400 € TTC, interviendra sur présentation du budget prévisionnel de l'année en cours, du bilan financier de l'année

précédente, après signature de la présente convention et vote du budget primitif de m2A ; le solde sera versé sur production des rapports d'activité et du bilan comptable relatifs à l'exercice en fin d'année.

Le montant de la subvention d'investissement sera versé sur présentation des factures correspondantes.

Les versements des subventions de fonctionnement et d'investissement seront effectués selon les procédures et délais comptables en vigueur dans les collectivités territoriales, au compte de ATMO GRAND EST n°00020275501, CIC CAE DE STRASBOURG.

## **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE ATMO GRAND EST**

ATMO GRAND EST s'engage à fournir au plus tard dans les 6 mois de la clôture de l'exercice 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations de service public prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les indicateurs d'évaluation mentionnés à l'article 7. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

- Une copie certifiée de son budget et le cas échéant le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- Son rapport d'activité.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par ATMO GRAND EST, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la m2A sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ATMO GRAND EST s'engage à faire parvenir au plus tard quatre mois après la fin de la campagne le rapport d'exécution final dont il est fait mention à l'article 5.

ATMO GRAND EST s'engage enfin à faire mention de la participation de m2A sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias.

## **ARTICLE 7 : EVALUATION**

M2A procède conjointement avec ATMO GRAND EST à l'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact des actions au regard de l'intérêt général, en fonction d'indicateurs du rapport d'activités de ATMO GRAND EST adopté en Conseil d'Administration annuellement et de son bilan du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRsQA). Ces indicateurs concernent des données « études » : demandes d'intervention de ATMO GRAND EST, taux de diffusion annuel de l'indice

quotidien qualité de l'air, prévisions d'indices de qualité de l'air, fréquentation du site internet, gestion des alertes, bilan quantitatif des campagnes de mesures réalisées...

#### **ARTICLE 8 : MOYENS POUR EVITER LES SURCOMPENSATIONS**

M2A contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service d'intérêt économique général.

ATMO GRAND EST s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par m2A de la réalisation des objectifs et actions énumérés à l'article 1, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, ATMO GRAND EST remet, dans un délai de six mois, un bilan concernant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

#### **ARTICLE 9 : ASSURANCES**

ATMO GRAND EST souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile au titre de ses activités. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de m2A puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

#### **ARTICLE 10 : RESPONSABILITE**

L'aide financière apportée par m2A ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à ATMO GRAND EST ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

#### **ARTICLE 11 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue et acceptée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

#### **ARTICLE 12 : DIFFICULTE D'EXECUTION ET SANCTIONS**

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1 sans l'accord écrit de m2A, ATMO GRAND EST reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à m2A la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des dispositions de l'article 6.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, ATMO GRAND EST devra rembourser à m2A la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de m2A pour toute modification de l'objet.

m2A demandera le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière excédant le coût de la mise en œuvre du service d'intérêt économique général. Toutefois si ce montant ne dépasse pas 10 % du montant de la compensation annuelle, m2A peut décider, en cas de

nouvelle convention, de reporter l'excédent sur l'année suivante et le déduire du montant de la compensation prévu pour cette nouvelle année.

La décision de m2A intervient après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. m2A en informe ATMO GRAND EST par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les reversements sont effectués par ATMO GRAND EST dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par m2A.

#### **ARTICLE 13 : CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect par ATMO GRAND EST des engagements énumérés aux articles 6 à 8 ainsi qu'à l'utilisation de la subvention conformément aux objectifs et actions décrits à l'article 1.

#### **ARTICLE 14 : AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par m2A et ATMO GRAND EST. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 15 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **ARTICLE 16 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Strasbourg.

#### **ARTICLE 17 : LISTE DES ANNEXES**

- annexe n° 1 : Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) de ATMO GRAND EST pour la période 2017 à 2021 disponible auprès de ATMO GRAND EST ou du service développement durable de m2A.
- annexe n°2 : Budget prévisionnel 2017-2018 de ATMO GRAND EST

Fait à MULHOUSE, en deux exemplaires originaux, le 26 mars 2018.

Pour ATMO GRAND EST  
Le Président,

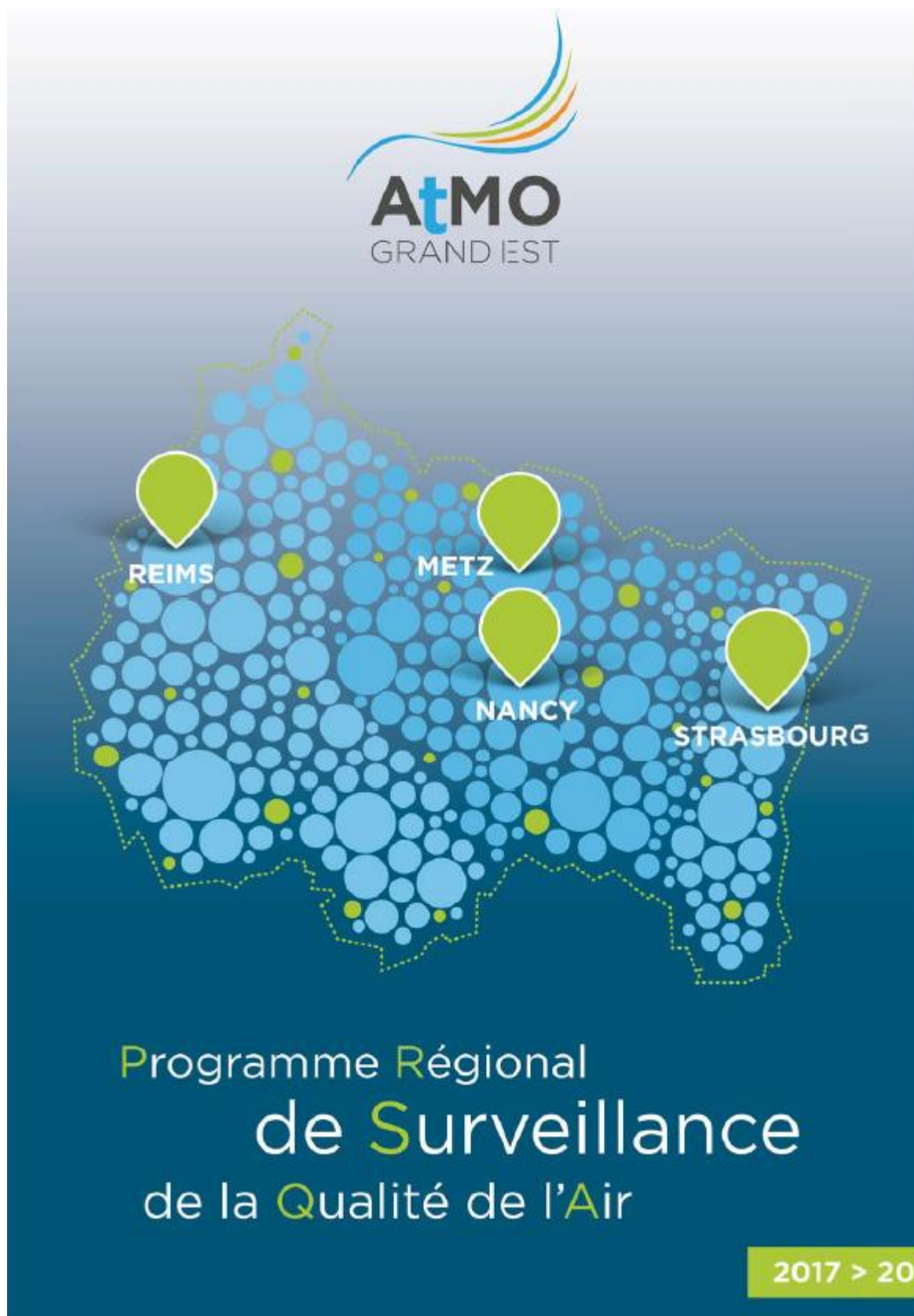
Pour Mulhouse Alsace Agglomération  
Le Président,

M. Jean-François HUSSON

M. Fabian JORDAN

**ANNEXE 1 : PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR (PSQA)  
DE ATMO GRAND EST 2010-2017**

*(disponible auprès de ATMO GRAND EST ou du service développement durable de m2A)*





## A. RÉPONDRE AUX BESOINS D'OBSERVATION

<b>L'optimisation des outils de la surveillance de la qualité de l'air</b>	
<b>ACTION 1</b>	Gérer et optimiser les outils de la surveillance de la qualité de l'air 8
<b>ACTION 2</b>	Évaluer les inégalités d'exposition 10
<b>ACTION 3</b>	Mieux connaître et hiérarchiser les sources de pollution 10
<b>ACTION 4</b>	Contribuer à la gestion des situations post-accidentelles 11
<b>Une structuration des observatoires</b>	
<b>ACTION 5</b>	Adapter le dispositif interne d'alerte à la pollution 11
<b>ACTION 6</b>	Optimiser les inventaires Air Climat Energie 12
<b>ACTION 7</b>	Structurer l'observatoire régional de la qualité de l'air intérieur 12
<b>ACTION 8</b>	Co-construire un observatoire régional de la pollution allergo-pollinique 13
<b>ACTION 9</b>	Renforcer l'observatoire régional des produits phytosanitaires 14
<b>ACTION 10</b>	Harmoniser l'observatoire régional indépendant de mesures de la Radioactivité 15

## B. DÉPLOYER L'EXPERTISE ET DES OUTILS AU SERVICE DE L'ACTION

<b>Des outils d'accompagnement aux différentes échelles de territoire</b>	
<b>ACTION 11</b>	Alimenter le volet Air Climat Energie Santé des observatoires et bilans territoriaux 16
<b>ACTION 12</b>	Accompagner les plans et programmes publics 16
<b>ACTION 13</b>	Participer à l'élaboration des plans d'actions des acteurs privés des secteurs émissifs 17
<b>ACTION 14</b>	Contribuer à l'évaluation économique au service de l'action 17
<b>ACTION 15</b>	Contribuer au "Porter à connaissance" réglementaire et institutionnel 18
<b>Une interface Air-Santé à déployer</b>	
<b>ACTION 16</b>	Développer des bases de données au service des acteurs de la Santé 18
<b>ACTION 17</b>	Soutenir la prise en compte de l'air dans les plans Santé 19
<b>ACTION 18</b>	Accompagner l'amélioration de la qualité de l'air intérieur 19

## C. S'ENGAGER SUR LES THÉMATIQUES ÉMERGENTES

<b>Une veille et un accompagnement sur les risques émergents</b>	
<b>ACTION 19</b>	Assurer une veille sur les enjeux déjà identifiés 20
<b>ACTION 20</b>	Accompagner les partenaires sur l'évaluation des thématiques émergentes déjà identifiées 21
<b>Une réponse aux demandes sociétales émergentes</b>	
<b>ACTION 21</b>	Identifier les demandes sociétales 22
<b>Des démarches innovantes au service de l'évaluation de l'état de l'environnement</b>	
<b>ACTION 22</b>	Assurer une veille sur les technologies innovantes de surveillance 23
<b>ACTION 23</b>	Évaluer les potentialités des analyseurs connectés 23

## D. DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION MOBILISATRICE ET INNOVANTE

<b>L'animation d'un réseau d'acteurs</b>	
<b>ACTION 24</b>	Créer un réseau d'acteurs territoriaux 24
<b>L'intégration de la communication dans l'ère numérique</b>	
<b>ACTION 25</b>	Répondre aux exigences réglementaires de diffusion 25
<b>ACTION 26</b>	Inscrire l'information sur l'atmosphère dans l'ère numérique 26
<b>ACTION 27</b>	Donner aux citoyens et aux décideurs les clefs de l'action 27
<b>ACTION 28</b>	Sensibiliser pour mobiliser 28

## E. RÉUSSIR LE PRSQA

<b>Un système de management accompagnant</b>	
<b>ACTION 29</b>	Consolider le Système de Management Intégré 30
<b>ACTION 30</b>	Préparer aux métiers de demain 30
<b>Ecouter, innover, collaborer</b>	
<b>ACTION 31</b>	Animer un réseau d'acteurs territoriaux alimentant la gestion territoriale de la qualité de l'atmosphère 31
<b>ACTION 32</b>	Favoriser l'innovation 32
<b>ACTION 33</b>	Développer des partenariats par des programmes nationaux, transfrontaliers et internationaux 32
<b>Evolution du budget</b>	
<b>ACTION 34</b>	Identifier un modèle économique pérenne 33
<b>ACTION 35</b>	Objectifs budgétaires 2017-2021 35

**ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL 2018 DE ATMO GRAND EST**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

20 JUIN 2017

## BUDGETS PRÉVISIONNELS 2017 / 2018

	PREVISIONNEL 2017	PREVISIONNEL 2018
<b>PRODUITS</b>		
<b>Missions particulières</b>	<b>832 100 €</b>	<b>833 400 €</b>
Missions particulières Etat	198 100 €	189 600 €
Missions particulières ADEME	100 000 €	100 000 €
Missions particulières Région	86 200 €	- €
Missions particulières Autres collectivités	245 600 €	299 500 €
Missions particulières industriels	120 600 €	153 700 €
Missions particulières Autres	81 600 €	90 600 €
<b>Subventions d'exploitation non affectées, cotisations</b>	<b>6 244 200 €</b>	<b>6 436 000 €</b>
Subvention Etat non affectée	1 775 800 €	1 868 500 €
Subvention Etat affectée au LIM	57 700 €	58 000 €
Etat	1 833 500 €	1 926 500 €
Conseil Régional	400 000 €	412 400 €
Conseils Départementaux	51 200 €	52 000 €
Communes et groupements de communes	640 000 €	649 600 €
Collectivités locales	1 091 200 €	1 114 000 €
Industriels TGAP	3 307 100 €	3 395 500 €
Industriels TGAP	3 319 600 €	3 395 500 €
Autres subventions	- €	- €
<b>Transferts de charges</b>	<b>382 800 €</b>	<b>373 500 €</b>
Transfert de charges divers	19 400 €	- €
Transferts de charges GIE LIC	334 700 €	345 000 €
Transferts de charges LIM	28 700 €	28 500 €
<b>Cotisations entreprises non assujetties TGAP</b>	<b>12 200 €</b>	<b>9 200 €</b>
Cotisations entreprises non assujetties TGAP	12 200 €	9 200 €
<b>Produits financiers</b>	<b>50 300 €</b>	<b>41 000 €</b>
Report des ressources non utilisées	128 100 €	163 000 €
Quote-part de subventions d'investissements	1 216 300 €	1 338 800 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8 866 000 €</b>	<b>9 194 800 €</b>

## BUDGETS PRÉVISIONNELS 2017 / 2018

	PREVISIONNEL 2017	PREVISIONNEL 2018
<b>CHARGES</b>		
<b>Achats</b>	<b>482 500 €</b>	<b>560 000 €</b>
Achats stockés	156 000 €	170 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures	326 500 €	390 000 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>919 500 €</b>	<b>1 085 000 €</b>
Sous-traitance générale	311 000 €	355 100 €
Locations	106 200 €	303 900 €
Charges locatives et de copropriété	34 500 €	35 000 €
Entretien et réparations	430 100 €	359 700 €
Primes d'assurance	21 500 €	22 900 €
Divers	16 200 €	8 400 €
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>677 700 €</b>	<b>628 400 €</b>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	115 900 €	83 100 €
Publicité, publications, relations publiques	175 100 €	161 200 €
Transports de biens	19 500 €	19 600 €
Déplacements, missions et réceptions	158 700 €	133 500 €
Frais postaux et de télécommunications	158 800 €	192 000 €
Services bancaires et assimilés	1 700 €	2 000 €
Cotisations	48 100 €	37 000 €
<b>Fiscalité</b>	<b>462 900 €</b>	<b>472 200 €</b>
Fiscalité sur rémun	429 400 €	438 000 €
Autre fiscalité	33 500 €	34 200 €
<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>4 692 800 €</b>	<b>4 796 300 €</b>
Salaires et charges sociales	4 692 800 €	4 796 300 €
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>96 800 €</b>	<b>98 700 €</b>
Autres charges de personnel	96 800 €	98 700 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 300 €</b>	<b>3 400 €</b>
Autres charges de gestion courante	3 300 €	3 400 €
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>1 516 700 €</b>	<b>1 538 900 €</b>
Dotation aux amortissements	1 516 700 €	1 538 900 €
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>13 700 €</b>	<b>12 000 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8 866 000 €</b>	<b>9 194 800 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**78 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS-CITE POUR SENSIBILISER  
LES FAMILLES DU « DEFI FAMILLE A ENERGIE POSITIVE »  
(042/8.8/425C)**

La mobilisation des habitants est un axe stratégique majeur du Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, dans la lignée du Plan Climat. Parmi les actions de ce plan, figure la création d'ambassadeurs et de témoins de la transition énergétique pour organiser une sensibilisation « au plus proche » des habitants.

C'est à ce titre que l'agglomération s'est engagée dans l'opération « défi des familles à énergie positive » pour la cinquième année consécutive sur le territoire de m2A. Ce défi, porté nationalement est relayé par la Région et l'ADEME, et par m2A sur son territoire. L'animation locale du défi est assurée par l'Espace Info Energie (EIE) de l'ALME pour le territoire de m2A.

Le défi se déroule au 1<sup>er</sup> semestre 2018 et consiste, pour les familles à **réduire la consommation d'énergie de leur logement de 8 % pendant cette période.**

L'objectif est de permettre à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour :

- diminuer ses consommations d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'électricité (sobriété énergétique)
- réduire ses émissions de CO2
- économiser de l'argent en réduisant ses factures d'énergie.

Les participants sont accompagnés tout au long du challenge par l'EIE de l'ALME et peuvent bénéficier d'un suivi des consommations personnalisé ainsi que de conseils sur la maîtrise de l'énergie.

Afin de renforcer et de développer l'accompagnement des familles, m2A souhaite renouveler le partenariat avec l'association Unis-Cité. Dans ce cadre, une équipe de volontaires en service civique est mise à disposition de m2A et l'ALME pour le bon déroulement de l'opération. L'encadrement des volontaires d'Unis-Cité est effectué selon les modalités décrites dans la convention annexée.

Pour la mise en œuvre de l'action, m2A s'engage à participer financièrement à hauteur de **4 000€**.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018  
Imputation Ch. 11 Art. 6238 Fonct. 830 LC n° 9470

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la proposition de participation des volontaires en service civique d'Unis-Cité dans le cadre de l'opération « défi familles à énergie positive » et la participation financière à hauteur de 4 000 euros
- autorise M. le Président ou son représentant à établir et à signer la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité
- autorise M. le Président ou son représentant à mettre en œuvre les actions qui en découleront et à signer toute pièce nécessaire à leur réalisation.

P.J. : Convention de partenariat

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN

## Entre

### **Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)**

Située au 2, rue Pierre et Marie Curie, 68948 MULHOUSE cedex 9.

Représentée par Monsieur Jo. Spiegel, conseiller communautaire délégué à la transition énergétique et environnement, agissant en vertu d'une délibération du Conseil,

## Et

### **Unis-Cité Alsace (UCA),**

Association située au 21, rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG.

Représentée par M. Jean-François MARCHAL en sa qualité de responsable des antennes Alsace, dûment habilité aux fins de signer les présentes,

## Préambule

L'association Unis-Cité a pour mission d'intérêt public d'accompagner de jeunes volontaires entre 16 et 25 ans engagés dans le cadre du Service Civique sur une période de 6 à 9 mois pour répondre à des besoins sociaux de terrain tels que la lutte contre l'exclusion, le handicap, ou encore la protection de l'environnement (déchets, eaux, etc...).

Dans le cadre des missions dévolues à M2A au sein du service développement durable, un partenariat avec Unis-Cité Alsace (UCA) est envisagé. Ce partenariat a le double intérêt de permettre à des jeunes volontaires de fixer des savoirs et des compétences dans les domaines « énergie-climat », en particulier sur les enjeux liés à la maîtrise de la demande d'énergie, tout en donnant l'occasion à M2A d'accroître ses moyens d'actions pour mener à bien ses missions.

## Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre M2A et Unis Cité Alsace et établit les conditions générales et les moyens de réalisation des actions communes envisagées.

## Article 2 – Nature et objectifs du projet et du partenariat

### **2.1 - Généralités**

Intervention suivie d'une équipe de volontaires d'Unis Cité Alsace au sein de M2A, afin de mettre en œuvre un programme d'animation et de sensibilisation à la maîtrise d'énergie dit « familles à énergie positive ». Cette opération transposée au niveau local est co-animée par M2A et l'Espace Info Energie de l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie (ALME).

### **2.2 - Nature des actions**

L'objectif du programme est de sensibiliser le public sur la thématique « énergie » et en particulier d'accompagner les familles déjà identifiées ou à identifier dans le cadre du défi afin de favoriser leur engagement ainsi que celui

de nouvelles familles. Les volontaires évolueront dans des logements SOMCO situés grand' rue à Mulhouse. Ils suivront particulièrement les familles de ses habitats.

Une fiche projet élaborée en concertation entre les deux parties précise les étapes du projet et est jointe en annexe à la présente convention pour information.

### **Article 3 - Moyens engagés par Unis-Cité Alsace**

#### **3.1 - Durée et horaires de mobilisation des volontaires**

Dans le cadre du projet défini en l'article 2, Unis Cité Alsace mobilise une équipe de 4 volontaires deux jours par semaine (une journée = 7 heures) toutes les semaines du 2 janvier 2018 au 29 juin 2018, les jeudis et vendredis. Les horaires : 9h - 12h / 13h - 17h à moduler en fonction des activités.

Dans le cadre du dispositif du service civique, les volontaires bénéficient d'un temps de formation civique et citoyenne ainsi que des congés, les volontaires seront donc absents à certaines dates. Un calendrier des absences sera remis au plus tard à la date d'arrivée des volontaires dans la structure. Sous réserve d'absences pour des actions ponctuelles dont les dates ne sont pas connues à ce jour.

#### **3.2 - Mise à disposition des moyens bureautiques**

Le local d'accueil ainsi que les moyens bureautique (ordinateur, matériel de bureau,...) de l'équipe des 4 volontaires incombent à l'association Unis Cité Alsace. Un local pourra être mis à disposition à la M2A ponctuellement pour des temps de réunions rassemblant l'ensemble des intervenants sur le projet.

#### **3.3 - Encadrement de l'équipe de volontaires**

Dans le cadre du projet défini en l'article 2.1, sur le terrain, en sa qualité de Coordinateur d'Equipe et de projets, Jean-François Gaggiano assurera l'encadrement de l'équipe de volontaires pour Unis-Cité. L'encadrement assuré par Jean-François Gaggiano pourra également se faire à distance, il vient en appui organisationnel et sa présence sera dégressive compte tenu de l'objectif d'autonomisation des équipes de volontaires. Il sera complémentaire en temps et en objectifs de celui assuré par le référent de l'établissement partenaire.

Sur l'ensemble des projets envisagés, toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité Alsace est habilitée à intervenir sur le lieu de projet dans la formation, l'accompagnement des équipes ou le suivi de projet après en avoir informé la structure partenaire.

#### **3.4 - Formation des volontaires**

Les volontaires d'Unis Cité Alsace intervenant sur la mission « Environnement » seront formés par la Chambre de Consommation d'Alsace sur la consommation responsable, sur le tri des déchets et sur les pièges de la consommation. Des formations complémentaires seront également proposées par le partenaire en collaboration avec l'Espace Info Energie (ALME).

#### **3.5 - Assurance**

L'association Unis-Cité Alsace a souscrit un contrat Multirisques auprès de la MACIF, sous le numéro 8252015 U, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions.

Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

### **Article 4 - Moyens engagés par M2A**

#### **4.1 - Référents pour Unis-Cité**

Mme Elodie PASSAT, sera l'interlocutrice principale et la référente des volontaires et des responsables d'Unis-Cité Alsace sur site. Elle assumera la fonction de référent, selon les besoins et la situation des projets spécifiques, en collaboration avec son équipe, le personnel de l'Espace Info Energie de l'ALME et en partenariat avec Unis Cité.

En lien avec le Coordinateur d'Equipe et de projets, il sera coresponsable de l'encadrement des volontaires, du bon déroulement du projet et des relations avec Unis-Cité. Un temps de travail a été programmé en amont de l'arrivée des volontaires entre les deux parties pour déterminer le rôle précis de chacun et les méthodes de communication et de coordination.



#### **4.2 - Intégration de l'équipe sur le territoire M2A**

En amont de l'arrivée des volontaires, le référent veillera à informer l'ensemble du service concernant la venue des volontaires et les objectifs du partenariat. Les volontaires n'interviendront que ponctuellement au sein du service développement durable. Néanmoins pour faciliter leur compréhension du fonctionnement de la structure, un temps de présentation du service, des équipes seront aménagées et animés par le référent. Ce temps de sensibilisation devra également présenter les points essentiels du règlement intérieur de la structure, les éventuelles règles de sécurité et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet. Une réunion a été programmée en amont de l'arrivée des volontaires entre le coordinateur d'équipe et de projet et le référent pour organiser le planning d'accueil des volontaires au sein des locaux.

#### **4.3 - Déplacements - logistique**

Les 4 volontaires doivent être autonomes pour se déplacer, soit pour se rendre aux réunions qui auront lieu à M2A, soit pour se rendre sur des lieux d'animation ou de suivi des familles.

#### **Article 5 – Engagements financiers**

M2A s'engage à participer financièrement à hauteur de 4000€ net pour la mise en œuvre de l'action. Cette somme sera versée par virement après le bilan final du projet prévu au plus tard fin juin. Les coordonnées bancaires seront fournies directement au service compétent. En complément la M2A s'engage à financer les actions concrètes liées à la mise en place du projet. Ces actions prendront la forme de temps forts avec les bénéficiaires comme des sorties, des ateliers... Ces temps forts seront conceptualisés et programmés en collaboration entre la M2A, l'ALME et Unis-Cité.

#### **Article 6 – Coordination - Réunions liées au projet**

##### **6.1 - Temps de régulation**

Durant la période de présence des volontaires, des réunions régulières seront convenues conjointement pour faire le point sur l'avancée du projet et concerneront notamment le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés. Elles réuniront de manière indispensable le référent et les volontaires une fois par mois.

Si lors de ces réunions, il s'avère que les objectifs et/ou le contenu du partenariat tel qu'ils sont définis dans la présente convention ne sont pas atteignables, ces derniers doivent être redéfinis et réadaptés.

##### **6.2 - Bilans**

En milieu et fin de projet, les volontaires et leurs différents interlocuteurs, se réuniront pour évaluer l'ensemble du projet. De même que les volontaires, le partenaire de l'association Unis-Cité Alsace s'engage à compléter et à renvoyer son propre bilan de l'action menée par l'équipe des volontaires. Il pourra en outre être invité à faire-part de son soutien au projet d'Unis-Cité lors d'événements internes ou externes.

#### **Article 7 - Intervenants extérieurs**

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Notamment, l'association Unis-Cité Alsace pourra prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

#### **Article 8 – Communication**

Dans leur volonté commune de sensibilisation à la citoyenneté et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, Unis-Cité Alsace et M2A s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention, et à apposer les logos des deux structures signataires sur l'ensemble des communications relatives au partenariat et aux projets menés en commun.

Sur accord spécifique, les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de M2A et d'Unis-Cité Alsace.

#### **Article 9 – Responsabilité**

Unis Cité Alsace se porte garant du comportement et des actes de ses volontaires pendant les temps de service. De la même façon, M2A reste responsable des actes des jeunes relevant de ses services et associés aux activités d'Unis Cité Alsace.

#### **Article 10 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période du 2 janvier 2018 au 29 juin 2018. Elle entrera en vigueur à compter de la date d'arrivée des volontaires sur le projet et devra être respectée jusqu'à son terme.

Sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, elle est extensible par la rédaction d'un avenant rédigé par les signataires de la présente convention. En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

#### **Article 11 – Rupture**

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Fait en deux exemplaires à Mulhouse, le 26 mars 2018.

Pour l'association Unis-Cité Alsace

Pour M2A

Mr Jean-François MARCHAL  
Responsable des antennes Alsace

Mr Jo. Spiegel  
Conseiller communautaire



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**78 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT – APPROBATION DU PROGRAMME  
D' ACTIONS 2018 ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS (042/7.5/430C)**

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et du développement de l'agriculture durable, Mulhouse Alsace Agglomération présente chaque année au Conseil Départemental du Haut-Rhin un programme d'actions prévisionnel dans le cadre du GERPLAN. Ce programme recense les projets prévus en 2018 par les différents maîtres d'ouvrage du territoire ayant répondu à l'appel à projets de m2A fin 2017.

Le Comité d'agrément de m2A a étudié l'ensemble des projets selon le règlement en vigueur voté par délibération du 24 mars 2016, et propose au Conseil d'agglomération d'approuver le programme ci-joint.

Le montant total prévu pour les actions 2018 s'élève à 314 040 € HT, avec une aide départementale prévisionnelle de 116 146 €. L'aide prévisionnelle maximum (si tous les projets se réalisent) de m2A, investissement et fonctionnement compris, s'élève à 39 485 €.

**Proposition d'aides pour les opérations 2018**

Dans le cadre du programme prévisionnel précité, certains projets présentent un état d'avancement suffisant pour proposer l'attribution des aides suivantes :

## En investissement :

Action	montant total HT	taux - montant aide m2A	thème concerné
Habsheim – plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales le long du Muhlbach	5 800 €	<b>20%-1 160 €</b>	biodiversité
Action	montant total HT	taux - montant aide m2A	thème concerné
Bantzenheim – plantation de haies en bordure Ouest du village	7 792 €	<b>20%-1 558 €</b>	biodiversité
Zimmersheim – plantation d'arbustes le long de chemins ruraux	5 000 €	<b>20%-1 000 €</b>	biodiversité
Ottmarsheim – acquisition d'un pressoir à fruits pour les habitants	340 €	<b>10%-34 €</b>	Valorisation vergers

Le montant total des aides d'investissement s'élève à 3 752 €, réparti comme suit dont les imputations sont prévues au budget primitif 2018 :

Imputation    Ch. 204    Art. 2041411    Fonct. 830    LC n° 12545

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le programme d'actions 2018 joint à la présente délibération,
- Approuve le versement des aides listées précédemment, à condition que les maîtres d'ouvrage respectent le règlement de subvention de m2A,
- Charge le Président ou son représentant de leur mise en œuvre.

PJ : programme d'actions prévisionnel de 2018

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN

**annexe 4 : programme prévisionnel 2018 du GERPLAN de Mulhouse Agglomération (m2A)**

programme prévisionnel GERPLAN 2018 sur m2A		coût prévisionnel				coût prévisionnel				coût prévisionnel				autres		commentaires
intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	commune, association ou syndicat	CD68	Région	autres	coût prévisionnel TTC	coût prévisionnel HT	commune ou association	CD68 (prévisionnel)		Région	autres	commentaires		
										SEA	SRB					
<b>1. La régulation et la protection des eaux</b>																
<b>1.3 La renaturation et la valorisation du réseau hydrographique et des milieux humides</b>																
1.3.3 Préserver les zones humides et inondables	Brunstatt-Didenheim - renaturation de la zone humide du Baschloch à Didenheim	I	20	20	0	60	42 000	35 000	7 000	7 000	0	0	21 000	Cd68 : études BUFO réalisées en amont des travaux (partenariat et financement AERM et CD68) - les travaux réalisés devront tenir compte de ces préconisations - déblocage foncier en cours de résolution par la mairie de Didenheim		
<b>sous-total axe 1</b>										<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 000</b>			
<b>2. La connaissance et la préservation du patrimoine naturel</b>																
<b>2.1 Renforcer la trame verte et bleue</b>																
2.1.1 Préservation et amélioration du réseau écologique	Sausheim-plantations d'essences locales le long du Quatelbach	I	40	40	0	20	12 000	10 000	4 000	4 000	0	0	2 000	CD68 : sous réserve éligibilité du projet ; critères liste arbres et arbustes Cd68; terrains commune		
	Zimmersheim-plantation d'arbustes le long de chemins ruraux (dans les collines avec Haies Vives d'Alsace)	I	40	40	0	20	5 000	4 167	1 667	1 667	0	0	833	cd68 : sous réserve éligibilité du projet critères liste arbres et arbustes Cd68 - inscrit en 2015 mais pas réalisé		
	Illzach -acquisition de terrain dans le périmètre ENS	I	70	30	0	0	5 000	5 000	3 500	3 500	0	0	0	CD68 : sous réserve éligibilité projet		
	Rixheim - acquisition de terrain dans le périmètre ENS	I	70	30	0	0	8 500	8 500	5 950	5 950	0	0	0	CD68 : sous réserve éligibilité projet		
	Habsheim - acquisition de terrain dans le périmètre ENS	I	70	30	0	0	5 000	5 000	3 500	3 500	0	0	0	CD68 : sous réserve éligibilité projet		
	Habsheim-plantation d'arbres et d'arbustes le long du Muhlbach	I	40	40	0	20	6 960	5 800	2 320	2 320	0	0	1 160	CD68 : sous réserve éligibilité du projet ; critères liste arbres et arbustes Cd68; terrains commune		
	Bantzenheim-plantation de haies en bordure Ouest du village	I	40	40	0	20	9 350	7 792	3 117	3 117	0	0	1 558	CD68 : sous réserve éligibilité du projet ; critères liste arbres et arbustes Cd68; terrains commune		
	Kingersheim-projet "poumon vert" (réhabilitation d'une zone boisée au cœur de la commune, rue de Pfassatt. Sentiers de promenade de découverte de la faune et la flore, sensibilisation à la sauvegarde de la biodiversité)	I	40	40	0	20	36 360	30 300	12 120	12 120	0	0	6 060	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir en amont le projet pour affiner l'action-sentier de découverte aide plafonnée à 20 000 €, max 8 000 €		
	Mulhouse-inventaire de la biodiversité pour le projet de Mulhouse diagonales	I	40	40	0	20	30 000	25 000	10 000	10 000	0	0	5 000	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir en amont le projet pour affiner l'action		

programme prévisionnel GERPLAN 2018 sur m2A																				
	te n ou at	u s	e s	coût prévisionnel				CD68 (prévisionnel)												
2.2 Connaissance et sensibilisation																				
2.2.1 Acquisition de connaissances et mesures de préservation de la biodiversité locale	I	40	40	0	20	2 500	2 500	1 000	1 000	0	0	500	CD68 : sous réserve éligibilité projet - hôtels et nichoirs éligibles si construits dans le cadre d'animation pédagogique							
	I	40	40	0	20	16 400	14 500	5 800	5 800	0	0	3 280	CD68 : sous réserve éligibilité projet - hôtel éligible si construits dans le cadre d'animation pédagogique et non acheté tout fait.							
2.2.2 Sensibiliser et lutter contre les plantes invasives	I	40	40	0	20	12 000	10 000	4 000	4 000	0	0	2 000	CD68 : sous réserve éligibilité projet - partenariat avec ARS et CD68 - voir le projet en amont							
	F	40	40	0	20	5 000	5 000	2 000	2 000	0	0	1 000	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir le projet en amont							
2.2.3 Communication, sensibilisation et formation du grand public et scolaires aux enjeux naturels et environnementaux	I	40	40	0	20	6 000	5 000	2 000	2 000	0	0	1 000	CD68 : sous réserve éligibilité projet							
	I	30	30	0	40	6 000	5 000	1 500	1 500	0	0	3 750	CD68 : sous réserve éligibilité projet (AERM peut aller à 40 % - donc Cd68 à 30%)							
<b>sous-total axe 2</b>						<b>166 071</b>	<b>143 559</b>	<b>62 474</b>	<b>50 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 142</b>								
3. Le cadre de vie, le paysage et le patrimoine identitaire																				
3.2 Préservation et valorisation du patrimoine identitaire																				
3.1.1 Conservation et restauration des éléments structurants du paysage rural et périurbain	I	40	40	0	10	36 000	30 000	12 000	12 000	0	0	3 000	CD68 : sous réserve éligibilité du projet : critères liste arbres et arbustes Cd68 - voir le projet en amont							

programme prévisionnel GERPLAN 2018 sur m2A													
	I	F	no	ai	I	F	no	coût prévisionnel		CD68 (prévisionnel)		CD68 : sous réserve éligibilité du projet - voir le projet en amont	
								coût	coût				
	I		50	40	0	10		2 400	2 000	800	0	200	CD68 : sous réserve éligibilité du projet ; critères liste arbres et arbustes Cd68
3.2.1 Sauvegarde et valorisation des vergers traditionnels à haute tige	I		40	40	0	10		6 000	6 000	2 400	0	600	CD68 : sous réserve éligibilité du projet ; critères liste arbres et arbustes Cd68. Vigne bio OK ?
	I		40	40	0	10		1 800	1 500	600	0	150	CD68 : sous réserve éligibilité du projet ; critères arbres et arbustes Cd68. OK
3.2.2 Mise en valeur d'itinéraires de randonnée, sentiers de découverte	I		40	40	0	10		12 544	10 453	5 018	0	1 254	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir en amont le projet
								<b>58 744</b>	<b>49 953</b>	<b>21 018</b>	<b>0</b>	<b>5 204</b>	
<b>sous-total axe 3</b>													
<b>4. L'agriculture périurbaine</b>													
<b>4.1 Soutenir une agriculture locale et durable</b>													
	I		40	40	20			12 000	10 000	4 000	0	2 000	CD68 : sous réserve éligibilité - voir le projet en amont
Flaxlanden-mise en place d'un site de production maraichère bio sur un terrain communal	I		40	40	20								
	F		40	40	0	20		60 000	50 000	20 000	0	10 000	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir le projet en amont
Rhénamap-redéfinition de la stratégie de communication de l'association, mise en place d'un plan d'actions de communication pour 2018	F		40	40	0	20							
Association les Sheds-projet écologie et engagement citoyen	I		40	40	0	20		2 544	2 120	848	0	424	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir le projet en amont
Association les Sheds-mise en place du potager pédagogique	I		40	40	0	20		10 090	8 408	3 363	0	1 682	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir le projet en amont
<b>4.2 Préserver les espaces agricoles</b>													
	I		40	40	0	20		5 500	15 000	6 000	0	3 000	CD68 : sous réserve éligibilité projet - voir le projet en amont
Mulhouse-reconversion de l'ancienne pépinière du service des espaces verts à Reiningue en site de maraichage biologique	I		40	40	0	20							
								<b>90 134</b>	<b>85 528</b>	<b>34 211</b>	<b>0</b>	<b>17 106</b>	
<b>sous-total axe 4</b>													
								<b>356 948</b>	<b>314 040</b>	<b>124 702</b>	<b>0</b>	<b>71 452</b>	
<b>total général</b>													



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**78 élus présents (104 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**  
**D'OBJECTIFS AVEC ODONAT GRAND EST (042/8.8/443C)**

M2A est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunal.

La délibération du Conseil d'agglomération du 25 septembre 2017 autorisait le Président à signer toute pièce nécessaire à ce projet.

Une convention de subvention d'une durée de 42 mois a ainsi été signée entre m2A et l'AFB le 8 décembre 2017. Le coût total de la convention est estimé à 420 000 € avec un financement de l'AFB de 248 000 € sur 310 000 euros éligibles, soit 80 % de financements.

Il est maintenant nécessaire de collecter les données naturalistes existantes sur m2A et de les traiter. Pour cela, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec l'association Office des données naturalistes du Grand Est (ODONAT Grand Est). Cette association regroupe 25 associations naturalistes et recueille 200 000 nouvelles données par an.

Il est ainsi proposé de signer une convention avec ODONAT pour l'année 2018, sur le même type de partenariat qu'avec la DREAL, la Région et l'Eurométropole de Strasbourg, et les missions sont les suivantes :

- Recueil et traitement des données existantes à l'échelle de l'agglomération,
- Animation du réseau de collecte,



- Réalisation d'une synthèse des connaissances naturalistes disponibles dans les bases de données des associations fédérées (réalisation de cartes),
- Transmission de données relatives aux espèces menacées, à la mortalité routière et ferroviaire, à la pression d'observation...
- Cartographie des habitats naturels de l'agglomération,
- Réalisation d'une synthèse du nombre d'espèces par commune et par habitat.

Le montant total de la convention d'objectifs s'élève à 33 120 €, dont les imputations sont prévues au budget primitif 2018 :

Imputation      Ch. 204      Art. 204181      Fonct. 830      LC n° 15365

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le principe de signature d'une convention avec ODONAT Grand Est pour 2018, pour un montant de 33 120 euros
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention qui figure en annexe de cette délibération.

PJ : projet de convention entre m2A et ODONAT Grand Est

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président



Fabian JORDAN

## CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC ODONAT GRAND EST Exercice 2018

Entre :

Mulhouse Alsace Agglomération, établissement public de coopération intercommunale sous la forme d'une communauté d'agglomération ayant son siège au 2 rue Pierre et Marie Curie – BP 68948 Mulhouse, SIRET n°20 006 600 900 016 et représentée par son Président, M. Fabian JORDAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'agglomération du 26 mars 2018,

Ci-après dénommée « **m2A** »,

L'association Office des données naturalistes du Grand Est (ODONAT Grand Est), inscrite au registre du Tribunal d'instance de Strasbourg sous le numéro « LXXIV – n°174/1996 », et dont le siège est au « 8, rue Adèle Riton, 67000 STRASBOURG », représentée par son Président en exercice, Monsieur Yves MULLER

Ci-après dénommée « **association** »,

Vu,

- Les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4,
- L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001,
- L'appel à manifestations d'intérêt (AMI) « atlas de la biodiversité communale » du 20 juillet 2017,
- Les résultats du jury d'examen des candidatures de l'AMI « atlas de la biodiversité communale » du 18 octobre 2017,

### Préambule :

L'association a pour objet « la collecte et le traitement des données naturalistes par les spécialistes professionnels ou bénévoles, afin de faciliter leur diffusion et d'optimiser leur utilisation ».

m2A a été retenue dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt pour élaborer un atlas de la biodiversité sur son territoire.

Dans le cadre de la réalisation de cet atlas de la biodiversité, l'association et m2A souhaitent collaborer et conclure une convention d'objectifs pour l'année 2018.

# IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités d'intervention financière de m2A et les droits et obligations de chaque partie.

Par le projet de réalisation d'un atlas de la biodiversité de l'agglomération mulhousienne, m2A entend :

- Aboutir à un atlas de la biodiversité complet et directement utilisable par la collectivité et ses partenaires.
- Diffuser la connaissance naturaliste aux habitants et les sensibiliser aux enjeux. Les impliquer dans le suivi de cette connaissance.
- Préserver la biodiversité qu'elle soit ordinaire ou remarquable.
- Contribuer concrètement à la fonctionnalité de la trame verte et bleue à l'échelle du Grand est.

Dans le cadre de ce projet et souhaitant mieux connaître et préserver la biodiversité locale, m2A s'engage à soutenir financièrement les actions suivantes (liste non exhaustive) que l'association s'engage à réaliser :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (39 communes et 439,18 km<sup>2</sup>),
- Réaliser une synthèse des connaissances naturalistes disponibles dans les bases de données de ses associations fédérées sur le territoire de l'agglomération mulhousienne (réalisation de cartes du nombre de données et du nombre d'espèces recensées -précision de la mailles à définir- ; déclinaison de ces cartes par groupes taxinomiques),
- Participer aux échanges et à la construction du programme d'atlas de la biodiversité intercommunale,
- ...

## Article 2 : Budget prévisionnel

Le budget nécessaire à la réalisation des actions précitées s'élève à 33 120 € sur la durée de la convention.

Le cas échéant, l'association s'engage à informer immédiatement m2A, par lettre recommandée avec accusé de réception, des modifications apportées au budget prévisionnel présenté par l'association à l'appui de sa demande de subvention, et des solutions de remplacement proposées pour assurer la viabilité financière du projet.

Le non-respect de cet engagement est susceptible d'entraîner les sanctions prévues à l'article 8 de la présente convention.

### **Article 3 : Versement de la subvention**

L'aide de m2A à la réalisation des actions précitées s'élève à 33 120 €.

La subvention fera l'objet de deux versements à l'association répartis comme suit :

- ✓ Une avance de 12 000 € au démarrage de la convention correspondant au recueil et au traitement des données (phase 1).
- ✓ Le solde de 21 120 € après la présentation de la synthèse de la phase 1 en comité de pilotage.

Les montants versés sont crédités sur le compte bancaire n°0277043U036 au nom de l'association ODONAT Grand Est auprès de la Banque Postale Centre de Strasbourg.

### **Article 4 : Engagements de l'association**

En signant la présente convention, l'association s'engage à :

- Respecter les engagements cités dans l'article 1<sup>er</sup>,
- Utiliser les fonds octroyés conformément à son objet associatif et à la présente convention,
- Transmettre à m2A un compte-rendu d'exécution (d'activité et financier) dans les six mois de la clôture de l'exercice au cours duquel la subvention a été versée,
- Ne pas solliciter de subvention de fonctionnement destinée à couvrir l'amortissement de biens acquis par des subventions publiques,
- Fournir à m2A, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice au cours duquel la subvention a été versée, le rapport annuel de l'association, approuvé en assemblée générale, comprenant notamment un bilan, un compte de résultat et l'annexe conforme au plan comptable associatif, certifiés conformes par le président, ou le cas échéant par le commissaire aux comptes,
- Le cas échéant, informer m2A du nom du commissaire aux comptes,
- Faciliter le contrôle par les services de m2A de la bonne utilisation de la subvention accordée, notamment en permettant l'accès aux documents administratifs et comptables,
- Informer m2A sous un mois à compter de la survenance de tous les changements survenus dans son administration ou sa direction, et lui transmettre ses statuts actualisés,
- Faire état du soutien de m2A dans sa communication.

### **Article 5 : Assurances**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaire pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de m2A puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

## **Article 6 : Responsabilité**

L'aide financière apportée par m2A aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à l'association ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

## **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2018. Toutefois, son entrée en vigueur est soumise à la condition suspensive de la réception par m2A d'un exemplaire signé par le Président de l'association.

## **Article 8 : Non-respect des engagements de l'association**

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans la présente convention est susceptible d'entraîner :

- ✓ L'interruption de l'aide financière de m2A,
- ✓ La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- ✓ La non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

En cas de survenance d'évènements mettant en péril la poursuite de l'activité de l'association, et en cas de non réalisation ou de report du projet subventionné, m2A se réserve le droit de ne pas verser le solde prévu de la subvention allouée et de demander le reversement des sommes déjà versées.

La décision de m2A intervient après examen des justificatifs présentés par l'association et audition préalable de ses représentants.

La collectivité en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les versements sont effectués par l'association dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par m2A.

## **Article 9 : Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **Article 10 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **Article 11 : Compétence juridictionnelle**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, le

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Le Président

**Fabian JORDAN**

Pour ODONAT Grand Est

Le Président

**Yves MULLER**



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 26 mars 2018**

**77 élus présents (104 en exercice, 9 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA REGION  
MULHOUSIENNE – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET  
(3200/211/404C)**

Par délibération en date du 15 décembre 2007, le Syndicat Mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a approuvé le SCOT de la région mulhousienne sur le périmètre délimité par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000 puis modifié notamment par arrêtés préfectoraux du 12 septembre 2002 et du 22 juin 2005.

Par délibération du 27 mars 2012, le comité d'administration du Syndicat Mixte a prescrit la révision du schéma et précisé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation conformément aux dispositions l'article L103-3 du code de l'urbanisme.

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision ont ainsi été définis :

- Intégrer les exigences de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement notamment en termes de modération de la consommation foncière, d'encadrement du développement commercial, de meilleure articulation du développement urbain et des transports collectifs, de préservation et remise en état de la trame verte et bleue ;
- Prendre en compte le schéma régional de cohérence écologique d'Alsace, le schéma régional climat air énergie pour l'Alsace, le plan climat énergie territorial et plus globalement les enjeux liés au climat, à l'air et aux énergies ;

- Définir les objectifs pour le développement de l'habitat (création, amélioration...) en s'appuyant sur les réflexions et les orientations du programme local de l'habitat de m2A ;
- Considérer les enjeux liés aux grands territoires au-delà du périmètre du SCOT (territoires limitrophes, Sud Alsace, réseaux métropolitains, territoires transfrontaliers...).

Les modalités de la concertation avec la population ont, quant à elles, été déclinées comme suit :

- restructurer le site internet en partenariat avec le Pays de la Région Mulhousienne et l'alimenter avec les éléments du projet ;
- mettre à disposition du public un registre d'observations, auquel seront jointes des informations sur l'avancement du projet au fur et à mesure de son élaboration. Un exemplaire de ce registre et de ses annexes sera déposé au siège de Mulhouse Alsace Agglomération et au siège de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud ;
- organiser au moins deux réunions débats publics ;
- réaliser une série de panneaux d'exposition destinés au grand public présentant notamment le diagnostic et les objectifs, l'orientation ou les prescriptions envisagées avant la mise au point définitive du projet de schéma. Ces panneaux seront également exposés lors des réunions ;
- publier des communiqués dans la presse locale et via les outils de communication des deux EPCI ;
- organiser des rencontres de travail et des ateliers thématiques avec les associations locales, les milieux professionnels et les personnes publiques concernées.

Jusqu'au 31 décembre 2016, la procédure de révision a été menée par le Président du Syndicat mixte pour le SCOT sur le périmètre des deux établissements de coopération intercommunale concernés en l'occurrence celui de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et celui de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud étendu aux bans de Steinbrunn-le-Bas et Wittelsheim respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2016, ces deux EPCI ont été fusionnés dans un nouvel établissement de coopération intercommunale « Mulhouse Alsace Agglomération », substitué de plein droit au syndicat mixte pour la totalité des compétences qu'il exerçait. Cette substitution a emporté la dissolution du syndicat mixte.

La procédure est donc conduite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément aux dispositions de l'article R143-2 du Code de l'urbanisme, par le Président de Mulhouse Alsace Agglomération en y associant les acteurs du territoire de manière étroite.

Pour ce faire, une série d'ateliers thématiques (environnement, transports, habitat, économie) et de commissions territoriales (cœur d'agglomération et villes noyaux, bourgs-relais et villages) a été organisée à chaque étape de la rédaction du projet (diagnostic, enjeux, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'Orientations et d'Objectifs dont le



Document d'Aménagement Artisanal et Commercial - DAAC). Ces ateliers et commissions s'ajoutent aux innombrables réunions techniques et aux trois réunions qui ont été organisées avec les personnes publiques associées.

Aussi et après 6 années de concertation, d'études, de réunions thématiques, territoriales, d'ateliers et de réunions d'information et de travail, il est proposé au Conseil d'agglomération d'arrêter le projet de révision du SCOT. Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article R143-7 du Code de l'urbanisme, il lui est proposé de tirer simultanément le bilan de la concertation.

### **S'agissant du bilan de la concertation :**

La concertation a été mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du SCOT qui couvre aujourd'hui les 39 communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

Il ressort du bilan de la concertation joint à la présente délibération que :

- la population a été tenue informée de l'état d'avancement de la procédure et du contenu du projet via la mise en ligne sur le site internet de l'agglomération régulièrement mis à jour de documents d'information (projet, version numérique des panneaux d'exposition, publications synthétiques « les essentiels du SCOT »), d'éléments d'actualité et de débats. A la fois relais d'information et plateforme d'échange, le site internet est un élément clef de la concertation.
- une adresse mail spécifique ([scot@mulhouse-alsace.fr](mailto:scot@mulhouse-alsace.fr)) a été mise à la disposition de la population pour répondre à toutes ses questions, sollicitations et/ou suggestions ;
- 18 panneaux résumant les objectifs du projet de SCOT, son articulation par rapport aux autres documents d'urbanisme et synthétisant le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le document d'orientation et d'objectifs et le document d'aménagement artisanal et commercial ont été réalisés et exposés au siège de m2A ainsi que dans toutes les communes concernées. Deux registres d'observations ont par ailleurs été mis à disposition de la population ;
- deux réunions débats publics, réunissant une soixantaine de personnes pour la première et près de quatre vingt-vingt personnes pour la seconde, ont été organisées respectivement le 25 février 2016 et le 27 février 2018. Elles ont notamment permis, après une présentation du projet de SCOT et de l'état d'avancement de la procédure, d'exposer le projet de territoire, d'ouvrir le débat, de recueillir les observations des personnes présentes et d'y répondre ;
- la presse s'est faite l'écho de l'avancement du projet ;
- le Conseil de développement, les acteurs économiques, Alsace Nature, les services de l'Etat, les personnes publiques associées ont été des partenaires actifs qui ont chacun à leur niveau contribué à l'élaboration du projet de SCOT au travers de réunions spécifiques, d'observations et d'avis contributifs importants.

La concertation a donc mobilisé à la fois le grand public mais également les organismes et représentants de la société civile qui ont contribué directement

à la production et à la qualité du projet. Le bilan détaillé de cette concertation est joint à la présente délibération.

Elle a notamment permis un échange particulièrement fructueux avec le Conseil de Développement et une prise en compte des orientations proposées par ce dernier en termes de positionnement à l'échelle du Sud Alsace (axe 1 du projet de Scot) et d'enjeux en termes d'infrastructures (raccordement ferroviaire de l'EAP, routier de l'hôpital ...).

D'autres éléments, comme la création d'une gare TGV à Lutterbach, débattus, n'ont en revanche pas été retenus ou ont été ajustés à un niveau intermédiaire comme le niveau souhaité de production de logements.

Cette concertation riche et continue associant durant toute l'élaboration du projet de révision du SCOT les habitants, les associations locales, les acteurs du territoire et autres personnes concernées a permis d'enrichir les réflexions et d'aboutir à un projet concerté et partagé. En parallèle de cette concertation, les élus communaux et intercommunaux ont été mobilisés tout au long de la procédure pour échanger et travailler sur le projet de révision du SCOT (réunions, ateliers de travail, commissions thématiques, commissions territoriales) aujourd'hui en état d'être arrêté.

La dernière réunion publique tenue à la Fonderie a également montré les débats qui animaient le territoire en matière de transports (automobile versus modes doux ou Transports Collectifs – TC ) ou encore en termes énergétiques (maîtrise des incidences paysagères et écologiques des projets photovoltaïques ou éoliens) justifiant ainsi pleinement l'approche à la fois pragmatique et stratégique adoptée par m2A : développement des synergies entre TC et urbanisation, reconversion en champs photovoltaïques des friches minières...

### **S'agissant de l'arrêt du projet de SCOT :**

L'ensemble des constats du diagnostic territorial, de celui commercial et de l'évaluation environnementale a fait émerger des questionnements et des enjeux. Les élus les ont partagés et ont souhaité les organiser autour de 3 objectifs principaux complémentaires les uns des autres dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable qui traduit le projet de territoire de la Région Mulhousienne à l'horizon 2033.

Pour ce faire, il propose une stratégie d'aménagement pour un développement durable du territoire en :

- répondant aux besoins de développement et d'aménagement évalués à l'horizon 2033 (habitat, économie, tourisme, équipement, infrastructures, ...) ;
- définissant un positionnement stratégique pour la Région Mulhousienne au regard de son poids et de son rôle au sein de territoires plus larges (Sud Alsace, Grand Est, Europe) ;
- prenant pleinement en compte les nouvelles exigences légales (lois ENE dite Grenelle II et ALUR) notamment celle relative à la modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en lui accordant une place importante dans le projet ;

- s'appuyant sur les réflexions préalables et l'ambition d'un territoire post-carbone à l'horizon 2050 et contribuant à cette ambition. Ont été définis comme enjeux environnementaux prioritaires la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la limitation de la consommation foncière, auxquels répondent les orientations majeures du document d'orientation et d'objectifs ;
- s'appuyant sur le bilan de la mise en œuvre du premier SCoT et des autres plans programmes mis en œuvre sur le territoire (programme local de l'habitat, plan de déplacements urbain, plan climat-énergie territorial) et en opérant les ajustements nécessaires.

Dans cet esprit, le projet d'aménagement et de développement durable du SCOT dont les orientations ont été débattues le 31 mars 2016 au sein de l'organe délibérant du syndicat mixte pour le SCOT de la région mulhousienne assure la cohérence entre ces objectifs et s'organise autour de 3 axes :

- La construction d'un territoire métropolitain au service du Sud Alsace et de la région Grand Est ;
- L'affirmation d'un territoire exemplaire d'un point de vue environnemental ;
- Le développement d'un territoire structuré et équilibré.

Les travaux d'élaboration du document d'orientation et d'objectifs ont été engagés par la suite. Ce document s'organise pareillement autour de ces trois axes qui constituent la pierre angulaire du projet de révision du SCOT et de la stratégie d'aménagement et d'urbanisme de la Région Mulhousienne à l'horizon 2033 :

### **AXE 1 - Un territoire métropolitain au sein du sud Alsace et de la région Grand Est, inscrit au cœur de l'Europe :**

- Développer les fonctions métropolitaines pour affirmer la position de l'agglomération dans le grand territoire, notamment via le renforcement des connexions à grande distance (EuroAirport, LGV ...) ;
- Accroître l'attractivité économique notamment en recentrant le développement, y compris industriel, sur les 10 espaces les plus stratégiques, en assurant les disponibilités foncières et en veillant à la qualité d'aménagement des espaces économiques et commerciaux ;
- Assurer le développement équilibré et raisonné du commerce en préservant les grands équilibres ;
- Pérenniser et renforcer la présence des équipements structurants (formation supérieure, santé...) sur le territoire et assurer leur évolution pour structurer le territoire.

### **AXE 2 - Un territoire exemplaire d'un point de vue environnemental :**

- Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors), véritable charpente naturelle et paysagère du territoire, ainsi que le patrimoine bâti ;
- Contribuer à l'atteinte du facteur 4 en termes de réduction des Gaz à Effet de Serre en gérant de façon durable les ressources, les énergies et en anticipant les conséquences du changement climatique. Il s'agit

de maîtriser la consommation, de réduire la dépendance aux ressources (eau, énergies) et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

- Réduire fortement le rythme d'artificialisation des sols afin de préserver pour les générations futures les terres agricoles nourricières et les espaces naturels supports de biodiversité. 560 hectares (répartis entre 235 ha pour l'économie, 200 ha pour l'habitat et 125 ha pour les équipements) au maximum seront consommables d'ici 2033, ce qui représente une réduction de près de 50 % par rapport au rythme de consommation passé et à celui que définissait le schéma en vigueur.

### **AXE 3 - Un territoire structuré et équilibré :**

- Viser une croissance démographique ambitieuse mais réaliste de plus 3,5 % (+ 9000 habitants) sur la durée du SCoT afin de maintenir le dynamisme du territoire. Cette ambition suppose la production de 13.000 logements et la mise en œuvre d'une offre de logements diversifiée adaptée aux besoins de l'ensemble de la population ;
- Renforcer l'organisation territoriale car un territoire bien structuré gagne en lisibilité, en fonctionnalité et en efficacité économique et environnementale. Le SCoT identifie 4 niveaux de communes dans l'organisation territoriale selon la population, l'emploi, les services, l'équipement et l'accessibilité. Le SCOT entend favoriser un développement urbain équilibré entre le cœur d'agglomération, les villes, les bourgs et villages tout en assurant les complémentarités et la solidarité entre les différents niveaux ;
- Articuler le développement urbain avec l'organisation territoriale et le réseau de transports en commun pour minorer les déplacements et le recours à la voiture individuelle. L'objectif est de mettre en œuvre la ville des courtes distances pour favoriser l'utilisation de mobilités alternatives à la voiture individuelle, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources énergétiques et proposer une autre qualité de vie aux habitants basée sur la proximité avec les services, équipements, etc.

Par ailleurs et compte tenu des enjeux importants du développement commercial sur la Région Mulhousienne, les élus ont souhaité recourir à la faculté offerte par le législateur d'intégrer au DOO, un document d'aménagement artisanal et commercial. L'objectif étant de déterminer les conditions d'implantations des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable (article L141-17 al.1 du Code de l'urbanisme).

Ainsi élaboré et conformément aux dispositions de l'article L 141-2 du Code de l'urbanisme, le projet de SCOT comprend 3 documents :

- Un rapport de présentation incluant notamment :
  - Le diagnostic territorial ;
  - Le diagnostic commercial ;
  - L'état initial de l'environnement et les perspectives ;

- L'évaluation environnementale qui :
    - o analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution
    - o analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement
    - o explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma
    - o présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement
    - o Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma
    - o Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.
  - L'explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs ;
  - L'identification, prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, des espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation ;
  - L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs
  - La description de l'articulation du schéma avec les documents avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte.
- Un projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)  
Il présente les grands choix stratégiques retenus pour l'aménagement et le développement de notre territoire.

- Un Document d'Orientation et d'Objectifs  
Il précise les orientations d'aménagement et les objectifs fixés (prescriptions et recommandations) permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD.

Le DOO comprend par ailleurs un document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Aussi et dans la mesure où le projet de SCOT ainsi composé est désormais prêt à être transmis pour avis notamment aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes membres, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés, il est proposé au Conseil d'Agglomération de procéder à l'arrêt de ce projet sur le fondement des dispositions de l'article L143-20 du Code de l'urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L143-17 et suivants, L103-2 et R143-2 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2000 modifié, portant création du Syndicat Mixte pour la révision du schéma directeur de la région mulhousienne,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2000 portant délimitation d'un périmètre de révision partielle du Schéma directeur de Mulhouse Rhin-Mines,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2002 portant adhésion de la Communauté de l'Agglomération mulhousienne au Syndicat Mixte,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2002 portant modification des statuts du Syndicat (dont le changement de dénomination devenant « Syndicat Mixte pour le Schéma de cohérence Territoriale de la région mulhousienne »),

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2003 portant constatation de l'adhésion de la communauté de communes du Bassin Potassique au Syndicat Mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région mulhousienne,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant dissolution de la Communauté de Communes du Bassin Potassique (à laquelle adhérait la commune de Wittelsheim),

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2005 portant délimitation du périmètre de Schéma directeur de Mulhouse-Rhin-Mines, après retrait de la commune de Wittelsheim,

Vu la délibération du 15 décembre 2007 du comité d'administration du Syndicat approuvant le SCOT de la Région mulhousienne,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2010 approuvant les statuts du syndicat mixte dans leur rédaction du 4 mars 2010 (adhésion de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la communauté de communes Portes de France-Rhin Sud),

Vu la délibération du comité d'administration du Syndicat Mixte pour le SCOT de la région mulhousienne en date du 27 mars 2012 prescrivant la révision du SCOT,

Vu la délibération du comité d'administration du Syndicat Mixte pour le SCOT de la région mulhousienne en date du 14 novembre 2013 approuvant la mise en compatibilité du SCOT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 2016 portant notamment fusion de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes Portes de France – Rhin Sud,

Vu la phase de concertation mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du projet de révision du SCOT,

Vu le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable intervenu le 31 mars 2016,

Vu le bilan de la concertation présenté,

Vu le projet de révision du schéma de cohérence territoriale de la région mulhousienne,

Attendu que le projet de révision du SCOT est prêt à être transmis pour avis conformément aux dispositions de l'article L143-20 du Code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- tire et approuve le bilan de la concertation tel que joint à la présente délibération ;
- arrête le projet de révision du schéma de cohérence territoriale tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- décide de soumettre pour avis, conformément aux dispositions de l'article L143-20 du Code de l'urbanisme, le projet de révision du schéma de cohérence territoriale arrêté notamment :
  - aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-8 du Code de l'urbanisme,
  - aux communes et groupement de communes membres de l'établissement public,
  - à leur demande aux EPCI directement intéressés et aux communes limitrophes,
  - à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
  - à sa demande au représentant de l'ensemble des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L411-2 du Code de la construction et de l'habitation.
- rappelle que le projet de révision du SCOT, auquel seront annexés l'ensemble des avis recueillis et le bilan de la concertation, sera soumis à enquête publique à l'issue de cette phase de consultations légales conformément aux dispositions de l'article L143-22 du Code de l'urbanisme,
- autorise le Président ou son représentant à prendre ou signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Le projet de révision du schéma de cohérence territoriale tel qu'arrêté est tenu à la disposition du public et consultable au siège de Mulhouse Alsace Agglomération aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article R143-7 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de m2A et dans les mairies des communes membres concernées.

P.J. : - bilan de la concertation  
- projet de révision du SCOT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



Les pièces jointes de la délibération 404C sont consultables :

- auprès du Pôle Urbanisme et Aménagements  
33 avenue de Colmar à Mulhouse, bâtiment Grand Rex (3<sup>ème</sup> étage)
  
- auprès du secrétariat des assemblées  
2 rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse, entrée A, 2<sup>ème</sup> étage, bureau 231
  
- sur le site internet de m2A :  
<http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/schema-de-coherence-territoriale-scot>